

# CONTRAT DE VILLE 2015-2020





## SOMMAIRE

Préambule .....	p. 5
<b>I – LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION LE PARISIS .....</b>	<b>p. 7</b>
A- Le Parisis, une intercommunalité récente sur un territoire en profonde reconfiguration.....	p. 7
B- Le Parisis, un territoire attractif et contrasté.....	p. 9
<b>II – EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE .....</b>	<b>p. 19</b>
A- Incidence de la réforme de la géographie prioritaire sur le territoire du Parisis.....	p. 19
B- Présentation par commune.....	p. 22
Franconville .....	p. 23
1- <i>Présentation du quartier Mare des Noues</i> .....	p. 23
2- <i>Présentation du quartier Montédour</i> .....	p. 29
3- <i>Présentation du quartier Fontaine Bertin</i> .....	p. 34
4- <i>Quartiers vécus</i> .....	p. 39
5- <i>Instances participatives</i> .....	p. 40
6- <i>Etat des lieux de la politique de la ville, bilan CUCS</i> .....	p. 43
Sannois .....	p. 45
1- <i>Présentation du quartier Carreaux Fleuris – Bas des Aulnaies</i> .....	p. 45
2- <i>Quartiers vécus</i> .....	p. 53
3- <i>Instances participatives</i> .....	p. 55
4- <i>Présentation des quartiers de veille</i> .....	p. 57
5- <i>Etat des lieux de la politique de la ville, bilan CUCS</i> .....	p. 62
Herblay .....	p. 63
7- <i>Présentation du quartier Les Naquettes</i> .....	p. 63
8- <i>Quartier Vécu</i> .....	p. 70
9- <i>Instances participatives</i> .....	p. 71
Montigny-lès-Cormeilles .....	p. 75
1- <i>Présentation du quartier Les Frances</i> .....	p. 75
2- <i>Quartier vécu</i> .....	p. 84
3- <i>Instances participatives</i> .....	p. 84
4- <i>Présentation des quartiers de veille</i> .....	p. 86
5- <i>Etat des lieux de la politique de la ville, bilans CUCS et PRE</i> .....	p. 88
Pierrelaye.....	p. 99
1- <i>Présentation du quartier Clos Saint-Pierre Elargi</i> .....	p. 99
2- <i>Quartier vécu</i> .....	p.105
3- <i>Instances participatives</i> .....	p.106
Taverny .....	p.109
1- <i>Présentation du quartier Les Pins</i> .....	p.109
2- <i>Présentation du quartier Les Sarments et Les Nérens</i> .....	p.117
3- <i>Quartiers vécus</i> .....	p.125
4- <i>Instances participatives</i> .....	p.126
5- <i>Présentation des quartiers de veille</i> .....	p.130
6- <i>Etat des lieux de la politique de la ville, bilan CUCS</i> .....	p.133

<b>III – LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE .....</b>	<b>p.135</b>
<b>IV – DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE .....</b>	<b>p.140</b>
Cohésion sociale .....	p.141
Cadre de vie et renouvellement urbain .....	p.152
Développement économique et emploi.....	p.158
Sécurité et accès au droit et aide aux victimes .....	p.171
<b>V – LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 .....</b>	<b>p.176</b>
Cohésion sociale .....	p.179
Cadre de vie et renouvellement urbain .....	p.196
Développement économique et emploi.....	p.207
Sécurité et accès au droit et aide aux victimes .....	p.213
Ingénierie.....	p.217
<b>VI – ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES.....</b>	<b>p.220</b>
<b>VII – OBSERVATION, SUIVI ET EVALUATION .....</b>	<b>p.251</b>
<b>SIGNATURES .....</b>	<b>P.252</b>
<b>ANNEXES (en cours d'élaboration)</b>	

## **PREAMBULE**

« La politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants » ( Article 1<sup>er</sup> de la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine).

« La politique de la Ville vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à

1. Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
3. Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
4. Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins
6. Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance;
7. Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville ;
8. Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
9. Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
10. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée »

### **Le contrat de Ville nouvelle génération**

Les contrats de Ville de nouvelle génération qui succèdent, à compter de 2015, aux contrats urbains de cohésion sociale, constituent le cadre d'action d'une politique de la Ville profondément renouvelée.

L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de Ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de Ville en rappellent les principes structurants :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;
- Un contrat piloté à l'échelle de l'intercommunalité et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés ;
- Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;

- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

**Le contrat de Ville doit donc traduire les engagements de tous les partenaires en faveur des quartiers prioritaires et les conditions à réunir pour mener à bien le projet de réduction des inégalités sociales et territoriales.**

Il doit notamment garantir une mobilisation prioritaire du droit commun afin de rendre aux crédits spécifiques leur effet levier<sup>1</sup>. L'expérimentation sur les sites préfigurateurs « contrats de Ville » a démontré la difficulté d'identifier et de quantifier l'intervention de droit commun.

Le processus d'élaboration du contrat doit permettre de mobiliser tous les partenaires dans la construction d'un diagnostic et un projet de territoire partagés mettant en exergue les atouts et les faiblesses du territoire.

La méthode cible les quartiers prioritaires néanmoins, la mise en œuvre du contrat de Ville a pour effet de renforcer l'ensemble du territoire. Ainsi certaines actions menées dans ce cadre pourront aussi irriguer l'intercommunalité.

Le contrat doit par ailleurs prendre la forme d'un **projet intégré** articulant trois axes principaux « **cohésion sociale** », « **développement économique et emploi** », « **cadre de vie et renouvellement urbain** » et trois axes transversaux « **la jeunesse** », « **l'égalité entre les femmes et les hommes** » et la « **prévention de toutes les discriminations** ».

---

<sup>1</sup> Rapports GOULARD-PUPPONI, 2011 et Cour des Comptes « La politique de la Ville, une décennie de réformes », 2012.

## I- LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE PARISIS

### A- Le Parisis, une intercommunalité récente sur un territoire en profonde reconfiguration

Située au centre du Val d'Oise, la communauté d'agglomération Le Parisis regroupe actuellement les communes de Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Franconville-la-Garenne, La Frette-sur-Seine, Herblay, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois et Taverny.

#### Le Parisis, une agglomération récente

La communauté de communes du Parisis comptait six communes à sa création en 2006 : Beauchamp, Cormeilles-en-Parisis, Herblay, La Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles et Pierrelaye. Conformément à ses statuts, la communauté de communes exerçait, dans le cadre strict de la définition de l'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

- Compétences obligatoires : le développement économique et l'aménagement de l'espace communautaire ;
- Compétence optionnelle : protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Compétences facultatives : politique du logement et cadre de vie, action sociale, culture-sport-enseignement.

L'EPCI évolue en communauté d'agglomération au 1er janvier 2011. Les statuts intègrent alors au titre des compétences obligatoires, la politique de la Ville. L'article L5216-5 du CGCT précise que la compétence politique de la Ville comprend les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale *d'intérêt communautaire* ainsi que les dispositifs locaux *d'intérêt communautaire* de prévention de la délinquance.

A cette date, Montigny-les Cormeilles était l'unique commune du Parisis signataire d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale. De ce fait l'intérêt communautaire a été défini ainsi :

- Etude sur la mise en place d'un PLIE (Plan Local pour l'Insertion par l'Emploi)
- Etude sur les Missions Locales existantes en vue de mettre en place une seule mission locale sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération
- Réflexion sur des dispositifs à mettre en place dans le cadre de la santé.
- Mise en place d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
- Etude sur l'élaboration d'un contrat local de sécurité CLS au niveau de l'intercommunalité
- Etude relative à la mise en place de dispositifs de vidéo-protection conformément aux dispositions légales en vigueur.

#### Un territoire intercommunal en profonde reconfiguration

La communauté d'agglomération a connu une évolution significative de son périmètre dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale en intégrant au 1er janvier 2013 les communes de Bessancourt, **Franconville-la Garenne**, **Sannois**<sup>2</sup> et **Taverny**<sup>3</sup>. Aujourd'hui, elle

---

<sup>2</sup> Ces deux communes étaient signataires en mars 2007 du CUCS intercommunal de la communauté d'agglomération de Val et Forêt.

<sup>3</sup> Signataire d'un CUCS communal.

regroupe dix communes, représente une surface d'environ 67 km<sup>2</sup> et compte près de 186 505 habitants (source INSEE, population légale 2012).

Le périmètre de la communauté d'agglomération va évoluer à l'horizon 2016 en application de l'article 11 de la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) qui prescrit un nouveau schéma régional de coopération intercommunale.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération Le Parisis devrait intégrer les communes d'Eaubonne, Ermont, Le Plessis-Bouchard et Saint-Leu-la-Forêt, actuellement membres de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt et la commune de Frépillon. Le futur territoire intercommunal comptera 240.000 habitants sur un périmètre de 87 km<sup>2</sup>.

Le projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France dans sa version au 5 août 2014 présente le futur **territoire de la CA Le Parisis** (EPCI 2) ainsi : « à la croisée des bassins de vie de Cergy-Pontoise et d'Argenteuil, et structuré par plusieurs axes de transports : l'autoroute A15, la ligne C du RER et les liaisons ferroviaires vers les gares Saint-Lazare et du Nord. Ce territoire se caractérise notamment par la présence d'espaces boisés et forestiers contribuant à une ceinture verte dans le sud du département, la francilienne constituant quant à elle une ceinture de l'EPCI, au nord de Frépillon. Le choix de la commune d'Argenteuil d'intégrer la Métropole du Grand Paris amène la CA Le Parisis aux portes de la Métropole. L'enjeu pour cet EPCI de grande couronne est d'atteindre une taille qui lui permette de dialoguer avec ses voisins de la petite couronne d'une manière équilibrée.

## UN PROJET DE TERRITOIRE EN COURS DE DEFINITION

### **Le projet de territoire approuvé en 2012**

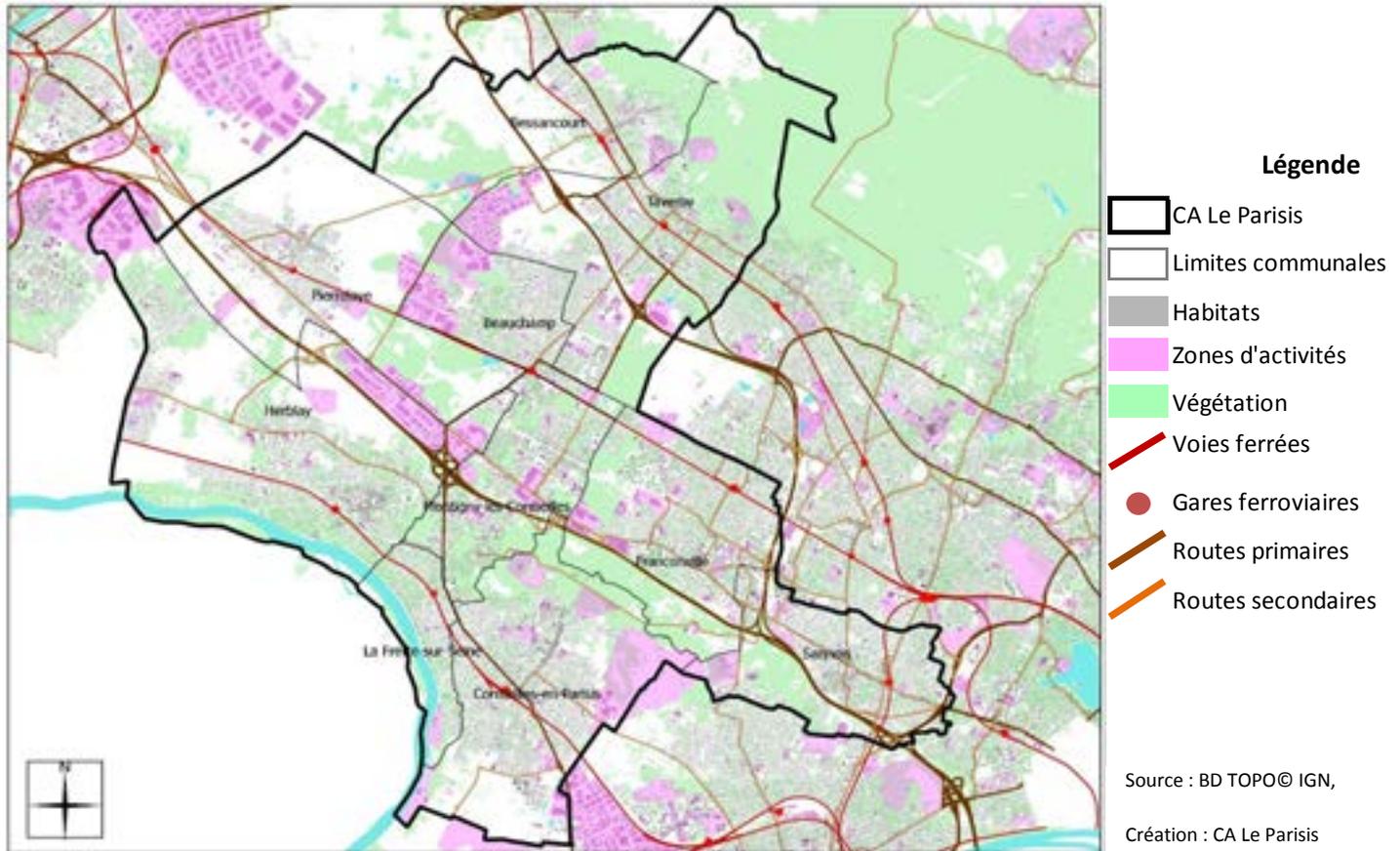
Par délibérations concordantes, la communauté d'agglomération du "Parisis", ses 6 communes membres ainsi que les conseils municipaux de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny ont exprimé leur volonté d'élaborer et de mettre en œuvre un projet de territoire commun autour de trois enjeux:

- le développement des transports publics et l'organisation de correspondances ou de liaisons avec le réseau existant (lignes de tramways, RER et Transilien) ;
- l'essor de l'activité économique autour de l'axe RD14 à rayonnement régional, le long duquel s'est développé le plus grand pôle commercial du département ;
- l'amélioration du cadre de vie par une meilleure intégration paysagère des zones d'activités et une valorisation des espaces naturels comme les bords de Seine, les buttes boisées du Parisis et la plaine de Pierrelaye-Bessancourt où sera plantée une nouvelle forêt.

Ce projet de territoire s'incarne aujourd'hui dans la définition des compétences communautaires et des programmes ou projets structurants en cours d'élaboration :

- le programme local de l'habitat ;
- la requalification urbaine de la RD 14 ;
- le futur schéma des modes de circulation douce

## B- Le Parisis, un territoire attractif et contrasté



Situé entre les buttes boisées de Sannois et de Corneilles-en-Parisis au Sud-est, les Berges de Seine au Sud et la forêt domaniale de Montmorency au nord, Le Parisis est structuré par trois axes historiques : le RD 14, la voie ferrée, et la Chaussée Jules César.

Le territoire du Parisis présente une grande qualité et un dynamisme de son tissu économique, un patrimoine important et un cadre de vie riche et diversifié, ainsi qu'une situation propice pour relier les zones denses du cœur d'Agglomération aux territoires stratégiques structurants du département du Val-d'Oise.

Les axes structurants du territoire (A15, A115, RD 14, 106 et 392) créent la liaison entre la première couronne et le nord du Val-d'Oise. Le réseau de transports en commun s'articule autour de trois lignes ferroviaires (RER C, Transilien H et J) et de dix gares. Il existe néanmoins peu de dessertes transversales vers les territoires voisins de l'Est du Val d'Oise et du pôle de Roissy.

Au niveau départemental, l'Agglomération du Parisis est identifiée comme le second pôle commercial en volume d'établissements. L'attractivité et la reconnaissance du linéaire commercial de la RD 14 à l'échelle régionale est particulièrement importante : à lui seul de Franconville à Pierrelaye, il regroupe, dans son épaisseur, 730 établissements avec 50 % d'enseignes commerciales (commerce de détails, hôtellerie restauration, commerce de gros et de véhicules).

Le territoire du Parisis représente environ 67 km<sup>2</sup> dont 23% est de surfaces cultivées et prairies, et 17% de surfaces boisées. Il présente de plus un linéaire de bords de Seine de 7 km, véritable vitrine du territoire dont l'opportunité d'une réhabilitation est en cours de réflexion.

Urbanisé à 64%, le Parisis compte 2000 ha de surfaces agricoles et boisées, ce qui en fait un maillon important de la trame verte inscrite au Schéma Directeur Régional d'Ile de France 2013.

Le Parisis est un espace contribuant à la continuité écologique de la ceinture verte de la Région Ile-de-France, à la charnière des forêts de Saint Germain-en-Laye et de Montmorency, via notamment la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt.

## **HABITAT : UN TERRITOIRE TRES VALORISE ET ATTRACTIF**

En matière d'habitat, la communauté d'Agglomération Le Parisis se caractérise par une attractivité forte, en particulier pour les ménages provenant du « cœur » de l'agglomération parisienne.

Trois raisons principales expliquent l'attrait qu'exerce Le Parisis sur le centre de l'agglomération parisienne :

- Une bonne desserte pour rejoindre Paris et les principales zones d'emplois de l'agglomération ;
- Une image « positive » en termes de qualité de vie (urbanisation ancienne, zones naturelles...);
- Des prix de l'immobilier, qui bien qu'élevés, présentent un avantage concurrentiel par rapport à ceux pratiqués à Paris et en petite couronne.

A l'inverse, les départs s'expliquent pour deux raisons principales :

- La relative spécialisation de l'offre de logements qui comprend un éventail de solution limitée pour les décohabitants et les primo accédants ;
- La relative cherté des prix de l'immobilier pour les populations locales cherchant à le devenir.

Comme la majorité des territoires franciliens, le Parisis s'inscrit dans le mouvement de report résidentiel « centre-périphérie » avec un déficit migratoire qui concerne les jeunes, les familles constituées et les retraités.

Le parc de logements de la Communauté d'agglomération Le Parisis se caractérise par une part importante de propriétaires occupants (64%) supérieure à la moyenne départementale.

Le parc locatif - privé et public- est quant à lui nettement inférieur à la moyenne départementale (35% contre 41% dans l'ensemble du Val d'Oise).

53% du patrimoine locatif social de la communauté d'agglomération Le Parisis, soit plus de 6.000 logements, date d'avant 1974. Une attention particulière doit être portée à l'entretien et à la réhabilitation de ce parc vieillissant, notamment au regard d'objectifs de qualité environnementale et de maîtrise des charges.

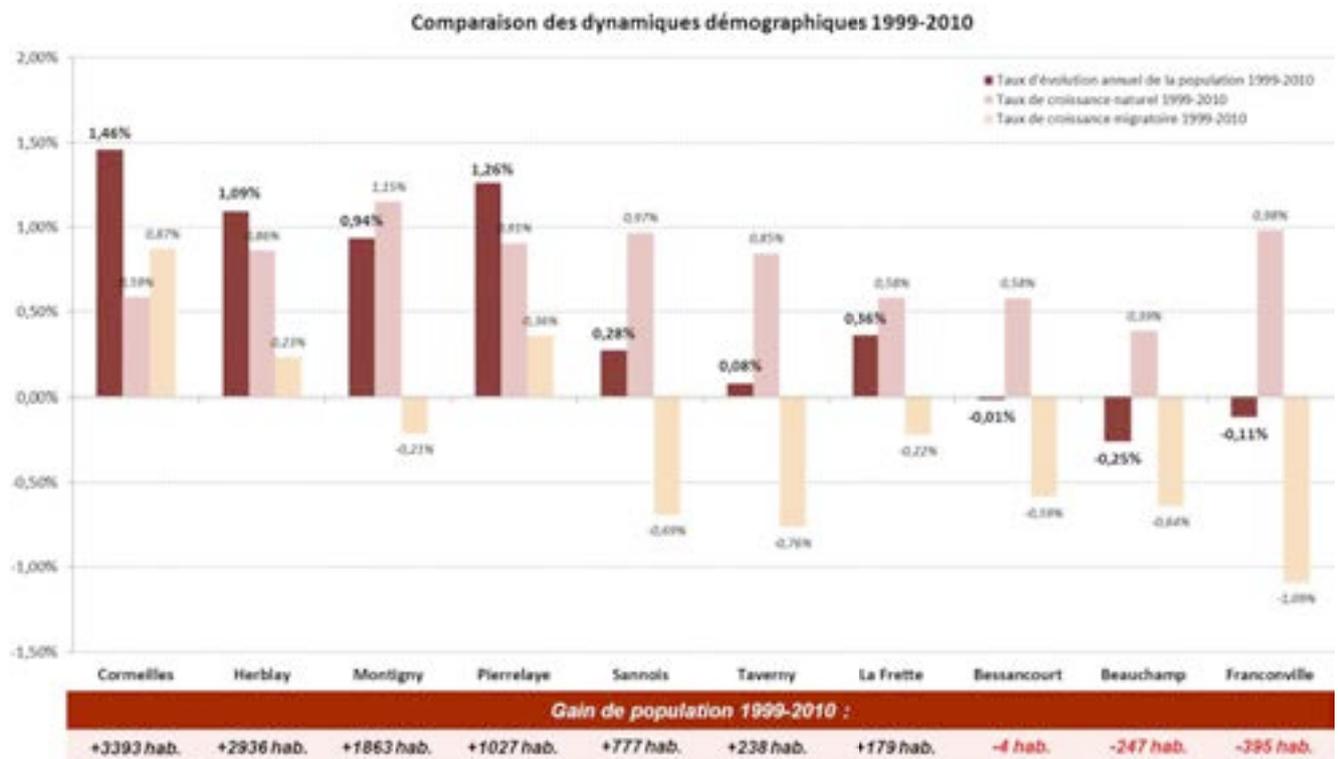
## POPULATION : UNE DYNAMIQUE ET DES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES A INTEGRER

### UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE PLUTOT FAIBLE POUR L'ILE-DE-FRANCE

Avec 0,5% par an, la croissance démographique du Parisis est légèrement inférieure à celle du Val-d'Oise, et plus nettement à celle de l'Ile-de-France. Cela résulte à la fois :

- d'un déficit migratoire plus prononcé qu'en Ile-de-France et, à l'inverse, d'un excédent naturel moins fort ;
- d'un besoin endogène en logements plus élevé, qui mobilise 50% la production neuve.

Les dynamiques démographiques sont loin d'être homogènes au sein de l'agglomération, entre des communes qui cumulent excédents naturels et migratoires (Corneilles-en-Parisis, Herblay et Pierrelaye), et d'autres aux déficits migratoires tels qu'ils ne permettent pas un développement démographique (Beauchamp et Franconville).

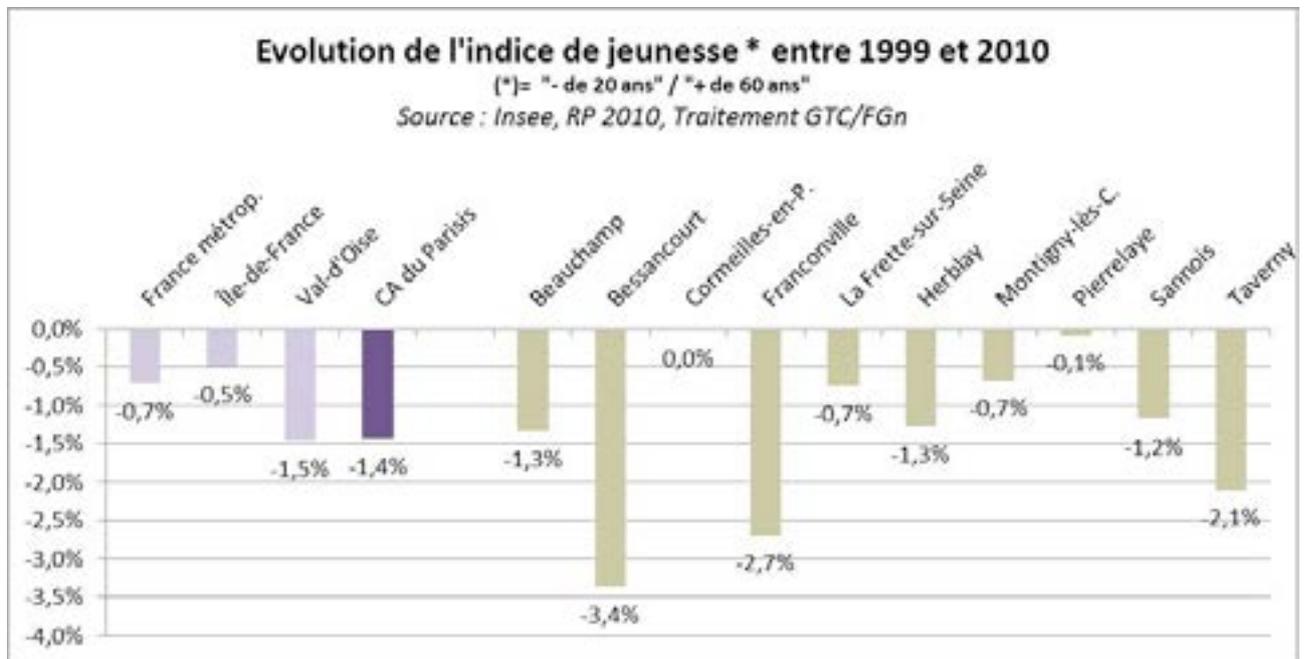


### DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES A SURVEILLER

On observe un phénomène de vieillissement de la population sur le territoire communautaire, ce phénomène d'ampleur nationale est plus marqué sur le Parisis qu'aux échelles départementale, régionale et nationale.

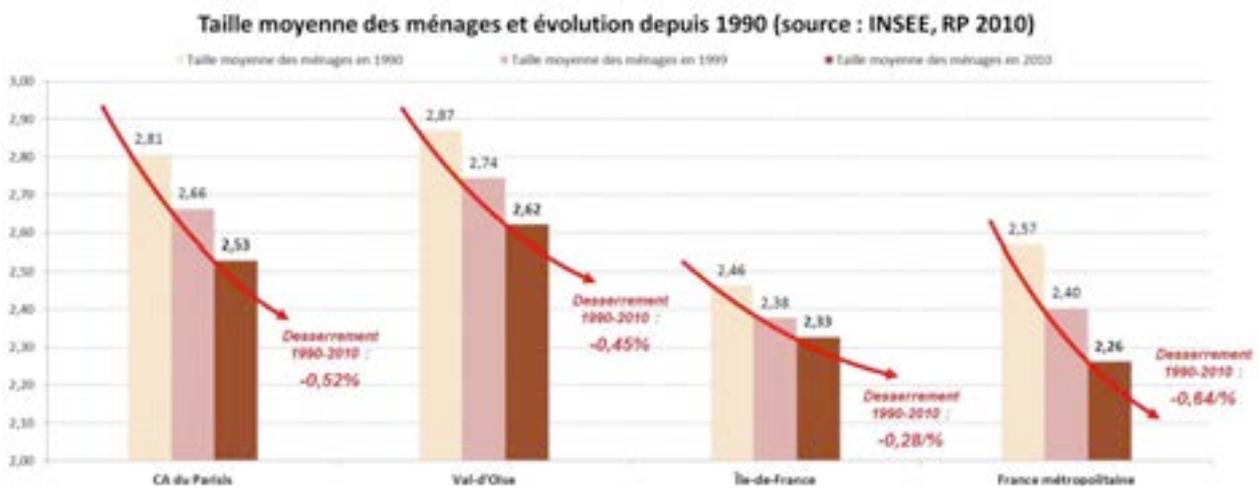
Les tendances démographiques observées sur la communauté d'agglomération Le Parisis montrent un vieillissement de la population plus marqué que dans l'ensemble du Val d'Oise. Ce vieillissement global est caractérisé à la fois par l'accroissement des populations les plus âgées et par la diminution des populations les plus jeunes.

Cependant l'ensemble des dix communes de l'agglomération est plutôt hétérogène. Les populations de plus de 60 ans sont surreprésentées dans les communes de Beauchamp ou La Frette-sur-Seine alors que les plus jeunes sont en grand nombre à Herblay, Montigny-lès-Cormeilles ou Pierrelaye.



Ces deux phénomènes ont une incidence sur la taille moyenne des ménages

### Taille des ménages



**Comme partout, un taux très significatif de familles monoparentales, dont les besoins portent avant tout sur le parc locatif, en particulier social**

**Quel est le statut d'occupation des familles monoparentales ?**

	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires HLM/SEM	Autres statuts	Total
France métrop.	36%	34%	29%	2%	100%
Ile-de-France	31%	29%	37%	4%	100%
Val d'Oise	36%	25%	37%	2%	100%
CA du Parisis	43%	21%	34%	2%	100%
Beauchamp	56%	18%	25%	1%	100%
Bessancourt	51%	16%	31%	3%	100%
Cornelles-en-Par.	48%	26%	25%	1%	100%
Franconville	38%	23%	37%	2%	100%
La Frette-sur-Seine	67%	29%	n.r.	n.r.	100%
Herblay	50%	21%	26%	3%	100%
Montigny-lès-C.	37%	16%	45%	2%	100%
Pierrelaye	38%	18%	44%	1%	100%
Sannois	32%	22%	43%	2%	100%
Taverny	46%	21%	30%	2%	100%

Source : Filocom 2011, ML/DGFIP; traitement GTC/FGI

**Part des familles monoparentales dans les différents parcs de logement**

	Propriétaires Occupants	Locataires du parc privé	Locataires HLM/SEM	Total résidences principales
France métrop.	6%	14%	18%	10%
Ile-de-France	6%	11%	17%	10%
Val d'Oise	7%	17%	20%	12%
CA du Parisis	7%	16%	19%	11%
Beauchamp	6%	14%	17%	8%
Bessancourt	8%	17%	14%	11%
Cornelles-en-Par.	7%	15%	19%	10%
Franconville	7%	15%	20%	11%
La Frette-sur-Seine	7%	17%	n.r.	9%
Herblay	8%	17%	23%	11%
Montigny-lès-C.	8%	19%	20%	13%
Pierrelaye	9%	13%	21%	13%
Sannois	6%	15%	17%	11%
Taverny	8%	17%	21%	12%

Source : Filocom 2011, ML/DGFIP; traitement GTC - FGI

Les familles monoparentales représentent 11% des ménages dans la CA du Parisis, une proportion qui se situe dans l'épure de celles constatées dans le département et en Ile-de-France.

Le besoin de ces familles est fréquemment locatif, notamment social. Ainsi, malgré une offre locative plutôt faible, la majorité (56%) des familles monoparentales du Parisis se loge dans le parc locatif, en tout premier lieu HLM (34%) mais également privé (21%).

## UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ECONOMIQUEMENT MAIS UNE FONCTION RESIDENTIELLE ET UNE ECONOMIE PRESENTIELLE AMENE A SE RENFORCER

**L'économie de la Communauté d'agglomération est très majoritairement composée d'emplois relevant de la sphère présenteielle**, qui « regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes »<sup>4</sup>. En effet, entre 1999 et 2010, le nombre d'emplois de la sphère présenteielle a cru de 1,58% /an, pour représenter près de trois-quarts des emplois sur le territoire.

Les secteurs forts du Parisis

- Les **activités de commerce** et de réparation automobile représentent 20 % des activités du territoire en nombre d'établissements (46 % de l'emploi privé).
- Le **BTP** représente 15,6 % des activités du territoire (10 % de l'emploi privé).
- L'**économie résidentielle** représente 65 % de l'emploi du territoire.
- Les **activités industrielles** représentent 5 % des entreprises du Parisis et 8 % de l'emploi.
- Les **activités inter-entreprises** représentent également une part notable de l'activité du territoire même si elles sont difficilement quantifiables puisqu'elles sont agrégées dans plusieurs sections NAF.

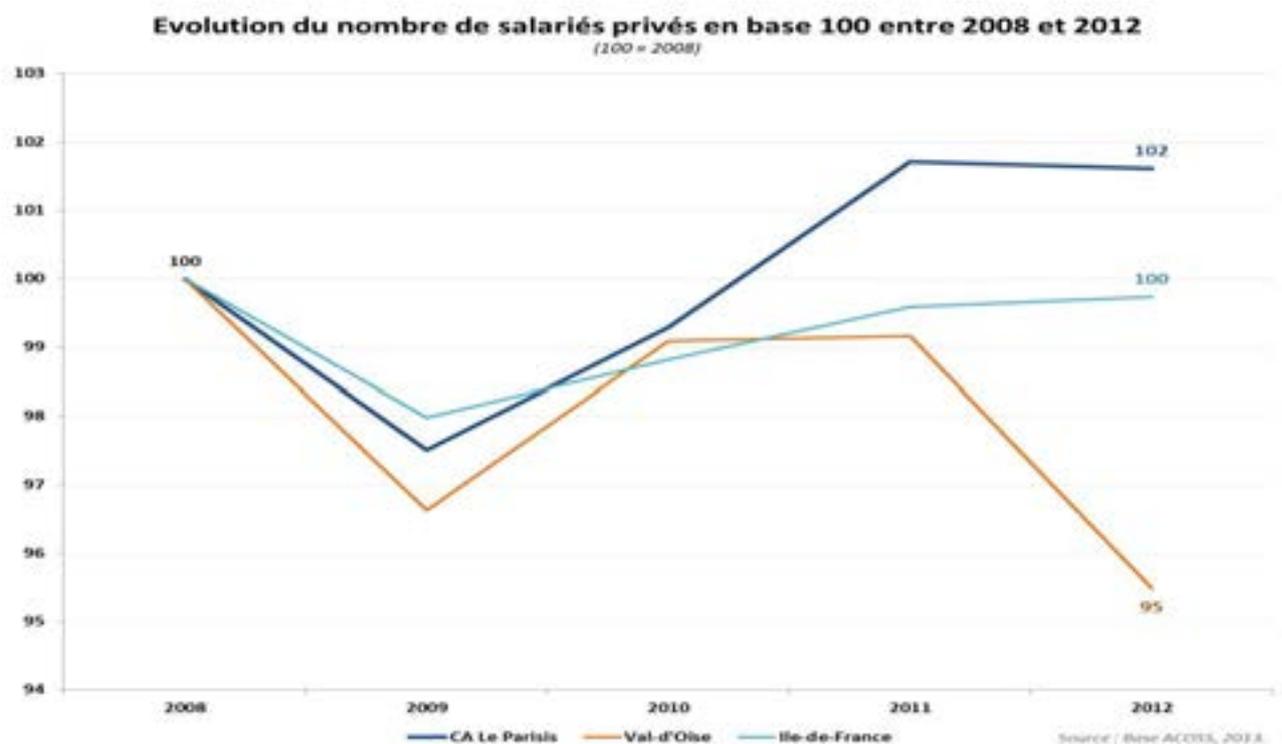
<sup>4</sup> Définition de l'INSEE.

**Le territoire du Parisis compte près de 32 650 emplois salariés privés, soit près des trois quarts des emplois au lieu de travail du territoire.** Les cinq domaines d'activités<sup>5</sup> les plus représentés sont :

- le commerce, la réparation d'automobile et de motocycles, près de 30% des emplois salariés privés ;
- la construction, 12% des emplois salariés privés ;
- l'industrie manufacturière, 11% des emplois salariés privés ;
- les activités de services administratifs et de soutien, 11% des emplois salariés privés ;
- et la santé humaine et l'action sociale, 10% des emplois salariés privés.

Le graphique en base 100 ci-dessous permet de comparer l'évolution des territoires du Parisis, du Val-d'Oise et de l'Ile-de-France, qui ont des valeurs différentes, en rapportant à 100 leur valeur de 2008. La Communauté d'agglomération a connu la même tendance que le département et la région jusqu'en 2010, à savoir une baisse des effectifs entre 2008 et 2009, puis une hausse en 2010 qui s'est poursuivie jusqu'en 2012 pour atteindre un effectif supérieur à celui d'avant la crise ; alors que l'Ile-de-France est revenue à son niveau de 2008 et qu'à partir de 2011, le Val-d'Oise a connu une baisse de ses effectifs.

**Le territoire communautaire a eu une évolution de ses effectifs salariés privés plus forte que les référents.**

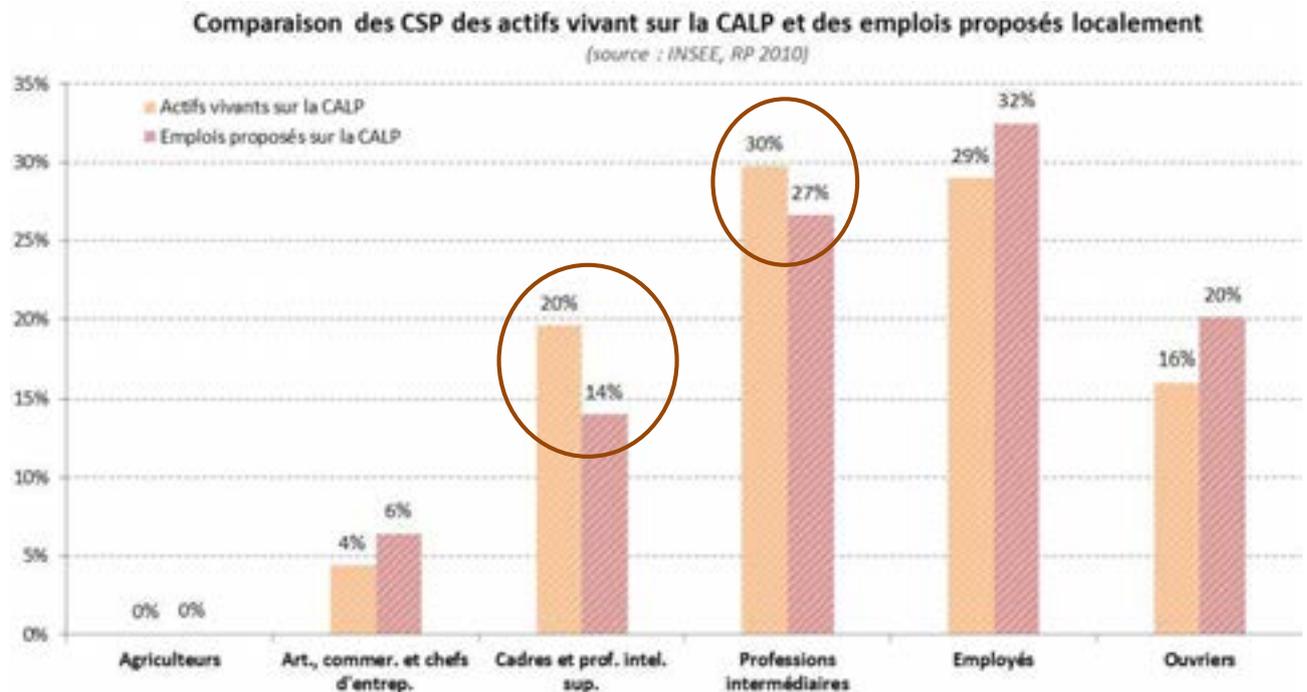


### **Des actifs locaux dont le profil est en décalage avec les emplois proposés sur le territoire**

On observe un décalage entre les Catégories Socio-Professionnelles (CSP) des emplois présents sur le territoire et celles des actifs occupés résidant sur le territoire.

<sup>5</sup> Issus de la NAF (Nomenclature d'Activités Française) en 21 classifications.

Ce décalage est présent sur les CSP cadres et professions intellectuelles supérieures (écart de 6 points) et sur les professions intermédiaires (écart de 3 points) qui sont en surreprésentation au sein de la population résidente par rapport aux emplois locaux.

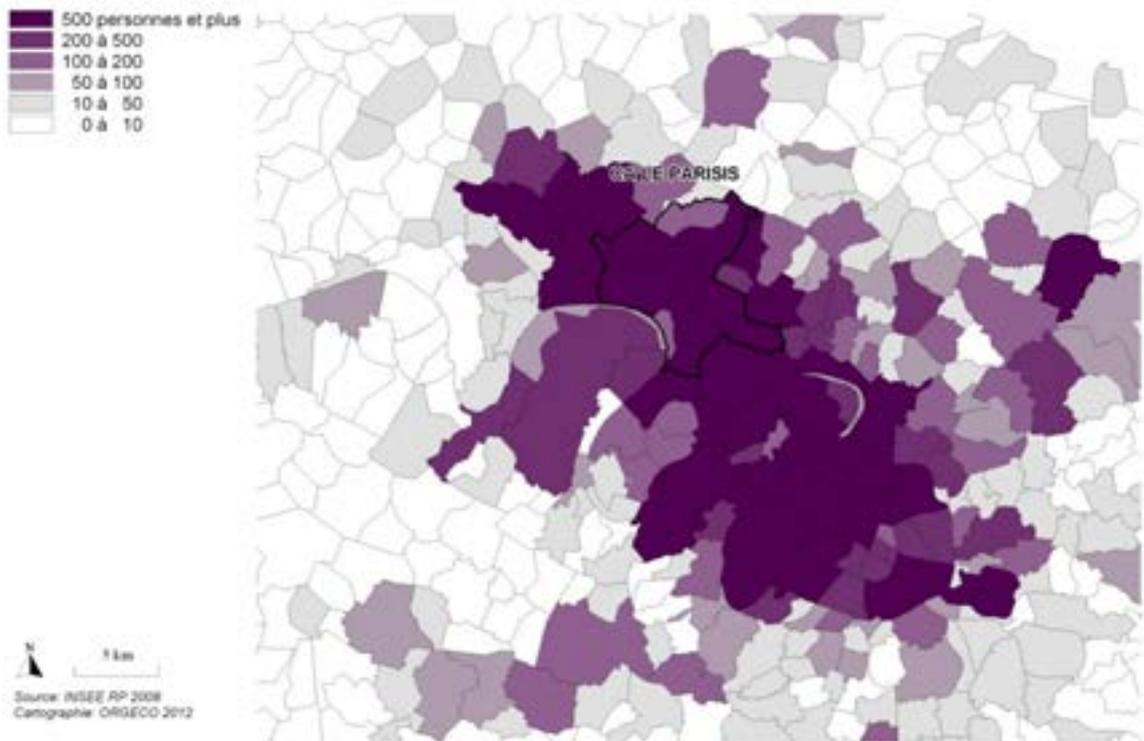


Avec seulement 17% d'actifs résidents, la communauté d'agglomération se positionne en retrait du département et de la région (respectivement 20% et 19% d'actifs résidents), ce qui confirme son statut dominant d'espace résidentiel et engendre d'importants déplacements pendulaires (déplacements quotidiens des personnes de leur domicile à leur lieu de travail et inversement).

Fortement conditionnés par les axes de transport, les lieux de travail sont très éclatés dans toute l'agglomération, avec toutefois cinq sites d'activités polarisants :

- 8000 actifs travaillent dans 5 arrondissements parisiens ;
- 7700 travaillent dans la boucle nord des Hauts de Seine ;
- 4600 travaillent à la Défense ;
- 3800 travaillent à Argenteuil ;
- 3500 travaillent à Cergy-Pontoise.

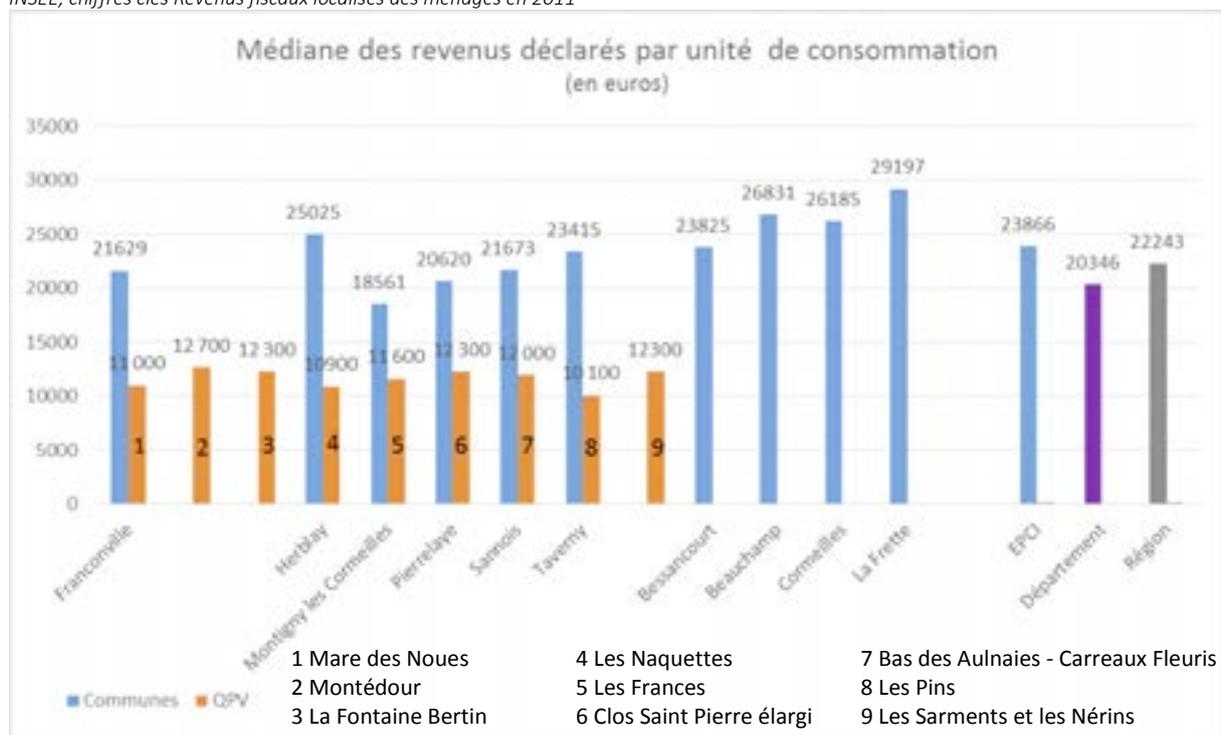
### Lieux de travail des habitants de la CALP



### REVENUS DES MENAGES : UN TERRITOIRE MOINS FRAGILISE QUE LE DEPARTEMENT

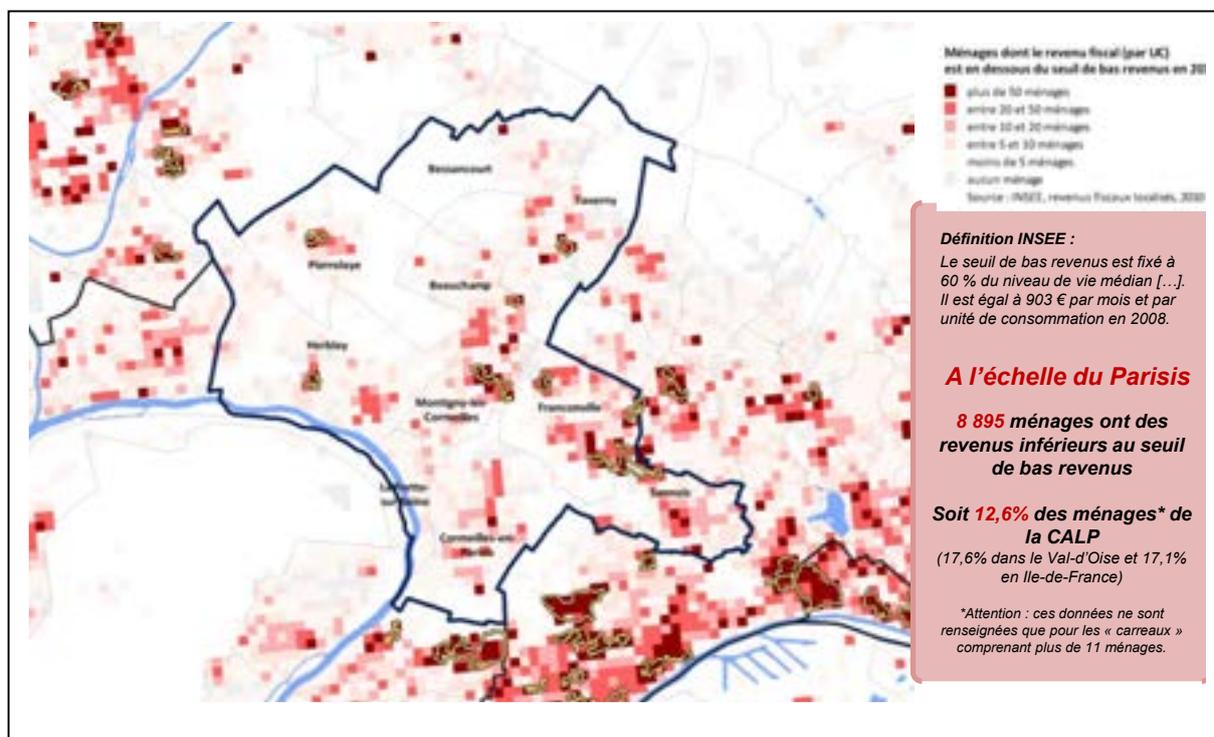
Dans l'ensemble, la CA Le Parisis apparait comme un territoire plutôt favorisé au regard de la médiane des revenus. En effet la médiane des revenus déclarés sur l'EPCI est supérieure de près de 14% à celle du département et de 7% à celle de la région Ile-de-France.

INSEE, chiffres clés Revenus fiscaux localisés des ménages en 2011



A l'exception d'Herblay, les communes inscrites en politique de la Ville ont une médiane inférieure à celle de l'EPCI. Cette situation est corrélée à la part de la population en QPV (moins de 5% à Herblay ; plus de 15 % à Montigny et Pierrelaye).

Néanmoins, d'autres secteurs territoriaux concentrent des poches de pauvreté comme le souligne la carte de répartition des ménages en dessous du seuil de bas revenus.



Création : cabinet GTC

**En 2010, 27 440 ménages vivant sur le territoire communautaire sont des allocataires CAF, soit 39% des ménages de l'agglomération, ce qui représente 87 571 personnes couvertes, un peu moins de la moitié (48%) de la population totale du Parisis.** Cette part est moins importante que pour le Val-d'Oise où 52% de la population est concernée.

Les parts de ménages allocataires les plus importantes se retrouvent à Montigny-lès-Cormeilles (51%), Pierrelaye (43%) et Sannois (41%) ; les trois communes où le parc locatif social est le plus développé, il semble donc bien jouer son rôle d'accueil des populations les plus fragiles.

**Le caractère familial du territoire du Parisis se retrouve dans la composition des ménages allocataires puisque 60% sont un couple avec un ou plusieurs enfants.** De plus 15% des ménages allocataires sont des familles nombreuses et 17% sont des familles monoparentales.

On notera la part élevée de familles monoparentales au sein des ménages allocataires à Franconville (20% contre 17% pour la Communauté d'agglomération), Montigny-lès-Cormeilles et Pierrelaye (19%), des communes où la part de logements moyens (T4) et de grands logements (T5 et plus) sont les plus importantes du territoire.

**Le RSA socle est un indicateur de précarité intéressant puisqu'il concerne les ménages qui n'ont pas de revenu d'activité. Sur le territoire du Parisis, la part de la population couverte par cette aide de la CAF ne représente que 3% de la population totale, contre 4% pour le Val-d'Oise et l'Ile-de-France.**

## II- EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

### A- Les incidences de la réforme de la géographie prioritaire sur le territoire du Parisis

#### LES PERIMETRES D'INTERVENTION

La réforme de la politique de la Ville, ambitieuse, à travers une géographie prioritaire renouvelée, de simplifier l'ensemble des zonages et de concentrer les interventions publiques sur un nombre resserré de territoires - 1300 au lieu de 2350.

Elle s'appuie sur une méthode objective basée sur :

- l'application d'un critère unique : la concentration de population à bas revenu ;
- le carroyage : découpage du territoire national en carreaux de 200 mètres sur 200 mètres ;
- un seuil minimal de 1000 habitants ayant un revenu fiscal inférieur à 12.800 €.

La loi distingue trois catégories de périmètres d'intervention: les Quartiers Politique de la Ville (QPV) au nombre de huit sur le territoire du Parisis, les quartiers de veille, quartiers sortants mais devant bénéficier d'un dispositif d'accompagnement de droit commun et les quartiers vécus (qui prendront la forme d'une liste d'équipements d'infrastructures qui bénéficieront aux habitants des QPV).

#### LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

L'application carroyée du critère unique sur le territoire intercommunal a eu pour incidences:

- de resserrer significativement les périmètres précédemment engagés dans les dispositifs de la politique de la Ville (population totale CUCS 2006-2013 29.020 habitants/ population 2015 15.840 habitants) ;
- de faire émerger des secteurs nouveaux: Mare des Noues, Naquettes, Clos Saint-Pierre.

**La Communauté d'Agglomération Le Parisis est le seul territoire départemental à accueillir des communes entrantes : Herblay et Pierrelaye.**

Aux termes du dialogue engagé entre l'Etat et les communes, 8 quartiers politique de la Ville ont été validés par le CGET avec les périmètres suivants:

Communes	Nom de Quartier	Habitants QPV	Revenu médian	Pop. Générale 2010 <sup>6</sup>	Pop. QPV/pop générale
Franconville	Mare des Noues	1 430	11 000	33 097	13,1%
	Montédour	1 820	12 700		
	Bas des Aulnaies - Carreaux fleuris - Fontaine Bertin	1 100	12 300		
	<i>Sous total Franconville</i>	<b>4 350</b>	<b>12 000</b>		
Herblay	Les Naquettes	1 360	10 900	26 016	5,2%
Montigny-Lès-Cormeilles	Les Francs	3 040	11 600	19 041	15,9%
Pierrelaye	Clos Saint Pierre Elargi	1 380	12 300	7 958	17,3%
Sannois	Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin	3 410	12 000	26 090	13%
Taverny	Les Pins	1 120	10 100	26 144	8,8%
	Les sarments et les Nérins	1 180	12 300		
<i>Sous total Taverny</i>		<b>2 300</b>	<b>11 200</b>		
<b>Total Communauté d'agglomération Le Parisis</b>		<b>15 840</b>		<b>181 684</b>	<b>9%</b>

## LES QUARTIERS DE VEILLE

Les quartiers de veille – les quartiers qui relevaient jusqu'à présent d'un zonage *politique de la Ville* et qui ne font plus partie des quartiers prioritaires intègrent le dispositif de *veille active* - mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

### Il s'agit de cinq quartiers sortants de la géographie prioritaire :

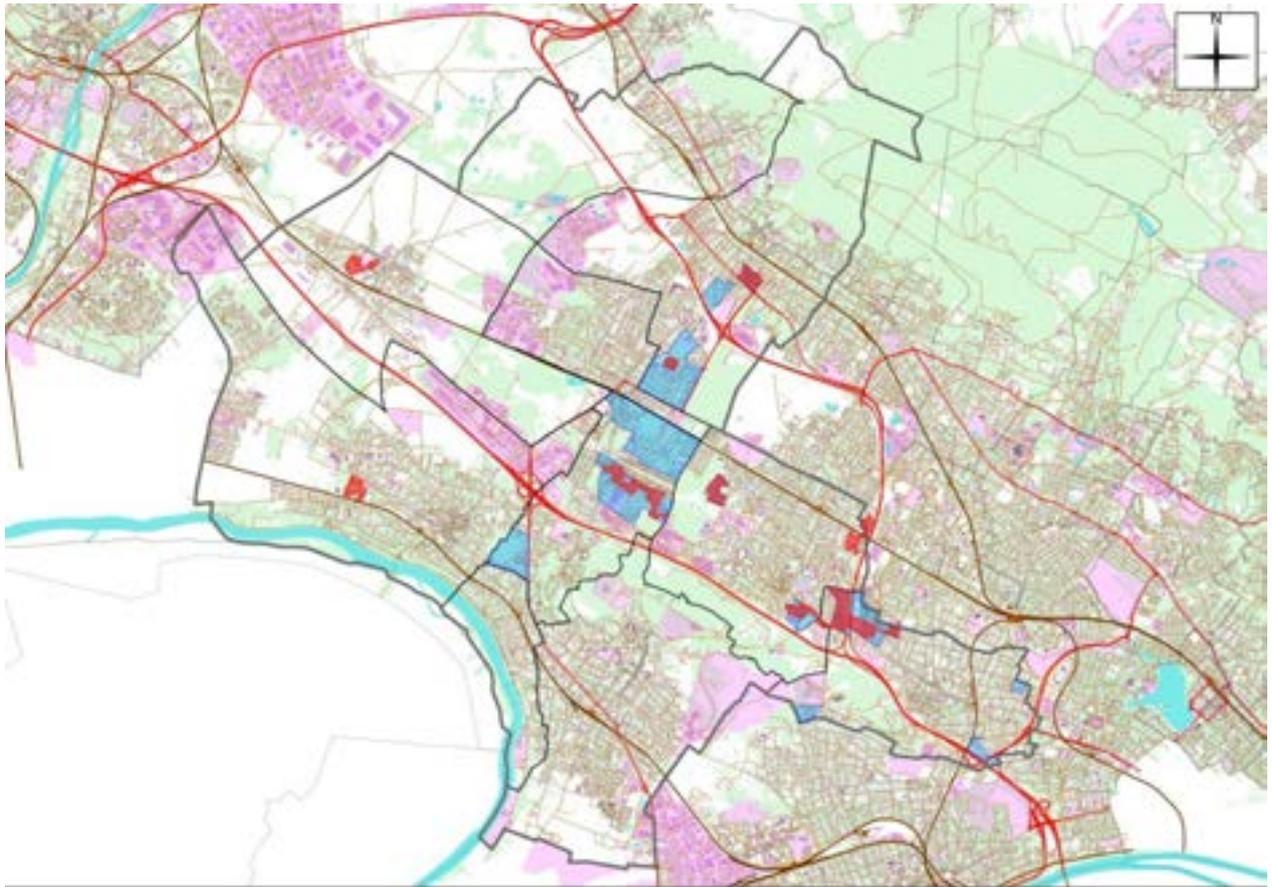
- République et la Tuile (Montigny)
- Moulin Vert, Buissons (Sannois),
- Jean Bouin et Voie de la Grange (Taverny).

Ainsi que le périmètre résiduel de l'ancien zonage des Francs (Montigny-lès-Cormeilles), et Quartiers Ouest (Sannois). La commune de Taverny ne souhaite pas maintenir le secteur résiduel Carré Saint-Honorine en veille active.

Le positionnement des quartiers en territoires de veille active doit leur permettre de :

- Mobiliser l'ingénierie de la politique de la Ville, y compris l'observation locale et la veille partenariale
- Mobiliser les moyens de droit commun des différents signataires du contrat
- Pérenniser les dispositifs spécifiques tels que les Programmes de Réussite Educative (PRE) ou les postes d'adultes relais au sein des associations (jusqu'au terme des conventions), via la recherche d'autres financements.

<sup>6</sup> Source : Insee, Recensement de la population 2010 exploitations principale et complémentaire.



Source : BD TOPO© IGN, Création : CA Le Parisis

### Légende

- Projets de nouveaux quartiers Politique de la Ville
- Anciens quartiers Politique de la Ville
- Périmètre intercommunal
- Limites communales
- Habitats
- Zones d'activités
- Végétation
- Voies ferrées
- Gares
- Routes primaires
- Routes secondaires

## LES QUARTIERS VECUS

La méthode de définition des quartiers politique de la Ville repose sur une analyse du revenu médian des populations afin de recentrer les moyens sur des zones fines concentrant les populations précarisées.

Au-delà de ces périmètres statistiques, l'action de la Politique de la Ville porte sur un ensemble urbain et social cohérent prenant en compte l'ensemble des aspects de la vie des habitants, c'est le quartier vécu.

Le « quartier vécu » correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent : établissements scolaires, services publics, équipements sportifs ou culturels, zones d'activités et d'emploi, réseaux de transport, ...

L'attention particulière du droit commun déployé dans les quartiers en politique de la Ville doit s'étendre au quartier vécu, dès lors que ces moyens permettent d'agir sur la situation des habitants vivant dans les quartiers politique de la Ville.

Par conséquent, les politiques de droit commun et les moyens exceptionnels de la Politique de la Ville sont mobilisés pour les structures, associations, équipements, espaces publics, infrastructures identifiés au titre du quartier vécu dès lors qu'il bénéficie aux habitants des QPV :

**1. Infrastructures et équipements**

- a. Scolaires, petite enfance, enfance, jeunesse
- b. Structures de formation/insertion
- c. Services publics
- d. Santé
- e. Associatifs
- f. Sportifs
- g. Culturels et artistiques
- h. Transports

**2. Les zones d'activité**

- a. Commerces de proximité
- b. Zones d'activité économique
- c. Centres commerciaux
- d. Marchés

**3. Les espaces de vie collective**

- a. Jardins, squares et parcs publics
- b. Espaces de jeux
- c. Espaces de vie citoyenne

Les quartiers vécus sur l'agglomération ont été établis à partir de la cartographie du zonage prioritaire. Ils s'étendent sur une large partie du territoire.

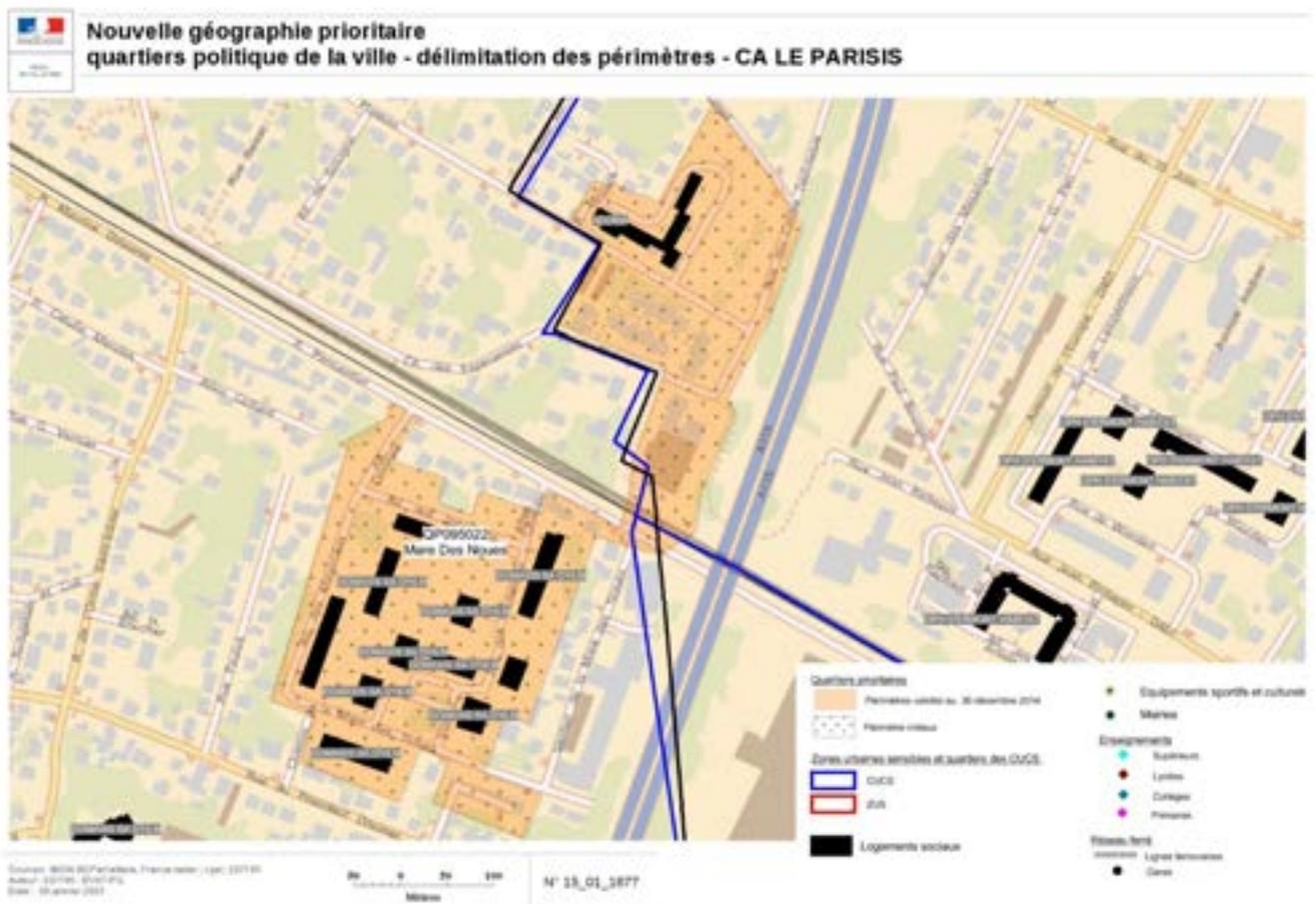
Les quartiers vécus sont détaillés dans les présentations communales.

## **B- Présentation par commune**

# FRANCONVILLE

Nombre de quartiers prioritaires présents dans la commune de Franconville : 3 quartiers prioritaires, Mare des Noues, Montédour, Fontaine Bertin soit 13,1% de la population totale.

## 1- Présentation du Quartier Mare des Noues



### Analyse socio spatiale du quartier Mare des Noues

Le quartier prioritaire Mare des Noues se positionne dans deux *IRIS Mare des Noues* et *Orme Saint-Edme* qui recensent, en 2010, 4139 habitants.

Le quartier est composé de 2 IRIS qui correspondent pour :

- Mare des Noues à 51,5% du quartier prioritaire
- Orme Saint Edme à 8,6% du quartier prioritaire

Au regard de ces éléments, les données chiffrées retenues tiendront compte de l'IRIS le plus représentatif du quartier (soit un total de 2247 habitants).

Avec 1430 habitants, le quartier prioritaire Mare des Noues représente 4,3% des habitants de Franconville.

### Un quartier enclavé

Le nouveau découpage du quartier prioritaire Mare des Noues inclut la résidence HLM de la Mare des Noues dans sa totalité, jouxtée par un tissu pavillonnaire diffus.

Il se situe au nord-ouest de la commune, limitrophe de la commune d'Ermont.

C'est un quartier enclavé implanté à une dizaine de minutes à pied de la gare de Franconville- Le Plessis-Bouchard mais mal desservi par les transports en commun et les axes routiers.

La partie qui déborde sur Ermont n'est pas rattachée à ce quartier. L'appartenance communale et la coupure physique de la voie ferrée et de l'autoroute A115 empêchent toutes relations entre ces deux îlots. L'îlot sur la commune d'Ermont est constitué d'un seul bâtiment d'habitat social (foyer ADOMA) et d'une zone d'activités.

Les immeubles sont de type R+3 & R+4, espace aéré, en bon état, espaces publics et privés bien entretenus, les espaces extérieurs, vétustes, nécessitent d'être restructurés.

### Un bailleur unique : Domaxis

Le quartier de la Mare des Noues accueille dans sa totalité une population totale de 2 247 habitants (SOURCE INSEE 2010). Le parc locatif HLM appartient à un bailleur social unique, DOMAXIS.

En ce qui concerne plus spécifiquement la structure de la population au sein de ce quartier, les ménages comprenant des couples avec enfants sont en nombre conséquent, avec un pourcentage supérieur à la moyenne de la commune (51,1% contre 45,8%).

### Réhabilitation

Le quartier a été réhabilité il y a 25 ans et l'isolation reste inachevée. L'amélioration de l'isolation thermique par l'extérieur date. De même la réaffectation du petit plot commercial est à étudier.

Peu de turn-over dans les logements, vacance sur environ 16 logements sur un parc de 340 logements. Rénovation « économie d'énergie envisagée sur le parc global du bailleur d'ici 2016.

## La desserte des quartiers par les transports en commun



Lignes	
<span style="display: inline-block; width: 20px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black;"></span>	95-19 B
<span style="display: inline-block; width: 20px; height: 10px; background-color: cyan; border: 1px solid black;"></span>	30-03 C - Heures de pointe
<span style="display: inline-block; width: 20px; height: 10px; background-color: green; border: 1px solid black;"></span>	30-03 B - Heures de pointe
<span style="display: inline-block; width: 20px; height: 10px; background-color: red; border: 1px solid black;"></span>	30-03 F - Heures creuses

## Données socio-démographiques

En ce qui concerne spécifiquement l'étude de la population par tranche d'âge, on remarque que les enfants âgés de 0 à 14 ans sont assez nombreux à habiter ce quartier (21,18%) ; les 15/29 ans concernent 19,53 % de la population du quartier, sensiblement le même pourcentage que la moyenne communale qui est de 20,03 %.

Dans ce quartier toutes les tranches d'âges sont représentées à parts à peu près égales (entre 20,87 et 22,51%), excepté les séniors (9,92% sont âgés de 60-74 ans).

La part des personnes âgées de plus de 75 ans est quant à elle de 6%, contre 7,13% à Franconville. Leur nombre est très largement supérieur aux 2 autres quartiers prioritaires : 1,73% à Montédour et 3,15% à Fontaine-Bertin.

Toutes les tranches d'âges sont représentées dans ce quartier.

Le nombre de femmes est sensiblement supérieur à celui des hommes dans ce quartier, excepté pour la tranche d'âge des 15-29 ans.

Une famille sur cinq est monoparentale (20,2%), une part inférieure aux 2 autres quartiers, respectivement 39,9% à Montédour et 26,3% à Fontaine-Bertin.

La part des familles nombreuses est faible (8,8%).

Les personnes vivant seules représentent un peu plus d'un tiers de la population du quartier (30,6%), beaucoup sont des séniors. La création de lien permettant de rompre cet isolement est primordial.

Dans cette catégorie, on remarque que les femmes sont en nombre plus important, 178 femmes contre 101 hommes.

L'immeuble situé en face de la Maison de proximité de la Mare des Noues accueille principalement des personnes âgées. Ses parties communes sont aménagées spécifiquement, tous les appartements (T1 et T2) ouvrent sur une coursive vitrée.

La proximité de cette structure municipale permet de faciliter des échanges et de créer du lien social avec des séniors souvent en situation d'isolement.

Enfin, la part de la population immigrée est légèrement inférieure à la moyenne de Franconville (12,7% contre 14,5%). Le quartier de la Mare des Noues possède un faible taux de population de nationalité étrangère (6,4% contre 9,9% à Franconville).

Ces différentes données nous permettent de comprendre le peuplement de ce quartier et d'en déterminer les caractéristiques.

### Faiblesses et ressources du quartier

Le quartier de la Mare des Noues comporte essentiellement des logements locatifs. C'est une résidence vétuste construite dans les années 60 qui a été réhabilitée il y a 25 ans mais qui nécessiterait aujourd'hui des reprises.

Le bailleur, DOMAXIS projette d'ici 2016 une rénovation « économie d'énergie ».

Un bâtiment d'un étage est situé au cœur de la résidence et comprenait autrefois des commerces. Aujourd'hui plus aucun commerce n'y est implanté.

Les commerces les plus proches se situent à la gare. Un centre commercial, limitrophe de Franconville, implanté sur la commune d'Ermont, est aussi très fréquenté par les habitants.

Les services de santé (professionnels paramédicaux, libéraux ou médecins généralistes) sont également inexistantes.

La résidence, agrémentée de quelques espaces verts, n'accueille plus d'aire de jeux pour enfants. Les bancs ont également été retirés à la demande des locataires car leur occupation provoquait des nuisances sonores.

Le quartier autrefois tranquille change. Un sentiment d'insécurité commence à apparaître, des groupes de jeunes se réunissant au pied des immeubles.

### Tissu associatif, instance participative

Le tissu associatif est faible, le groupe d'habitants le plus dynamique reste le conseil de quartier.

Il se réunit, mensuellement au sein de la Maison de proximité de la Mare des Noues et propose régulièrement des animations de quartier.

L'amicale des locataires ne semble pas très active mais participe à la vie du quartier.

## Structures municipales dans le quartier

Le quartier de la Mare des Noues ne compte aucune structure municipale, en dehors du bibliobus qui est un équipement mobile.

La Maison de proximité de la Mare des Noues est la structure la plus proche, elle jouxte le quartier. C'est un lieu d'accueil ouvert qui propose des services à la population, au cœur du quartier ou à sa périphérie.

Elle reçoit la population du quartier sur lequel elle est implantée. Son rôle est d'écouter, d'informer, d'orienter, de répondre à la multitude d'interrogations et/ou de besoins pouvant être rencontrés par les habitants du quartier et d'agir aux mieux en fonction des attentes.

Afin de favoriser l'accès à la culture, de réduire les inégalités, de favoriser le lien social et de rompre l'isolement des personnes en difficulté, la commune a instauré la gratuité dans les Maisons de proximité pour toutes les activités proposées.

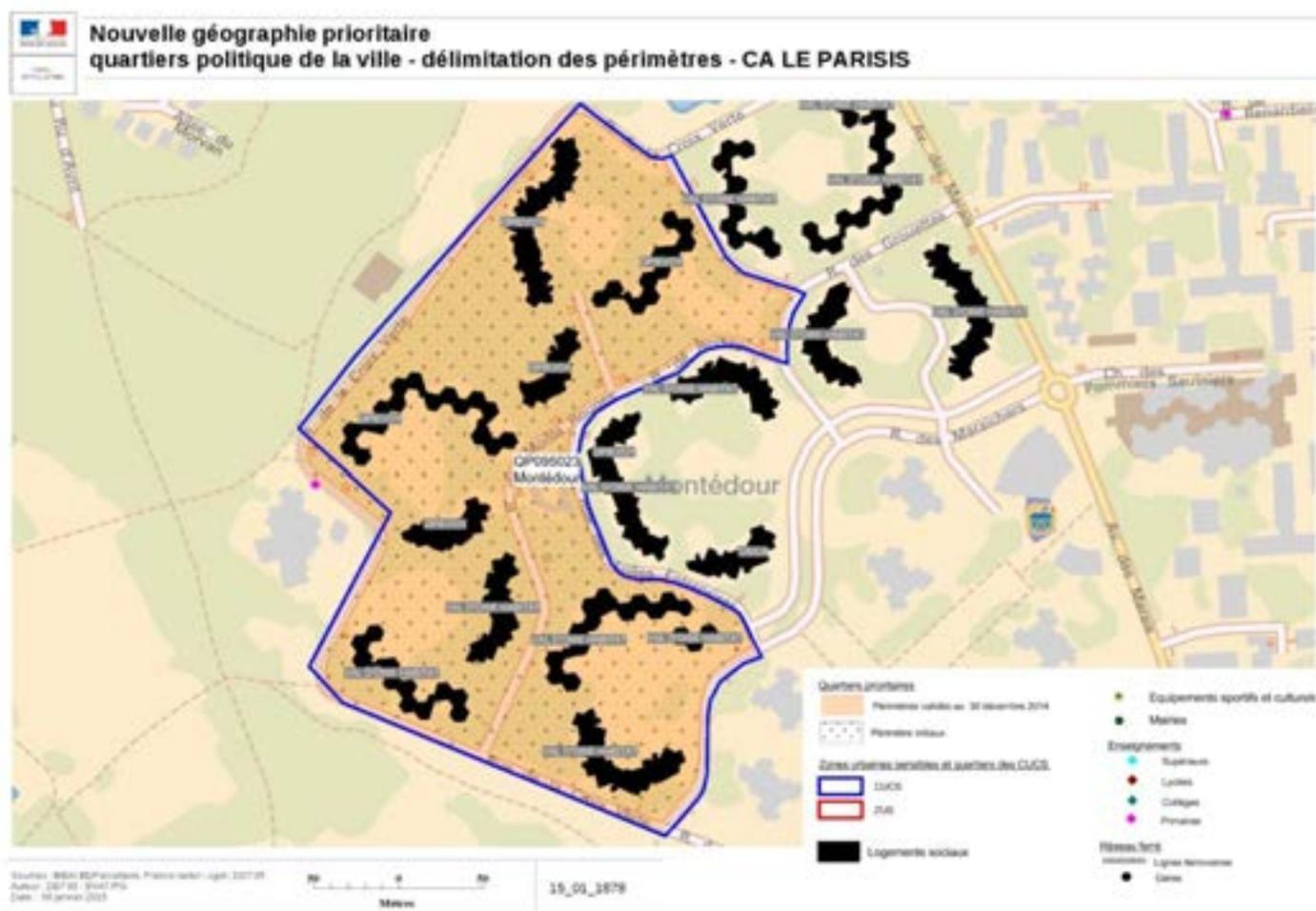
<b>MARE DES NOUES</b>	
<b>FICHE STATISTIQUE SYNTHETIQUE DU QUARTIER</b>	
<b>Population</b>	<b>33097</b>
<i>Dont population QPV</i>	<b>1430</b>
<b>Revenu médian par UC du périmètre QPV</b>	<b>11000</b>
<b>Jeunesse</b>	<b>32%</b>
<i>% des moins des moins de 25 ans dans la population</i>	<b>34%</b>
<b>Monoparentalité</b>	<b>18%</b>
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	<b>20%</b>
<b>Logement social</b>	<b>21%</b>
<i>% de HLM dans le total des logements</i>	<b>47%</b>
<b>Non diplômés</b>	<b>17%</b>
	<b>17,2% femmes/15,9% hommes</b>
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée</i>	<b>14%</b>
	<b>12,7% femmes/14,6%hommes</b>
<b>Part d'ouvriers et d'employés</b>	<b>47%</b>
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	<b>49%</b>
<b>Chômage</b>	<b>10,4%</b>
	<b>11,5%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	<b>11,4% femmes/11,6% hommes</b>
<b>Chômage des jeunes</b>	<b>21,6%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans</i>	<b>30,3%</b>
<b>Prestations sociales<sup>7</sup></b>	<b>18,60%</b>
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales</i>	<b>16,20%</b>

Mare des Noues - Commune de Franconville



<sup>7</sup> CNAF 2013, traitement INSEE

## 2- Présentation du quartier Montédour



### Analyse socio spatiale du quartier Montédour

Le quartier Montédour correspond à 95,1% de l'IRIS Montédour qui couvre, en 2010, 1727 habitants.

Avec 1820 habitants, le quartier prioritaire Montédour représente 5,5% des habitants de Franconville.

### Un second cœur de ville

Le secteur Montédour appartient à un ensemble plus vaste, le quartier de l'Europe, constitué du secteur Montédour et Epine-Guyon.

Ces 2 secteurs sont assez indépendants du centre-ville, du fait de leur position géographique au nord-est de la commune. Ils forment un second cœur de ville.

En effet, ce secteur possède toutes les fonctions nécessaires à la vie du quartier (espaces publics, espaces verts, équipements de loisirs et sportifs, commerces...).

### Bailleurs

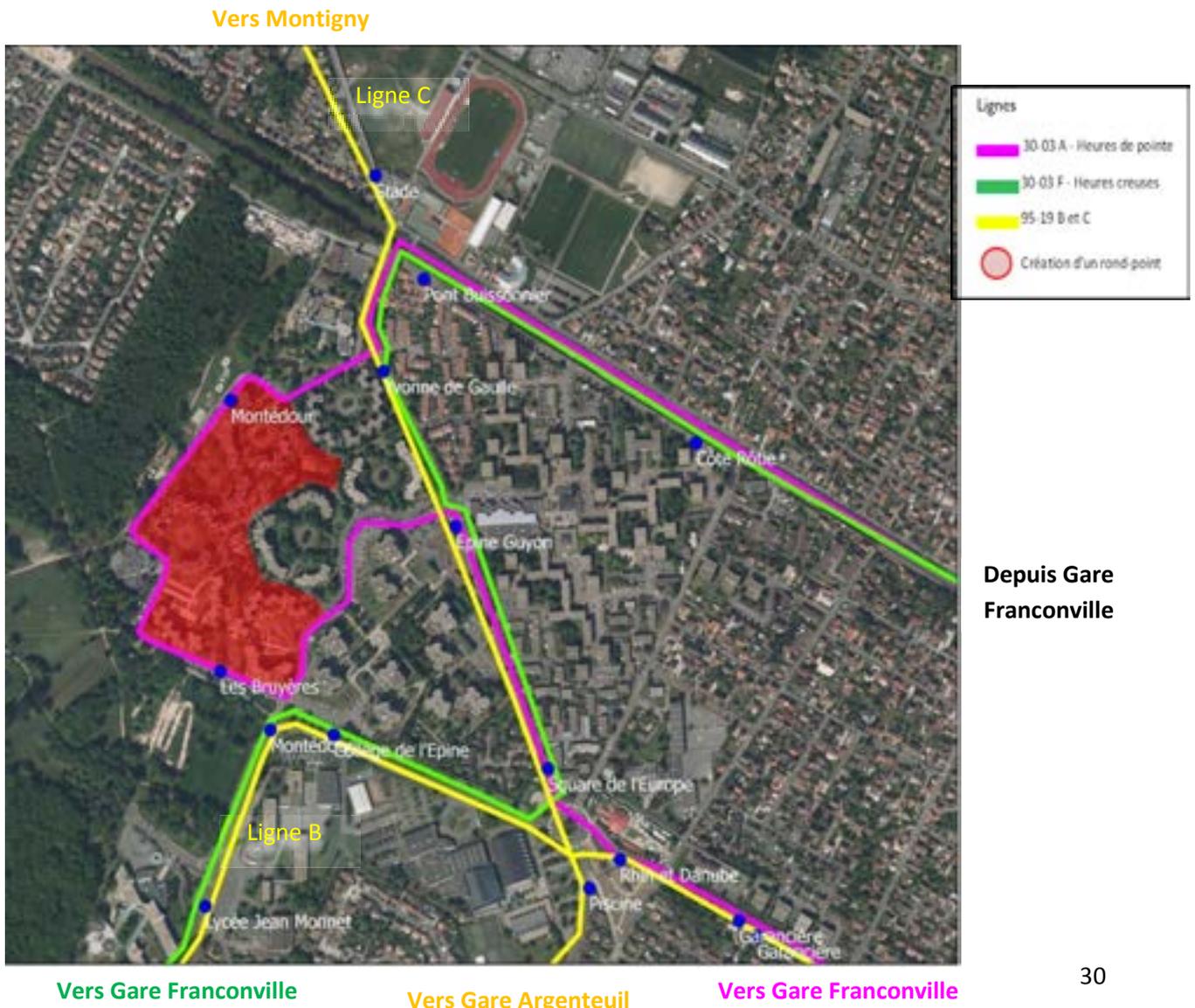
2 bailleurs : OPIEVOY et OPAC

Le bâti collectif sur la résidence de Montédour se compose de bâtiments de moyennes hauteurs (R+8) présentant une architecture travaillée en redans et balcon

**Rénovation, requalification**

Ces résidences ont été construites dans les années 70. Depuis 2000, plusieurs opérations importantes de rénovation, de mise aux normes et d’isolation du bâti intérieur et extérieur ont été menées par les bailleurs sur les bâtiments locatifs. Des travaux de requalification des espaces extérieurs et des espaces verts ont été réalisés ainsi que la résidentialisation de l’ensemble. Le stationnement est compliqué et anarchique, en dépit de la possibilité de location à prix raisonnable offerte aux habitants, d’utiliser les parkings rénovés et sécurisés. Les habitants bénéficient d’un vaste paysage naturel avec la présence du Bois des Eboulures, très bien entretenu par la commune.

**La desserte des quartiers par les transports en commun**



## Tissu associatif

Deux amicales de locataires sont constituées au vu de l'importance de ce parc locatif, l'une correspond aux logements affiliés à l'OPIEVOY et l'autre à ceux de Val d'Oise Habitat. L'amicale des locataires de l'OPIEVOY (Montédour 2000) est très active et investie dans le quartier, ses membres sont reconnus et identifiés au sein de la résidence. L'ASSOC est une association d'aide aux devoirs à destination des primaires et des collégiens. Cette association occupe un local au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation. Le conseil de quartier de l'Europe est dynamique et participe activement à la vie locale.

## Données sociodémographiques

Le quartier de Montédour regroupe une population de 1 727 personnes. Le nombre de ménages répertoriés est de 700.

La population du quartier est composée d'un grand nombre d'enfants de 0 à 14 ans (476 enfants soit 27,56%), pourcentage supérieur aux autres quartiers prioritaires et à la ville.

La part des jeunes adultes de 15 à 29 ans est de 18,47%, légèrement inférieure aux autres quartiers (19,53% pour Mare des Noues et 22,63% pour Fontaine-Bertin) et à Franconville (20,03%).

La tranche d'âges 30-44 de ce quartier est légèrement supérieure (23,39%) aux autres quartiers (20,87% Mare des Noues et 19,62% Fontaine-Bertin) et à la moyenne de la commune (20,56%).

Les 45-59 ans (21,54%) se situent dans la même moyenne que les autres quartiers (22,51% Mare des Noues et 21,03% Fontaine-Bertin) ainsi que celle de la ville (20,41%).

Les séniors âgés de 60 à 74 ans concernent 7,29% de la population de ce quartier (contre 11,52% à Franconville) mais seulement 1,73% sont âgés de plus de 75 ans (contre 7,13% à Franconville).

Dans ce quartier, on constate une part légèrement plus importante de femmes que d'hommes (929 femmes / 798 hommes). Concernant les enfants de 0 à 14 ans, filles et garçons sont à part égale (238 filles / 238 garçons). Pour toutes les autres tranches d'âge, le taux de femmes est plus important.

Dans la catégorie des ménages composés d'une personne seule, on remarque que les femmes sont en nombre plus important, 114 femmes contre 86 hommes. Les personnes vivant seules concernent 29,5% de la population de ce quartier, un taux comparable au quartier de la Mare des Noues (30,6%) et à celui de la commune (31,1%).

Les familles sans enfant concernent 12% de la population du quartier, un taux relativement faible, comparativement à la commune (24%) et aux autres quartiers prioritaires (19,2% Mare des Noues et 20% Fontaine-Bertin).

La part des familles avec enfants représente 42,6%, taux le plus bas en comparaison des autres quartiers prioritaires (51,1% Mare des Noues et 48,1% Fontaine-Bertin) et de la commune (45,8%).

La part des familles nombreuses est de 19,4%, deux fois supérieure à la moyenne des 2 autres quartiers et de la commune.

La part des familles monoparentales est très importante (39,9%) et nettement supérieure au pourcentage des autres quartiers (20,2% Mare des Noues et 26,3% Fontaine-Bertin) de la commune (18,1%).

Enfin, la part de la population immigrée, qu'elle soit de nationalité française (23,4%) ou étrangère (17,2%), est sensiblement égale à celle de la Fontaine Bertin (23,9% et 14,6%) mais supérieure au quartier de la Mare des Noues (12,7% et 6,4%) et à la commune (14,5% et 9,9%).

On constate dans ce quartier une part importante de familles avec enfant(s), avec une surreprésentation des familles monoparentales et des familles nombreuses, en partie issues de l'immigration.

### Faiblesses et ressources du quartier

Malgré sa situation géographique et son éloignement du centre-ville, ce quartier bénéficie de la proximité de nombreux commerces et d'équipements sportifs et de loisirs.

Les commerces proposés, alimentaires ou de service (coiffeur, médecin, pharmacie...), sont diversifiés et répondent aux besoins des habitants.

Au sein du pôle commercial, se trouve la Mairie annexe, très fréquentée par les habitants du quartier. Enfin le bois des Eboulures est un lieu de promenade et de détente. C'est un des poumons verts de la commune. Selon les saisons, des pique-niques sont organisés, des ballades à vélos, promenades à pied, un parcours santé y est proposé.

Malgré cet environnement agréable, un sentiment d'insécurité s'est développé au sein de ce quartier, atténué quelque peu par la récente résidentialisation.

L'association AIGUILLAGE, association de prévention spécialisée, occupe un local au rez-de-chaussée d'un bâtiment au centre même de la résidence. Le travail de terrain des éducateurs est essentiel dans ce quartier.

### Structures municipales dans le quartier

Le quartier de Montédour compte une seule structure municipale qui est la Maison de l'enfance.

Tous les équipements ou structures fréquentés par les habitants du quartier sont hors quartier prioritaire. Ils se situent en périphérie et constituent un deuxième cœur de ville (mairie annexe, commerces, services médicaux et paramédicaux...)

<b>MONTEDOUR</b>	
<b>FICHE STATISTIQUE SYNTHETIQUE DU QUARTIER (Données INSEE 2010)</b>	
<b>Population</b>	<b>33097</b>
<i>Dont population QPV</i>	<b>1820</b>
<b>Revenu médian par UC du périmètre QPV</b>	<b>12700</b>
<b>Jeunesse</b>	<b>32%</b>
<i>% des moins de 25 ans dans la population</i>	<b>40%</b>
<b>Monoparentalité</b>	<b>18%</b>
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	<b>40%</b>
<b>Logement social</b>	<b>21%</b>
<i>% de HLM dans le total des logements</i>	<b>98%</b>
<b>Non diplômés</b>	<b>17%</b>
	<i>17,2 femmes%/15,9% hommes</i>
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée</i>	<b>33%</b>
	<i>36,3% femmes/28,1% hommes</i>
<b>Part d'ouvriers et d'employés</b>	<b>47%</b>
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	<b>76%</b>
<b>Chômage</b>	<b>10,4%</b>
	<b>18,2%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	<i>17,3% femmes/ 19,2% hommes</i>
<b>Chômage des jeunes</b>	<b>21,6%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active &lt;25 ans</i>	<b>29,7%</b>
<b>Prestations sociales</b>	<b>18,6%</b>
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales</i>	<b>28,9%</b>

Montédour - Commune de Franconville



### 3- Présentation du quartier Fontaine Bertin



#### Analyse socio spatiale du quartier Fontaine Bertin

Le quartier Fontaine Bertin correspond à 95,1% de l'IRIS 15,4% de l'IRIS Fontaine Bertin qui couvre, en 2010, 2629 habitants.

Avec 1100 habitants, le quartier prioritaire Fontaine Bertin représente 3,3% des habitants de Franconville.

#### Un quartier à proximité du centre-ville

Le quartier de la Fontaine Bertin se situe à la limite de Sannois.

Ce quartier correspond en partie à une ancienne ZUS. Située près du centre-ville, cette résidence HLM, datant de 1973, est assez bien desservie grâce à un réseau de bus reliant la gare de Franconville-Le Plessis-Bouchard et les gares de Sannois et Argenteuil.

Cette cité, surnommée encore « Chicago », est toujours ressentie comme un quartier à part par les autres habitants.

#### Bailleur

Domaxis

### Réhabilitations, constructions...

Le quartier a bénéficié d'aides de l'ANRU pour des opérations d'aménagement et de création d'équipements. Une subvention ANRU de 935 000€ au titre des opérations ANRU dites isolées a été accordée (coût final 955 600€).

Dans le cadre de l'ANRU des opérations d'aménagement et de création d'équipements ont été réalisées à partir de 2006 :

- Réhabilitation des espaces extérieurs, des circulations et des parkings
- Espaces publics traités en coteaux vallonnés. Parkings en sous-sols fermés.
- Rénovation d'aires de jeux et d'un plateau multisports. L'aire de jeux est devenue un lieu de rencontre et d'échange des mères de familles, très fréquenté.
- Création en 2010 de l'Espace Fontaines, centre social, équipement important de 800m<sup>2</sup>, proposant des activités diversifiées en direction des familles (apprentissage du français, accueil devoirs, ateliers de couture...) en partenariat avec des associations.

Cette structure dynamique et innovante en matière d'action sociale se développe en augmentant le nombre de permanences et d'ateliers correspondant à des besoins détectés. Depuis son ouverture, ses permanences ont doublé.

La mauvaise répartition des parkings ainsi que le manque de stationnement sont des problèmes récurrents dans ce quartier.

Des problèmes internes de circulation sont identifiés : le tracé des voies et le sens des circulations ne permettent pas une bonne desserte, notamment au cœur de la résidence, peut-être dus à l'absence d'une voie qui traverse la résidence.

La construction d'un immeuble sur rue de 180 logements d'accession à la propriété va enfermer un peu plus la résidence et accentuer le confinement du site ; des projets d'aménagement de celui-ci sont à l'étude.

Des commerces en rez d'immeuble sont prévus et remplaceront ceux qui ont été démolis.

### Données socio-démographiques

La population du quartier de la Fontaine Bertin se compose de 2 629 personnes pour 891 ménages.

La tranche d'âge des 0-14 ans est la plus représentée avec 24,53 % soit 645 enfants.

La part des jeunes adultes de 15 à 29 ans est de 22,63%, légèrement supérieure aux autres quartiers (19,53% pour Mare des Noues et 18,47% pour Montédour) et à Franconville (20,03%).

Dans ce quartier les tranches d'âges 30-44 et 45-59 sont représentées à parts à peu près égales, respectivement 19,62% et 21,03%.

Les séniors âgés de 60 à 74 ans concernent 9,05% de la population de ce quartier (contre 11,52% à Franconville) mais seulement 3,15% sont âgés de plus de 75 ans (contre 7,13% à Franconville).

Dans ce quartier, on constate une part légèrement plus importante de femmes que d'hommes (1 401 femmes / 1 228 hommes).

Concernant les enfants de 0 à 14 ans, filles et garçons sont à part égale (319 filles / 326 garçons).

Pour toutes les autres tranches d'âge, le taux de femmes est plus important.

Dans la catégorie des ménages composés d'une personne seule, on remarque que les femmes sont en nombre très important, 101 femmes contre 40 hommes.

Les personnes vivant seules concernent 15,7% de la population de ce quartier, ce taux est faible comparé aux autres quartiers (30,6% à la Mare des Noues et 29,5% à Montédour) et à la ville qui est de 31,1%.

La part des familles avec enfants représentent la majorité des ménages (près de la moitié de la population : 48,1%), les familles sans enfant représentent quant à elles 20% de la population.

La part des familles nombreuses est de 10,3%, dans la moyenne de la commune (9,9%).

La part des familles monoparentales est importante et nettement supérieure au pourcentage de la commune (26,3% contre 18,1%).

Enfin, la population immigrée, de nationalité française et étrangère, est représentée par un pourcentage supérieur à celui de la commune (respectivement 23,9% et 14,6%).

On constate que la population de ce quartier est assez jeune avec de nombreuses familles habitant ce territoire, dont une part importante est issue de l'immigration.

Le centre social Espace Fontaines implanté depuis 2010 dans ce quartier a vocation à répondre aux besoins de ces habitants que ce soit en matière d'insertion sociale et professionnelle, d'aide à la parentalité ou d'accueil d'enfants, d'adolescents ...

### **Faiblesses et ressources du quartier**

La plus grande faiblesse de ce quartier est sa configuration et son type de construction (tours d'une dizaine étages) qui accentue son enclavement.

Aujourd'hui ce quartier est plus calme mais des trafics de toutes sortes perdurent.

L'association Aiguillage, association de prévention spécialisée, occupe un local au rez-de-chaussée d'un bâtiment au centre même de la résidence. Le travail de terrain des éducateurs est essentiel dans ce quartier.

Cependant cet enclavement apporte aussi une cohésion des habitants, malgré des origines multiculturelles, la notion d'appartenance à un village y est très forte.

L'intérieur de la résidence est accessible uniquement à pied, ce qui lui confère ainsi une tranquillité pour les promenades dans le parc, réhabilité grâce à l'ANRU 2006, avec une aire de jeux dédiée aux enfants, des plateaux multi sports et la création de l'Espace Fontaines, Centre social dédié aux familles.

Le centre de formation ABC est accolé à l'Espace Fontaines. Ce centre propose des formations qualifiantes permettant d'accéder à l'emploi. Il reçoit des jeunes de tout le Val d'Oise permettant ainsi une ouverture du quartier. Une réflexion s'impose quant à un renforcement du partenariat existant.

### **Tissu associatif, citoyenneté**

Le tissu associatif reste faible, le groupe d'habitants le plus dynamique reste le conseil de quartier de la Fontaine-Bertin. Il se réunit au sein de l'Espace Fontaines et propose régulièrement des animations de quartier auxquelles il associe l'Espace Fontaines.

Pour exemple, l'animation « Mon voisin est musicien », proposée pour la première fois en 2014, aura lieu à nouveau en 2015 au vu de son succès. Cette animation a plusieurs objectifs, présenter des talents qu'ils soient chanteurs ou musiciens, mais surtout faire vivre différemment ce quartier et le valoriser grâce à la musique.

L'association K-tier créée en 2007 avec le soutien de la commune propose du foot en salle pour les ados.

### **Structures municipales dans le quartier**

Le centre social Espace Fontaines est la seule structure municipale implantée au sein du quartier prioritaire.

C'est un lieu d'accueil ouvert qui propose des services à la population au cœur du quartier ou à sa périphérie.

Cette structure est équipée de 2 studios de musique et d'une salle de danse permettant ainsi d'accéder à des pratiques sportives et culturelles.

Une salle dédiée à l'informatique permet de proposer des initiations, des formations à un public souvent très éloigné du numérique.

Elle reçoit la population du quartier sur lequel elle est implantée. Son rôle est d'écouter, d'informer, d'orienter, de répondre à la multitude d'interrogations et/ou de besoins pouvant être rencontrés par les habitants du quartier et d'agir aux mieux en fonction des attentes.

Afin de favoriser l'accès à la culture, de réduire les inégalités, de favoriser le lien social et de rompre l'isolement des personnes en difficulté, la commune a instauré la gratuité dans les Maisons de proximité pour toutes les activités proposées.

Le bibliobus est le seul équipement, mobile, proposant des services aux habitants de ce quartier.

LA FONTAINE BERTIN	
FICHE STATISTIQUE SYNTHETIQUE DU QUARTIER (Données statistiques 2010)	
Population	33097
<i>Dont population QPV</i>	1100
Revenu médian par UC du périmètre QPV	12300
Jeunesse	32
<i>% des moins des moins de 25 ans dans la population</i>	40%
Monoparentalité	18%
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	26%
Logement social	21%
<i>% de HLM dans le total des logements</i>	49%
Non diplômés	17%
	17,2% femmes/15,9% hommes
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée</i>	28%
	28% femmes/27,2% hommes
Part d'ouvriers et d'employés	47%
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	64%
Chômage	10,4%
	10,2% femmes/10,5% hommes
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	17,2%
	16% femmes/ 18,3% hommes
Chômage des jeunes	21,6%
<i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans</i>	32,9%
Prestations sociales	18,60%
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales</i>	25,60%



## 4- Quartiers vécus

Quartiers	Mare des Noues	Fontaine Bertin	Montédour
	Quartier vécu	Quartier vécu	Quartier vécu
<b>Etablissements scolaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maternelle et élémentaire 4 Noyers</li> <li>- Collège Bel Air (non classé ZEP)</li> <li>- Lycée Jean Monet (non classé ZEP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maternelle et élémentaire Fontaine Bertin</li> <li>- Collège J.F. Clervoy (non classé ZEP)</li> <li>- Lycée Jean Monet (non classé ZEP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maternelle Montédour</li> <li>- Maternelle Côte-Rôtie</li> <li>- 2 Élémentaires et 1 maternelle Epine-Guyon</li> <li>- Collège Epine-Guyon (non classé ZEP)</li> <li>- Lycée Jean Monet (non classé ZEP)</li> </ul>
<b>Etablissements culturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiathèque</li> <li>- Centre culturel St Exupéry</li> <li>- Cinéma</li> <li>- Ecole de musique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiathèque</li> <li>- Centre culturel St Exupéry</li> <li>- Cinéma</li> <li>- Ecole de musique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiathèque</li> <li>- Centre culturel St Exupéry</li> <li>- Cinéma</li> <li>- Ecole de musique</li> <li>- Bibliobus</li> </ul>
<b>Equipements sportifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrain de basket</li> <li>- Complexe sportif</li> <li>- Piscine</li> <li>- Patinoire</li> <li>- Stade</li> <li>- Gymnases</li> <li>- Skate Park</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gymnase Jacky Ferand</li> <li>- Gymnase Jules Ferry</li> <li>- Complexe sportif</li> <li>- Piscine</li> <li>- Patinoire</li> <li>- Stade</li> <li>- Skate Park</li> <li>- Plateau d'évolution</li> <li>- Terrains de football et basket (City stades)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gymnase Epine-Guyon</li> <li>- Complexe sportif</li> <li>- Piscine</li> <li>- Patinoire</li> <li>- Stade</li> <li>- Skate Park</li> </ul>
<b>Lieux/Equipements Nouvelles technologies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiathèque</li> <li>- Espace Public Numérique (EPN)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiathèque</li> <li>- Espace Public Numérique (EPN)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiathèque</li> <li>- Espace Public Numérique (EPN)</li> <li>- Salle informatique à la Maison de proximité de l'Europe</li> </ul>

<b>Etablissements de santé</b>	- Centre de santé municipal	- Centre de santé municipal	- Centre de santé municipal
<b>Structures de petite enfance</b>	- Halte-garderie des 4 Noyers - CLM 4 Noyers	- CLM Fontaine-Bertin - Crèche des P'tits Loups - Halte-garderie des 4 Noyers	- CLM Montédour - CLM Côte-Rôtie - Crèche Pom'Pouce - CLM Epine-Guyon
<b>Structures de proximité</b>	- Maison de proximité de la Mare des Noues - Maison des associations - K' Fête	- Maison des associations - K' Fête	- Maison de proximité de l'Europe - Maison des associations - K' Fête

## 5- Les instances participatives

### Etat des lieux des pratiques participatives sur les quartiers prioritaires de Franconville

#### QPV 1 : MARE DES NOUES

- Conseil de quartier très actif (34 personnes) en lien avec la Maison de proximité de la Mare des Noues.
- Amicale des locataires

#### QPV 2 : MONTEDOUR

- Conseil de quartier très investi (31 personnes) qui propose beaucoup d'animations à destination des familles.
- Deux amicales de locataires (2 bailleurs sociaux dans ce quartier)

#### QPV 3 : FONTAINE BERTIN

- Conseil de quartier actif (40 personnes), a développé un bon partenariat avec le centre social Espace Fontaines pour la mise en place d'actions développant du lien entre les habitants.
- Amicale des locataires

### Modalité de mise en œuvre des conseils citoyens

Ces trois conseils de quartier concernent géographiquement les quartiers prioritaires élargis (quartiers prioritaires et périphériques).

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville « un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville ». Il est donc prévu que trois conseils citoyens soient constitués sur la commune de Franconville afin de représenter les 3 quartiers prioritaires.

### **Animation et soutien au lancement**

Un accompagnement à l'autonomisation est prévu par le coordinateur de la structure les accueillant, ou autre agent municipal.

Composition et modalités de désignation des collèges « habitants » et « acteurs locaux »

La Composition :

- ✓ 1 collège habitants :  
Constitué à partir d'un tirage au sort sur une liste globale d'habitants et d'après une liste de volontaires  
50% minimum du conseil citoyen doit être composé d'habitants avec une parité hommes/femmes
- ✓ 1 collège « associations et acteurs locaux » (amicales de locataires, conseils de quartier...)

### **Mise en œuvre**

Procédure et modalités de désignation des membres du conseil citoyen

- Information, communication
  - Information générale sur la « participation citoyenne » par quartier :  
Flyers boîtes aux lettres / affiches halls et structures de proximité
  - Réunion de présentation du dispositif :  
Réunion de présentation en demi-journée (samedi) au sein de chaque structure implantée dans chaque quartier prioritaire.  
Présentation générale des conseils citoyens (leur rôle, les modalités d'élection ...) aux personnes présentes
  - Recensement des volontaires (habitants, acteurs locaux...)
- Modalités de désignation des membres par quartier
  - D'après une liste de volontaires :

Une liste composée de volontaires identifiés : usagers des Maisons de proximité, membres des conseils de quartier, clubs sportifs, club de prévention, professions libérales...

- D'après une liste globale :
  - ✓ Se rapprocher de chaque bailleur et leur demander de nous transmettre les numéros d'appartements des parcs sociaux concernés
  - ✓ Déterminer le nombre d'appartements tirés au sort (exemple : si 300 logements / 100 numéros retenus)
  - ✓ Tirage au sort de ces numéros lors d'une « cérémonie officielle » en présence du délégué du préfet de notre territoire
  - ✓ Transmission aux bailleurs des numéros tirés au sort afin qu'ils nous fassent parvenir les noms des locataires concernés
  - ✓ Envoi d'un courrier aux locataires tirés au sort les invitant à une réunion d'information et de présentation des conseils citoyens
- Réunion de constitution des membres des conseils citoyens

Seront conviés à participer à cette réunion, encadrée à la fois par la Municipalité et l'Etat :

- Les personnes tirées au sort
- Les volontaires
- Les acteurs locaux du 2<sup>e</sup> collège

La définition des membres des conseils citoyens sera effectuée à la fin de cette réunion

### **Organisation et fonctionnement**

Statut :

Associatif

Les Modalités d'élection et de renouvellement des membres du Conseil restent à définir

Les modalités d'articulation avec les instances participatives existantes sont à définir

### **Outils mis à disposition**

⤴ Moyens humains

Accompagnement préalable à l'autonomisation des conseils citoyens par le coordinateur de la structure les accueillant, ou autre agent municipal.

⤴ Moyens matériels

Prêts de salles, mise à disposition de rangements (placards) et fournitures administratives diverses, assistance du service communication.

⤴ Moyens financiers restent à préciser

⤴ Locaux : accueil des conseils citoyens au sein des structures suivantes :

QPV 1 : Centre social Espace Fontaines

QPV 2 : Maison de Proximité de l'Europe

QPV 3 : Maison de Proximité de la Mare des Noues

**Les formations sont des éléments qui seront à définir ultérieurement**

### **Echéancier de mise en œuvre**

- 1) Recensement des pratiques participatives dans le quartier, en lien avec les partenaires locaux  
Mai 2015
- 2) 2) Information et appel à candidatures (journal de la ville, courriers, porte à porte, affichages dans les halls d'immeuble...)  
Septembre 2015

- 3) Tirage au sort dans la liste électorale  
Octobre 2015
- 4) Tirage au sort dans la liste de volontaires  
Octobre 2015
- 5) Rencontre des membres du conseil : présentation des membres et du dispositif  
Octobre 2015
- 6) Présentation de la liste des membres du CC au président d'agglomération puis au préfet  
Octobre 2015
- 7) Atelier d'échange avec le délégué du préfet : « le contrat de ville, qu'est-ce que c'est ? »  
Novembre 2015
- 8) Atelier d'échange avec le délégué du préfet : « l'expression des habitants face aux partenaires, outils de communication »  
Novembre 2015
- 9) Mise à disposition d'un lieu de réunion  
Novembre 2015
- 10) Atelier d'échange sur les pistes d'actions pour le quartier  
Décembre 2015
- 11) Création de l'association « conseil Citoyen du quartier... », statuts et règles de fonctionnement  
Janvier 2016
- 12) Déclaration de l'association en préfecture  
Mars 2016
- 13) Mise en place d'une action portée par le Conseil citoyen  
Mai 2016
- 14) Réunion de régulation et 1e évaluation du dispositif (chef de projet, DP, membres du CC)  
Septembre 2016

## 6- Etat des lieux de la politique de la ville, bilan CUCS





## A/ Quartier Les Carreaux Fleuris

Le quartier des Carreaux s'insère dans le quartier Ouest qui bénéficiait d'un CUCS et qui fait aujourd'hui partie de la géographie prioritaire réglementaire dans un ensemble constitué par les quartiers de la Fontaine Bertin à Franconville et du Bas des Aulnaies à Sannois.

Le territoire prioritaire est délimité par :

- Le boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny
- La rue des Fossés Trempés qui marque la frontière avec la commune d'Ermont
- Le boulevard Gambetta
- Et l'autoroute A115

L'ensemble immobilier identifié correspond aux résidences des Carreaux, le Pavillon et le Bas des Guillerands qui se trouve côté Ouest du quartier Loges-Gambetta de l'autre côté de l'autoroute A115 (l'ensemble de ces résidences formant le CUCS). De ce fait ce quartier est relié aux services publics de la commune de Sannois par une passerelle au-dessus de l'A115.

## Bailleurs

Ce territoire est composé de cinq grands ensembles immobiliers :

- Résidence les Carreaux Fleuris, dont le bailleur est Erigère, comprend 272 logements répartis sur huit immeubles de R+4 à R+11.  
Le patrimoine s'étend sur deux rues : les Carreaux et les Fossés Trempés qui sont des voies communales.  
La résidence a été réhabilitée et résidentialisée en 2006. Les conteneurs à ordures ménagères sont enterrés.
- Résidence Bel Air dont le bailleur est Osica comprend 143 logements répartis sur cinq immeubles de R+9 à R+4.  
Le patrimoine s'étend sur trois rues : Maraichers, Fossés Trempés et Fères Kegels qui sont des voies communales  
Le site est résidentialisé ; les places de parking rénovées et remises en location. Les conteneurs à ordures ménagères sont enterrés.
- Square Picolo dont le bailleur est Logirep comprend 112 logements répartis sur huit immeubles de R+3 à R+9.  
Le patrimoine s'étend sur deux rues : Vignerons et Fossés Trempés qui sont des voies communales.  
Le site est résidentialisé et les conteneurs à ordures ménagères sont enterrés.

Un programme de vente est en cours et à ce jour, il ne reste que 47 logements qui n'ont pas été vendus (58% du patrimoine est vendu).

- La résidence Gaston Ramon comprend 50 logements répartis sur deux immeubles R+3  
Le patrimoine s'étend sur deux rues : Gaston Ramon qui est une voie communale et le boulevard Gambetta qui est une voie départementale.  
La résidence est résidentialisée et les conteneurs à ordures ménagères sont enterrés.
- La résidence des Tuileries est une copropriété dont les logements sont répartis sur huit immeubles de R+4 à R+8

Le patrimoine s'étend sur trois rues : Carreaux, Vignerons et Fossés Trempés qui sont des voies communales

Ainsi que :

- Des pavillons (au nombre de 4) qui sont le long de la rue Gaston Ramon (voie communale)
- Un foyer social Adoma est un immeuble R+4 qui comprenant 296 logements avec un parking. Le patrimoine s'étend sur deux rues : boulevard Gambetta et Frères Kegels qui sont des voies communales.  
Les poubelles sont à l'extérieur sur le parking.
- Un petit immeuble R+2 de 6 logements qui est dans le prolongement de l'école maternelle Gaston Ramon.  
Le patrimoine s'étend sur la rue des Frères Kegels  
Ce sont des logements communaux occupés essentiellement par des employés de la commune.

### Le projet urbain

Le projet développé par le bailleur ERIGERE et soutenu par la municipalité vise à supprimer les dysfonctionnements urbains et à restaurer la sécurité du site, à améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, à désenclaver le quartier et à favoriser la mixité sociale.

- La destruction du parking-silo et à la construction, sur l'emprise foncière ainsi libérée d'un nouveau bâtiment, d'environ 80 logements avec des parkings en sous-sol - cette construction comprendra des logements en accession à la propriété à coûts maîtrisés et en locatif intermédiaire pour améliorer la mixité sociale – En pied d'immeuble pourront être aménagés des locaux d'activité, associatifs ou un équipement public;
- la reconstitution partielle de l'offre de stationnement en surface avec la création de plusieurs poches de parking résidentielisées et qualifiées;
- la reconstitution d'une aire de jeux selon les attentes des habitants;
- la requalification de la voirie existante (r. des Fossés trempés) et la création d'une voie nouvelle (entre la r. des Fossés trempés et la R. des Carreaux) pour désenclaver le quartier – l'aménagement d'un cheminement piétonnier traversant le site ;
- la résidentialisation du site et la requalification des parties communes.

### Ressources et faiblesses du quartier

#### Ressources

- Implication du Bailleur  
La politique de développement global du quartier vise :

- Le désenclavement du quartier des Carreaux et l'ouverture sur le reste de la commune
- La réponse aux problématiques sociales lourdes des habitants et à la précarisation du quartier
- Un travail sur l'insertion des jeunes déscolarisés
- Le démantèlement des trafics et de la délinquance
- L'animation locale et l'intégration des habitants dans leur quartier
- L'investissement des habitants dans leur quartier et dans leur commune et leur participation aux instances de concertation
- Présence de gardiens sur le site
- Implication des équipes éducatives des écoles élémentaires et du collège
- Quartier vécu doté en équipements sportifs, culturels et éducatifs (écoles et centres de loisirs)
- Présence d'une association de locataires
- Présence de vidéo surveillance

### Faiblesses

Ce quartier rencontre des problématiques que la commune tente de résoudre :

- Déscolarisation des jeunes
- Concentration de logements sociaux
- Actes délictueux et sentiment d'insécurité

En outre, les difficultés repérées sont :

- Peu de commerces
- Tissu associatif très faible
- Moyens de transport limités
- Difficultés à mobiliser les jeunes déscolarisés
- Pas de structures d'animation
- Peu d'aires de jeux
- Un taux de familles monoparentales important
- Trafics de drogue
- Dégradations
- Vandalisme et incivilités

### **Equipements**

Les équipements scolaires :

- Ecole primaire Gaston Ramon
- Ecole maternelle Gaston Ramon

Equipements :

- Un petit plateau multisports (se trouvant sur le toit d'un parking silo condamné et voué à la démolition) permet de pratiquer du football et du basket est situé au Carreaux Fleuris
- Une aire de jeux pour enfants située aux Carreaux Fleuris

Commerce :

- Un hyper discount : HD

Lieu de culte :

- Une mosquée

## Analyse socio démographique

Sur la Résidence Bel Air – Osica et le Square Picolo – Logirep : La majorité des occupants sont des personnes majeurs (73%) dont la classe d'âge la plus représentée est les 24-49 ans avec 34%. Les seniors sont peu nombreux et ne représentent que 6% des habitants

La moitié des ménages sont des couples majoritairement avec des enfants et un quart sont des familles monoparentales avec un ou deux enfants essentiellement.

Les emménagés récents sont surtout des familles monoparentales (43%) et des personnes seules (38%).

Les personnes sans emploi ou au chômage (51%) sont plus nombreux que ceux ayant un emploi (49%). A noter que 4% des personnes en emploi ont une activité précaire.

### Sur Les Carreaux Fleuris (Erigère)

Les familles nombreuses sont en augmentation ce qui confirme par la taille des emménagés récents avec 3.70 contre 3.21 pour les ménages « anciens ».

La population a tendance à se rajeunir, conséquence de l'arrivée des familles avec enfants.

La majorité des titulaires ainsi que leur conjoint ont un emploi dans le cadre d'un CDI.

### Sur le Foyer travailleurs migrant – ADOMA

296 chambres occupées à 100% par des hommes

Salarié	83
Chômeur	27
RSA	125
Pensionné	6
Retraité	38
Autre	Artisan : 1

## B/ Bas des Aulnaies

Le quartier du Bas des Aulnaies est, avec le quartier des Carreaux à Sannois et le quartier de la Fontaine Bertin à Franconville, inscrit dans la géographie prioritaire de la politique de la Ville pour la période 2015-2020.

Mieux relié au reste de la commune que le Quartier des Carreaux car situé plus près du centre-ville et en –delà de l'autoroute A 115, la « Cité verte », livrée en 1973, qui a conservé sa dénomination d'origine malgré une réhabilitation intervenue à partir de 1992, le quartier présente une configuration immobilière typique des années 70.

Le quartier du Bas des Aulnaies se trouve au nord de la commune à la limite d'Ermont.

Le territoire prioritaire est délimité par :

- La rue Pierre Loti
- L'allée Molière
- La rue Antoine de Saint-Exupéry
- L'allée Boileau
- La rue de Cernay

## Bailleur

C'est un territoire qui ne comprend que du patrimoine social dont le seul bailleur est Logirep. Cette résidence est composée de 6 bâtiments de R+10 à R+4.

Une résidence (un bâtiment se trouvant à allée Pascal) pour sénior, dont le bailleur est aussi Logirep. Constitué de 6 bâtiments R+4 à R+10 situés allées Boileau Pascal, Racine, La Bruyère regroupant **217 logements**. Le diagnostic social fait ressortir la fragilité socio-économique de la population (part importante des personnes âgées, des familles monoparentales, faibles revenus...). Y demeurent environ **800 habitants**.

## Le projet urbain de LOGIREP pour le quartier Bas des Aulnaies

Le projet de LOGIREP soutenu par la Mairie tend à améliorer le cadre de vie et le confort des habitants, à sécuriser les immeubles, les parkings et leurs accès, à réduire la facture énergétique et à améliorer la mixité sociale.

Les actions menées viseront à :

- réhabiliter les logements (pose de fenêtres double-vitrage, sols, sanitaires et électricité...), requalifier les parties communes des immeubles et isoler l'enveloppe bâtementaire pour réaliser des économies d'énergie ;
- résidentialiser l'ensemble du périmètre ainsi que les parkings ;
- requalifier les espaces extérieurs qui appartiennent actuellement à la commune et dont la propriété sera dévolue au bailleur pour lui permettre de mener à bien son opération ;
- construire un nouvel immeuble d'une cinquantaine de logements sur une aire de jeux existante et, bien sûr, recréer cette aire de jeux en lieu et place d'un parking actuellement squatté par les véhicules extérieurs à l'ensemble Hlm. L'offre nouvelle de logements aura pour effet de favoriser la décohabitation et les parcours résidentiels tout en améliorant la mixité sociale du quartier.

## Equipement

- Une aire de jeux pour enfant situé à peu près au centre du patrimoine

## Ressources et faiblesse du quartier

### Ressources

- Présence d'une association de locataires
- Présence de gardien sur le site
- Présence de vidéo surveillance

### Faiblesses

- Le patrimoine a été réhabilité il y a environ une quinzaine d'années (bardage métallique appuyé) qui ne correspond pas aux normes d'isolation engendrant des factures énergétiques très élevée
- Manque de locaux communs
- Faiblesse des associations
- Pas de commerces
- Transport en commun insuffisant particulièrement le soir après 20h et le week-end
- Dégradations
- Enclavement du site

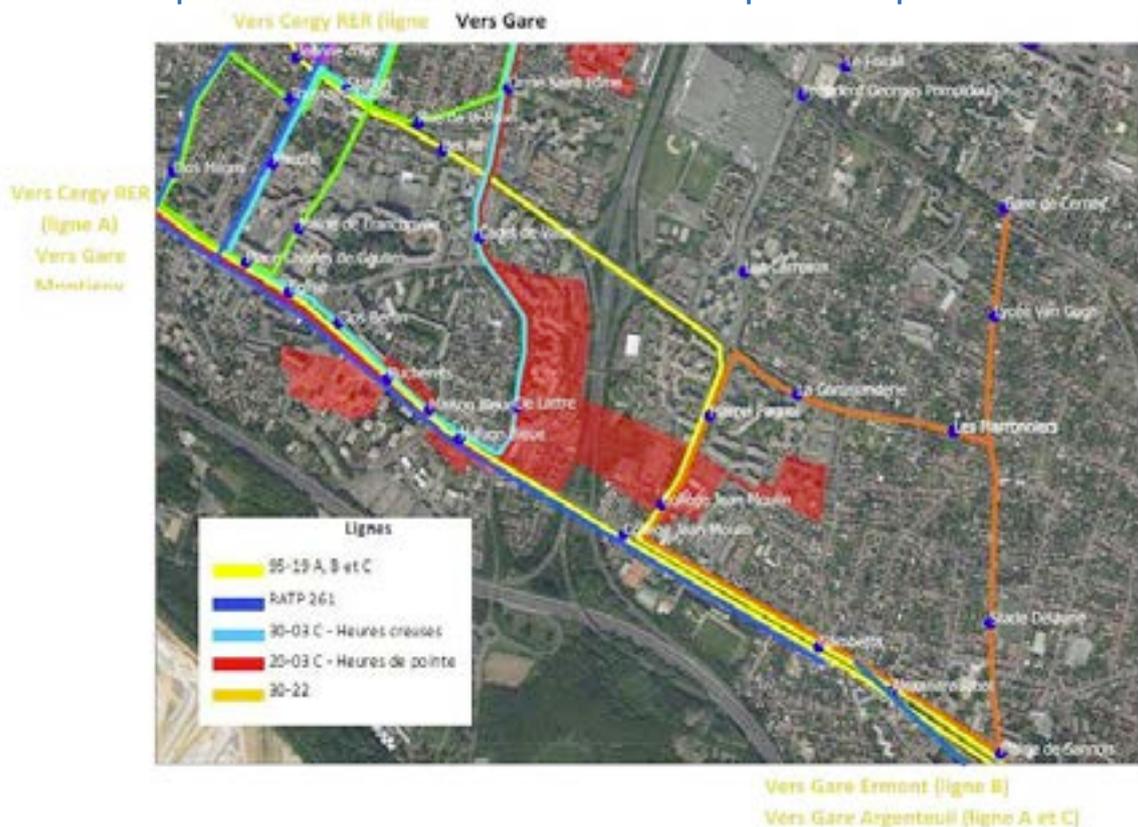
## Analyse sociodémographique (données bailleur)

Les couples sont les ménages les plus importants avec 43%. Les familles monoparentales représentent 24% avec principalement un monoparent avec un ou deux enfants.

Les occupants des logements sont majoritairement des personnes de 25-49 ans mais 32% sont des jeunes de moins de 18 ans.

42% des résidents majeurs sont sans emploi. Plus de 58% des locataires sont en emploi (néanmoins aucune personne sans activité professionnelle n'est inscrite à Pôle Emploi).

## La desserte des quartiers Les Carreaux Fleuris Bas des Aulnaies par les transports en commun



<b>BAS DES AULNAIES – CARREAUX FLEURIS</b>	
<b>FICHE STATISTIQUE SYNTHETIQUE DU QUARTIER (Données INSEE 2010)</b>	
<b>Population</b>	<b>26090</b>
<i>Dont population QPV</i>	<b>3410</b>
<b>Revenu médian par UC du périmètre QPV</b>	<b>12000</b>
<b>Jeunesse</b>	<b>33%</b>
<i>% des moins de 25 ans dans la population - Carreaux</i>	<b>37%</b>
<i>% des moins de 25 ans dans la population- Les Loges</i>	<b>38%</b>
<i>% des moins de 25 ans dans la population- Poirier Baron</i>	<b>32%</b>
<b>Monoparentalité</b>	<b>17%</b>
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles- Carreaux</i>	<b>22%</b>
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles- Les Loges</i>	<b>19%</b>
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles- Poirier Baron</i>	<b>15%</b>
<b>Logement social</b>	<b>26%</b>
<i>% de HLM dans le total des logements- Carreaux</i>	<b>55%</b>
<i>% de HLM dans le total des logements - Les Loges</i>	<b>23%</b>
<i>% de HLM dans le total des logements - Poirier Baron</i>	<b>25%</b>
<b>Non diplômés</b>	<b>17%</b>
	<b>16,4% femmes/ 16,9% hommes</b>
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée- Carreaux</i>	<b>28%</b>
	<b>26,2% femmes/ 30,2%hommes</b>
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée - Les Loges</i>	<b>16%</b>
	<b>15% femmes/ 17% hommes</b>
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée- Poirier Baron</i>	<b>18%</b>
	<b>19,4% femmes/17,3% hommes</b>
<b>Part d'ouvriers et d'employés</b>	<b>45%</b>
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active- Carreaux</i>	<b>67%</b>
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active- Les Loges</i>	<b>45%</b>
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active- Poirier Baron</i>	<b>43%</b>
<b>Chômage</b>	<b>10,3%</b>
	<b>9,4% femmes/11,1% hommes</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans- Carreaux</i>	<b>15,7%</b>
	<b>12,2% femmes/18,6% hommes</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans- Les Loges</i>	<b>10,1%</b>
	<b>8,3% femmes/11,9% hommes</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans- Poirier Baron</i>	<b>9,1%</b>
	<b>6,4% femmes/11,6% hommes</b>
<b>Chômage des jeunes</b>	<b>18,9%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15 -24 ans - Carreaux</i>	<b>23%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans- Les Loges</i>	<b>17,2%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans- Poirier Boiron</i>	<b>14,3%</b>
<b>Prestations sociales<sup>8</sup></b>	<b>21,2</b>
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales- Carreaux</i>	<b>29,80%</b>
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales- Les Loges</i>	<b>20,30%</b>
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales- Poirier Baron</i>	<b>16,20%</b>

<sup>8</sup> CNAF 2013, traitement INSEE



## 2- Quartier vécu

### Quartier Vécu Les Carreaux

Le quartier des Carreaux n’ayant qu’un commerce et un petit plateau sportif en plein air, les habitants doivent se tourner vers d’autres zones pour leurs besoins.

<p><b>Etablissements scolaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- collège Jean Moulin qui se trouve aux « Loges » est le collège de secteur pour les quartiers des Carreaux, des Loges et du Poirier Baron (qui intègre le Bas des Aulnaies).</li> </ul>
<p><b>Equipements sportifs, de loisirs et culturels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Palais des sports Jean-Claude Bouttier qui accueille, en son sein, le musée de la boxe se trouve aux « Loges »</li> <li>- Gymnase Gambetta qui se trouve au Poirier Baron est dédié à la pratique de la boxe</li> <li>- Piscine municipale Pierre Williot qui se trouve à proximité des « Loges »</li> <li>- Stade Fernand Coutif qui se trouve aux Loges</li> <li>- Le Petit Beaubourg qui est un centre de loisirs qui accueille des jeunes de 11-17 ans : cette structure reçoit les jeunes les plus « âgés » (16-17 ans).</li> </ul>

<b>Commerces</b>	<p>Au plus proche (à 10 min de marche ou à une station de bus) se trouve le Centre commercial Cadet de Vaux à Franconville qui regroupe : un bar/brasserie, une laverie, deux restaurants (fast-food), un salon de coiffure, une boulangerie, un tabac, librairie, papeterie, une pharmacie, une boucherie, une épicerie, un fleuriste et trois locaux vides</p> <p>Le supermarché le plus proche, CORA, est à Ermont (avenue du Président Georges Pompidou) et fait partie d'une galerie commerciale comprenant : un chocolatier, une bijouterie, une maroquinerie, un opticien, 4 boutiques de prêt à porter, une parfumerie, un cordonnier, une pharmacie, un pressing, une librairie / presse et une cafétéria</p>
------------------	--

### Quartier vécu Bas des Aulnaies

<b>Etablissements scolaires</b>	<p>- école primaire Gambetta (qui se trouve au Poirier Baron)</p> <p>- école maternelle Magendie (qui se trouve aux Loges)</p>
<b>Equipements sportifs, de loisirs et culturels</b>	<p>- Palais des sports Jean-Claude Bouttier qui accueille, en son sein, le musée de la boxe se trouve aux « Loges »</p> <p>- Gymnase Gambetta qui se trouve au Poirier Baron est dédié à la pratique de la boxe</p> <p>- Piscine municipale Pierre Williot qui se trouve à proximité des « Loges »</p> <p>- Stade Fernand Coutif qui se trouve aux Loges</p> <p>- Le Petit Beaubourg qui est un centre de loisirs qui accueille des jeunes de 11-17 ans : cette structure reçoit les jeunes les plus « âgés » (16-17 ans).</p>
<b>Commerces</b>	<p>Au poirier Baron :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une pharmacie</li> <li>• Une boulangerie</li> <li>• Une petite épicerie</li> </ul> <p>L'hypermarché le plus proche est Cora à Ermont. Beaucoup d'habitants se rendent aussi au Centre commercial Cadet de Vaux à Franconville.</p>

### 3- Instances participatives du quartier Carreaux Fleuris-Bas des Aulnaies

#### Etat des lieux des pratiques participatives sur la commune de Sannois

La participation des habitants à l'échelle des quartiers prioritaires passe, aujourd'hui, par les Conseils de Quartier qui sont animés par l' élu sectoriel et un agent de la ville.

Pour chaque quartier, un président de séance et une secrétaire sont élus parmi les participants. Le président de séance organise les débats et se fait le porte-parole des habitants.

Un budget est alloué pour la mise en place de projets tels que les repas de quartier, les festivités de Noël et de printemps, l'opération nettoyage de quartier....

Ce budget est fixé en fonction du nombre d'habitants par quartier.

Les amicales de locataires et les associations sportives et culturelles peuvent être partenaires de ces actions.

A l'échelle de la ville, il existe 8 conseils de quartier.

#### Modalité de mise en œuvre des conseils citoyens

La Ville de Sannois lancera la création des 2 Conseils Citoyens (l'un pour les Carreaux et l'autre pour le Bas des Aulnaies) dès le mois de juin afin de pouvoir mobiliser les habitants et les acteurs locaux dès l'été sur les projets des bailleurs, notamment.

Les deux quartiers prioritaires sont composés d'habitat social et d'une copropriété.

Dans la mesure où nous ne disposons pas de centres sociaux, nous nous appuyerons sur les animateurs d'une structure Jeunesse, située en quartier de veille et les membres des Conseils de quartier. Nous solliciterons les bailleurs sociaux pour la diffusion d'une plaquette d'information auprès de leurs locataires.

Une page a été réservée dans le magazine municipal du mois de juin afin de faire une présentation des Conseils Citoyens.

Une affiche sera apposée dans les halls d'immeubles des résidences d'habitat social des bailleurs ERIGERE, OSICA et LOGIREP.

Un courrier sera envoyé à tous les acteurs locaux pour les informer de ce dispositif.

Une réunion publique sera organisée, au cours de la première semaine de juillet, dans une structure de quartier afin d'expliquer le rôle des Conseils Citoyens et la nécessité d'en devenir membre.

Ensuite, les habitants et acteurs locaux pourront faire connaître leur candidature au service Développement local via un coupon

Ensuite, le tirage au sort s'effectuera.

#### Animation et soutien au lancement

Nous solliciterons les bailleurs afin de nous aider à informer les occupants des logements concernés.

## **Modalités de participation des Conseils Citoyens au sein des instances de pilotage**

Les conseils citoyens seront invités à participer aux groupes de travail qui traiteront les thématiques suivantes : gestion urbaine de proximité, animation sociale, restructuration urbaine du quartier...

### **Organisation et fonctionnement**

Statut :

Ce volet sera abordé avec les membres des deux conseils citoyens.

Modalités d'élection et de renouvellement des membres du Conseil :

Afin de garantir la pérennité de ces instances durant toute la durée du contrat de ville, les membres pourront être renouvelés en cas de départ d'un des leurs. La cooptation pourra être le moyen de voir arriver un nouveau conseiller.

Modalités d'articulation avec les instances participatives existantes :

Nous garantirons aux membres des conseils de quartier de pouvoir les intégrer au sein de ces nouvelles instances.

L'agent en charge de la gestion des conseils citoyens sera un relai d'information pour en faire la promotion et ce, tout au long du mois de juin (mois où se déroulent toutes les réunions des conseils de quartier).

### **Outils mis à disposition**

#### ✧ Moyens humains

Le chef de projet, un responsable Jeunesse et l'agent en charge des conseils de quartier accompagneront les conseils citoyens jusqu'à leur mise en œuvre. Ensuite, le chef de projet assurera le lien entre ces instances et le délégué du préfet.

#### ✧ Moyens matériels

La Ville mettra à disposition de ces deux instances, des bureaux situés dans des structures d'animation. Ensuite, en fonction de leur statut, une convention de mise à disposition de locaux sera signée avec la ville.

Si les membres souhaitent organiser des événements particuliers, ils pourront s'adresser au service de la « vie associative ».

#### ✧ Moyens financiers

Les conseils citoyens pourront être porteurs de projet dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville. Une aide au démarrage pourra être étudiée en fonction de leur besoin.

### **Formations envisagées**

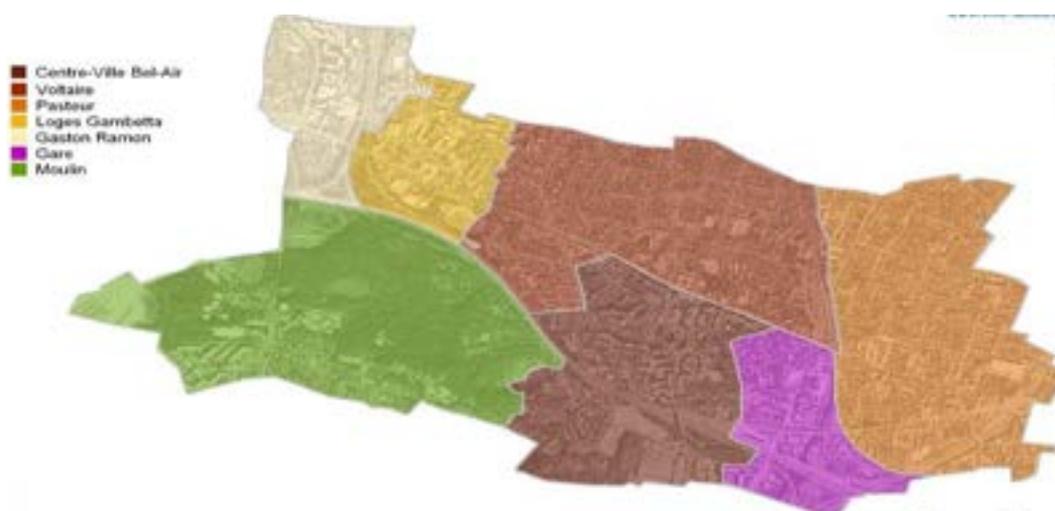
Nous étudions la possibilité de faire appel à un prestataire ou à un cadre du service des Ressources Humaines pour présenter l'environnement territorial. Nous solliciterons l'agent chargé de la gestion des conseils de quartier et 2 membres pour présenter les travaux réalisés, les commissions...

**Echéancier de mise en œuvre**

- 1) Recensement des pratiques participatives dans le quartier, en lien avec les partenaires locaux  
Avril – mai 2015
- 2) Information et appel à candidature  
Page d'information dans le magazine de la ville, édition des plaquettes et affiches. Courriers d'information aux acteurs locaux  
Juin 2015  
  
Réunion publique dans le quartier des Loges-Gambetta (quartier de veille) où seront conviés les habitants et appel à candidature (nous étudions la possibilité d'effectuer le tirage au sort dans le courant de la deuxième quinzaine de juillet) :  
Première quinzaine de juillet 2015
- 3) Tirage au sort :  
Septembre 2015
- 4) 1ère réunion de présentation des membres et mise en place du CC :  
Septembre 2015
- 5) Présentation de la liste des membres du CC au président de l'EPCI  
Septembre 2015
- 6) Envoi de la liste des membres au Préfet pour l'élaboration de l'arrêté constituant les membres du CC :  
Octobre 2015
- 7) Création de l'association « Conseil Citoyen » :  
Octobre 2015
- 8) Rédaction du règlement intérieur :  
Octobre 2015

**4- Présentation des quartiers de veille****Le quartier du Moulin vert**

Le quartier du Moulin vert est un quartier excentré de Sannois, limitrophe d'Argenteuil, séparé du reste de la commune par la coupure autoroutière de l'A 15. L'ensemble HLM est intégré dans un tissu urbain majoritairement pavillonnaire s'étendant sur la commune d'Argenteuil. Le site, très agréable bénéficie de l'environnement boisé de la Butte de Sannois et d'une vue dégagée sur le paysage. Il regroupe actuellement **366 logements** répartis dans 13 immeubles de petite hauteur R+2 à R+4.



### Le bailleur social

L'Immobilière du Moulin Vert (SAIMV) est une ESH dont le siège social est à Paris 9<sup>ème</sup>. Son patrimoine de 6500 logements est situé en totalité en Ile-de-France. Depuis quelques années elle construit ou achète en VEFA<sup>9</sup> environ 500 logements/an et développe environ 300 logements/an pour le compte d'autres acteurs HLM.

La SAIMV est, avec environ 450 logements, le deuxième bailleur social de la ville.

Les ménages les plus anciens occupent leur logement depuis les années 1960. 17% des ménages ont emménagé, il y a plus de 30 ans. Cependant, il y a un renouvellement progressif des occupants du parc. 57% des ménages ont emménagé, il y a moins de 15 ans.

Et depuis 1998, le nombre de nouvelles entrées est en moyenne de 14 par an dont 24 pour 2001, contre 5 par an en moyenne entre 1962 et 1997.

### Structure des habitants dans ce quartier

Les IRIS présentent une répartition assez variable des tranches d'âge de la population.

#### ***Données infra communale - population en 2010***

	0 -3 ans	3 -17 ans	18 – 24 ans	25 – 64 ans	65 – 79 ans	80 ans et plus	Ensemble
Les Carreaux	187	697	228	1572	179	34	2848
<b>Le Moulin</b>	<b>158</b>	<b>488</b>	<b>298</b>	<b>1279</b>	<b>221</b>	<b>40</b>	<b>2441</b>
Gabriel Péri	134	365	221	1302	218	122	2329
Pasteur	200	937	440	2502	503	214	4754
Garonnes	197	581	286	1842	315	165	3347
Poirier Baron	99	499	204	1277	252	108	2405
Les Loges	205	627	204	1459	128	34	2632
Centre Ville	358	1067	392	2936	428	234	5334
<b>Ensemble</b>	<b>1538</b>	<b>5261</b>	<b>2273</b>	<b>14169</b>	<b>2244</b>	<b>952</b>	<b>26090</b>

<sup>9</sup> Vente en état de futur achèvement

(Source, INSEE, Recensement de la population 2010)

### L'école Emile Roux

Etablissements scolaires	Nombre de classes	Effectifs Fév-2014	Moyenne par classe
Belle Etoile	7	169	24,14
Jules Ferry	10	256	25,6
Henri Dunant	9	240	26,66
Pasteur 1	8	196	24,25
Pasteur 2	7	176	25.14
Gambetta	10	260	26
Gaston Ramon	8	208	26
<b>Emile Roux</b>	<b>4</b>	<b>101</b>	<b>25,25</b>
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>1603</b>	<b>25.44</b>

Le nombre moyen de personne par famille est d'environ 3 personnes. Cela correspond à la typologie des logements qui compte près de la moitié de T3.

Seulement, 17% des ménages vivent seuls. Les familles avec enfant (s) représentent 65% des ménages occupants le parc de logement.

26% des familles sont monoparentales, soit plus d'un ménage sur quatre.

A partir des revenus nets imposables des ménages, il est possible d'avoir une première approche sur les caractéristiques sociales et économiques des occupants. Le revenu net moyen est évalué à 19 800€. En analysant les différentes catégories socioprofessionnelles présentes dans le quartier, on constate que :

- Les employés sont les représentés avec une part de 68%
- 16% sont retraités

Néanmoins, une partie de la population reste fragile : 10% des représentants des ménages sont demandeurs d'emploi dont 8% perçoivent le chômage.

Le montant moyen du loyer est de 350€ : sur les 366 ménages occupants les logements, 130 perçoivent l'APL, d'un montant moyen de 253€.

Le quartier du Moulin se situe à près de 20 minutes en transport des commerces les plus proches. Actuellement, les commerces (charcuterie et boucherie) ne répondent plus aux exigences des habitants et périclitent : horaires d'ouverture variables et non tenus, variété de produits trop limitée et surfaces commerciales obsolètes.

### Le projet urbain

Le projet de la SAIMV tend à un changement complet de la physionomie du quartier avec des objectifs :

- d'amélioration du cadre de vie, du confort et de la sécurité des habitants ;
- de réduction des charges et notamment de la facture de chauffage ;
- de redynamisation commerciale.

Il s'agit, aussi, de permettre aux enfants des locataires qui le souhaitent, de trouver un logement sur place, de favoriser les parcours résidentiels dans le quartier et de développer la mixité sociale par la diversité des formes d'habitat social.(PLUS, PLA I et PLS).

**Les grandes lignes du projet sont les suivantes :**

- Vente des logements à leurs occupants par la SAIMV pour quatre bâtiments déjà réhabilités
- **Réhabilitation et résidentialisation en trois phases** de huit des immeubles existants ;
  1. Restructuration du front linéaire de la route du Fort par la destruction de deux bâtiments – 10 des 33 familles concernées par cette destruction restent à reloger, la situation de 3 commerçants devant également être réglée - et la construction de cinq bâtiments accueillant 112 logements et une surface commerciale d'environ 900 m2 en rez-de-chaussée. Cette surface modulable et adaptable en fonction des besoins se substitue à un ensemble commercial obsolète et mal placé situé en pied d'un des immeubles détruits ;
  2. Création de deux nouvelles voies à l'intérieur de cette parcelle restructurée pour assurer la desserte des logements et des commerces ;
  3. Création de capacités de parkings souterrains sous les nouveaux immeubles (219 places) et aériens avec l'aménagement de 82 places de stationnement sécurisées sur la route du Fort.

**La concertation avec les habitants**

Une réunion de d'information et de concertation entre la Mairie, la SAIMV et les résidents a été organisée dans une école du quartier le 13 octobre écoulé.

Ayant rassemblé une centaine d'habitants, cette réunion a permis de prendre en compte leurs attentes et leurs craintes et de modifier en conséquence certains aspects du projet.

Elle a débouché sur un large consensus et l'expression d'une grande impatience de voir enfin le projet se concrétiser rapidement en raison d'une trop longue attente.

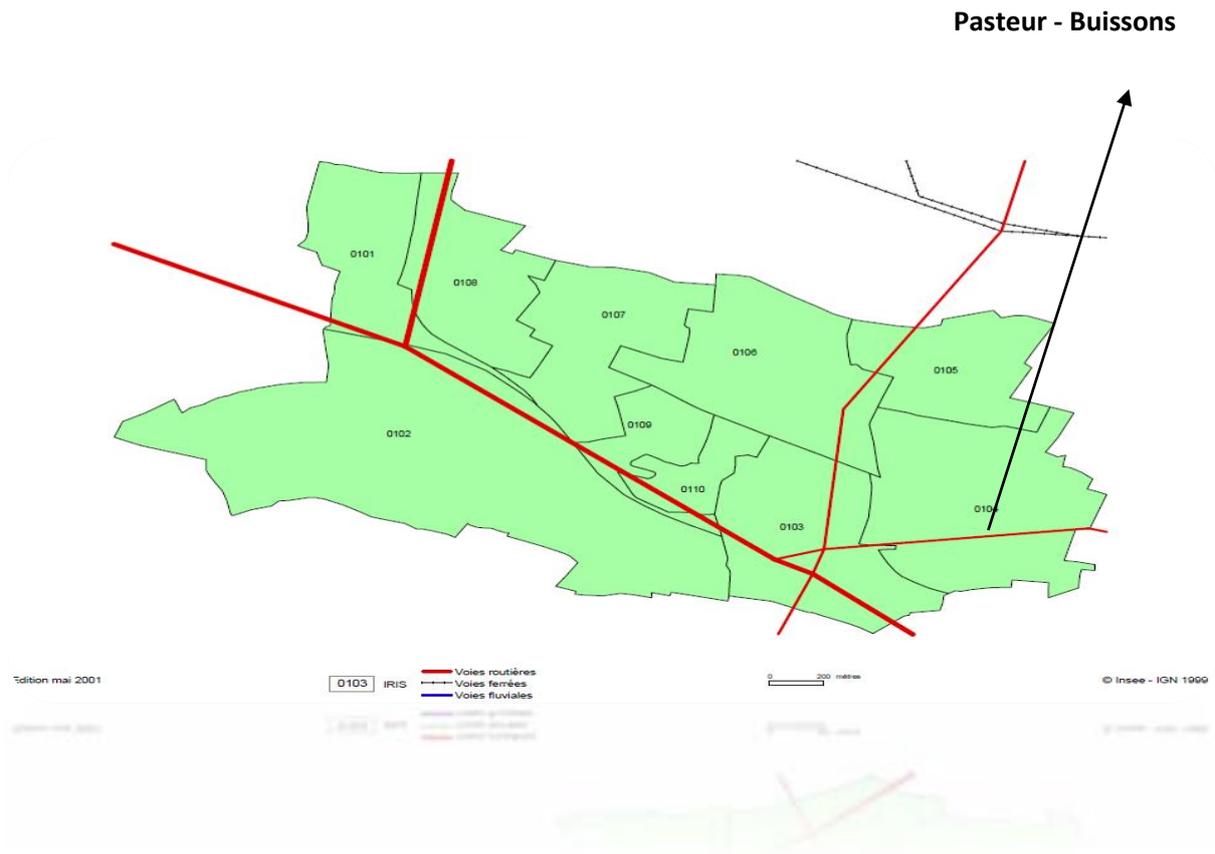
**Ses conclusions ont été les suivantes :**

- Validation du projet présenté dans ses grandes lignes
- Engagements de la SAIMV quant à la recherche de solutions personnalisées concernant la situation de la dizaine de familles à reloger et des trois commerçants encore en activité ;
- Réponse favorable de la SAIMV à des attentes collectives concernant l'accompagnement des opérations de réhabilitation en trois phases par des réunions de concertation par immeuble, la conservation des caves, l'amélioration de l'éclairage public, l'amélioration des capacités de parking, la priorisation des

habitants dont la vue sera bouchée par la construction des cinq nouveaux bâtiments pour l'attribution de logements dans ces immeubles neufs.

### Quartier de veille Les buissons

La Résidence des Buissons, date de 1958, est la propriété du bailleur Coopération et Famille depuis 1979. Cet ensemble qui se situe au sein d'un quartier pavillonnaire, est composé de 144 logements.



Ce parc a fait l'objet d'une réhabilitation complète en 2010 :

- Réfection des halls
- Réfection des cages d'escalier et des paliers d'étage
- Ravalement des façades
- Transformation des espaces extérieurs : aménagement des accès, privatisation de la résidence, résidentialisation
- Aménagement des espaces verts
- Mise en place d'un nouveau dispositif de collectes de déchets

La Ville via la Convention Régionale de Renouvellement Urbain a financé les aires de 3 aires de jeux à destination de la Petite Enfance, de l'Enfance et des adolescents.

**Au cours de la dernière enquête sociale**, il était fait état des éléments ci-dessous :

- Cette zone d'habitation se caractérisait par une population vieillissante.
- Une forte majorité de familles avec enfants
- 46% des familles sont des familles nombreuses (3 enfants et +)
- Plus d' ¼ des ménages sont constitués de 5 personnes et +
- + de 23% de familles sont monoparentales

#### **La structure par âge**

- Une population vieillissante : 51 ans en moyenne
- 6% ont moins de 30 ans
- ¼ ont plus de 60 ans
- 6% ont plus de 75 ans

Les ¾ des enfants ont moins de 21 ans (185 enfants)

- 16% ont moins de 6 ans
- 20% ont entre 6 et 12 ans
- 25% ont entre 12 et 18 ans

#### **Un quartier avec un taux de chômage élevé et des revenus faibles**

- Près des 3/4 des titulaires d'un bail sont en activité mais le taux de chômage est très élevé
- Un revenu mensuel moyen de 1 378€
- 90% des ménages ont des revenus compatibles avec le PLAI et 36% ont des revenus inférieurs à 20% des plafonds HLM/PLUS.

#### **Ce secteur se caractérise par un ancrage résidentiel important**

- Les ménages occupent leur logement depuis plus de 14 ans en moyenne, le quartier depuis 17 ans et la commune depuis 20 ans
- 29% occupent leur logement depuis plus de 20 ans

Cette zone d'habitation est dépourvue de commerces.

Il est à noter que l'investissement du bailleur social, qui mobilise des agents (gardiens, agent de développement social) pour les habitants soient acteurs de leur quartier et participent au maintien de la qualité de vie sur cette zone via des projets.

## **5- Etat des lieux de la politique de la ville, bilan CUCS**

# HERBLAY

## 1- Présentation du quartier Les Naquettes

Nombre de quartiers prioritaires présents sur la commune : 1 quartier prioritaire, Les Naquettes



### Analyse socio-spatiale du quartier

Le quartier des Naquettes se positionne dans un IRIS INSEE plus large qui recense 3 017 habitants en 2010<sup>10</sup>.

Avec 1 360 habitants, le quartier Les Naquettes représente 5,2 % des Herblaysiens.

On notera que l'habitat collectif est concentré essentiellement sur le quartier prioritaire et dans une moindre mesure au nord des Naquettes dans le quartier des Fontaines. Le reste de l'IRIS est majoritairement un secteur pavillonnaire.

Cela implique une typologie d'habitants différente de celle des Naquettes, qui correspond à la sociologie majoritaire de la commune : des habitants propriétaires, appartenant aux catégories socio-

<sup>10</sup> Pour des raisons de cohérence de traitement, 2010 est l'année de référence des données du Contrat de Ville

professionnelles (CSP) moyennes à supérieures avec des revenus au-dessus de la moyenne du département et de l'agglomération.

A l'ouest du quartier prioritaire, l'espace disponible s'urbanise avec la piscine intercommunale « Les grands bains du Parisis » qui a été inaugurée en juillet 2014 et le nouvel éco-quartier des Bayonnes, qui compte 447 logements livrés entre 2014 et 2015, soit environ un millier de nouveaux habitants.

Une douzaine de locaux commerciaux sont prévus (café-restaurant, supermarché, services, etc.). Un équipement structurant : le groupe scolaire Jean-Louis Etienne ouvrira à la rentrée 2015/2016. Enfin, le troisième collège d'Herblay devrait être terminé pour la rentrée de septembre 2016.

Une deuxième tranche de 275 logements est programmée aux Bayonnes entre 2016 et 2017, incluant une résidence intergénérationnelle.

### **Un quartier excentré du centre-ville**

Le quartier s'est construit en 1966, il est composé de résidences collectives, avec des bâtiments discontinus et d'emprise limitée avec peu de liens avec les secteurs pavillonnaires avoisinants. Il représente le parc locatif social le plus important de la commune, qui dépasse les 50 % de logements sociaux.

Le quartier est bordé au sud par la voie ferrée de la ligne J de la SNCF (Paris Saint Lazare, Gisors, Pontoise, Mantes la Jolie), à l'ouest par une plaine agricole en profonde mutation avec la construction de l'éco-quartier des Bayonnes (mais séparé de l'éco-quartier par un bois partiellement occupé par des constructions et installations illégales), au nord par le quartier des Fontaines d'habitat social, et à l'est par des serres maraichères et un tissu pavillonnaire qui rejoint les services concentrés au centre-ville, la gare routière et la gare SNCF.

Le centre-ville est à 15-20 minutes à pied, il est desservi par les transports en commun avec une ligne de bus régulière (30 – 07).

### **Un bailleur unique : Coopération et Famille**

Le Bailleur « Coopération et Famille » gère les 390 logements du quartier, dont 2 pavillons. Du T1 au T5, avec 42 cages d'escaliers. Il possède aussi 2 maisons côté rue Pierre Loti.

Ce secteur dispose du plus grand parc locatif du territoire d'Herblay (57% d'HLM dans le total des logements d'Herblay sont concentrés aux Naquettes).

Le personnel du bailleur sur place est composé de 3 gardiens et d'un régisseur.

Le quartier est pourvu de parkings extérieurs et d'un parking souterrain à 2 niveaux, mais le dernier sous-sol a été condamné fin 2014 pour des raisons d'insécurité.

Le quartier est équipé de deux terrains multisports et de quatre aires de jeux pour enfants.

### **Une réhabilitation récente des espaces extérieurs**

Le quartier a connu une réhabilitation des résidences de 2004 à 2013 avec l'activation du plan de travaux pluriannuel, intégrant les performances énergétiques. Il y a peu de logements vacants, à ce jour (3 tout confondu, fin 2014). Des travaux de résidentialisation ont été finalisés en septembre 2013, sur un total de 4 tranches de travaux répartis entre 2004 et 2013.

Le bâti (notamment le ravalement, les halls et les caves sécurisées) a bénéficié d'importants travaux de résidentialisation. Débutés en 2004, ces travaux ont permis de réorganiser les espaces extérieurs de façon à y retrouver des espaces verts et de loisirs en cœurs d'îlot et du stationnement en poches sur les extérieurs ou sous la dalle (le parking souterrain a été requalifié).

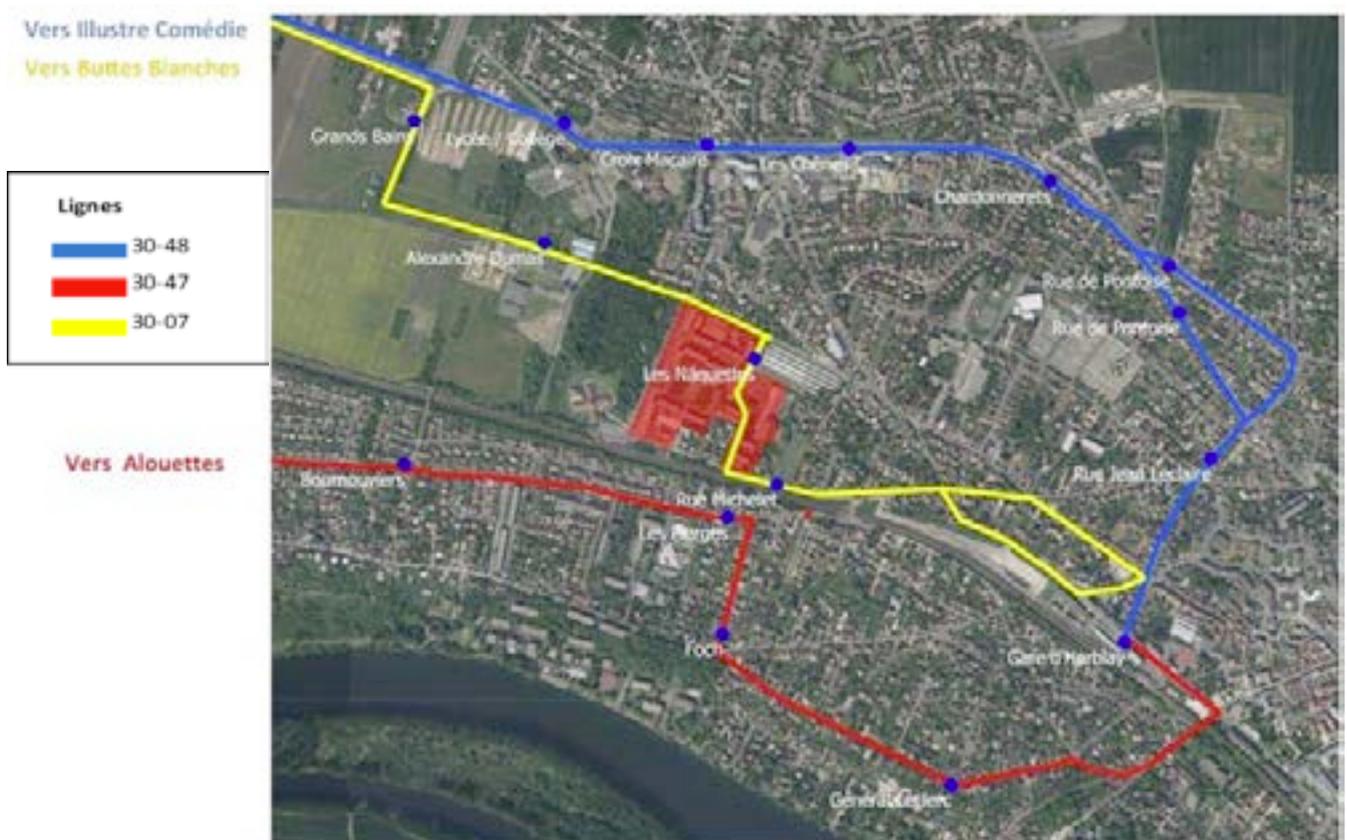
Les circulations piétonnes restent libres, mais organisées et canalisées, sur l'ensemble du quartier. Ces aménagements ont permis d'améliorer les liaisons internes au quartier. Toutefois, ces liaisons piétonnes ne s'ouvrent pas sur les quartiers voisins. Les liaisons se font par les voiries devenues publiques.

Ce quartier éloigné du centre-ville, est difficile d'accès par les transports en commun. L'articulation de la trame viaire caractéristique de ce type d'habitat collectif se relie difficilement aux circulations voisines (continuité des cheminements doux peu présents).

L'ensemble des bâtiments de taille modeste, comprenant des bâtiments de 4 étages maximum, est bien entretenu. Les espaces extérieurs sont de bonne tenue.

La création de jardins familiaux de 40 parcelles a été finalisée en 2013, l'accès est libre sur inscription. Mais la gestion confiée à la Fédération des Jardins Familiaux et Collectifs » ne donne pas satisfaction. La gouvernance de la gestion des parcelles doit être améliorée notamment l'entretien des espaces communs.

### La desserte des quartiers par les transports en commun



## Les associations présentes dans le quartier

Quatre associations sont présentes dans le quartier, mais elles n'ont pas toutes les mêmes moyens d'organisation. Seule l'une d'elles, l'association AJIR, s'est professionnalisée et emploie des salariés. Les trois autres sont uniquement animées par des bénévoles.

### L'Association Jeunesse Insertion Rencontres (AJIR)

Principal acteur du quartier, l'association AJIR anime l'équipement de proximité « Espace Municipal Rémi Bronze », dédiée principalement aux habitants du quartier des Naquettes. Il existe un partenariat conventionné entre la Commune et cette association socio-éducative autour d'actions ciblées prioritairement sur les jeunes, mais aussi auprès des familles.

Implanté dans un rez-de-chaussée rue Alfred de Musset, l'espace municipal Rémi Bronze est le seul équipement public dans le quartier (d'autres équipements sont à proximité immédiate voir § 2 Quartier vécu). Il est animé par deux salariés permanents de l'association.

Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), AJIR organise quotidiennement de l'aide aux devoirs à l'espace municipal Rémi Bronze (du CP à la 3<sup>ème</sup>), pour des enfants issus des Naquettes. Aujourd'hui compte tenu d'un fonctionnement assuré principalement par des bénévoles retraités, l'association ne peut faire face à toutes les demandes.

La cotisation annuelle d'adhésion est de 20 €, elle est obligatoire pour accéder aux activités d'AJIR.

L'association propose toute l'année des activités, ainsi que pendant les vacances scolaires. En 2013, l'association a accueilli dans la structure 831 jeunes Herblaysiens sur 97 activités, avec 95% des participants issus des Naquettes.

La convention avec la Commune a pour objectif de prendre en charge le public adolescent et jeunes adultes. La tranche d'âge la plus présente chez les garçons est la tranche des 11/12 ans (36%). Aussi de nouvelles propositions doivent s'organiser pour capter les jeunes de 13 à 17 ans, qui sont très présents dans le quartier.

Les sorties familiales proposées par AJIR un samedi par mois, rassemblent 205 familles sur 12 sorties (2013) avec une part de 40% des familles qui habitent les Naquettes.

### L'association des Naquettes (ADN)

L'association de locataires des Naquettes rassemble 80 foyers adhérents (cotisation 10 € / an), soit environ 20 % des habitants. L'association exerce un rôle d'interface entre les locataires et le bailleur et joue un rôle de médiation lors de conflits entre les parties. L'ADN organise aussi des animations dans le quartier : la brocante annuelle et des événements festifs ponctuels.

L'ADN dispose d'un terrain dans les jardins familiaux, qu'elle met à disposition gracieusement pour des animations ludiques et pédagogiques.

### L'association Sports et Loisirs (ASL)

Créée en 2007, l'association compte une quarantaine d'adhérents, et compte 4 bénévoles actifs.

L'association propose aux jeunes et adultes des activités sportives essentiellement du foot en salle dans la structure sportive provisoire (voir §2 Quartier vécu) les samedis, mercredis et dimanches de 14h30 à 18h.

L'accès aux mineurs n'est pas possible en raison de problème de responsabilité civile et du coût des assurances. L'association demande une cotisation de 15 € annuelle. Elle a des difficultés à se structurer administrativement, malgré une activité réellement utile aux jeunes adultes du quartier et de l'extérieur.

### L'association "This is it" (T2I)

L'association T2I s'est créée en 2013, elle est composée d'un bureau de 5 bénévoles. Son objet est de participer à la cohésion sociale à travers le sport (football, futsal), la culture, et d'aider les jeunes de tous les quartiers de la commune à s'intégrer dans la vie locale sur le plan professionnel et social.

L'association souhaite mettre en place du coaching et du soutien aux étudiants (opération de préparation au baccalauréat, etc.). Elle intervient sur les Naquettes mais aussi sur d'autres quartiers (Buttes blanches).

La cotisation annuelle est de 30€, T2I compte 30 adhérents à ce jour, dont 15 issus du quartier des Naquettes.

### **Atouts et faiblesses du quartier :**

Le quartier Les Naquettes a bénéficié de travaux de résidentialisation lui permettant de montrer une image plus accueillante. C'est un des quartiers les mieux équipés de la commune en infrastructures. Au-delà des 2 terrains multisports et des 4 aires de jeux, il bénéficie à proximité immédiate d'un dojo régional, du gymnase des Fontaines, de l'accueil de loisir le bois des fontaines et de la structure sportive provisoire. Ce dernier équipement nécessiterait néanmoins des travaux de rénovation et d'aménagement pour la bonne continuité des activités sportives (absence de vestiaires, chauffage, sanitaires, actes d'intrusion et de vandalismes).

Par ailleurs, cette résidentialisation est marquée par la création de 40 parcelles de jardins familiaux au cœur du quartier, qui contribue à son verdissement. Des jardins animés par la fédération des jardins de France, permettant aux locataires de pratiquer le jardinage et de partager leurs savoirs avec d'autres habitants. Cela génère du lien social et favorise le vivre ensemble.

Enfin, à proximité du quartier se bâtit l'éco-quartier Les Bayonnes, avec de nouvelles liaisons douces qui permettront de relier les deux quartiers et ainsi apporter une nouvelle dynamique urbaine.

Néanmoins, depuis l'installation de certaines familles aux problématiques sociales lourdes, relogées à Herblay, la dynamique de vivre ensemble, qui existait dans le quartier est mise à mal. Aussi, on déplore des difficultés qui impactent la tranquillité résidentielle :

- une petite délinquance (trafic de pièces détachées, trafic de stupéfiants, squats de halls d'immeubles, etc.),
- des troubles à la tranquillité publique (nuisances sonores, rodéos automobiles, moto cross dans les bois attenants et sur la voie publique),
- le non-respect des espaces communs et des incivilités (dépôts sauvages d'encombrants, stationnement abusifs, présence d'épaves etc.),

- des relations fragiles avec les institutions (notamment entre jeunes et forces de l'ordre).

Ces situations nourrissent le sentiment d'insécurité des habitants et la bonne intégration des nouvelles familles au quartier.

Enfin, ce quartier ne dispose d'aucuns éléments structurants : cf. tableau quartier vécu p.70

### **Données démographiques du quartier (source Insee, recensement de la population 2010)**

#### **Une population jeune marquée par une forte présence de familles monoparentales :**

Sur les 3 017 habitants de l'IRIS, on compte 1 306 habitants de moins de 25 ans. Soit 43% contre 34% sur la commune. C'est le secteur le plus jeune d'Herblay.

- Un taux de familles nombreuses (3 enfants ou plus) plus élevé que la moyenne communale, soit 17,8% contre 10,7%.
- Une concentration importante de familles monoparentales (le 2<sup>ème</sup> quartier d'Herblay) avec 20% contre 12,9% pour la commune et un taux supérieur à la moyenne de l'agglomération Le Parisis de 15,3%.
- A contrario, la part des ménages, composée d'une seule personne, est inférieure à la moyenne communale, soit 16% contre 24,4% à Herblay.

#### **Un quartier au niveau de vie fragile:**

- La part des ménages non imposés est de 34% contre 23% sur la commune.
- 71,2% des personnes qui résident ce quartier sont allocataires de la caisse d'allocations familiales (CAF) contre 46,8% sur la commune.
- 22,80 % des allocataires de la CAF résidant dans le quartier disposent en 2010 de ressources composées pour plus de moitié par des prestations sociales contre 20,30% sur la commune et 19,2 % sur la communauté d'Agglomération Le Parisis.

#### **Un chômage élevé marqué par une population relativement peu qualifiée :**

Le taux de chômage par rapport à la population active 15-64 ans est de 12,8% contre 8,5% pour la commune. Les femmes sont plus touchées que les hommes (13,8% contre 11,8%), car les femmes sont impactées par les difficultés à faire garder leurs enfants, elles sont de ce fait contraintes dans leur recherche d'emploi.

Les jeunes de 15-24 ans sont les plus marqués par le chômage, avec 30% contre 21% de moyenne pour Herblay. Cela s'explique en partie par une part élevée de non diplômés dans la population des 15 ans ou plus non scolarisée, soit 21% contre 15% sur la commune.

Par ailleurs, avec un taux de 50%, les CSP « ouvriers et employés » sont largement représentés dans le quartier, contre 38% sur la commune.

**Données du quartier sur la base de l'IRIS Les Naquettes-Les-Bournouviers**  
(100% du quartier prioritaire est compris dans cet IRIS)

**Les Naquettes - Commune d'Herblay**



<b>LES NAQUETTES</b>	
<b>FICHE STATISTIQUE SYNTHETIQUE DU QUARTIER (Données INSEE 2010)</b>	
<b>Population</b>	26 016 dont 51,1% de femmes
<i>Dont population Quartier Politique de la Ville (QPV)</i>	1360
<b>Revenu médian par unité de consommation du périmètre QPV</b>	10900
<b>Jeunesse</b>	34%
<i>% des moins 25 ans dans la population</i>	43%
<b>Monoparentalité</b>	13%
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	20%
<b>Logement social</b>	12%
<i>% d'HLM dans le total des logements</i>	57%
<b>Non diplômés</b>	15%
	dont 14,9% femmes et 14,2% hommes
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée</i>	21%
	dont 24,3% femmes et 17,4% hommes
<b>Part d'ouvriers et d'employés</b>	<b>38%</b>
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	<b>50%</b>
<b>Chômage</b>	<b>8,5%</b>
	9,1% femmes / 7,9% hommes
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	<b>12,8%</b>
	13,8% femmes / 11,8% hommes
<b>Chômage des jeunes</b>	<b>21%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15 -24 ans</i>	<b>30%</b>
<b>Prestations sociales<sup>11</sup></b>	<b>20,30%</b>
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales</i>	<b>22,80%</b>

<sup>11</sup> CNAF 2013, traitement INSEE

Le revenu moyen des habitants des Naquettes est le deuxième plus bas des quartiers prioritaires de l'agglomération, avec un revenu moyen de 10 900 € pour 11 425 € sur les 5 autres communes contenant des quartiers prioritaires dans la Communauté d'Agglomération le Parisis.

## 2- Le quartier vécu

Le quartier vécu représente les structures et services d'usage des habitants, il s'étend sur un périmètre plus large que le quartier allant jusqu'au centre-ville à l'est vers les établissements scolaires et les services et à l'ouest vers les installations sportives et bientôt de nouveaux services avec l'éco quartier des Bayonne.

	Quartier prioritaire	Quartier vécu
Établissements scolaires *		<p><u>Lycée Montesquieu</u> : 1100 élèves  collège <u>Georges Duhamel</u> : 630 élèves dont 23 du quartier prioritaire : 3,7 %  <u>Collège Jean Vilar</u> : 861 élèves, soit 792 élèves et 69 en SEGPA.  Avec 70 élèves du quartier dont 10 en SEGPA, soit 7,9 % des collégiens  <u>Écoles maternelles</u> La Tournade et Les Chênes (en 2014) = 77 élèves issus du quartier prioritaire sur 330 élèves, soit 23% du quartier  <u>Écoles élémentaires</u> Les Chênes et Marie Curie (en 2014) = 131 élèves issus du quartier prioritaire sur 518 élèves, soit 25% du quartier</p>
Équipements éducatifs	Espace municipal Rémi Bronze 4 aires de jeux pour enfants	<p><u>Accueil de loisirs Bois des Fontaines</u> (habilitation pour 480 enfants)  <u>Ludothèque</u> (dans l'enceinte de l'accueil de loisirs Bois des Fontaines)</p>
Équipements petite enfance	7 assistantes maternelles agréées indépendantes (année 2014) sur un total de 166 (4%) 4 assistantes maternelles agréées pour 11 places (enfants de moins de 4 ans) en accueil familial	<p><u>Crèche multi-accueil</u> « 1,2,3, Soleil »  Accueil collectif de 25 places (de 1 à 4 ans)  Accueil familial de 90 places réparties sur l'ensemble de la commune</p>
Équipements sportifs	deux terrains multisports	<p><u>Piscine intercommunale</u> « Les Grands Bains du Parisis » (3 bassins)  <u>Gymnase des Fontaines</u> (3 salles)  <u>Dojo régional</u> (5 surfaces de</p>

		combat) <u>2 plateaux d'évolution</u> en extérieur près du Dojo régional <u>Structure sportive provisoire</u> **
Services et commerces		centre commercial Les Chênes : supermarché (DIA) boulangerie restauration rapide librairie presse 1 salon de coiffure pharmacie
Santé	Aucun cabinet médical, ni médecins, ni infirmières	médecins, laboratoires au centre-ville.

\* en septembre 2015 ouverture du groupe scolaire Jean-Louis Etienne (18 classes élémentaires et maternelles) et un accueil de loisirs

\* en septembre 2016 ouverture du 3<sup>ème</sup> collège d'Herblay

\*\* Le gymnase provisoire est une structure sportive municipale, utilisée par les établissements scolaires lycée et collège, des associations sportives et une association du quartier des Naquettes : l'Association Sport et Loisirs (ASL). L'équipement compte deux salles (basket et handball) pour une surface totale de 1 600 m<sup>2</sup>. Mais cette structure sans chauffage n'est pas isolée et n'est pas équipée de sanitaires, et de vestiaires, ce qui implique une utilisation saisonnière. L'accès d'un tel équipement aux associations (et notamment à l'ASL est un atout à préserver). L'équipement est occupé à 60 % du temps par les associations, et à 40 % par les scolaires (lycée et collège). L'état général du bâtiment, est dégradé. Il nécessiterait des travaux de réhabilitation lourds et coûteux.

\*\*\* Il n'existe pas dans le quartier d'éléments structurants : commerces, artisans, services, cabinet médical. Le centre-ville est à 15-20 minutes à pied, il est desservi par les transports en commun avec une ligne régulière de bus (30 – 07).

### 3- Les Instances participatives

#### Etat des lieux des pratiques participatives sur la commune d'Herblay :

- Le Comité des sages (durée 2014-2020) dont les membres sont désignés par Le Maire
- Le Comité sportif (juin 2015)
- Le Conseil municipal jeune 12-17 ans renouvelé tous les deux ans (octobre 2015)
- Le Comité consultatif de jeunes adultes 18-30 ans (installation en octobre 2015)
- Les 18 référents de quartiers (élus de la majorité municipale à l'écoute des habitants) dont une élue référent du quartier prioritaire
- Les 8 « rendez-vous citoyen » annuels du Maire (réunions publiques pour la présentation du budget et des grands projets de la commune)

### **Modalités de mise en œuvre des conseils citoyens**

Sur le quartier prioritaire Les Naquettes il n’y a pas d’instance de participation constituée à ce jour, mais, un futur Conseil citoyen doit se mettre en place. C’est une instance de concertation s’appuyant sur les habitants, des relais associatifs de proximité (association Jeunesse Insertion rencontre AJIR, l’association des locataires des Naquettes ADN, association Sport et Loisirs ASL, association This is It T2I...) et des acteurs locaux de la société civile qui interviennent pour les habitants des Naquettes. L’instance a pour objectif de favoriser l’expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels pour favoriser la co-construction des contrats de Ville et appuyer les initiatives citoyennes.

### **Animation et soutien au lancement**

Dans une démarche d’appui aux dynamiques participatives existantes et pour aider au démarrage, il convient de s’appuyer sur un binôme « délégué du préfet/chef de projet municipal ». Ce binôme sert d’appui à la construction du conseil citoyen jusqu’à ce que ses membres soient désignés et en capacité de s’organiser de façon autonome.

### **Mise en œuvre**

Composition et modalités de désignation des collèges « habitants » et « acteurs locaux » :

Deux collèges : un collège habitants constituant au minima de 50% des membres du conseil citoyen et un collège associations/acteurs locaux.

Modalités de participation des Conseils Citoyens au sein des instances de pilotage :

Un représentant et un suppléant à désigner lors de la 1ère réunion générale notamment pour représenter le conseil citoyen dans les instances de comité de pilotage, technique, groupes de travail du contrat de ville.

### **Organisation et fonctionnement**

Statut :

Un accompagnement par les services Ville et la Déléguée du Préfet, dans un premier temps de mise en œuvre, puis, soit un portage par une association locale, soit la création d’une nouvelle association par les membres du conseil citoyen.

Modalités d’élection et de renouvellement des membres du Conseil :

Un appel aux volontaires et un tirage au sort seront effectués pour composer le Conseil Citoyen.

Modalités d’articulation avec les instances participatives existantes :

Le conseil citoyen du quartier sera une nouvelle instance, à l’échelle du quartier elle sera la seule organisation. A ce jour il n’y a pas d’articulation possible avec d’autres conseils ou comités de quartier. A terme, des comités de quartiers devraient être créés sur l’ensemble de la commune.

## Outils mis à disposition

- ▲ Moyens humains :  
 Un accompagnement par la Ville pour la mise en œuvre, mais à ce jour pas d'agent dédié (réflexion pour un recrutement en CDD d'un coordinateur du conseil citoyen avec des crédits d'État 2014).
- ▲ Moyens matériels (bureau, supports de communication,...) :  
 Journal municipal, flyers, site de la ville, page Facebook de la ville, panneaux lumineux, etc.
- ▲ Moyens financiers :  
10 000€ (crédits 2014 Etat reporté en 2015) pour l'accompagnement à la mise en place d'un Conseil Citoyen
- ▲ Locaux :  
 Pour des réunions, locaux mutualisés de l'ALSH Le Bois des Fontaines à 5 mn du quartier prioritaire.

## Formations envisagées

Partenaires/prestataires mobilisés :

Pôle Ressources 95, fédération des centres sociaux, délégué du préfet, CSA95

Thématiques des modules de formation :

Connaissance de la vie publique (collectivités territoriales, associations...), qu'est-ce que la démocratie locale, qu'est-ce la politique de la ville? Comment prendre la parole en public ? Comment animer une réunion en public ? Etc.

## Echéancier de mise en œuvre

- 1) Recensement des pratiques participatives dans le quartier, en lien avec les partenaires locaux :  
Mars 2015
- 2) Information et appel à candidatures : (journal de la ville, courriers, porte à porte, affichages dans les halls d'immeuble etc.)  
A partir du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 suite à la validation de la méthodologie de mise en œuvre en mai, et après la signature du contrat de ville en juin. Une volonté de communication au plus tôt pour une installation à compter du dernier trimestre 2015 en parallèle des autres instances de démocratie locale (CMJ, CJA).
- 3) « Tirage au sort » :  
Dernier trimestre 2015 (Un appel aux volontaires et un tirage au sort seront effectués pour composer le Conseil Citoyen avec au moins 50% d'habitants)

Etape 4 à 7 : Dernier trimestre 2015.

- 4) Rencontre des membres du conseil et présentation des membres et du dispositif (réunion d'installation)

- 5) *Présentation de la liste des membres du CC au président de l'EPCI*
- 6) *Envoi de la liste des membres au Préfet pour l'élaboration de l'arrêté constituant les membres du CC ;*
- 7) *Structuration en association (statuts, règles de fonctionnement...) « Conseil Citoyen » selon l'appui ou non sur une association existante : dernier trimestre 2015-début 2016*

### **Evaluation**

Le conseil citoyen participera au suivi et à l'évaluation des actions du contrat de ville.

Des critères d'évaluation sont à définir (nombre de membres présents à chaque réunion, nombre de projets mis en place, qualité des échanges etc.) pour mesurer l'implication du conseil citoyen dans la mise en œuvre du contrat de ville, et évaluer sa dynamique à travers ses projets, ses initiatives citoyennes mis en place.

# MONTIGNY-LES-CORMEILLES

## 1. Présentation du quartier Les Frances

Nombre de quartiers prioritaires présents sur la commune : 1 quartier prioritaire, Les Frances soit 15,9% de la population totale.



### Analyse Socio-spatiale du quartier

Le quartier des Frances se positionne à l'intersection de plusieurs IRIS INSEE qui recensent, en 2010, 9598 habitants

Le quartier est composé de 4 IRIS qui correspondent pour :

- *Copiste 1* à 33,6% du quartier prioritaire
- *Copiste 2* à 31,5% du quartier prioritaire
- *Copiste 3* à 20,4% du quartier prioritaire
- *Renoir* à 10,9% du quartier prioritaire

Au vue de ces éléments, les données chiffrées retenues tiendront compte des 3 IRIS les plus représentatifs du quartier (soit un total de 7679 habitants).

Avec 3040 habitants, le quartier prioritaire Les Frances représente 15,9% des habitants de Montigny-Lès-Cormeilles.

### Un quartier avec une position centrale

- Une localisation géographique en cœur de ville, à mi-chemin entre le centre historique et la gare,
- La présence d'équipements publics majeurs de la commune
- l'existence d'un pôle commercial important en cœur de quartier

### Les Bailleurs

La nouvelle cartographie prioritaire de la Politique de la Ville est constituée de 3040 habitants, qui résident essentiellement au sein d'un parc locatif type HLM, type grands collectifs. Seule la rue Honoré Daumier est constituée pour l'essentiel de logements individuels.

En 2014, 5 bailleurs sociaux sont présents sur le quartier prioritaire et gèrent un parc de 1215 logements :

Bailleurs	Total des logements
- Val d'Oise Habitat	452
- Immobilière 3F	307
- France Habitation	292
- VILOGIA	103
- NOVIGERE	61
- Total	1215
-	

### La Réhabilitation

Le quartier des Frances a connu ces dernières années une réhabilitation de grande envergure. Les bailleurs 3F et val d'Oise Habitat ont procédé à une réhabilitation intérieure et extérieure de leur patrimoine accompagnée d'une résidentialisation. Deux copropriétés connaissant des difficultés ont connu également un plan de réhabilitation interne et externe du patrimoine dans le cadre d'un plan de sauvegarde. Le quartier a changé de visage ces 5 dernières années, les espaces publics ont été traités et désenclavés.

Les rénovations du bâti et des équipements (coût estimatif à 16 M€) ont été réalisés avec la participation financière partielle de l'État, via l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) qui a apporté un total de 2,9 M €).

Volet habitat :

1. la réhabilitation et la résidentialisation des 660 logements appartenant à VOH et I3F qui n'avaient pas encore été réhabilités,
2. le soutien à l'habitat privé (500 logements) par la mise en place d'un plan de sauvegarde,
3. Le renforcement de la diversité de l'habitat par la construction de 30 logements en accession sociale

Espaces publics et circulations :

4. la requalification des espaces publics et leur hiérarchisation
5. Le désenclavement du quartier par l'ouverture de voies et passages en impasse
6. la restructuration de l'offre de stationnement
7. la création de places urbaines
8. la requalification des espaces verts et des circulations douces

Équipements :

9. la création d'aires de jeux
10. le réaménagement de cours d'écoles
11. la création d'un équipement de service public municipal
12. l'implantation d'un centre médico psychologique

Aujourd'hui, le quartier bénéficie d'espaces rénovés avec une isolation plus performante sur les bâtiments, des logements remis aux normes de confort et de sécurité, des espaces extérieurs réaménagés, plantés et clôturés. Les stationnements extérieurs et les allées piétonnes sont végétalisés. Dans certains secteurs, les voiries ont été désenclavées. Les parkings silos ont été démolis ou sécurisés.

Aux abords du secteur identifié, la construction de logements diversifiés est en cours.

Le quartier restreint des Frances bénéficie de la présence de services importants sur le secteur de la ZUS des Frances (écoles, collège, complexe sportif...) répartis en 3 pôles (Renoir, Mairie, Cézanne).

Les résidences identifiées sont situées entre la mairie et l'école Paul Cézanne.

Constat d'incivilités, d'occupations de hall d'immeubles, de trafics, mais d'après le bailleur, le ressenti des locataires est plutôt bon. La population s'est beaucoup paupérisée. L'extension à côté du bois des Éboulures est plutôt en bon état mais quelques problèmes d'occupations de hall, de dépôts d'ordures. Le patrimoine n'a pas été réhabilité.

**Le quartier se caractérise par la forte présence d'équipements publics**

- Ecole maternelle et primaire Paul Cézanne
- Ecole maternelle et primaire Vincent Van Gogh
- Ecole maternelle et primaire Georges Braques

- Ecole maternelle et primaire Henri Matisse
- Collège Louis Aragon
- Centre administratif Picasso qui comprend (annexe Mairie – la poste – le bureau de police – centre culturel avec une salle de cinéma – école municipale de musique)
- L'Espace Nelson Mandela (Maison des loisirs et de la culture - service municipal de la jeunesse – salles de réunions et d'activités)
- Un complexe sportif (Un COSEC comprenant deux salles multi activités, une salle de gymnastique spécifique avec agrès, une salle de danse, d'arts martiaux et un dojo)
- Un terrain multi sport synthétique
- Une piscine intercommunale
- Deux terrains de proximité
- La PMI
- Les locaux de deux associations caritatives (Secours Populaire Français et Secours Catholique)
- Les locaux de l'association de prévention spécialisée Aiguillage
- La maison des associations sportives
- Le programme de réussite éducative
- L'atelier Cézanne (permanence CAF, CMP, Conseiller juridique, écrivain public...)
- Halte-garderie
- Le service municipal de la crèche familiale
- Une crèche privée
- Locaux municipaux mis à disposition des associations

#### Le commerce

L'essentiel des équipements commerciaux du quartier se regroupe au niveau du centre commercial situé au cœur du quartier.

Quelques commerces de proximité se situent à proximité de la place Delacroix regroupant notamment une boulangerie, une pharmacie, une épicerie, une restauration japonaise. Ce dernier subit fortement la concurrence du centre commercial et l'influence des marchés situés sur les communes voisines. Cette petite zone commerciale peu qualifiée sera prochainement transférée, dans des locaux neufs en pied d'immeuble.

#### La santé

Le quartier se caractérise également par une présence de services de santé privés qui se concentrent pour l'essentiel dans ce périmètre géographique

- 3 kinésithérapeutes
- 5 médecins dont 4 en secteur 1
- 1 oto-rhino-laryngologiste
- 6 chirurgiens-dentistes
- 1 dermatologue
- 1 cardiologue
- 1 angiologue
- 1 stomatologue
- 1 ophtalmologue
- 2 gastro-entérologues
- 2 gynécologues secteur 2
- 1 infirmière
- 1 laboratoire d'analyse
- 2 pharmacies

Santé publique

- 1 PMI
- 1 espace vaccination (Ecole Paul Bert) (espace « d'usage »)

**La desserte des quartiers par les transports en commun****Données sociodémographiques**

Situé sur la plaine, en bordure de la RN14, le Quartier « Les Frances » a été construit dans les années 70 sous forme de ZAC et a fait l'objet d'un classement en ZUS en 1996. Après une période de forte croissance démographique dans les décennies 70 et 80, la population ignymontaine est stable depuis 1990. Sur le quartier des Frances, nous constatons même une légère perte démographique due à un solde migratoire négatif qui ne compense pas le solde naturel.

Ce quartier abrite près de 40% de la population communale mais ne couvre que 12% du territoire. Cette relative densité urbaine s'explique par la présence majoritaire de logements collectifs. Avec un indice de jeunesse de 4.3, le quartier « Les Frances » se caractérise par une part élevée de population jeune : 38% des habitants de ce quartier ont moins de 25 ans selon le recensement 2006.

Alors que la population du périmètre de la politique de la Ville est constituée de 15,64% des habitants de la commune, elle constitue 25.01% en 2013 et 36.17% en 2014 des chômeurs, et 61% sur l'ensemble du périmètre CUCS (données Pôle emploi).

Le quartier ZUS est fortement couvert par les prestations de la CAF puisque le taux de couverture de la CAF sur la population totale du quartier est de 61.23%. Parmi ces allocataires, 22% sont des familles monoparentales (Sources CNAF au 31/12/2012).

<b>LES FRANCES</b>	
<b>FICHE STATISTIQUE SYNTHETIQUE DU QUARTIER (Données INSEE 2010)</b>	
<b>Population</b>	19 041 dont 50,5% de femmes
<i>Dont population QPV</i>	3040
<b>Revenu médian par UC du périmètre QPV</b>	11600
<b>Jeunesse</b>	<b>38%</b>
<i>% des moins de 25 ans dans la population Copiste 1</i>	<b>40%</b>
<i>% des moins de 25 ans dans la population Copiste 2</i>	<b>43%</b>
<i>% des moins de 25 ans dans la population Copiste 3</i>	<b>37%</b>
<b>Monoparentalité</b>	<b>18%</b>
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles Copiste 1</i>	<b>23%</b>
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles Copiste 2</i>	<b>28%</b>
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles Copiste 3</i>	<b>18%</b>
<b>Logement social</b>	35%
<i>% de HLM dans le total des logements - France - Copiste 1</i>	29%
<i>% de HLM dans le total des logements- France - Copiste 2</i>	56%
<i>% de HLM dans le total des logements-France Copiste 3</i>	64%
<b>Non diplômés</b>	<b>25%</b> 25% femmes/24,2% hommes
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée France - Copiste 1</i>	<b>25%</b> 27% femmes/22,4% hommes
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée France - Copiste 2</i>	<b>29%</b> 31,4% femmes/27% hommes
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée France - Copiste 3</i>	<b>28%</b> 27,8%femmes/28,2% hommes
<b>Part d'ouvriers et d'employés</b>	<b>54%</b>
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active - Copiste 1</i>	<b>56%</b>
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active- Copiste2</i>	<b>68%</b>
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active - Copiste 3</i>	<b>64%</b>
<b>Chômage</b>	<b>14%</b> 14,5% femmes/13,6% hommes
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans Copiste 1</i>	<b>16,4%</b> 17,8%femmes/15,1% hommes
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans Copiste 2</i>	<b>21,9%</b> 22,5% femmes/21,3% hommes
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans Copiste 3</i>	<b>16,2%</b> 15,8% femmes/16,6% hommes
<b>Chômage des jeunes</b>	<b>29%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15 -24 ans Copiste 1</i>	<b>24%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15 -24 ans Copiste 2</i>	<b>40%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15 -24 ans Copiste3</i>	<b>34%</b>
<b>Prestations sociales<sup>12</sup></b>	<b>23,7</b>
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales Copiste 1</i>	<b>20,90%</b>
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales Copiste 2</i>	<b>26,50%</b>
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales Copiste 3</i>	<b>26,60%</b>

<sup>12</sup> CNAF 2013, traitement INSEE



### Ressources et faiblesses du quartier

Thématiques	Ressources	Faiblesse
Emploi / Insertion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence du service municipal de la jeunesse</li> <li>Présence de la Mission Locale</li> <li>Partenariat important entre les services municipaux et la Mission Locale</li> <li>Application au sein des marchés publics de la clause insertion</li> <li><b>Présence de l'association d'insertion AGOIE</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de chômeurs à la hausse</li> <li>Faiblesse du niveau de scolarisation</li> <li>Blocage dans les mobilités</li> </ul>
Education	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bon partenariat avec les groupes scolaires</li> <li>Taux de scolarisation des plus de 3 ans correct</li> <li>Bonne qualité des établissements scolaires</li> <li>Programme de Réussite Educative</li> <li><b>Importance de l'école chez les parents</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne dispose de lycées</li> <li>Part importante de non-diplômés</li> <li>Faiblesse des résultats des évaluations scolaires</li> </ul>
Culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne relation avec le mouvement associatif</li> <li>Bon partenariat avec les groupes scolaires</li> <li>Bonne implantation de la bibliothèque.</li> <li>Présence au sein du périmètre de structures culturelles (salle de spectacle, cinéma, école de musique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le partenariat local au-delà <b>de l'EN. A savoir construire</b> un partenariat régulier avec le mouvement associatif.</li> <li><b>L'activité partenariale</b> sur ces projets à moyen terme en lien avec le mouvement associatif.</li> </ul>

Sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements sportifs entretenus présents</li> <li>• Diversités des activités</li> <li>• Un large tissu associatif sportif</li> <li>• Pratique sportive avec ETAPS pour toutes les écoles maternelles et primaires</li> <li>• Tous les enfants scolarisés en maternelles et primaires vont à la piscine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Asseoir la formation des animateurs sportifs</li> <li>• Identification des besoins des habitants éloignés de la pratique sportive</li> <li>• Forte utilisation des équipements sportifs, d'où importants travaux en cours et prévus. Réalisation de nouveaux équipements (Cours de tennis, gymnase)</li> </ul>
Participation Citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité du tissu associatif</li> <li>• Personnes ressources</li> <li>• <b>Création d'un conseil municipal des jeunes et de l'enfance</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les populations les plus éloignées de ce processus</li> <li>• Formation des acteurs associatifs</li> <li>• Pratiques professionnelles</li> </ul>
Prévention de la délinquance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service municipale de la jeunesse</li> <li>• Association de prévention spécialisée Aiguillage</li> <li>• Mission Locale</li> <li>• Associations sportives et culturelles</li> <li>• <b>Augmentation du nombre d'animateurs et d'éducateurs sur le secteur</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les populations les plus éloignées</li> <li>• Faire venir des jeunes de plus de 11 ans les structures culturelles de proximité</li> </ul>
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLSPD actif et réactif</li> <li>• Réunions de gardiens</li> <li>• Concertations importantes entre la ville, la Police Nationale et les bailleurs</li> <li>• Relations partenariales importantes <b>avec l'association de prévention Aiguillage</b></li> <li>• <b>S'appuyer sur les partenariats</b></li> <li>• Arrivée de deux ASVP pour tendre à réduire les dysfonctionnements sur la voie publique (à terme 5 ASVP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poste de police ouvert les lundis, mardi, mercredi et jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h45 et le vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h15.</li> <li>• Faiblesse des effectifs de Police Nationale (5 en poste et 5 en brigade)</li> <li>• Difficultés place Greuze</li> </ul>
Accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations actives</li> <li>• <b>Présence d'un réseau local actif</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eloignement de la MIJD</li> <li>• Faible taux de fréquentation de la MIJD des Ignymontaine</li> </ul>
Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé publique</li> <li>• 1 PMI</li> <li>• 1 espace vaccination (Ecole Paul Bert) (espace « <b>d'usage</b> »)</li> <li>• une présence de services de santé privés <b>concentrée pour l'essentiel dans ce périmètre géographique</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pas de CMP ou CMPP sur le territoire</li> </ul>

## 2. Quartier vécu

Equipements publics « d'usage » hors périmètre

<b>Etablissements scolaires</b>	- Collège Camille Claudel reçoit 121 élèves de l'école Paul Cézanne soit 20.7% des effectifs de cet établissement - Centre de loisirs (CIEL) (Rue F.Bommelle)
<b>Etablissements culturels</b>	- Bibliothèque municipale (place de la libération) - Locaux de l'association ludothèque (rue du Plessis Bouchard)
<b>Equipement sportifs</b>	Stade Carlier

## 3. Instances participatives, citoyenneté

La participation citoyenne favorise l'écoute des besoins et des attentes des personnes. L'objectif de la participation est donc d'élaborer des actions en adéquation avec le vécu des publics.

Dans ce cadre, la société civile concourt au développement de la participation citoyenne. Aussi, est-il nécessaire de forger la participation citoyenne en direction des habitants avec le concours des associations et personnes ressources des quartiers ciblés.

### Constats

- 14 associations ignymontaines d'animation, loisirs ou culture
- 5 associations liées à l'enfance, le sport et la jeunesse
- 12 associations liées à la prévention, l'insertion et la santé.
- 16 associations de solidarité ou humanitaires

### **Etat des lieux des pratiques participatives**

Aujourd'hui à Montigny aucune instance n'est instituée au sein du quartier des Frances. Néanmoins, une culture de la consultation des habitants existe sur toute la ville : des réunions publiques sont ainsi organisées sur des projets urbains (ZAC de la gare), la concertation sur les rythmes scolaires (avec les parents d'élèves et les équipes enseignantes), des réunions avec les riverains au plus proche des problématiques de vie quotidienne, des visites de quartier, pour ne donner que quelques exemples. Un collectif Citoyens existe déjà depuis 10 ans et est à l'initiative de plusieurs manifestations sur la Ville comme la Fête Interculturelle, le pique-nique de solidarité, des votations citoyennes.

Par ailleurs, un Conseil municipal des jeunes sera installé à la fin de l'année 2015 après l'ouverture d'un Point Information jeunesse dès juin, confirmant ainsi la priorité municipale donnée à la Jeunesse.

### **Modalité de mise en œuvre des conseils citoyens**

Le Conseil Citoyen du quartier des Frances sera composé de 20 personnes : 14 habitants et 6 représentants associatifs. Tous les habitants et associations du quartier des Frances recevront un courrier présentant le Conseil Citoyen au cours du mois de juin. Le rôle du Conseil, son fonctionnement, ses missions y seront développés et un appel à volontariat ainsi effectué. Une réunion publique sera organisée en septembre afin d'expliquer à la population plus largement l'objectif du Conseil Citoyen dans le suivi du Contrat de Ville. Une information dans le bulletin municipal de juillet-août sera également effectuée, ainsi qu'une brève sur le site internet.

Les candidatures des volontaires seront à déposer avant le 28 août par coupon-réponse (boîte au centre administratif Picasso).

A partir de cette liste de volontaire, un tirage au sort sera effectué courant septembre au Centre administratif Picasso afin de ne retenir que 20 personnes, selon la répartition ci-dessus, et respectant la parité au sein de chacun des 2 collèges.

### **Animation et soutien au lancement**

Dans une démarche d'appui aux dynamiques participatives, la mise en place, l'accompagnement à la construction, et le démarrage du conseil citoyen s'appuiera sur le binôme « délégué du préfet/chef de projet municipal. Ce dans la perspective d'accompagner le conseil citoyen et ses membres dans un mode d'organisation autonome.

### **Mise en œuvre**

Le Conseil Citoyen sera installé effectivement au mois d'octobre par une première rencontre des participants tirés au sort.

Un chargé de mission au sein de la Ville de Montigny coordonnera l'organisation de cette rencontre et servira d'appui aux conseillers pour l'invitation d'acteurs institutionnels si besoin lors des rencontres ultérieures du Conseil selon les sujets abordés.

L'idée étant que le Conseil devienne ensuite une association loi 1901 avec ses propres statuts. Un local sera rendu disponible pour la tenue de ses réunions.

Chaque collège nommera – dès que nécessaire – un représentant qui assistera aux différentes instances de pilotage du Contrat de ville.

Ils rendront compte de ces réunions aux autres conseillers.

### **Organisation et fonctionnement**

Statut :

Le Conseil Citoyen constituera une association de loi 1901 en 2016

Modalités d'élection et de renouvellement des membres du Conseil

Ces modalités seront déterminées dans les statuts de l'association et débattues par les conseillers.

### **Outils mis à disposition**

Moyens humains  
En cours de définition

Moyens matériels  
Bureau, supports de communication,...

Moyens financiers  
En cours de définition

### **Echéancier de mise en œuvre**

- 1) *Début juin délibération de principe de mise en place des conseils citoyens*
- 4) *Information et appel à candidatures (journal de la ville, courriers, porte à porte, affichages dans les halls d'immeuble...) : juin à septembre*
- 5) *Tirage au sort : septembre/octobre*
- 5) *Rencontre des membres du conseil et présentation des membres et du dispositif : octobre*
- 8) *Présentation de la liste des membres du CC au président de l'EPCI : octobre*
- 9) *Envoi de la liste des membres au Préfet pour l'élaboration de l'arrêté constituant les membres du CC : octobre*
- 10) *Mise en place du CC (date de la 1<sup>ère</sup> réunion) : novembre*
- 11) *Création de l'association « Conseil Citoyen » : 1<sup>er</sup> trimestre 2016*
- 6) *Rédaction du règlement intérieur : 1<sup>er</sup> trimestre 2016*

### **Evaluation**

La satisfaction des conseillers ainsi que l'impact des actions mises en œuvre seront évalués tous les ans grâce à des fiches d'évaluation.

## **4. Présentation des quartiers de veille, République et la Tuile**

### **Analyse synthétique :**

La population des deux quartiers de veille représente environ 35,5% (19.7% pour le quartier République et 15.82% pour le quartier de La Tuile) de la population totale de la ville de Montigny.

La population 11/24 ans représente environ 18% de la population ce qui est moins que dans le quartier des Frances qui est de 23%.

### **Habitat :**

#### ➤ Quartier de veille – République

Ce Quartier situé au sud du quartier prioritaire des « Frances » comprend 3 zones importantes de logement social :

- Gare datant de 1989 composé de 108 logements
- Espérance datant de la fin des années 1970 composé de 103 logements sociaux
- Croix Blanche datant des années 2000 composé de 91 logements sociaux

Pour le premier, un quartier en devenir puisque un projet de redynamisation autour de la gare est prévu avec la réalisation d'un vaste programme immobilier de 600 logements (logement social et logements privé), d'une école, d'une crèche, d'un gymnase et de commerces.

Pour le second, la situation demeure plus délicate avec un parc immobilier vieillissant et faiblement entretenu avec peu d'aménagement de proximité (aire de jeux...).

Des travaux d'aménagements ont été effectués par la collectivité comme:

- la réfection des trottoirs
- sécurisation de la voie publique
- création et aménagement des parkings,
- enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques

Le bailleur a, quant à lui entrepris la construction d'un terrain de proximité qui devra être finalisé.

Ce quartier dispose également d'un équipement accueillant une résidence sociale de 184 places, d'un centre d'accueil pour demandeur d'asile de 105 places, d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale de 34 places et d'un second CHRS "l'élan" de 16 places.

L'absence de structures d'accueil et de services municipaux contribue au sentiment d'isolement et d'enclavement de ce quartier.

Ce quartier n'entrant pas dans les dispositifs prioritaire de la politique de la ville, il ne bénéficie pas ou peu des projets et renforcent le sentiment d'abandon.

Un projet de création d'un espace municipal de proximité permettra de recréer un lien avec la population de ce quartier.

Le quartier de la Croix Blanche quartier assez récent, né de la désindustrialisation du secteur, les terrains libérés ont été réaménagés.

#### ➤ Quartier de la Tuile:

Un quartier excentré du cœur de la ville, bénéficiant d'un parc immobilier datant de la fin des années 80 (livraison 1987).

Logement social de type pavillonnaire, regroupant une population assez stable ( sup. à 2 ans).

### **Les équipements publics**

#### ➤ Quartier de veille – République :

Un secteur d'habitat se situant à proximité des nombreux équipements du quartier des Frances et proche de la gare et bien desservi par les transports en commun.

➤ Quartier de veille – La Tuile :

Peu de services publics de proximité au sein même du quartier seul l'école Emile Glay. Les équipements les plus proches se trouvant au village.

**Analyse socio démographique du quartier :**

En 2011, selon la source INSEE, le quartier République comprenait 3844 habitants, et le quartier de la Tuile comprenait 3077 habitants. Avec un mode d'habitat prioritairement social, ainsi dans le premier quartier 36% de la population occupe un logement social, pour 14.4% dans le second cas. La part de familles monoparentale est élevée, elle représente près de 24% de la composition familiale du quartier République et 18% du quartier de la Tuile

Le taux de chômage pour ces deux quartiers est néanmoins élevé, près de 20% de la population pour le quartier République et un peu moins de 13% pour le quartier de la Tuile. Des taux bien supérieurs à la moyenne nationale faut-il le préciser. Le nombre conséquent de non diplômés (36.7% pour le quartier République et 35,2% pour la Tuile) explique assurément ce taux de chômage des deux quartiers, la résultante d'un marché du travail exigeant qui impose un minimum de technicité. Le chômage des jeunes pour chacun des deux quartiers est très prononcée au-dessus de la moyenne nationale (18% quartier République et 25% quartier de la tuile).

Quartiers populaires, les CSP ouvriers et employés, représentent près de 58% de la population active du quartier République et près de 44% de la population active du quartier de la tuile.

Les prestations sociales pour chacun des deux quartiers constituent des recettes essentielles pour le bien vivre des familles. Les quartiers République et de la Tuile cumulent des difficultés à la fois sociales et économiques qui freinent véritablement l'intégration et l'insertion de ces populations.

<b>FICHE STATISTIQUE SYNTHETIQUE DU QUARTIER (Données INSEE RP 2011)</b>	
<b>Population</b>	<b>19442 dont 9866 femmes</b>
<i>Quartier de veille active Gare IRIS 954240401- République</i>	<b>3844 dont 1894 femmes</b>
<i>Quartier de veille active La Tuile IRIS 954240401 – Village 2</i>	<b>3077 dont 1541 femmes</b>
<b>Jeunesse</b>	<b>19%</b>
<i>% des 11-24 ans Quartier de veille active - République</i>	<b>17.7%</b>
<i>% des 11-24 ans Quartier de veille active - La Tuile</i>	<b>18.2%</b>
<b>Monoparentalité</b>	<b>25.4%</b>
<i>% des familles monoparentales 11-24 ans Quartier de veille active - République</i>	<b>23.8%</b>
<i>% des familles monoparentales Quartier de veille active - La Tuile</i>	<b>17.9%</b>
<b>Logement social</b>	
<i>Nombre de logements sociaux – République (Espérance, Gare, Croix Blanche)</i>	<b>399</b>
<i>Nombre de logements sociaux – La Tuile</i>	<b>105</b>
<i>% de HLM dans le total des logements - République</i>	<b>36%</b>
<i>% de HLM dans le total des logements- La Tuile</i>	<b>14.4%</b>
<b>Non diplômés</b>	<b>25%</b> <i>25% femmes/24,2% hommes</i>
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée République</i>	<b>36.7%</b> <i>37.8% femmes/35.6% hommes</i>
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée France – La Tuile</i>	<b>35.2%</b> <i>37.6% femmes/32.8% hommes</i>
<b>Emploi 15-54 ans</b>	<b>75.5%</b>
<i>Taux d'actifs occupés 15-54 ans Quartier de veille active - République</i>	<b>76%</b>
<i>Taux d'actifs occupés 15-54 ans Quartier de veille active – La Tuile</i>	<b>74.3%</b>
<b>Catégories socioprofessionnelles ouvriers et employés</b>	<b>54.5 %</b>
<i>% d'employés et ouvriers dans la pop active occupée Quartier de veille active - République</i>	<b>57.1%</b>
<i>% d'employés et ouvriers dans la pop active occupée Quartier de veille active – La Tuile</i>	<b>43.3%</b>
<b>Chômage</b>	<b>15.7%</b> <i>15.3% femmes/16.1% hommes</i>
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans Quartier de veille active - République</i>	<b>19.4%</b> <i>18.2%femmes/20.5% hommes</i>
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans Quartier de veille active – La Tuile</i>	<b>12.4%</b> <i>10.2% femmes/14.3% hommes</i>
<b>Chômage des jeunes</b>	<b>17.8%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active - 25 ans Quartier de veille active - République</i>	<b>17.6%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active - 25 ans Quartier de veille active - La Tuile</i>	<b>24.1%</b>
<b>Prestations sociales<sup>13</sup></b>	<b>23,7%</b>
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales Quartier de veille active République</i>	<b>28.7%</b>
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales Quartier de veille active La Tuile</i>	<b>16.8%</b>

## 5. Etat des lieux de la politique de la ville, bilan CUCS et PRE

<sup>13</sup> CNAF 2013, traitement INSEE

## Bilan PRE

La commune de Montigny-lès-Cormeilles s'est inscrite dans le dispositif du Programme de Réussite Educative en novembre 2007. Ce programme répond à un double objectif que la municipalité s'est donné, conjointement avec ses partenaires, dans le cadre des dispositifs de la Politique de la Ville. Le premier objectif est de favoriser la réussite éducative de l'enfant qui implique une vision et une prise en charge globale de celui-ci, le second étant de développer les partenariats.

Le contrat de cohésion sociale de la commune de Montigny-lès-Cormeilles a défini la réussite éducative comme l'ensemble des actions concourant à l'épanouissement de l'enfant pendant et hors temps scolaire, au sein de la famille ou encore dans le cadre d'activités de loisirs. Le PRE, de par son positionnement, est un atout structurant pour les enfants connaissant des fragilités qui vient compléter les actions mises en œuvre sur le territoire.

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

#### Critères d'entrée dans le dispositif

Actuellement, le dispositif du programme de réussite éducative vise l'accompagnement des enfants et des adolescents de 2 à 18 ans en situation de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement.

Auparavant, de novembre 2007 à décembre 2011, le PRE de Montigny-lès-Cormeilles accueillait les enfants âgés de 3 à 16 ans, puis, au vu des besoins, et des constatations de terrain, l'équipe opérationnelle du Programme de Réussite Educative a souhaité profiter de l'extension proposée par l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances), à savoir la possibilité d'accompagner les enfants et jeunes de 2 à 18 ans.

La mise en œuvre du projet de réussite éducative Ignymontain a vocation à prévenir les situations de rupture sociale ou scolaire en agissant sur l'environnement éducatif (loisirs culturels et sportifs, éducation artistique, citoyenneté...)

En outre, ce projet prend en compte des difficultés particulières afin d'y apporter des réponses personnalisées.

Les bénéficiaires du Programme de Réussite Educative sont depuis l'ouverture de ce dernier, majoritairement issus des quartiers situés en géographie prioritaire de la ville, en fonction des changements impactant cette dernière.

#### Prescripteurs

Au cours des 7 années de fonctionnement du Programme de Réussite Educative, les prescripteurs ont pu être :

- Un enseignant ou plusieurs

- Un CPE
- Un travailleur social
- Un animateur socio-culturel
- Les parents ou responsable légal
- L'enfant ou l'adolescent
- Un médecin scolaire
- Un médecin secteur public
- Un psychothérapeute de l'Education Nationale
- Un professionnel des activités sportives ou culturelles
- Le conseil de classe

Depuis la création du PRE, les enseignants restent les principaux prescripteurs du dispositif. Cependant, depuis 3 ans on remarque une hausse constante des sollicitations directes des parents ou responsables légaux. Ce fait a été particulièrement observé sur le dernier exercice, où, sur 245 bénéficiaires 58 d'entre eux sont entrés dans le dispositif grâce à une volonté parentale (contre 24 en 2013).

#### **Données chiffrées**

<b>ANNEES</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Nombre de bénéficiaires	124	124	236	242	229	232	245
Taux d'individualisation	30 %	30 %	51 %	48 %	48.5 %	62 %	76 %

#### **Partenariat**

Les partenaires principaux du PRE de Montigny-lès-Cormeilles sont de différentes natures et représentent diverses institutions et organismes.

- Les services déconcentrés de l'Etat
- L'Education Nationale (Inspection Académique, 4 écoles maternelles, 4 écoles primaires, 2 collèges et leur personnel, service social du 2<sup>nd</sup> degré, médecine scolaire, coordinatrice RRS, RASED).
- CAF (secteur de Saint-Ouen L'Aumône)
- CHRS-CADA
- Les associations : ESSIVAM, Aiguillage (association de prévention), APFEE (Association Pour Favoriser l'Egalité des chances à l'Ecole), Ecole et Famille (thérapies et médiations),
- Mairie de Montigny-lès-Cormeilles (service municipal de la jeunesse, service prévention, service enfance et petite enfance, service du développement culturel, service éducation, service des sports)
- CCAS
- Circonscription « action sociale » du CG 95 : service social du département, PMI, ASE
- Services médicaux : CMP de Beauchamp et Franconville, CMPP d'Ermont, orthophonistes, médecin référent du PRE
- AEMO de Sannois

- Service d'interprétariat ISM (Inter Service Migrant)
- Association de parents d'élèves.

Lors de la création du Programme de Réussite Educative Ignymontain, une charte de confidentialité a été conçue et validée en partenariat avec les acteurs éducatifs et sociaux œuvrant sur la commune de Montigny-lès-Cormeilles. Cette charte a pour mission de cadrer les échanges d'information et de préserver l'intimité des familles dans le cadre du PRE.

Tous les membres des équipes pluridisciplinaires mises en place par le PRE, ont signé cette Charte de confidentialité dans le but de garantir des suivis individualisés de qualité et en toute quiétude.

L'objectif des équipes éducatives est de mettre en place une intervention éducative cohérente autour de l'enfant.

Le PRE Ignymontain met en place deux types d'équipe pluridisciplinaire :

- Une réunion d'équipe pluridisciplinaire de soutien formalisée pour les situations délicates.
- Une réunion d'équipe pluridisciplinaire informelle lorsque les partenaires pouvant intervenir sont peu nombreux.

Lorsque le référent famille reçoit la famille en entretien, il lui expose les missions dévolues aux équipes pluridisciplinaires et les bienfaits que celles-ci peuvent apporter. C'est ensuite, lors de la discussion que le choix d'une équipe pluridisciplinaire formelle ou informelle est décidé.

Au cours de l'année, il est mis en place deux séances plénières supplémentaires, pour faire le point sur le fonctionnement et les liaisons interprofessionnelles avec le PRE

Les professionnels présents lors de nos Equipes Pluridisciplinaires de Soutien formelles sont les suivants :

- Coordinatrice du PRE
- Référent famille du PRE
- Coordinatrice RRS
- Assistant social du SSD
- Coordinatrice RRS
- Assistante sociale des collègues Ignymontains
- Médecin scolaire
- Infirmiers des collèges
- Association de Prévention Aiguillage
- Association Ecole et Famille (selon les situations exposées)

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

### Moyens humains

- Coordinatrice du dispositif : 1 ETP
- Référent de famille : 0,5 ETP

- Agent administratif : 1 ETP (poste créé en 2008 et non pourvu depuis septembre 2013)
- Animateurs vacataires : 6 ETP environ, en fonction des années, et du nombre de clubs « Coup de Pouce CLE » mis en place + vacations depuis mai 2014 dans le cadre de l'accueil des collégiens exclus temporairement.

### Moyens financiers

ANNEES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Coût dispositif</b>	218 097,97 €	277 382,26 €	253 620,39 €	234 398,97 €	254 038,81 €	257 623,09 €	240 216,52 €
<b>Part ACSE</b>	106 199,00 €	237 766,00 €	253 659,00 €	230 000 €	202 063,00 €	189 986,00 €	170 987,00 €
<b>Part ville</b>				4 398,97 €	51 975,81 €	67 637,09 €	50 593,14 €

Pour compléter les données inscrites dans le tableau ci-dessus, il est nécessaire de préciser qu'en 2008, le PRE a fonctionné avec le report de la subvention annuelle perçue au titre de l'exercice 2007 alors que le PRE n'a été effectif qu'à partir de novembre 2007.

De plus, la municipalité de Montigny-lès-Cormeilles a toujours soutenu le PRE dans la réalisation de ces objectifs en mettant à disposition des locaux, l'entretien de ces derniers, les dépenses de flux engendrés par l'exercice des missions, et d'affranchissement. Au-delà de ces dépenses, la commune a toujours mis à disposition de l'équipe opérationnelle du PRE les services municipaux (ressources humaines, comptabilité, chargée de mission politique de la Ville, services techniques, secrétariat général, service communication).

### ELEMENTS DU DIAGNOSTIC DU PRE ET OBJECTIFS

Les éléments développés ci-dessous sont extraits du diagnostic réalisés en 2006 en vue de la création du Programme de Réussite Educative de la commune de Montigny-lès-Cormeilles.

#### Eléments d'ordre général

Le quartier des Frances est classé en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU). La plupart des établissements scolaires présents sur ce territoire entrent dans le cadre d'un Réseau d'Education Prioritaire.

C'est sur ce quartier que la commune a concentré les moyens financiers liés à la Politique de la Ville en direction de l'enfance, la jeunesse, la culture.

Malgré les efforts déployés sur ce quartier, de nombreuses difficultés scolaires, sociales et sanitaires subsistent.

**Situation scolaire**

On estime qu'un grand nombre d'enfants et d'adolescents rencontrent des difficultés scolaires à Montigny les Cormeilles, comme le confirment les indicateurs suivants :

Sur les écoles primaires situées dans le quartier des Frances, les taux de réussite en français sur les classes de CE2 sont de 67,6% alors que la moyenne nationale se situe à 73,5%. En mathématiques, pour ces mêmes classes, le taux de réussite s'élève à 61,9%, alors que la moyenne nationale est de 69,5%.

Le collège Louis Aragon situé en REP enregistre quant à lui des taux de réussite qui sont également en dessous de la moyenne nationale : en 6<sup>ème</sup>, les taux de réussite sont de 61,5% en français et 58,4% en mathématiques.

De plus, 2.04% des enfants entrant en 6<sup>ème</sup> ont un retard de 2 ans dans leur scolarité (sur un total de 110 élèves), ils sont 7.29% en 3<sup>ème</sup> sur un total de 96 élèves.

La hausse régulière des impayés de cantine scolaire est le signe évident d'une paupérisation croissante des familles des enfants scolarisés sur la commune.

**Situation sociale**

De multiples indicateurs sont révélateurs de l'importance du nombre de familles en difficultés sociales sur la commune. Le Centre Communal d'Action Sociale a suivi en 2004 environ 160 familles en grande difficulté : attribution de bons alimentaires, aide au paiement de cantine scolaire ou des études surveillées.

Par ailleurs, 100 familles Ignymontaines ont bénéficié de l'aide du Secours Populaire sur la même période.

Le fond de solidarité électricité EDF est intervenu sur des impayés pour 137 familles en 2002 alors que le nombre moyen des familles aidées par cet organisme est de 51 pour des communes de taille équivalente (enquête réalisée sur 24 communes).

La conjoncture économique difficile a aggravé la situation sociale des familles habitant le quartier des Frances. Ceci est confirmé par divers indicateurs révélés dans le diagnostic du PLU et par d'autres sources (nombre de familles disposant d'un contrat minimum EDF).

Bien que ce quartier ait bénéficié depuis 1996 d'une politique de la Ville très active, il subit les effets néfastes d'un taux de chômage important (29,4%), d'un sous-équipement des ménages (15% des ménages ne disposent pas d'un véhicule).

**Situation sanitaire**

Les professionnels de l'éducation nationale soulignent la carence des structures locales de prise en charge de la santé mentale sur la commune.

Les enfants scolarisés à Montigny sont orientés vers les CMP de Franconville et de Taverny pour lesquels il existe des listes d'attente importantes. La totalité des enfants repérés par l'éducation nationale ne bénéficient donc pas d'un soutien psychologique qui s'avère pourtant nécessaire.

Les listes d'attente ont par ailleurs un effet démobilisateur pour les parents, alors même que les démarches des professionnels auprès des parents pour les convaincre d'une orientation psychologique se révèlent lentes et difficiles.

En 2002, 31 enfants de 2 à 15 ans étaient suivis par les CMP de Taverny et de Franconville, essentiellement pour des questions d'agressivité, des problèmes de concentration et des difficultés liées à un événement d'ordre familial. De toute évidence le nombre d'enfants nécessitant ce type d'orientation est supérieur, du fait des listes d'attente et du nombre d'enfants suivis également par les CMPP du département.

Au niveau du secteur privé de la santé mentale, il existe sur la commune un seul médecin psychologue et aucun médecin psychiatre.

Par ailleurs, l'accès aux soins médicaux les plus courants est rendu difficile pour un bon nombre de familles Ignymontaines. Cette situation peut s'expliquer par le développement d'une culture de la précarité qui rend alors difficile toutes démarches de santé préventive (soins dentaires et ophtalmologiques notamment).

### **Problématiques locales et objectifs à atteindre**

On observe une carence de structures adéquates pour améliorer la prise en charge des enfants en difficulté scolaire. Dans la mesure où ces difficultés s'enracinent très souvent dans un univers familial fragilisé, une action sur l'environnement de l'enfant devient urgente. Les problématiques et les pistes d'action repérées par les professionnels présents au sein du CLSPD de la commune s'orientent autour de trois axes principaux :

- le rétablissement d'un lien entre les établissements scolaires et les parents. Les établissements scolaires et les associations de parents d'élèves rencontrent difficilement les parents des enfants en difficultés. Or, la relation parents-école est fondamentale pour que le parent réinvestisse le parcours scolaire de l'enfant. Les relations avec les parents d'élèves issus de l'immigration comportent en outre une dimension supplémentaire : les codes culturels en jeu sont très souvent sources d'incompréhension dans la relation parent/école. De plus, les parents convoqués délèguent souvent un membre de leur famille voir de leur communauté.
- les difficultés d'orientation des enfants repérés par l'école vers des structures de soutien psychologique (CMP, CMPP).
- l'intervention directe de l'enseignant sur la question de la « parentalité » est délicate dans la mesure où le « couperet » de l'institution culpabilise souvent les parents. Il semble donc nécessaire de faire appel à la médiation de professionnels extérieurs à l'établissement scolaire.

### **BILAN DES ACTIONS PAR THEMATIQUE**

### **Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire**

Afin de prévenir et de lutter contre le décrochage scolaire, le PRE de Montigny-lès-Cormeilles a mis en place, dès sa création des Clubs « Coup de Pouce CLE ».

Les enfants de classe de CP repérés, par leurs enseignants comme rencontrant des difficultés dans l'entrée des apprentissages se voient proposés la participation à un club. Chaque club est composé de 5 enfants, et l'animateur formé par l'APFEE leur fait faire les devoirs, puis met en place des activités pédagogiques et ludiques selon le protocole défini par l'APFEE. Le nombre de ces clubs a toujours modulé en fonction des redécoupages de la géographie prioritaire mais aussi en fonction des besoins des écoles élémentaires. Ces derniers sont vérifiés en concertation avec les directrices des établissements en fin de chaque année scolaire.

Depuis sa création le PRE a accueilli :

<b>2007/2008</b>	<b>2008/2009</b>	<b>2009/2010</b>	<b>2010/2011</b>	<b>2011/2012</b>	<b>2012/2013</b>	<b>2013/2014</b>
55 enfants	60 enfants	61 enfants	61 enfants	65 enfants	60 enfants	60 enfants

Chaque fin d'année scolaire, l'APFEE l'Association Pour Favoriser l'Egalité des chances à l'Ecole met en place une évaluation complète du dispositif auprès des enfants ayant bénéficiés du dispositif, de leurs parents, enseignants, animateurs des clubs et coordinateurs des clubs. Cette enquête démontre les bienfaits renouvelés de l'action depuis sa mise en place.

En 2008-2009 et en 2009-2010 le PRE a mis en place des ateliers méthodologiques d'aide aux devoirs pour les collégiens intitulés « Passeport collège ». Ces ateliers ont très bien fonctionnés et ont été repris depuis dans le cadre de l'un des CLAS porté par la commune de Montigny-lès-Cormeilles sous l'appellation « Collège en Poche ».

### **Prise en charge des élèves exclus**

Cette action n'a vu le jour dans le cadre du PRE Ignymontain que durant l'année scolaire 2013-2014 et plus précisément en mai 2014.

Depuis cette date, et jusqu'en décembre 2014, le PRE a accueilli dans ces locaux 12 collégiens, sous la responsabilité d'un animateur. L'animateur a pour mission de faire travailler à l'enfant exclu les devoirs qui lui ont été donnés par ces professeurs. De plus, la référente famille ou la coordinatrice du PRE reçoit l'enfant afin d'échanger avec lui, à propos des raisons de son exclusion.

### **Santé**

Depuis le début de son existence le PRE a souhaité mettre en œuvre un accompagnement efficace des enfants Ignymontains vers les structures de santé.

En effet, comme indiqué précédemment il s'agissait là, de l'un des objectifs principaux à atteindre lors du diagnostic préalable.

L'équipe opérationnelle du PRE a tout d'abord, lors des premières années de mise en place du dispositif, décidé d'établir un bon partenariat. C'est pourquoi, les actions réelles vers l'accompagnement à la santé n'ont débutées qu'en 2009.

La référente famille, oriente les enfants et leurs familles vers les CMP des alentours (notamment Beauchamp et Franconville) mais aussi vers le CMPP d'Eaubonne. Parfois, dans certaines situations, il s'agit aussi d'accompagner physiquement les familles dans ces lieux médicaux qui sont un peu anxiogène. Le rôle du référent de famille est alors de dédramatiser la situation et de rassurer, dans le but que le suivi médical puisse s'établir dans la sérénité et que chacun de protagonistes puisse se rendre compte des plus-values d'un tel travail.

Hormis, ces accompagnements vers les CMP, l'équipe opérationnelle du PRE aide les parents à rédiger les dossiers MDPH des enfants, documente les parents au sujet des praticiens exerçant dans telle ou telle spécialité médicale.

Depuis 2011, le PRE De Montigny-lès-Cormeilles a signé une convention avec l'association « Ecole et familles » située à Saint-Ouen-l'Aumône. Cette convention prévoit, le suivi en thérapies familiales de 10 familles, mais avec le jeu des familles entrantes, celles sortantes, et celles qui au final ne sont pas encore prêtes à débiter une thérapie les deux thérapeutes de l'association travaillant pour le PRE reçoivent un nombre important de familles. Par exemple, en 2014, les thérapeutes ont reçu 32 familles Ignymontaines, 12 familles en 2013, 11 familles en 2012, 6 en 2011.

### **Soutien à la parentalité**

Le PRE de la commune de Montigny-lès-Cormeilles, s'est révélé au fil des années comme étant devenu un pôle de ressources pour les parents Ignymontains. C'est pourquoi, à compter de 2013, l'équipe a mis en place un registre permettant de dénombrer les familles venant demander des informations au PRE. Ainsi, en 2013, 396 familles ont demandé conseil au PRE et 402 en 2014.

En 2008 et 2009, le PRE a mis en place un travail de traduction et d'interprétariat au service des parents et des professionnels partenaires de la Réussite Educative par le biais de l'association AFAVO (Association des Femmes Africaines du Val d'Oise) le but était que chacun, professionnels et parents, puisse se comprendre et échanger autour des problématiques rencontrées par un enfant.

Depuis 2010, alors que l'association AFAVO n'effectue plus de permanences sur la commune de Montigny-lès-Cormeilles, le PRE fait appel à l'entreprise « ISM Interprétariat » pour des besoins de traductions que ce soit à distance (par téléphone) ou bien en déplacement physique. En 2010, le PRE a rendu possible 9 séances d'interprétariat, 13 en 2011, 3 en 2012 et en 2013 et enfin 2 séances en 2014.

Dans le cadre des actions d'accompagnement aux familles, le PRE accompagne bien évidemment, les familles vers le droit commun en premier lieu, en permettant aux enfants d'accéder aux loisirs sportifs

et culturels, au centre de loisirs, au soutien scolaire, aux études surveillées mais aussi aux colonies de vacances et classes de découvertes.

ANNEES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
NBRE D'AIDES	0	7	27	74	28	25	11

A partir de 2009 et ce, jusqu'en fin d'année 2011, le PRE a proposé aux mamans non francophones dont les enfants étaient suivis dans le cadre du PRE de participer à des ateliers sociolinguistiques permettant de mieux appréhender l'école, la PMI ou encore la bibliothèque. Ces ateliers ont beaucoup aidé certaines mamans mais il a été nécessaire d'y mettre un terme, dans un premier lieu par souci budgétaire mais aussi car il était préférable que les mamans puissent intégrer d'autres groupes existants sur la commune et qui permettent, quant à eux l'acquisition de la langue. 8 à 10 mères de familles ignymontaines ont pu en bénéficier chaque année.

Nombre des bénéficiaires, par année, ayant bénéficié d'au moins une action de soutien à la parentalité :

ANNEES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
NBRE	32	32	58	104	82	66	96

## EVALUATION DU PRE

### Les points forts

- Un partenariat bien établi, réactif et qui fonctionne correctement.
- Une équipe opérationnelle installée depuis les premières années du dispositif et connaissant donc parfaitement le public et ses attentes ainsi que les partenaires.
- Un PRE soutenu par la municipalité de Montigny-lès-Cormeilles.
- Une forte disponibilité de l'équipe avec mise en place d'une nocturne le mardi soir jusqu'à 20 heures
- Un diagnostic réalisé au préalable de la mise en place du PRE ainsi qu'une Charte de confidentialité, documents sur lesquels s'appuie l'équipe opérationnelle.
- PRE qui peut être saisi directement par les familles
- Démarche d'évaluation réalisée par un cabinet extérieur et initiée depuis la création du PRE.

### Les points faibles

- Un manque de formalisation des EPS « Equipes Pluridisciplinaires de Soutien » (action travaillée sur 2015).
- Equipe trop restreinte, surtout depuis juillet 2013 ou un départ en longue maladie a contraint le service à se restructurer : le poste d'agent administratif est vacant depuis lors.
- Des subventions ACSE en baisse chaque année.



### Un quartier proche du centre-ville

Le quartier est implanté dans une commune s'étendant sur 921 hectares dont environ 700 hectares de plaine agricole. Le quartier du Clos Saint Pierre élargi, avec son habitat collectif, constitue une zone dont l'habitat est en contraste avec celui du reste de la commune, demeuré semi-rural pour une part et pavillonnaire pour une autre.

Le quartier se situe dans le prolongement du centre-ville et constitue une partie importante de l'habitat collectif de Pierrelaye. L'environnement est relativement urbain sans grande concentration d'habitants. Les limites du quartier sont constituées d'un parc urbain de la voie ferrée (à 500 mètres à l'est du quartier), du groupe scolaire Pierre Curie, et des voies de circulation

Une part importante des surfaces est dédiée aux espaces non bâtis. Ils sont traités en espaces de stationnement ou en espaces paysagers boisés. Le bâti se compose de bâtiments avec balcons et toitures terrasses dont la hauteur varie entre R+3 à R+5. Les bâtiments sont en bon état ainsi que les abords.

### Bailleurs

Les bailleurs sur le quartier sont :

- I3F pour 445 logements dont 381 sur la résidence du Clos Saint Pierre,
- Le Logis social du Val d'Oise pour 32 logements
- EFIDIS pour 29 logements

Soit 67 % des logements sociaux de la Commune

### Réhabilitation

Une réhabilitation du bâti accompagnée d'une résidentialisation de la parcelle a été réalisée récemment. Des cheminements piétons aux abords du quartier permettent de rejoindre le centre-ville et les pôles de centralité.

Concernant la résidence du Clos Saint Pierre, des travaux en milieu occupé se déroulent sur la période 2014/2016 et ce en complément des travaux de résidentialisation et réfection des halls (réalisés entre 2009 et 2012).

Les travaux concernent les toitures, les façades, les parties communes, les salles de bains, les réseaux de VMC et sur les espaces extérieurs, l'éclairage et la révision des portes de garages

### Atouts faiblesses du quartier

Les atouts :

Les services municipaux largement présents sur le quartier

- Le multi accueil de 40 places
- La bibliothèque le Temps des Cerises
- Le foyer club restaurant

- Le pass navette, mis en place et financé par la commune pour se rendre matin et soir à la gare gratuitement.
- Le Centre social propose au sein de la résidence du Clos Saint Pierre qui offre :
  - un accompagnement à la scolarité pour 25 collégiens
  - des cours d’alphabétisation pour 15 personnes,
  - un Lieu d’accueil enfants parents pour une trentaine d’enfants et parents,
  - un service d’animation pour 150 séniors
  - un relais info pour aider gratuitement les administrés dans leur démarche de la vie quotidienne
  - des stages de découvertes pour une cinquantaine de familles
  - des accompagnements pour les sorties
  - des activités de découvertes culturelles et soirées

#### Les autres équipements implantés dans le quartier

- La Poste
- La Résidence Les lys accueillant une vingtaine de personnes semi-autonomes ou dépendantes

#### Les associations implantées dans le quartier

- L’Association de Défense des Intérêts des Locataires
- L’association paroissiale de Pierrelaye (qui propose en particulier une aide aux devoirs pour les enfants des classes élémentaires)
- Les Cheveux d’Argent, dont un certain nombre des activités en faveur des 185 adhérents seniors, se déroulent au sein du foyer restaurant implanté dans le quartier
- Les Clartés Association à visée humanitaire pour la prévention des maladies de la vue au Cameroun

#### Les commerces

- La plus grande supérette de la ville, le Franprix, place Louis Aragon est au centre du quartier prioritaire
- Une agence immobilière

#### Les services de santé

- Deux cabinets médicaux et un cabinet para médical

Le nombre d’auto entrepreneurs est important (une trentaine)

#### Les relations avec les bailleurs

- Les bailleurs sont impliqués dans la gestion du bien vivre ensemble et dans le partenariat avec la ville
- L’I3F a prévu de mettre à la disposition des activités liées au Contrat de Ville un local d’environ 100 m<sup>2</sup>, dès la fin des travaux début 2016

#### Les habitants

Ils sont actifs et volontaires pour faire entendre leur avis et s’impliquer dans la démarche du Contrat de Ville.

#### La culture partenariale de la Ville

La qualité du partenariat avec les écoles du quartier est un appui pour la construction des actions.

De même que la Commission citoyenneté regroupant l'ensemble des partenaires œuvrant dans le mieux vivre ensemble sur la Ville, commission qui sera ouverte aux représentants du Conseil Citoyens.

Le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caf, le Projet social du centre social et le Projet éducatif local constituent des ressources supplémentaires.

Enfin l'aide de l'état aux communes entrantes, à travers le financement d'une mission conseil pour la formalisation des outils d'évaluation d'une part et d'autre part pour le diagnostic en marchant offre de réelles ressources méthodologiques.

#### Faiblesses :

- Relativement peu de commerces
- Le tissu associatif implanté dans le quartier prioritaire est peu développé
- Le nombre d'entreprises ayant pignon sur rue est faible
- Les inscriptions à la bibliothèque sont légèrement sous représentées (13% des inscrits)

#### La desserte des quartiers par les transports en commun



## Analyse sociodémographique du quartier

Le quartier prioritaire du Clos Saint Pierre Elargi est composé à 100% de logements sociaux.

Une étude sur les demandes de mobilité du parc I3F laisse apparaître que la moitié sont dues à un statut d'hébergé et le tiers à un logement perçu comme trop petit.

Le nombre de familles monoparentales est surreprésenté, en particulier celui de femmes seules avec enfants.

Le taux de personnes ayant un niveau d'étude relativement faible est important. En revanche, Le taux d'habitants ayant un niveau d'étude élevé est relativement faible (6,5% de diplômés de l'enseignement supérieur sur l'Iris Clos Saint Pierre contre environ 14% sur le Parisis).

Les demandes d'aides financière auprès du CCAS représentent 40% des demandes totales sur la Ville (pour 17% de la population).

Les mises à disposition du CCAS suite à des impayés énergie pour les habitants du quartier prioritaire représentent 33% des dossiers traités.

Un chômage des adultes supérieur au taux de la commune et encore plus marqué sur la population jeune.

<b>CLOS SAINT PIERRE ELARGI</b>	
<b>FICHE STATISTIQUE SYNTHETIQUE DU QUARTIER (Données INSEE 2010)</b>	
<b>Population</b>	<b>7958</b>
<i>Dont population QPV</i>	<b>1380</b>
<b>Revenu médian par UC du périmètre QPV</b>	<b>12300</b>
<b>Jeunesse</b>	<b>36%</b>
<i>% des moins de 25 ans dans la population</i>	<b>38%</b>
<b>Monoparentalité</b>	<b>16%</b>
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	<b>23%</b>
<b>Logement social</b>	<b>26%</b>
<i>% de HLM dans le total des logements</i>	<b>53%</b>
<b>Non diplômés</b>	<b>22%</b>
	<b>21,8% femmes/22,2% hommes</b>
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée</i>	<b>27%</b>
	<b>26,5% femmes/27,3% hommes</b>
<b>Part d'ouvriers et d'employés</b>	<b>54%</b>
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	<b>56%</b>
<b>Chômage</b>	<b>9,9%</b>
	<b>10,1% femmes/ 9,6% hommes</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	<b>13,4</b>
	<b>14% femmes/ 12,8% hommes</b>
<b>Chômage des jeunes</b>	<b>20,9%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans</i>	<b>26,9%</b>
<b>Prestations sociales<sup>14</sup></b>	<b>25,2</b>
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales</i>	<b>ND</b>

Le Clos Saint-Pierre - Commune de Pierrelaye

<sup>14</sup> CNAF 2013, traitement INSEE

## 2- Quartier vécu

Etablissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 groupes scolaires : <b>Pierre Curie et Marie Curie</b>, non sectorisés, accueillant 355 élèves en maternelle et 587 élèves en élémentaires</li> <li>- Le Collège du Petit Bois de 400 élèves environ</li> </ul>
Structures petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une crèche familiale de 40 places</li> <li>- Un Relais d'assistantes maternelles</li> <li>- Un Point conseil Petite Enfance</li> </ul>
Etablissements culturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ciné Pierrelaye</li> <li>- Les concerts et spectacle à la Mezzanine</li> <li>- Une salle polyvalente permettant d'accueillir toutes les manifestations d'envergure de la ville.</li> </ul>
Etablissements sportifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc des sports</li> <li>- Gymnase</li> <li>- Piscine</li> </ul> <p>Le service des sports organise chaque année la semaine du sport proposant une initiation à plus de 26 disciplines</p>
Structures enfants, jeunes et familles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accueil de loisirs « Les crayons de couleur », habilité pour 150 places</li> <li>- Le point écoute Parents- Enfants, psychologue municipale pour les enfants et leur famille</li> <li>- Le Service municipal de la jeunesse accueillant régulièrement près de 300 jeunes de 11 à 17 ans, voire jusqu'à 24 ans pour l'accompagnement aux projets et le relais avec la Mission Locale</li> </ul>
Service social et autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le service logement</li> <li>- Le CCAS</li> <li>- PMI</li> <li>- Permanence CAF</li> <li>- Mission locale</li> <li>- Conciliateur de justice</li> </ul>
Associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le secours populaire aide une centaine de familles avec une montée en puissance importante des demandes.</li> <li>- Les associations de loisirs, de solidarité, de préservation de l'environnement, de parents d'élèves, de sports et de culture</li> <li>- <b>L'ensemble des commerces de la ville</b></li> </ul>

### 3- Instance participative, citoyenneté

#### Etat des lieux des instances participatives

- La préfiguration d'un conseil d'usagers du centre social qui se réunit trois à quatre fois par an, rencontre d'usagers du centre social et de la direction et de l'équipe d'animation, pour aborder tous les points de fonctionnement du centre social
- Paroles de quartier : Une fois par an les élus vont à la rencontre des habitants
- La commission citoyenneté qui fédère des partenaires institutionnels et associatifs et des habitants autour de la préparation d'une semaine de la citoyenneté. Au minimum une réunion plénière par trimestre autour du Maire et des adjoints en charge du dossier permet des échanges autour de la prévention des incivilités de toutes sortes mais aussi d'actions de sensibilisation aux thématiques environnementales.

#### Modalité de mise en œuvre d'un conseil citoyen

Un "conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville ". Ceux-ci sont « associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville. »

Les conseils citoyens ont pour objectif de :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels ;
- Permettre la co-construction des contrats de ville ;
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes

#### Animation et soutien au lancement

Dans une démarche d'appui aux dynamiques participatives existantes et pour aider au démarrage, il convient de s'appuyer sur un binôme « délégué du préfet/chef de projet municipal ». Ce binôme sert d'appui à la construction du conseil citoyen jusqu'à ce que ses membres soient désignés et en capacité de s'organiser de façon autonome.

#### Mise en œuvre

Composition et modalités de désignation des collèges « habitants » et « acteurs locaux » :

Les habitants ont été sensibilisés individuellement par un courrier individuel mis dans les boîtes aux lettres de chacun, et par des contacts téléphoniques.

Les acteurs locaux ont reçu également un courrier nominatif.

La commission citoyenneté a constitué un autre support d'information.

Une réunion d'information et de confirmations des candidatures s'est tenue le 11 avril 2015.

Lors de cette réunion il a été procédé au tirage au sort de 50 personnes parmi les 317 de la liste électorale. Parmi elles, 6 personnes se sont déclarées volontaires et ont ainsi rejoint le collège habitants.

**Composition du Conseil citoyens :**

Acteurs locaux : 6

Habitants : 10 femmes, 13 hommes (+ 2 habitants autres quartiers)

**Modalités de participation des Conseils Citoyens au sein des instances de pilotage**

Les modalités se décideront avec les membres du Conseil Citoyens mais devraient être les suivantes :

Des réunions plénières en juin, octobre et février se tiendront pour évoquer les projets, les difficultés du quartier et de ses habitants et proposer des solutions.

Selon les thématiques et les besoins des sous- groupes seront constitués et se réuniront pour la mise en place d'actions.

Des représentants du Conseil Citoyen seront intégrés à l'ensemble des comités de pilotages, techniques et groupes de travail communaux et intercommunaux.

**Organisation et fonctionnement**

Statut :

Si cela se révèle possible, le souhait de la Ville de Pierrelaye est d'assoir le Conseil Citoyens sur une association existante.

Modalités d'élection et de renouvellement des membres du Conseil :

Les membres seront renouvelés lors du départ d'un des membres.

Modalités d'articulation avec les instances participatives existantes :

Le Conseil Citoyens sera invité à chacune des instances participatives de la Ville.

**Outils mis à disposition**

✧ Moyens humains

Dans un premier temps l'appui logistique de la directrice de l'Action sociale en charge du Contrat de Ville.

✧ Moyens matériels

Les moyens de communication de la Ville seront mis à contribution.

✧ Moyens financiers

A ce jour les moyens financiers ne sont pas définis et seront envisagés ultérieurement.

✧ Locaux

En 2016, le Conseil Citoyen pourra disposer d'un local mis à disposition par le bailleur, et dédié aux activités en lien avec le Contrat de Ville.

**Formations envisagées**

Partenaires/prestataires mobilisés :

Essivam sera sollicité en tant que partenaire de l'alphabétisation et aide pour les personnes ne maîtrisant pas bien le français. Les autres partenaires seront définis ultérieurement

Thématiques des modules de formation :

Les thématiques seront décidées par et avec le Conseil Citoyens, la prise de parole en public pourrait être un des premiers axes, l'appropriation d'outils méthodologiques un autre.

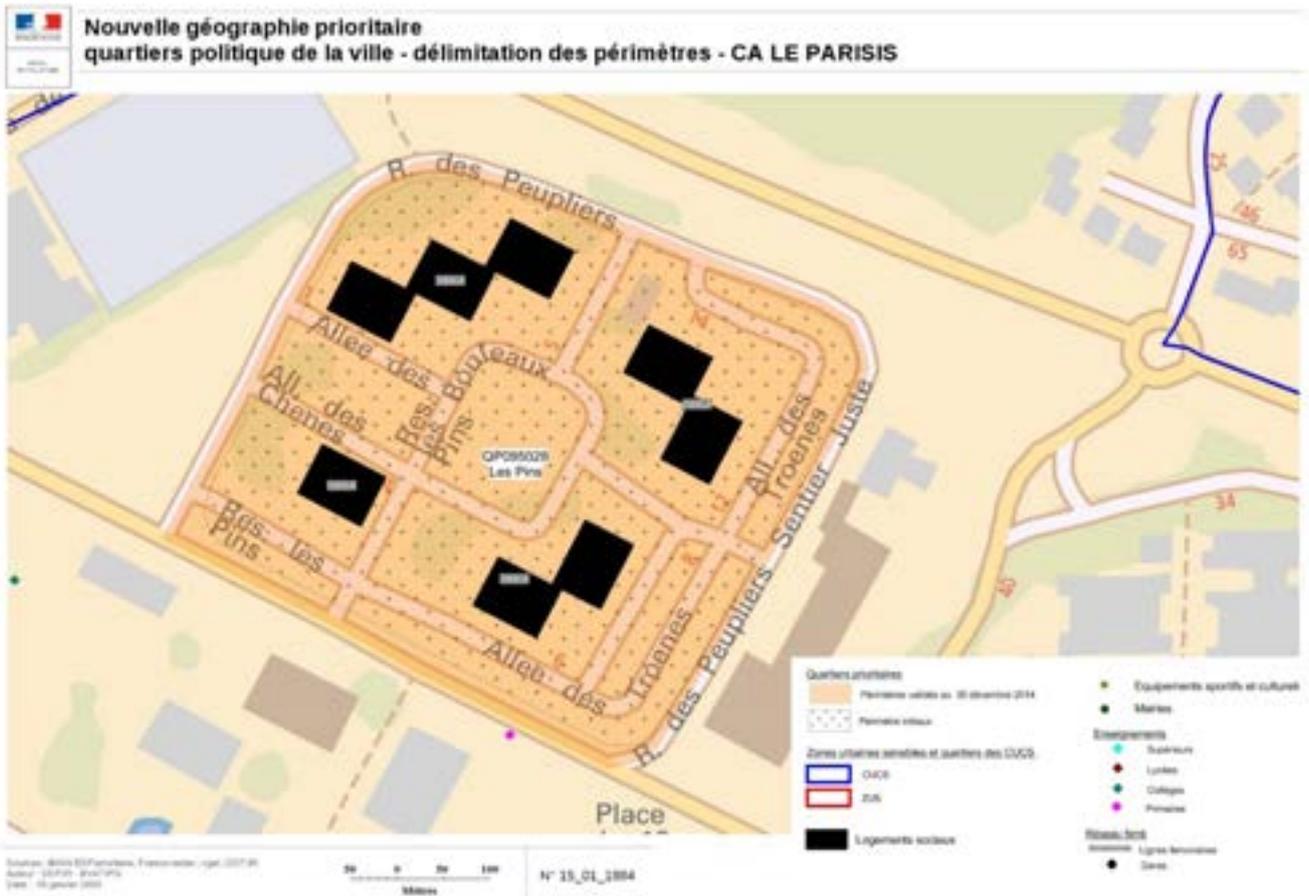
#### **Echéancier de mise en œuvre**

- 1) Recensement des pratiques participatives dans le quartier, en lien avec les partenaires locaux : janvier 2015
- 2) Information et appel à candidatures (journal de la ville, courriers, porte à porte, affichages dans les halls d'immeuble...) : courriers mars 2015, réunion publique 11 avril 2015
- 3) Tirage au sort : 11 Avril 2015
- 4) Rencontre des membres du conseil et présentation des membres et du dispositif : 16 Juin 2015
- 5) Présentation de la liste des membres du Conseil Citoyens au président de l'EPCI : Juin 2015
- 6) Envoi de la liste des membres au Préfet pour l'élaboration de l'arrêté constituant les membres du Conseil Citoyens : Juin 2015
- 7) Mise en place du Conseil Citoyens Juin 2015
- 8) Création de l'association « Conseil Citoyen » à voir en fonction de l'appui ou non sur une association existante
- 9) Rédaction du règlement intérieur : dernier trimestre 2015

# TAVERNY

Nombre de quartiers prioritaires présents sur la commune : 2 quartiers prioritaires, Les Pins ; Les Sarments et les Nérins soit 8,8 % de la population totale.

## 1- Présentation du Quartier Les Pins



Carte non actualisée par les services de l'Etat suite à la rénovation urbaine du quartier dans le cadre du CUCS

### Analyse socio spatiale du quartier des Pins

Le quartier des Pins se positionne dans un *IRIS Les Pins-Jules César* plus large qui recense, en 2010, 1652 habitants.

Avec 1120 habitants, le quartier prioritaire les Pins représente 4,3% des tabernaciens.

## Une résidence entourée d'équipements

La résidence des Pins est composée d'un îlot de huit tours, dont 7 de plus de 8 étages. Elle est entourée par la rue des Peupliers qui forme un arc de cercle autour de la résidence, et reliée au sud à la rue des Écoles. Au cœur de la résidence, un espace de jeux et des espaces verts ont été aménagés, tandis que les parkings entourent l'îlot.

La résidence des Pins est entourée par des équipements et commerces :

- ✦ des équipements scolaires au sud : le collège du Carré Sainte-Honorine et le groupe scolaire Pagnol,
- ✦ le centre social Georges Pompidou et un centre commercial de proximité à l'est,
- ✦ des équipements sportifs à l'ouest : Gymnase Ladoumègue, terrain synthétique et terrain multisport,
- ✦ une butte paysagère au nord, ce qui peut tendre à l'isoler des autres secteurs d'habitat du quartier du Carré Sainte-Honorine.

La rue des Lilas, à l'est, est généralement considérée comme **une coupure symbolique**, la résidence des Pins souffrant d'une mauvaise image. De l'autre côté de cette dernière, se trouvent les écoles maternelles les Belles Feuilles et Anne Franck, ainsi que l'Atelier municipal d'arts plastiques (AMAP).

La résidence des Pins se situe également à proximité (dix minutes à pied) d'un pôle culturel de la commune (médiathèque et centre culturel) auquel elle est reliée par un cheminement piéton au nord par le bois des Carrières-sous-Boissy.

## Un bailleur

Le quartier des Pins est une importante résidence d'habitat social de 347 logements gérée par le bailleur OSICA. Il est situé dans un secteur mixte en matière d'habitat et d'équipements : le Carré Sainte-Honorine.

Les données statistiques collectées correspondent à l'IRIS *les Pins-Jules César* dont l'habitat est composé de :

- ✦ **une zone d'habitat collectif construite entre 1970 et 1980** dans le cadre de la ZAC du Carré Sainte-Honorine, située au nord-ouest du secteur : la résidence des Pins ;
- ✦ **une zone d'habitat pavillonnaire**, au sud de la résidence des Pins, lotissement datant des années 1930.

Ce secteur ne comporte pas de grands espaces verts mais il est bordé à l'est du boulevard de la Division Leclerc par le Bois de Boissy et au nord du boulevard du 8 Mai 1945 par le bois des Carrières-sous-Boissy.

## Requalification

Une requalification urbaine du quartier du Carré Sainte-Honorine a été menée conjointement par la commune de Taverny et le bailleur Osica entre 2011 et 2014, afin d'améliorer le cadre de vie et de désenclaver le quartier.

## Ressources et faiblesses du quartier des Pins

**La présence relativement importante d'équipements à proximité du quartier des Pins est une ressource.**

En effet, le quartier des Pins est situé à proximité de différents équipements :

### > Scolaires :

- ✦ 3 écoles maternelles : les Belles Feuilles (non fréquentée par les habitants du quartier des Pins), Anne Franck, Marcel Pagnol,
- ✦ 1 école élémentaire Marcel Pagnol,
- ✦ 1 collège Carré Sainte-Honorine.

### > Éducatifs :

- ✦ un accueil de loisirs maternel et primaire Marcel Pagnol,
- ✦ un accueil de loisirs sans hébergement au sein du centre social Georges Pompidou.

### > Socioculturels (plus ou moins spécialisés) :

- ✦ le Centre social Pompidou : il joue un rôle indéniable dans l'animation du quartier. Il apporte un soutien aux habitants du quartier dans différents domaines (administratif, éducatif, social...). Les usagers (majoritairement des habitants des Pins) sont accueillis par une équipe qui tente de les orienter et de les impliquer dans la programmation et les animations de la structure,
- ✦ l'Atelier municipal d'arts plastiques : il dispense des cours d'arts plastiques à l'ensemble de la population tabernacienne. Toutefois, on constate qu'il est peu fréquenté par les habitants du quartier prioritaire.

### > Sportifs de proximité:

- ✦ le gymnase Ladoumègue accueille les activités sportives de différentes associations et des établissements scolaires,
- ✦ le terrain de football synthétique est ouvert à l'usage de tous les habitants,
- ✦ le plateau multisports Sainte Honorine est ouvert à l'usage de tous les habitants.

### > Une antenne de police de proximité :

L'antenne de police du Carré Sainte-Honorine est ouverte tous les jours de la semaine. Elle dépend du commissariat de Police nationale central situé en centre-ville.

Cette antenne est destinée à devenir le local de la Police municipale dans les années à venir.

Ce quartier se situe à proximité du quartier de Verdun, riche en commerces, équipements culturels et sportifs. (5 - 10 minutes à pied).

### **Une vie associative et des animations locales qui s'articulent autour du centre social Pompidou.**

Du point de vue de la participation des habitants, les résidents des Pins s'impliquent dans la vie du quartier principalement à travers le centre social.

Toutefois, un certain nombre d'associations intervient sur le territoire. On peut distinguer les associations très ancrées dans le quartier, de celles qui interviennent sur le quartier et le reste de la commune.

**Les associations fortement ancrées sur le quartier sont au nombre de trois :**

- une association de jeunes du quartier « **Génération à Venir** » créée en 2005, est relativement active. Elle a pour but la valorisation de la jeunesse. Elle organise quelques sorties de loisirs à l'attention des familles et des jeunes ainsi que des fêtes. Toutefois ces manifestations sont souvent à résonance culturelle (fête de l'Aïd) ;
- l'association de femmes « **Move@Taverny** » s'est créée en 2013, avec le soutien de la référente famille du centre social. Cette association a vocation à rompre l'isolement des femmes du quartier en proposant des activités sportives et culturelles ;
- au niveau de la résidence des Pins, une association de locataires « **Vivre Ensemble** » était active jusqu'en 2010, mais depuis elle est tombée en sommeil.

**D'autres associations interviennent sur le quartier, soit au sein du centre social :**

- ✦ l'association ESSIVAM réalise des ateliers sociolinguistiques qui réunissent en moyenne 15 inscrits par an sur 45 séances (selon le bilan du centre social 2011-2014), ainsi qu'une permanence d'écrivain public hebdomadaire ;
- ✦ l'« Association Générale des Familles » (AGF) propose au sein du centre social Pompidou des cours de langues (anglais, espagnol) pour une vingtaine de participants à l'année sur une centaine de séance ;
- ✦ l'association « Taverny Intergénération » participe à l'action de soutien scolaire du centre social ;
- ✦ l'association "Doigts agiles" organise des ateliers de couture pour confectionner des vêtements. Une salle du centre social est prêtée à l'association ;
- ✦ l'« Association de Défense et de Prévention pour la Jeunesse » (ADPJ) a pour but de défendre et soutenir les jeunes en difficultés, de faciliter leur insertion dans la vie sociale et dans la vie active, d'aider les parents dans l'exercice de leur autorité parentale.

D'autres associations interviennent de façon très ponctuelle sur la Fête de Quartier : Maison des Loisirs et de la Culture (MLC), Bouge et Agis pour ta famille (BAF), la Croix Rouge...

Deux associations de parents d'élèves sont présentes dans les établissements scolaires du quartier : la FCPE du collège du Carré Sainte-Honorine et la PEEP maternelle et primaire.

Il existait également une association des commerçants du centre commercial du Carré-Sainte Honorine.

**Un centre commercial de proximité fragile.**

Ce petit centre commercial date de 1981. Il est composé des commerces suivants : supérette, fast-food, coiffeur, cabinet de kinésithérapie, tabac-presse, pharmacie, salon d'esthétique et boulangerie.

Il a fait l'objet d'une opération de démolition de certains locaux (2009/2010) par la commune, afin de sécuriser l'espace public qui faisait l'**objet de rassemblements** de personnes en soirée et en journée.

Dans le cadre de la conception du projet de requalification urbaine en 2011, il a également fait l'objet d'une étude de commercialité dont les principales conclusions étaient :

- l'offre de proximité et la supérette sont moteurs pour les autres commerces ;
- les habitants du quartier du Carré Sainte-Honorine fréquentent de façon régulière le centre commercial (plus de 50% des enquêtés le fréquentent plusieurs fois par semaine) ; la boulangerie est la première motivation (72%), le Franprix (63%) puis la pharmacie et le tabac (58%) ;

- les locaux commerciaux sont en bon état et les stationnements sont suffisants.

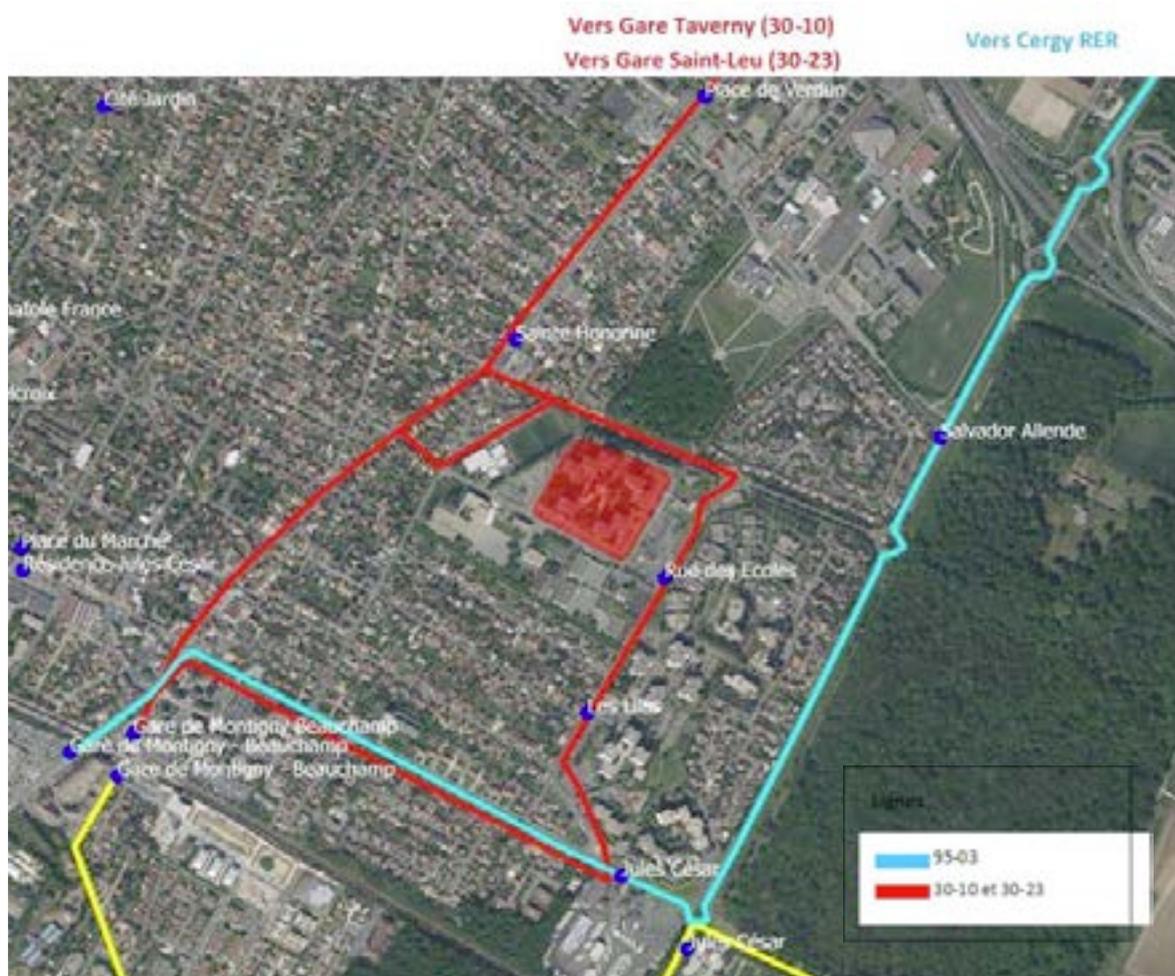
En revanche **les enseignes de la supérette rencontrent fréquemment des difficultés financières** et se succèdent depuis quelques années. En 2014, le Franprix a été remplacé par un Cocci Market, après une fermeture de plusieurs mois, avant de trouver reprenneur.

Ce centre commercial mériterait d'être modernisé et la lutte contre le sentiment d'insécurité doit rester permanente.

**Le quartier est desservi par les transports en commun :**

- ⤴ la gare de Montigny- Beauchamp est accessible à pied (20 minutes de marche) ;
- ⤴ les lignes de bus 95-03 (direction Cergy-Préfecture et gare de Montigny-Beauchamp gare) et 30-10 (direction gare de Taverny – gare de Montigny-Beauchamp) desservent le quartier. Les arrêts de bus correspondants sont soit dans le quartier ou à sa périphérie entre 5 et 10 minutes de marche

**La desserte des quartiers par les transports en commun**



## Analyse sociodémographique du quartier

### Un quartier jeune avec une forte présence de familles monoparentales :

- ✦ **les moins de 25 ans représentent 37,5% des habitants** de la zone IRIS en 2010. Dans la résidence des Pins, c'est près d'une personne sur deux qui a moins de 25 ans (46% d'après l'enquête OPS 2014) ;
- ✦ **les familles nombreuses** (3 enfants ou plus) **représentent 16,5% des familles**, soit 6 points de plus que sur la commune ;
- ✦ **les familles monoparentales représentent près de 23%** des familles du secteur en 2010 contre 15% sur la commune. C'est plus d'un quart des familles dans la résidence des Pins (26,7%) en 2014.

Concernant les ménages composés d'une personne seule, l'analyse est plus contrastée : ils représentent 32% des ménages sur l'IRIS *les Pins- Jules César*, contre 27% sur la commune. Toutefois, cette part est moins significative si l'on s'en tient à la résidence des Pins stricto-sensu : *22% des ménages de la résidence se déclaraient comme tels en 2014.*

### La jeunesse du quartier : un fort taux de déscolarisation des 15-17 ans et une difficulté à estimer le chômage réel.

Parmi les 15-17ans, 15% ne sont pas scolarisés contre 3,6% sur la commune.

#### Des actifs globalement moins qualifiés.

Le quartier des Pins a un **taux d'actifs occupés de 85,9%, soit de 5 points inférieur à la moyenne communale**. Cet écart est d'autant plus important lorsque l'on s'intéresse au taux de femmes actives occupées (85,4%, soit -5,7 points).

La part de **non-diplômés de plus de 15 ans non-scolarisés est de près de 24%**, soit presque 10 points supérieure à la moyenne communale.

Du point de vue de la structure de la population active :

- ✦ la part des **ouvriers et employés est de 60%**, soit 16 points supérieure à celle de la commune ;
- ✦ la part des **cadres et professions intellectuelles supérieures est de 11%**, soit de 9 points inférieure au reste de la commune.

### Un taux de chômage réel probablement supérieur au chômage déclaré.

Le **taux de chômage** de l'IRIS *les Pins-Jules César* était de **14,2% en 2010** (14,7% pour les femmes et 13,6% pour les hommes), soit plus de 5 points supérieur à la moyenne de la commune.

Toutefois, d'après l'enquête OPS, on constate qu'une part importante des personnes se déclarant sans emploi ne sont pas inscrites au Pôle Emploi. En effet, en 2014 :

- ✦ **90 majeurs** se sont déclarés inscrits à Pôle Emploi ;
- ✦ **272 se sont déclarés « sans emploi »** (soit 37% des occupants majeurs de la résidence).

Ainsi, les données de l'INSEE, même si elles ne concernent pas la même année de référence que celles de l'enquête OPS, sous-estiment très certainement le nombre de personnes sans emploi dans le quartier.

Par ailleurs, entre 2010 et 2012, on a observé une hausse de 4 points de la **part des demandeurs d'emploi d'un an et plus** (contre +1,3 point sur la commune). Ils représentent 40,6% des demandeurs d'emploi en 2010.

**Des ménages de plus en plus fragilisés.**

Les habitants du quartier des Pins **tendent à se paupériser** et voient leurs **revenus dépendre davantage des prestations sociales**. En effet :

- la part des ménages non-imposés est de 40%. Elle a augmenté de 4,5 points en 10 ans et reste de 24 points supérieure à celle de la commune.
- les revenus des ménages sont de plus en plus dépendants des prestations sociales : **le revenu d'un allocataire CAF sur quatre de l'IRIS les Pins-Jules César est dépendant à plus de 50% des prestations sociales** (et 15% en sont dépendants à 100%). *De plus, sur la résidence des Pins, 84% des ménages de l'enquête OPS ont un revenu inférieur à 60% du plafond PLUS en 2014, contre 68% en 2009.*
- seuls 62% des chômeurs inscrits au Pôle Emploi sont indemnisés contre 72% sur la commune. La part des chômeurs touchant le RSA est de 10 points supérieure à celle de la commune avec 23%.

Cette paupérisation s'accompagne d'une **fragilisation de la composition des ménages** qui renforce les risques socioéconomiques de la population du quartier. En effet sur l'IRIS *Les Pins-Jules César*, entre 1999 et 2010, la part des ménages composés d'une personne seule a augmenté de 9 points et le nombre de familles monoparentales a augmenté de 3,5 points.

<b>LES PINS</b>	
<b>FICHE STATISTIQUE SYNTHETIQUE DU QUARTIER (Données INSEE 2010)</b>	
<b>Population</b>	<b>26144</b>
<i>Dont population QPV</i>	1120
<b>Revenu médian par UC du périmètre QPV</b>	<b>10100</b>
<b>Jeunesse</b>	<b>33,7%</b>
<i>% des moins 25 ans dans la population</i>	<b>37,5%</b>
<b>Monoparentalité</b>	<b>15%</b>
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	<b>22,6%</b>
<b>Logement social</b>	<b>17,4%</b>
<i>% de HLM dans le total des logements</i>	56%
<b>Non diplômés</b>	<b>14%</b>
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée</i>	<b>13,8% femmes/15,1% hommes</b>
	<b>24%</b> <b>21,2% femmes/26,3% hommes</b>
<b>Part d'ouvriers et d'employés</b>	<b>43%</b>
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	<b>60%</b>
<b>Chômage</b>	<b>9,1%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	<b>8,9% femmes/9,4% hommes</b>
	<b>14,2%</b> <b>14,7% femmes/13,6% hommes</b>
<b>Chômage des jeunes</b>	<b>21%</b>
<i>% de chômeurs dans la population active 15-24 ans</i>	<b>30%</b>
<b>Prestations sociales<sup>15</sup></b>	<b>17,40%</b>
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales</i>	<b>25,80%</b>

Les Pins - Commune de Taverny



<sup>15</sup> CNAF 2013, traitement INSEE



Cette architecture a été modifiée en partie lors de l'opération de requalification urbaine menée par la commune et le bailleur EFIDIS entre 2006 et 2010. La résidence des Sarments est à ce jour composée de **3 îlots** :

- ⤴ le premier, au nord-ouest composé d'immeubles « classiques » de 7 étages,
- ⤴ le second, au sud composé de bâtiments de 4 étages,
- ⤴ le troisième, de part et d'autre (au nord et au sud) de la place du Pressoir et du mail du Pressoir de bâtiments d'environ 4 étages.

La **résidence des Nérins**, organisée autour d'un espace central, cœur de résidence, est composée de :

- ⤴ deux immeubles de 7 étages et 88 logements,
- ⤴ 38 logements individuels.

Les deux résidences forment à elles-deux un même quartier dont le cœur s'étend d'est en ouest de la place du Pressoir au mail du Pressoir reliant les commerces de proximité aux équipements scolaires.

La **place du Pressoir est donc au cœur de la résidence des Sarments**. On y trouve :

- des commerces de proximité ;
- le centre social Vincent Vigneron.

La place se prolonge vers l'est par le **mail du Pressoir** qui dessert le reste de la résidence où se situent en pied d'immeubles :

- des locaux associatifs,
- une crèche familiale.

Ce mail relie la résidence des Sarments à la résidence des Nérins, au sud de laquelle se trouvent :

- le groupe scolaire Goscinny,
- un terrain synthétique.

## Requalification urbaine

Cette organisation du quartier autour du mail piéton du Pressoir est l'un des fruits de la **requalification urbaine** dont a fait l'objet le quartier de 2006 à 2010, menée par la commune et le bailleur EFIDIS.

## Bailleur

Le quartier prioritaire est composé de **deux résidences d'habitat social : les Sarments et les Nérins**, de respectivement 275 et 126 logements, gérées par le bailleur EFIDIS.

Il est situé dans un secteur mixte en matière d'habitat et à proximité du centre-ville de Taverny (5-10 minutes à pied), comprenant :

- une zone d'habitat collectif composée des deux résidences d'habitat social ainsi que d'une **copropriété privée « les Champs Lormiers »** au nord de la première ;
- une zone d'habitat principalement pavillonnaire qui entoure la première zone à l'Est et au Nord.

## Ressources et faiblesses du quartier des Sarments-Nérins

### Un quartier bien pourvu en équipements variés :

Le quartier des Sarments et des Nérins est situé à proximité de différents équipements sportifs, éducatifs, culturels et scolaires :

#### > Des équipements scolaires et éducatifs :

- ✦ **Une crèche familiale** accueille des enfants de **10 semaines à 4 ans au domicile d'assistantes maternelles agréées, employées** par la commune et encadrées par une équipe de professionnelles de la petite enfance. Les enfants accompagnés de leur assistante maternelle se retrouvent chaque semaine à la crèche familiale, **autour d'activités organisées et animées par l'équipe.**
- ✦ **Le groupe scolaire Gosciny** accueille tous les enfants du quartier de la maternelle à la fin de la primaire.
- ✦ **Un accueil de loisirs** sans hébergement est proposé au sein du centre social Vincent Vigneron.
- ✦ **Le collège G. Brassens** est fréquenté par les élèves du quartier qui se situe au sud, à 10-15 minutes à pied.

#### > Des équipements socioculturels :

- ✦ **Le centre social Vincent Vigneron** est situé au cœur du quartier et joue un rôle important dans son animation. Il apporte un soutien aux habitants dans différents domaines. Les usagers sont principalement issus des secteurs Sarments-Nérins, Jean Bouin et Voie de la Grange. L'équipe tente d'impliquer les habitants dans la conception de la programmation et l'animation de la structure.
- ✦ **« L'Atelier des Sarments »**, situé au 6 rue de la Treille est **un local associatif** où la compagnie de théâtre l'Ange Carasuelo a ses bureaux. D'autres activités associatives s'y déroulent.
- ✦ **Un local commun résidentiel** aux Nérins : il s'agit d'un local à usage commun pour des réunions, événements organisés par les locataires.

#### > Des équipements sportifs et récréatifs à proximité :

- ✦ **Un terrain synthétique en plein air**, au sud des écoles Gosciny permet la pratique du football et du basketball.
- ✦ **Le complexe sportif Jean Bouin**, comprend un stade et des cours de tennis ainsi qu'un gymnase (à 5 minutes à pied).
- ✦ **Le jardin public Debussy** compte quelques espaces de jeux dédiés aux enfants. Il a fait l'objet d'une restructuration à l'occasion de la rénovation urbaine.

#### Par ailleurs, le quartier se situe à proximité d'autres équipements municipaux :

- ✦ Le conservatoire de musique à l'est (5 minutes à pied).
- ✦ Le Foyer-Résidence pour personnes âgées (FRPA) Jean Nohain au nord-ouest (2 minutes à pied).

### Une vie de quartier et des dynamiques associatives autour du centre social :

Les habitants des Sarments et des Nérins s'impliquent dans la vie du quartier principalement à travers **le centre social V. Vigneron**.

Toutefois, un certain nombre d'associations interviennent sur le territoire.

#### Les associations très ancrées sur le quartier sont :

- ✧ « **L&active** » : une association de femmes du quartier qui s'est constituée en 2013 avec le soutien de la référente famille du centre. Cette association a vocation à rompre l'isolement des femmes du quartier en proposant des activités sportives et culturelles.
- ✧ une amicale des locataires les Sarments-Nérins qui était active jusqu'en 2010 mais est tombée en sommeil depuis.

#### D'autres associations interviennent sur le quartier de manière régulière :

- ✧ **le Club de billard de Taverny** a ses locaux au sein de la résidence ;
- ✧ **l'association ESSIVAM** réalise des ateliers sociolinguistiques au sein du centre social ainsi qu'une permanence d'écrivain public hebdomadaire.

Des associations interviennent de façon plus ponctuelle mais récurrente sur le quartier lors des fêtes de quartier ou de projets en partenariat avec le centre social :

- ✧ l'association Bouge et Agis pour ta Famille (BAF)
- ✧ l'association de culture et musique vietnamienne « Phuong Ca ».

### Une dynamique commerciale fragile

Le centre commercial de proximité a été construit dans les années 1980 autour de la place du Pressoir. A l'origine doté de 24 locaux commerciaux, il n'en comporte aujourd'hui **plus que 3** dont notamment : une pharmacie, un bar-tabac-presse, une laverie automatique. Le centre commercial est également composé de locaux commerciaux situé rue F. Broussais face à la place du Pressoir. Il comprend actuellement une boucherie AVS, une boulangerie et une supérette Franprix.

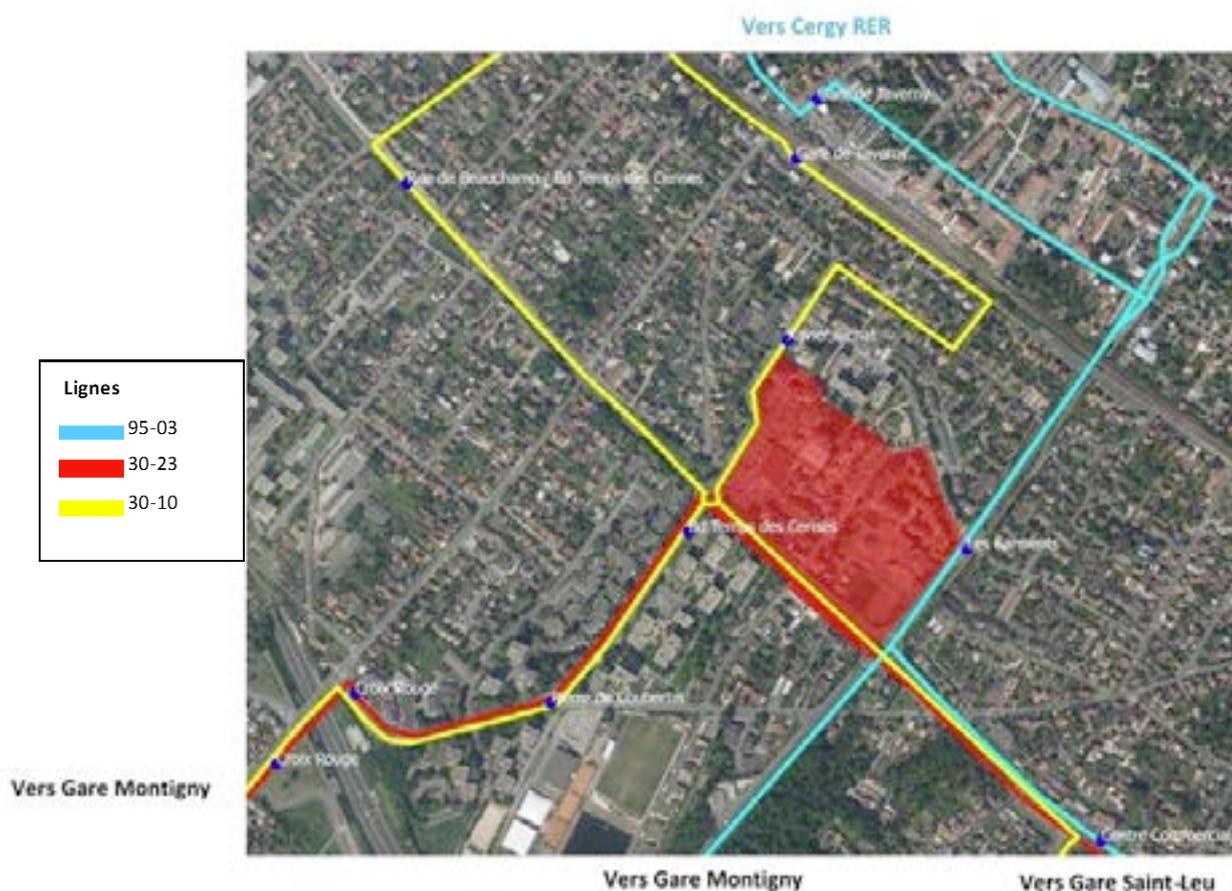
Le centre est confronté à des **problèmes importants de vacance**. Cette perte d'attractivité commerciale est liée à sa conception d'origine, son fonctionnement et son image. Ce déficit a été comblé en partie par l'implantation d'équipements (centre social, crèche, Atelier des Sarments...).

La restructuration de 2006 a permis d'ouvrir le quartier qui était fermé autour de la place du Pressoir et d'agir sur l'activité commerciale qui reste toutefois fragile.

#### Le quartier est accessible et desservi par les transports en commun :

- ✧ La gare de Taverny se situe à proximité (5 minutes à pied).
- ✧ Les lignes de bus 95-03 (direction Cergy-Préfecture et gare de Montigny- Beauchamp gare ou Saint-Leu-la-Forêt gare) et 30-10 (direction gare de Taverny – gare de Montigny-Beauchamp) desservent le quartier.

## La desserte des quartiers par les transports en commun



### Analyse sociodémographique du quartier

En 2010, le secteur les "Sarments" (zone IRIS) comprenait 1 824 habitants soit 8,6% de la population tabernacienne. Plus de la moitié des habitants du secteur "les Sarments" (64%) réside dans le périmètre du quartier prioritaire.

#### Un quartier vieillissant et en perte de population

Ce secteur a connu **une perte de population** : - **418 habitants** entre 1999 et 2010, alors que la population de la commune a continué de croître légèrement sur cette période. De même, l'enquête OPS recense 128 habitants de moins sur les seules résidences sociales des Sarments et des Nérins entre 2009 et 2014. Cette perte de population est liée en partie à la **démolition de logements lors de la requalification urbaine du quartier**.

Ce secteur subit un **vieillissement accéléré**. En effet, on est passé d'un quartier « jeune » à un quartier dont la population est globalement plus âgée que la moyenne communale :

- ✧ La part des 25-39 ans, de 17,6% en 2010, a baissé depuis 1999 (-5,1 points) tandis que celle des plus de 55 ans a augmenté de 5,6 points entre 1999 et 2010 et représente 24% de la population du quartier.
- ✧ La part des moins de 25 ans a baissé de 8 points en 12 ans mais reste de 32% sur la zone IRIS en 2010. C'est deux points de moins que la moyenne tabernacienne (34%). *Toutefois en 2014, d'après l'enquête OPS, cette part s'élève à 36% sur les résidences d'habitat social les Sarments et les Nérins.*

**Une composition familiale marquée par la présence de familles monoparentales et de personnes seules :**

⤴ **18,6% de familles sont monoparentales en 2010 sur l'IRIS des Sarments**, ce qui est relativement peu par rapport à la commune (15%) ;  
*Cependant sur les résidences d'habitat social en 2014, c'est **33% de familles monoparentales dont 5% de familles nombreuses (3 enfants ou plus)** => 36% des familles de la résidence des Sarments sont monoparentales (+5 points par rapport à 2009) ; 28% aux Nérins (pas d'augmentation).*

⤴ **38,5% des ménages sont composés d'une personne seule en 2010** : ce chiffre est en très forte progression (+ 10 points en 10 ans). Cette proportion est largement supérieure à la moyenne communale (27%). *Cette part est à priori moindre sur les résidences les Sarments et les Nérins. D'après l'enquête OPS de 2014, **31% des ménages** sont composés d'une personne seule (contre 21% en 2009).*

**A l'instar des Pins, une population active moins qualifiée mais dont la composition tend à changer :**

- Une surreprésentation des non-diplômés : en 2010, **21% des plus de 15 ans non-scolarisés sont sans diplômes**, alors que la moyenne de la commune est de 14%.
- **49% des actifs occupés sont ouvriers ou employés** sur l'IRIS les Sarments contre 44% sur la commune.

Toutefois la part des **actifs occupés ouvriers-employés a baissé de 8 points** entre 1999 et 2010 et celle des cadres et professions intellectuelles supérieures **a augmenté (+5 points)** en 10 ans pour atteindre **16%** (20% sur la commune).

**Un taux d'emploi des femmes relativement élevé mais une part non négligeable de travail à temps partiel :**

⤴ **Le taux d'emploi des femmes est de 66,2%, proche de celle de la commune (66,9%) et un taux d'activité féminin de 73,6%** soit légèrement supérieur au taux communal (73,4%).

*De plus, on constate un taux d'activité des femmes de **15-25 ans de 13 points supérieur** à celui du reste de la commune. Alors que le taux d'activité des hommes est de 6 points inférieur à celui de la commune avec (75,1%).*

⤴ **Les femmes actives souffrent moins du chômage que les hommes** : 90% d'actifs occupés femmes contre 86,3% d'actifs occupés hommes.

⤴ Toutefois, **le taux de travail à temps partiel chez les femmes est de 28%** sur les Sarments : 8 points de plus que sur l'ensemble de la commune.

**Le chômage se caractérise par :**

⤴ **une concentration des demandeurs d'emploi sur ce secteur : 12% des demandeurs d'emploi** viennent des Sarments en 2010 (9% sur la commune), alors que la population de ce secteur ne représente que 7% de la population communale ;

⤴ **une part beaucoup plus forte de majeurs sans-emplois que d'inscrits à Pôle Emploi** qui implique sûrement une sous-évaluation du chômage dans le quartier. *En effet, entre 2009 et 2014, d'après l'enquête OPS, le nombre de majeurs inscrits à Pôle Emploi a baissé tandis que le nombre de majeurs sans emploi a augmenté ;*

⤴ **un chômage qui tend à y être de plus longue durée** : la part de chômeurs inscrits au Pôle

Emploi depuis plus d'un an est de 45,4% soit presque 6,5 points de plus que sur la commune ;

- ⤴ **la part des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a augmenté** alors qu'elle recule chez les moins de 50 ans ;
- ⤴ **le taux d'emploi des jeunes n'a pas augmenté sur ce secteur contrairement à celui des Pins-Jules César.** Cependant, l'écart à la moyenne tabernacienne reste moins important : 77,5% des 15-24 ans actifs ont un emploi (79% à Taverny).

#### **Un quartier qui reste parmi les plus fragiles au niveau des revenus.**

Les indicateurs de revenu montrent que ce quartier reste parmi les plus fragiles économiquement avec **des revenus toujours très dépendants :**

- ⤴ **la part des ménages non imposés est de 42%** sur l'IRIS (15 points de plus que sur la commune) en 2009,
- ⤴ **près d'un quart (24%) des allocataires CAF sont dépendants à plus de 50% des prestations sociales** (8 points de plus que sur la commune).

Malgré tout, **certains indicateurs sont positifs** sur une période récente : sur les résidences des Sarments et des Nérins, la part des ménages ayant des ressources inférieures à 60% du PLUS **a baissé de 74% à 60% entre 2009 et 2014** selon l'enquête OPS.

LES SARMENTS ET LES NERINS	
FICHE STATISTIQUE SYNTHETIQUE DU QUARTIER (Données INSEE 2010)	
Population	26 144
<i>Dont population QPV</i>	1180
Revenu médian par UC du périmètre QPV	12300
Jeunesse	33,7%
<i>% des moins 25 ans dans la population</i>	32%
Monoparentalité	15%
<i>% des familles monoparentales dans le total des familles</i>	19%
Logement social	17,4%
<i>% de HLM dans le total des logements</i>	45%
Non diplômés	14%
	13,8% femmes/15,1% hommes
<i>% des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée</i>	21%
	19,4%femmes/ 22,6%hommes
Part d'ouvriers et d'employés	43%
<i>% des CSP employés et ouvriers dans la population active</i>	48%
Chômage	9,1%
	8,9% femmes/9,4% hommes
<i>% de chômeurs dans la population active 15-64 ans</i>	11,9%
	10% femmes/13,7hommes
Chômage des jeunes	21%
<i>% de chômeurs dans la population active -25 ans</i>	22,5%
Prestations sociales <sup>16</sup>	17,40%
<i>% des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales</i>	23,10%

Les Sarments - Commune de Taverny


<sup>16</sup> CNAF 2013, traitement INSEE

### 3- Présentation des quartiers vécus

Thématique	Quartier les Pins		Quartier les Sarments Nérins	
	QPV	Véçu	QPV	Véçu
<b>Etablissements scolaires</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ecole maternelle Anne Franck</li> <li>-Ecole maternelle Marcel Pagnol</li> <li>-Ecole primaire Marcel Pagnol</li> <li>-Collège du Carré Sainte-Honorine</li> <li>-Lycée Louis Juvet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ecole maternelle Goscinny</li> <li>-Ecole primaire Goscinny</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Collège Georges Brassens</li> <li>-Lycée Jacques Prévert</li> </ul>
<b>Etablissements socio-éducatifs</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accueil de Loisirs maternel et élémentaire Marcel Pagnol</li> <li>-Centre social Georges Pompidou</li> <li>-Espace Info Famille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Crèche Familiale des Sarments</li> <li>-Centre social Vincent Vigneron</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accueil de loisirs maternel la Clé des Champs</li> <li>-Accueil de loisir élémentaire Verdun La Plaine</li> <li>- Espace Info Famille</li> </ul>
<b>Etablissements socioculturels</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Atelier Municipal d'Arts Plastiques</li> <li>-Conservatoire de Musique</li> <li>-Centre Culturel</li> <li>-Médiathèque Les Temps Modernes</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Atelier Municipal d'Arts Plastiques</li> <li>-Conservatoire de Musique</li> <li>-Centre Culturel</li> <li>-Médiathèque Les Temps Modernes</li> </ul>
<b>Equipements Sportifs</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Gymnase Ladoumègue</li> <li>-Plateau multisports Ladoumègue</li> <li>-Ludoforme</li> <li>-Complexe sportif Dacoury</li> <li>-Skate-park</li> <li>-Piscine</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Plateau multisports Goscinny</li> <li>-Stade Jean Bouin</li> <li>-Complexe sportif André Messager</li> <li>-Skate-park</li> <li>-Piscine</li> </ul>
<b>Insertion</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Point Emploi</li> <li>-Mission Locale</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Point Emploi</li> <li>-Mission Locale</li> </ul>

		-Local de l'ADPJ - Voie de la Grange		-Local de l'ADPJ - Voie de la Grange
<b>Santé</b>		- cabinet de Kinésithérapeutes  - Pharmacie de Sainte Honorine		- Pharmacie des Sarments
<b>Commerce</b>		-Centre commercial Sainte Honorine	-Centre commercial des Sarments	

#### 4- Les instances participatives

##### Etat des lieux des pratiques participatives

La participation des habitants à l'échelle des deux quartiers prioritaires (QPV) passe aujourd'hui essentiellement par le biais des centres sociaux implantés sur ces territoires. Cela se traduit par des commissions participatives instituées par les équipes d'animation associant les usagers à l'élaboration des programmes d'activités et à l'élaboration globale du projet social de l'équipement lors des renouvellements des agréments avec la CAF.

Par ailleurs, les habitants disposent d'un Fonds de Participation des Habitants mis en place depuis 2004 par la municipalité dans le cadre de la Politique de la ville. Ce dispositif soutient les projets d'intérêt collectif ayant un impact sur le quartier, porté par des groupes d'habitants ou des petites associations locales. Il s'agit d'une aide logistique et/ou financière attribuée par la ville, via un comité de gestion composé d'acteurs locaux, de l'agent de développement local du service Politique de la ville et du Maire-adjoint délégué aux quartiers.

A l'échelle de la ville, 4 comités de quartier présidés par des élus avaient été mis en place par l'ancienne municipalité de 2005 à 2013. En novembre 2014, la nouvelle municipalité a développé une nouvelle démarche participative avec la création de 8 conseils de quartier composés d'un collège d'habitants, un collège d'acteurs locaux et un collège d'élus. Ces nouvelles instances sont présidées par un habitant élu par les membres de l'instance.

Le périmètre géographique a donc été révisé afin de prendre davantage en compte les usages des habitants mais il demeure plus large que le découpage limité des QPV.

##### Modalité de mise en œuvre des conseils citoyens

Composition et modalités de désignation des collèges « habitants » et « acteurs locaux » :

Les deux quartiers prioritaires ne sont composés que de résidences d'habitat social. Par conséquent, il est décidé de s'appuyer sur les bailleurs sociaux pour diffuser l'information auprès des locataires et de procéder à un tirage au sort par numéro d'habitation.

En parallèle, il est proposé de s'appuyer sur les équipes des centres sociaux implantés dans ces QPV pour sensibiliser les publics les plus éloignés des instances participatives habituelles et notamment les publics jeunes.

➤ **QPV Sarments – Nérins :**

Une affiche dans les halls d'immeuble sera apposée dans les deux résidences d'habitat social du bailleur Effidis, dans les équipements publics de proximité et les commerces du quartier pour inviter les habitants à déposer leur candidature.

En parallèle, un tirage au sort parmi les 401 logements sera opéré en lien avec Effidis et le délégué du préfet, en essayant de s'assurer d'une représentativité des différents secteurs d'habitation du quartier (secteur pavillonnaire des Nérins, secteur d'habitat collectif des Nérins, secteur 1,2,3,4 des Sarments). S'agissant des acteurs locaux : les associations de quartier seront désignées par la ville en lien avec le délégué du préfet pour siéger dans ces conseils citoyens.

Enfin, une réunion d'information et de désignation des membres sera organisée, en tâchant d'assurer une parité homme/femme.

➤ **QPV les Pins :**

Une affiche dans les halls d'immeubles sera apposée dans la résidence d'habitat social des Pins du bailleur OSICA, dans les équipements publics de proximité et les commerces du quartier, pour inviter les habitants à déposer leur candidature.

En parallèle, un tirage au sort parmi les 347 logements sera opéré en lien avec OSICA et le délégué du préfet en essayant de s'assurer d'une représentativité des différents secteurs d'habitation du quartier. S'agissant des acteurs locaux : les associations de quartier seront désignées par la ville en lien avec le délégué du préfet.

Enfin, une réunion d'information et de désignation des membres sera organisée, en tâchant d'assurer une parité homme/femme.

Modalités de participation des Conseils Citoyens au sein des instances de pilotage :

Un représentant de chaque conseil citoyen sera désigné pour siéger dans les instances de pilotage du contrat de ville. De plus, des représentants de chaque conseil citoyen seront invités à participer aux différents dispositifs ou instances mis en place durant le contrat de ville (Gestion Urbaine de Proximité à l'échelle de la commune, comité technique...).

**Organisation et fonctionnement**

Statut :

Le portage associatif sera à créer mais il n'est pas encore établi s'il s'agira d'une association par QPV ou pour les deux QPV.

Modalités d'élection et de renouvellement des membres du Conseil :

Les membres pourront être renouvelés durant la durée du contrat de ville en cas de départ d'un membre. Le renouvellement pourra se faire soit par un appel à candidature soit par le biais du « bouche à oreille » en s'appuyant sur les acteurs locaux et les habitants siégeant déjà dans l'instance. Ces modalités restent à définir avec les différents acteurs.

Modalités d'articulation avec les instances participatives existantes :

Les membres des conseils de quartier habitant le QPV ou étant actuellement sur la liste d'attente pour siéger à ces instances, seront invités à participer à la démarche des conseils citoyens. L'agent de développement local du service Politique de la ville en charge du suivi et de l'animation des conseils de quartier sera missionné au lancement des conseils citoyens afin de favoriser le lien. Les membres des conseils citoyens pourront être invités à siéger à certaines réunions ou groupe de travail du conseil de quartier.

### **Outils mis à disposition**

#### ⤴ Moyens humains

Jusqu'à la fin de l'année 2016, les conseils citoyens seront accompagnés par le chef de projet et un agent de développement local du service Politique de la ville pour la mise en œuvre de ces instances en lien avec le délégué du préfet.

#### ⤴ Moyens matériels :

Sur demande écrite, ils pourront solliciter le prêt de matériels auprès du service municipal « Vie associative » pour l'organisation de manifestations sur le territoire communal, au même titre que l'ensemble des associations tabernaciennes. Il s'agit de matériels divers : percolateurs, crêpière, sono...

#### ⤴ Moyens financiers

Les conseils citoyens pourront bénéficier de l'aide du Fonds de Participation des Habitants à leur démarrage. Ils pourront à terme être porteurs de projet dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville.

#### ⤴ Locaux :

Une salle municipale équipée de chaises et de tables sera mise à disposition de chaque conseil citoyen, au sein du QPV, à un rythme et horaire qu'il restera à définir avec les membres. Lorsque les conseils citoyens seront autonomes, sous forme associative, une convention de mise à disposition sera signée avec la ville de Taverny au même titre que les autres associations tabernaciennes.

### **Formations envisagées/Thématiques des modules de formation**

Un temps de formation commun conseils de quartier – conseils citoyens est envisagé. Il consistera à sensibiliser les participants aux enjeux de la participation citoyenne et au fonctionnement d'une collectivité, en effectuant un focus sur le contrat de ville.

Dans un premier temps, un questionnaire sera diffusé pour collecter des informations sur le niveau de connaissance des participants concernant le fonctionnement d'une collectivité et la participation citoyenne.

Dans un second temps, les présidents des conseils de quartier et référents désignés au sein des conseils citoyens seront associés à la préparation de cette journée. Ils seront préparés à adopter la posture d'animateur.

Enfin, la journée de formation s'articulera en 2 temps :

1/ Présentation synthétique du fonctionnement d'une collectivité

Zoom sur la démocratie locale et l'articulation contrat de ville/conseils de quartier/conseil citoyen

2/ Ateliers pratiques sur des thématiques co-définies avec les services municipaux et élus à partir des résultats des questionnaires

### **Echéancier de mise en œuvre**

- 1) *Recensement des pratiques participatives dans le quartier, en lien avec les partenaires locaux*  
Avril - mai 2015
- 2) *Information et appel à candidatures auprès des locataires (affiches dans les halls d'immeuble et loge des gardiens, information dans les équipements publics et sensibilisations auprès des usagers des centres sociaux...)*  
Juillet à septembre 2015
- 3) *Tirage au sort dans la liste de numéros d'appartements transmis par le bailleur*  
Septembre 2015
- 4) *Réunion d'information et tirage au sort si nécessité de réduire le nombre de membres et pour assurer la parité homme/femme*  
Octobre 2015
- 5) *Rencontre des membres du conseil : présentation des membres et du dispositif*  
Octobre 2015
- 6) *Présentation de la liste des membres du CC au président d'agglomération puis au préfet*  
Novembre 2015
- 7) *Atelier d'échange avec le délégué du préfet : « le contrat de ville, qu'est-ce que c'est ? »*  
Novembre – décembre 2015
- 8) *Atelier d'échange avec le délégué du préfet : « l'expression des habitants face aux partenaires, outils de communication »*  
Novembre – Décembre 2015
- 9) *Mise à disposition d'un lieu de réunion*  
A partir de novembre 2015
- 10) *Atelier d'échange sur les pistes d'actions pour le quartier*  
Mai – juin 2016
- 11) *Création de l'association « conseil Citoyen du quartier... », statuts et règles de fonctionnement*  
Juin 2016
- 12) *Déclaration de l'association en préfecture*  
Juillet 2016
- 13) *Mise en place d'une action portée par le Conseil citoyen*  
Septembre 2016
- 14) *Réunion de régulation et 1<sup>e</sup> évaluation du dispositif (chef de projet, DP, membres du CC)*  
Septembre 2016

**5- Présentation des quartiers de veille, quartier Jean Bouin et Voie de la Grange**
**Chiffres clés**

La population du quartier de veille correspond à 29% de la population de l'IRIS Bois des Aulnaies. Les données à l'IRIS sont donc peu représentatives. Nous nous appuyons donc davantage sur les résultats des enquêtes OPS 2009-2014.

FICHE STATISTIQUE SYNTHETIQUE DU QUARTIER	Résidence Jean Bouin (I3F, 2014)	Résidence Voie de la Grange (Efidis, 2014)	IRIS Bois des Aulnaies (INSEE 2010/2011)	TAVERNY (INSEE 2010)
<b>Population</b>	571 (sur 213 logements enquêtés)	189	2 607	26 144
Jeunesse % des moins de 25 ans dans la population	238 <i>soit 41,7%</i>	78 <i>soit 31,1%</i>	37,0%	33,7%
<b>Monoparentalité</b> % des familles monoparentales dans le total des familles	57 <i>soit 26,8% des ménages enquêtés</i>	31 <i>soit 28,4% des ménages enquêtés</i>	20,9%	15,2%
Logement social Nombre de logements sociaux	258	134		1727
% d'HLM dans le total des logements (Résidence Principale)				17,10%
Non diplômés % des non diplômés dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée			23,0%	14,4%
<b>Catégories socioprofessionnelles ouvriers et employés</b> % d'employés et ouvriers dans la population active occupée			58,0%	44,0%
Taux d'actifs occupés			87,9%	90,9%
<b>Chômage</b> % de chômeurs dans la pop. active 15-64 ans			12,10%	9,1%
% de chômeurs (Cat. A, B, C) dans la pop. active 15-24 ans			16,9%	13,4%
Nombre de majeurs inscrits à Pôle Emploi	NC	74 <i>soit 37,4%</i>		
Nombre de majeurs sans emploi	NC	7 <i>soit 3,5%</i>		
<b>Prestations sociales (2011)</b> % des allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales			19,9%	16% (2011)
Revenus Part des ménages non-imposés			30,40%	26,1%
Nombre de ménages aux ressources inférieures à 60% du PLUS	123 <i>soit 57,7%</i>	59 <i>soit 54,1%</i>		

*Les résidences d'habitat social Jean Bouin et Voie de la Grange étaient auparavant intégrées dans le périmètre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Le nouveau contrat de Ville restreint les périmètres des quartiers prioritaires. Toutefois, ce secteur mérite une attention particulière au regard de certains indicateurs.*

### Analyse socio-spatiale et morphologie urbaine du quartier

Le quartier de veille est composé de 2 résidences d'habitat social, séparées par le complexe sportif Jean Bouin :

- **la résidence Jean Bouin** date de 1974. Elle est composée de 3 îlots séparés par les rues Pierre de Coubertin et Jesse Owens ; et de 10 immeubles qui regroupent 258 logements sociaux, gérés par le bailleur I3F.
- **la résidence Voie de la Grange** : 134 logements sociaux gérés par le bailleur EFIDIS, dont 23 logements pavillonnaires et de 111 logements collectifs.

Elles sont situées au sud du quartier prioritaire les Sarments - Nérins, séparées de ce dernier par des résidences privées (copropriétés privées le Clos des Bonnes Vignes et les Quatre Saisons).

Ces deux résidences sont entourées par :

- ✦ au nord et à l'ouest des pavillons individuels et une résidence pavillonnaire privée (les Renardeaux),
- ✦ au sud par l'autoroute A 115,
- ✦ à l'est, l'avenue de la Division Leclerc.

A proximité immédiate des résidences se trouvent l'école maternelle Croix-Rouge et une caserne des pompiers, ainsi que le complexe sportif Jean Bouin.

### Les équipements publics proches sont nombreux.

- Ce secteur d'habitat se situe à proximité des équipements du quartier des Sarments : crèche familiale, centre social V. Vigneron, école primaire Goscinny, centre commercial des Sarments (5 minutes à pied).
- De même, la gare et le centre-ville sont accessibles à pied (10 à 15 minutes de marche) et en bus (ligne 3010).
- Enfin, les équipements du pôle Verdun-La Plaine se trouvant de l'autre côté de l'autoroute A115 (Collège G. Brassens, Lycée J. Prévert, centre culturel, médiathèque, piscine et pôle commercial) sont accessibles en 10 à 15 minutes à pied ou bien en bus (lignes 30-10 et 30-23).

### Requalification

La résidence Jean Bouin a fait l'objet d'une requalification de ses espaces extérieurs en 2011 dans le cadre de la Politique de la Ville, dont l'un des enjeux majeurs était de **caractériser l'unité résidentielle** et ses limites pour une meilleure gestion physique et symbolique. Cette requalification s'est traduite par :

- le déplacement des parkings et des circulations automobiles hors des cœurs d'îlots,
- la requalification et la sécurisation des parkings de la résidence,

- la facilitation des circulations piétonnes et cyclables,
- l'amélioration du cadre paysager et la création d'espaces de sociabilité en cœur d'ilots (aires de jeux, terrain de sport),
- l'installation d'un système de bornes enterrées pour améliorer la collecte des déchets.

La commune de Taverny a également réalisé une requalification urbaine du secteur à travers :

- la réfection de voiries et de trottoirs,
- la sécurisation de trois passages piétons et de la piste cyclable,
- la réfection des stationnements et de l'éclairage public.

**Les habitants ont été associés à cette démarche au travers d'entretiens, d'ateliers thématiques et de balades urbaines.**

### Analyse sociodémographique du quartier

En 2010, la zone IRIS Bois des Aulnaies comprenait 2 607 habitants, dont environ **760** sur les résidences d'habitat social **Voie de la Grange et Jean Bouin** (29% de la population de ce secteur).

#### Une concentration de ménages potentiellement fragiles :

A Jean Bouin, sur 213 ménages :

- 51 sont composés d'une **personne seule soit 24%** (27% sur la commune),
- 57 sont des familles monoparentales **soit 27%** (dont 8 familles nombreuses).

Dans la résidence Voie de la Grange, sur 109 ménages :

- **39 sont composés d'une seule personne soit 36% des ménages,**
- **31 sont des familles monoparentales soit 28% (dont 4 familles nombreuses).**

*Ces deux résidences sont fortement concernées par la monoparentalité avec des proportions équivalentes à celle des Pins. Dans la résidence Voie de la Grange, on constate également que plus d'un ménage sur 3 est composé d'une personne seule.*

#### Une jeunesse très présente à Jean Bouin :

Sur la résidence Jean Bouin en 2014, sur **571 occupants** (ménages enquêtés ayant rendu un dossier complet) :

- 147 sont des mineurs soit un peu plus d'un quart des occupants,
- 238 ont moins de 25 ans, soit **42% des occupants.**

Sur la résidence Voie de la Grange en 2014, sur **251 occupants** :

- 1) 53 sont mineurs soit 21% des occupants,
- 2) 78 sont des jeunes de moins de 25 ans, soit **31% des occupants.**

*La proportion de jeunes est importante sur Jean Bouin (supérieure à la moyenne communale qui est de 33%), tandis que sur Voie de la Grange, elle est dans la moyenne.*

Une partie de la jeunesse de la résidence Jean Bouin occupe l'espace public et semble dans l'oisiveté et / ou le trafic. Les éducateurs spécialisés de l'ADPJ ont constaté chez ces personnes une difficulté à s'impliquer dans un projet d'insertion au long cours. Leur manque de qualification et de persévérance les pénalisent pour accéder à un emploi stable.

Les occupations de hall et le trafic visibles aux yeux de tous pénalisent l'image de cette résidence et génèrent un certain sentiment d'insécurité chez les résidents.

#### **Une prédominance des ménages très modestes :**

- ✦ à Jean Bouin, sur 213 ménages, 123 ont un revenu inférieur à 60% du plafond PLUS soit plus de la moitié des ménages **(58%)**,
- ✦ sur Voie de la Grange, sur 109 ménages, 59 ont un revenu inférieur à 60% du plafond PLUS, soit **54%**  
(-10 points par rapport à 2009 mais une légère hausse entre 2012 et 2014 + 4points)

*Le niveau de vie des résidents de Voie de la Grange a eu tendance à s'améliorer en 5 ans. Sur Jean Bouin la part des ménages à faibles ressources tend à rejoindre celle des Sarments et des Nérins (60%).*

#### **Un chômage très présent dans une population relativement peu qualifiée.**

Sur Jean Bouin, les données fournies par le bailleur ne concernent pas l'activité professionnelle des occupants majeurs.

A Voie de la Grange, sur 198 majeurs :

- ✦ 7 sont inscrits à Pôle Emploi mais 74 se déclarent sans emploi soit près de 41% des majeurs au chômage ou sans emploi,
- ✦ 85 déclarent avoir un emploi stable soit, 43% des majeurs.

Pour compléter cette analyse, sur l'IRIS Bois des Aulnaies, même si le quartier de veille active ne représente que 30% de l'IRIS, on constate que **le taux de chômage des jeunes en 2012 est de 17% contre 13% sur la commune.**

Ce secteur comporte également une part plus importante **de non diplômés (23% contre 14% sur la commune) et de CSP ouvriers et employés (58% contre 44% sur la commune)**. De même, ce secteur comporte davantage de ménages non imposés et dont le revenu est fortement dépendant des prestations sociales par rapport à la moyenne communale.

**Ces différents indicateurs tendent à montrer que les ménages sont toujours fragiles (monoparentalité, revenus...) et que la jeunesse est très présente sur le secteur de Jean Bouin. Aussi, ce secteur doit probablement faire l'objet d'une certaine attention pour éviter un décrochage.**



### III- LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

#### LE PILOTAGE POLITIQUE ET TECHNIQUE DE LA DEMARCHE CONTRACTUELLE A L'ECHELLE DE L'INTERCOMMUNALITE

La loi positionne l'échelle intercommunale comme le niveau de pilotage des contrats de Ville. Afin que les intercommunalités soient légitimes pour porter la démarche contractuelle avec les communes, il était nécessaire de renforcer, clarifier et harmoniser leur compétence en matière de politique de la Ville en modifiant la rédaction du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales). La définition retenue traduit la fonction ensemblière de l'EPCI dans les futurs contrats autour de deux axes:

- élaboration du diagnostic de territoire et définition des orientations du contrat de Ville en concertation étroite avec les communes;
- animation et coordination des dispositifs et actions s'inscrivant dans le cadre du contrat de Ville.

La loi prévoit en outre la mise en œuvre par l'EPCI des actions du contrat de Ville relevant de ses compétences propres. Les communes conservent la responsabilité, sur leur territoire et dans le respect de leur clause générale de compétences, de la mise en œuvre des actions relevant de leurs champs d'intervention (éducation, sécurité...).

Pour mettre en œuvre ces nouvelles compétences, la communauté d'agglomération Le Parisis a procédé au recrutement en septembre 2014 d'une chargée de projets Politique de la Ville au sein de la Direction Politique de la Ville, Habitat, Action sociale.

Le Parisis a amorcé une démarche de projet intégrant un triple objectif:

**Inscrire le devenir des quartiers dans les dynamiques d'agglomération (développement économique, habitat, transports et désenclavement).**

Le CGCT prévoit pour chaque EPCI à fiscalité propre, l'élaboration d'un "**projet de territoire**". Les EPCI comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la Ville, doivent intégrer au sein de ce projet un volet cohésion sociale et urbaine permettant de sensibiliser chaque commune membre aux enjeux de la politique de la Ville et d'affirmer son caractère transversal. Le projet de territoire constitue le socle sur lequel peuvent s'appuyer les politiques d'agglomération à même de réguler les mécanismes ségrégatifs les plus puissants (en matière de transports, développement économique, action foncière, logements, équipements collectifs...).

A défaut de "projet de territoire" constitué, l'élaboration du contrat de Ville a été l'occasion de réinterroger l'ensemble des politiques intercommunales structurantes qui impactent directement le devenir des quartiers.

Toutes les directions opérationnelles de la communauté d'agglomération Le Parisis – Développement économique, Habitat, Transports & Aménagement, Centres aquatiques- ont été impliquées dans le processus de travail.

**Rassembler et mobiliser l'ensemble des acteurs clés : Etat et ses établissements publics, les communes, le département et la région ainsi que les autres acteurs institutionnels (CPAM, CAF, organisme HLM, agence Pôle Emploi) les associations.**

Le nouvel élan attendu pour la Politique de la Ville demande un ancrage de terrain fort, où les acteurs se coordonnent et se soutiennent de manière à apporter des réponses durables et de qualité. La réussite de la démarche repose sur une action investie à l'échelle de la proximité.

Le Contrat de Ville du Parisis repose sur une territorialisation d'enjeux transversaux et partagés. Pour se saisir de ces enjeux et développer une stratégie opérationnelle à leur hauteur, le contrat propose une gouvernance renouvelée : d'une part parce qu'elle appelle un partenariat élargi et renforcé ; d'autre part parce qu'elle place aujourd'hui les citoyens en tant qu'acteurs du projet.

La logique de projets de territoires implique d'agir concomitamment sur l'ensemble des champs, d'articuler pleinement question sociale et question urbaine, de penser l'emboîtement entre les piliers (Cohésion sociale, Habitat et cadre de vie, Développement économique et emploi...) comme facteur d'intégration des projets

Le contrat de ville s'appuie, pour sa mise en œuvre, sur une diversité de levier (développement économique, emploi, transport, habitat, éducation, sport, culture...) nécessitant l'investissement et la coordination de nombreux services et partenaires.

A partir de novembre 2014, la communauté d'agglomération a installé quatre groupes de travail présidés par le vice-président en charge de l'habitat et de la politique sociale et les vice-présidents délégués aux thématiques principales (développement économique, sports, sécurité):

- 7 novembre 2014 - Cohésion sociale: Jeunesse, Education, Sports, Culture, Santé.
- 21 novembre 2014 – Développement Economique et Emploi.
- 24 novembre 2014 – Cadre de vie et renouvellement urbain
- 16 décembre 2014 - Sécurité, accès au droit et lutte contre les discriminations.

Ces groupes de travail ont ensuite été déclinés en sous - thématiques prioritaires à l'échelle de l'intercommunalité:

- 5 janvier 2015: développement économique et création d'activité
- 7 janvier 2015: qualité des services rendus aux habitants
- 12 janvier 2015: qualification et insertion professionnelle
- 16 janvier 2015: réussite éducative
- 19 janvier 2015: économie sociale et solidaire
- 23 janvier 2015: accès aux loisirs (culture, sports, nouvelles technologies)
- 26 janvier 2015: transports/mobilité.
- 7 avril 2015 : Abattement de la TFPB et contreparties attendues en termes d'amélioration de la qualité de services aux locataires ; Charte de mixité sociale ; Clauses sociales
- 17 avril 2015: prévention de la délinquance et de la récidive.

Les groupes de travail ont mobilisé plus de 180 acteurs institutionnels (liste en annexe) autour de l'identification des moyens mobilisables (inventaire du droit commun et crédits spécifiques) et une définition collective des enjeux du contrat de Ville intercommunal.

## **Renforcer la fonction de solidarité que porte intrinsèquement l'intercommunalité.**

La loi prescrit la mise en œuvre d'une politique active de solidarité communautaire et la mutualisation des ressources financières et fiscales. L'article 12 vise à encourager l'élaboration d'un **pacte financier et fiscal de solidarité** portant sur l'ensemble des leviers: mutualisation des recettes et des charges, mécanismes de révision des attributions de compensation, fonds de concours, dotations de solidarité, critère du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). A défaut de s'engager dans un tel pacte, la communauté signataire d'un contrat de Ville sera tenue d'instituer une dotation de solidarité communautaire.

### **L'ARTICULATION ENTRE LES COMMUNES ET L'EPCI**

La gouvernance du Contrat de Ville se veut partagée et bien que pilotée par la communauté d'Agglomération, le contrat de ville est porté par l'ensemble des communes aux cotés de l'État. C'est dans cet esprit que sa gouvernance est construite, aussi le comité de Pilotage associe les communes, l'ensemble des signataires du Contrat-cadre et sera à terme, partagée avec les habitants.

La réflexion sur le pilotage opérationnel et la gouvernance d'ensemble n'a été spécifiquement posée qu'au cours d'une séance de travail avec l'appui du pôle ressources départemental le 3 février 2015.

Cette expérience peut servir à modéliser de nouveaux modes de gouvernance et d'animation du contrat de Ville.

De manière générale, dispositif par dispositif, un travail exploratoire précis peut être conduit.

Quels principes retenir ?

- Une démarche construite à partir de l'utilisateur,
- Un pilotage global partagé, avec une agglomération qui exerce une fonction d'ensemblier.
- Un traitement équitable de chaque quartier, par un climat de confiance entre chaque commune et l'agglomération, appuyé sur un fonctionnement clair et défini qu'il conviendra s'instaurer,
- Un traitement commun de problématiques communes,
- Une garantie d'opérationnalité efficiente,

### **> Evolution des dispositifs**

Dans un premier temps, un constat est partagé : faire ensemble est gage d'amélioration des pratiques, de développement de projets, de mise en synergie et de recherche de cohérence globale. Cela profite également aux autres acteurs et partenaires qui font partie intégrante de la vie des dispositifs et qui sont sollicités aujourd'hui par chacune des communes.

4 modes de fonctionnement sont possibles :

- Articulation des dispositifs
- Coordination
- Mutualisation
- Transfert

## **Articuler les dispositifs :**

Maillon indispensable à une complémentarité, il s'agit en premier lieu de les faire se connaître, de mettre en place des échanges de pratiques et des formations communes. Ainsi chaque équipe projet connaît les autres dispositifs existant sur le territoire.

Cela permet de prendre conscience d'un possible partage tout en gardant le même périmètre d'intervention.

## **Coordonner effectivement**

Faire travailler ensemble des dispositifs différents, permet leur articulation et leur inscription dans une vision partagée de la politique de la Ville. La mise en place d'une coordination est basée sur la volonté des communes et de l'agglomération, cela permet aux actions de portée communale de prendre conscience que le territoire d'intervention du contrat de Ville est plus large que celui de la commune. Des actions peuvent alors être mises en commun.

## **Mutualiser les dispositifs**

La mutualisation consiste en la mise en place d'une logistique commune à deux ou plusieurs collectivités. La commune qui mutualise conserve son autorité pour agir, elle décide de toutes les orientations pour ce qui la concerne. La mutualisation prend la forme d'un service commun au sein duquel chacun participe financièrement pour la part du service qu'il consomme ou de prestation qu'il reçoit.

Le portage communal est maintenu et du temps de travail est mutualisé, ce qui permet l'instauration d'une approche intercommunale. Les dispositifs restent implantés au sein des équipes municipales, le temps mutualisé sert alors à capitaliser ensemble, à construire une réflexion intercommunale qui ancre les dispositifs dans l'ensemble de la Politique de la Ville, la coordination peut ainsi être structurée et formalisée. L'échelon intercommunal apporte la transversalité.

La mutualisation crée un premier niveau de synergie, la fonction d'ensablage de l'intercommunalité apparaît et la collaboration autour de projets peut se mettre en place.

## **Transférer les dispositifs**

Le transfert à l'intercommunalité, nécessitera de repreciser les contours de la compétence politique de la Ville et de déterminer le pilotage, la coordination, les moyens dédiés et les postes d'animation pour chaque dispositif. Le transfert signifie que l'intercommunalité a autorité juridique sur la compétence transférée et sur son exercice.

## **Le pilotage du contrat de ville**

Trois principes doivent présider à la conduite de projet : la mobilisation des politiques de droit commun, l'articulation des dimensions urbaines, sociales et économiques et une territorialisation renforcée. La mise en œuvre du contrat de ville s'appuiera ainsi sur plusieurs instances :

- **Un Comité de pilotage** du Contrat de Ville qui réunit l'ensemble des institutions signataires du Contrat ainsi que les partenaires associés et des représentants de la société civile. Il se tiendra au moins une réunion plénière par an et sera piloté par l'État, l'Agglomération et les communes. Il décidera des grandes orientations du contrat de ville, suivra sa mise en œuvre et son évaluation.

- **Un Comité technique** : cette instance restreinte (État, Villes, Agglomération, CG, CR, CAF et CDC) pourra se réunir autant que de besoin. Elle prépare les décisions du comité de pilotage et assure l'articulation avec les comités de pilotage territoriaux. Il produira les documents nécessaires pour le comité de pilotage: analyse des résultats de l'année écoulée, état d'avancement des opérations, niveau d'engagement des moyens financiers, propositions d'arbitrage et de choix stratégiques.

- **Des Groupes de travail thématiques** seront organisés à partir des principales priorités du contrat : Cohésion Sociale, Cadre de Vie et Renouvellement Urbain, Développement économique et Emploi.

## LA PARTICIPATION CITOYENNE

La réforme de la gouvernance est au cœur du nouveau contrat de Ville. Elle doit permettre de servir à la fois les objectifs d'une transparence démocratique, d'une efficacité de l'action publique, et d'une rationalisation de la dépense.

La transparence démocratique s'appuie sur la création de conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire. Ceux-ci doivent être associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de Ville. Le principe de co-construction du contrat, qui figure pour la première fois dans la loi, fait des citoyens des acteurs à part entière de la gouvernance, et leur permet de s'exprimer sur ces sujets qui les concernent au quotidien.

Il s'agit de s'appuyer sur l'expertise d'usage, la créativité, la capacité d'agir des acteurs du quartier au premier rang desquels se trouvent les habitants.

Les habitants et les acteurs locaux sont ainsi appelés, via les conseils citoyens, à mobiliser leur expertise et contribuer, conjointement avec l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier.

La première mission des conseils citoyens est de permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers.

Sur la durée du contrat de Ville, un travail de mise en commun, de mutualisation, d'échange de pratiques, d'appui et d'accompagnement des membres des conseils citoyens sera proposée. Ainsi, avec la contribution et la collaboration de l'université Paris XIII, des actions en termes d'ingénierie, d'accompagnement des membres des conseils citoyens sont programmées notamment pour ce qui concerne la mise en place d'une instance intercommunale des conseils citoyens.

## IV- DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

### La lutte contre les inégalités ... une responsabilité conjointe

Les discriminations affectent les populations précaires du territoire de façon marquée, et revêtent une multitude de formes : liées au sexe, au lieu de résidence, à l'origine (sociale, culturelle, ethnique, ...). De plus, elles touchent un certain nombre de domaines de la vie sociale : éducation, emploi, logement, santé ... Cela accentue les inégalités sociales et économiques présentes dans les quartiers prioritaires.

La jeunesse est une des caractéristiques majeures de notre territoire et à plus forte raison de nos quartiers politiques de la Ville. Plus touchée par les inégalités et les phénomènes d'exclusion, la jeunesse et les quartiers prioritaires nécessitent une action renforcée sur la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité homme-femme. Le soutien à la jeunesse, à ses droits, à son autonomie, et à sa réussite, constitue une dimension transversale et structurante de ce contrat de Ville.

C'est pourquoi le nouveau contrat de Ville s'attache à lutter contre toutes les formes de discrimination, et œuvrer ainsi pour l'égalité des chances.

Ces trois dimensions constituent des axes transversaux des contrats de Ville qui sont intégrés dans les piliers prioritaires.

L'élaboration des contrats de Ville fournit à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux partenaires signataires, l'opportunité de s'investir dans un programme d'actions ambitieux pour faire progresser, significativement, l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence, la lutte contre les stéréotypes de genre et la citoyenneté.

En s'appuyant sur les 3 piliers du contrat de Ville lutter contre les discriminations c'est :

- Sur le volet cohésion sociale : favoriser l'éducation et l'égalité des chances, c'est permettre une égalité d'accès aux soins et aux droits, à la justice.
- Sur le volet développement économique : pouvoir accéder à un emploi et à bénéficier de l'implantation d'activités sur le quartier
- Sur le cadre de vie et le renouvellement urbain : améliorer le quotidien et de créer du lien en permettant aux habitants des quartiers de se déplacer, de se sentir en sécurité, de bénéficier d'un cadre de vie agréable.

En effet, cette démarche a pour objet de limiter voire tenter de résorber l'impact de ces phénomènes sur l'éducation, l'emploi, le logement, la santé et ainsi d'intervenir contre les inégalités sociales et économiques dans les quartiers.

## Le diagnostic territorial participatif et enjeux thématiques

### COHESION SOCIALE

***L'objectif prioritaire de ce pilier vise à réduire la pauvreté et à favoriser l'égalité des chances des habitants des quartiers prioritaires en portant une attention particulière aux jeunes, aux femmes ainsi qu'en intégrant la lutte contre les discriminations.***

Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative qui vise en outre à faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la Ville, soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants ainsi que les dispositifs concourant à la réussite éducative (PRE; activités périscolaires...).

La circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 portant sur la refondation de l'éducation prioritaire rappelle la nécessité d'une intervention cohérente et efficace sur le territoire en matière d'éducation.

Une Convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a pour objectifs de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, de soutenir et faciliter le travail des acteurs associatifs

Une convention interministérielle avec le ministère des affaires sociales et de la santé aborde trois enjeux majeurs : l'accès aux droits, qui apparaît comme une priorité, la santé et le médico-social, et la cohésion sociale, afin de réduire les écarts entre les habitants des quartiers prioritaires et ceux des autres territoires. Cette convention souhaite agir sur l'accès aux dispositifs de soins et l'offre de soins et décliner les politiques sociales et de santé portées par l'Etat et ses partenaires et l'association de l'ARS aux contrats de Ville 2014-2020.

### La jeunesse, une caractéristique des territoires en politique de la Ville

Les quartiers en politique de la Ville concentrent, d'une manière générale, une population plus jeune que le reste du territoire. Cette tendance est confirmée sur le Parisis où à l'exception de la Mare des Noues, la part des 11-24 ans<sup>17</sup> est supérieure aux moyennes communales, intercommunale et départementale dans les quartiers en QPV.

La jeunesse constitue donc un axe prioritaire et transversal des politiques menées à destination des quartiers.

### EDUCATION

Le territoire de la CA le Parisis fait de l'éducation au sens large un enjeu de réussite, d'intégration et de socialisation. L'élaboration du contrat de Ville est l'occasion pour les communes d'évaluer l'utilisation par les habitants des quartiers prioritaires de leurs dispositifs de droit commun en matière de petite enfance, enfance, jeunesse (crèches, accueils périscolaires, CLSH, séjours), des structures sportives (école municipale des sports, associations sportives) et culturelles (médiathèque, école de

<sup>17</sup> INSEE RP 2006/2011, exploitations principales

musique...). Autant de politiques publiques qui concourent à la réussite éducative. Les jeunes des quartiers prioritaires n'en tirent pas tous le même bénéfice. Il paraît nécessaire de réorienter les offres éducatives, culturelles, sportives sur le territoire vers les jeunes et leurs familles.

### Renforcer la réussite éducative des quartiers prioritaires

L'éducation et la lutte contre l'échec scolaire sont des conditions essentielles de l'égalité des chances. Or les inégalités sociales et économiques ont un impact fort sur la réussite éducative.

L'intervention au titre de la politique de la Ville se situe en complémentarité et en partenariat étroit avec l'Education Nationale qui vient de réaffirmer au titre de sa politique de droit commun le renforcement de l'action éducative dans les écoles et les collèges rencontrant les plus grandes difficultés.

La direction des services départementaux de l'Education nationale a déterminé sept grandes priorités<sup>18</sup> qui structurent son diagnostic (définition d'indicateurs) et la mobilisation du droit commun dans les établissements du second degré. Dans ce cadre, il convient d'agir sur le climat scolaire, de développer les innovations pédagogiques et d'ouvrir davantage l'école sur son environnement.

Par ailleurs, l'Etat s'est fixé comme objectif de faire converger l'Education prioritaire et la Politique de la Ville en termes de périmètres d'intervention et de modalités (renforcement du partenariat, co-construction avec tous les acteurs de la communauté éducative).

Les critères à retenir pour appréhender les caractéristiques sociales d'un territoire doivent être corrélés à la réussite scolaire<sup>19</sup> :

- Les niveaux de diplôme de la population
- Le taux de chômage
- Les professions et catégories sociales
- Les taux de boursiers ou le revenu médian.

Une nouvelle carte de l'éducation prioritaire vient d'être établie à partir de critères sociaux. Un indice social a été créé par la DEPP (Direction d'évaluation de la prospective et de la performance). Il est calculé sur la base de quatre paramètres de difficulté sociale dont on sait qu'il impacte la réussite scolaire :

- Le taux des professions et catégories sociales défavorisées

---

<sup>18</sup> Climat scolaire, Résultats scolaires, Accès aux arts et à la culture/ Promotion du sport à l'école, Dispositifs spécifiques en langue étrangère, Innovation pédagogique, Environnement numérique de travail, Coopération renforcée avec les parents.

<sup>19</sup> Éducation prioritaire - Refondation de l'éducation prioritaire circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014  
MENESR - DGESCO B3-2 - DGRH B1-3 - DGRH E1-1

- Le taux de boursiers
- Le taux des élèves résidents en ZUS
- Le taux des élèves en retard en 6<sup>ème</sup>

Cet indice permet ainsi de classer les collèges sur une échelle de difficulté sociale.

Il paraît important de préciser l'incidence de cette nouvelle cartographie sur les dispositifs préexistants :

- Réseau d'Education Prioritaire (REP) sur la commune de Montigny-Lès-Cormeilles.
- Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) à Sannois.

En partenariat et en complémentarité avec l'Education nationale, les collectivités territoriales (avec le soutien de la CAF) ont développé des dispositifs de réussite éducative contractualisés :

- Programme de Réussite Educative : un seul dispositif à Montigny-lès-Cormeilles
- Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Ces dispositifs interviennent en soutien pour favoriser l'intégration scolaire, renforcer la parentalité, par des actions collectives ou individualisées à destination des habitants des quartiers prioritaires. Ils couvrent un panel large d'interventions :

- Apprentissage précoce des compétences langagières (bain de langue) ;
- Socialisation des enfants pré scolaires ;
- Ouverture des établissements scolaires vers l'extérieur ;
- Aide aux devoirs ;
- Innovation pédagogique (classe orchestre...) ;
- Apprentissage de savoirs de base (lecture/écriture autour des « petits polars ») ;
- Eveil culturel, aux sciences, nouvelles technologies ;
- Prise en charge des élèves décrocheurs.

Ce dernier point fait l'objet d'un développement spécifique.

## Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur pour le système éducatif qui doit œuvrer à l'insertion professionnelle des jeunes. Le ministère de l'Education nationale vient de présenter (novembre 2014) un plan de lutte contre le décrochage scolaire. Il vise à diviser par deux le nombre des jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017 et faciliter le retour vers l'Ecole des jeunes ayant décroché.

La part de population non scolarisée sans diplôme de 15 ans et plus est globalement plus faible sur le territoire du Parisis que la moyenne départementale (16,2% contre 20,1% - Données INSEE RP 2011). Seules les communes de Montigny-lès-Cormeilles et de Pierrelaye présentent des niveaux supérieurs à celui du département du Val d'Oise (respectivement 24,3% et 22% - Données INSEE RP 2011).

Il est à noter que le nombre de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme est plus important dans les quartiers prioritaires.

La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire s'organisent autour de trois grands enjeux :

- L'absentéisme scolaire des moins de 16 ans : lorsqu'un élève décroche, il s'agit de le faire renouer avec les apprentissages.

La commune de Taverny a mis en place un dispositif expérimental en partenariat avec l'ADPJ (association de prévention spécialisée) et le centre social Vigneron afin de remobiliser certains jeunes sur leur scolarité ou un projet d'insertion.

- L'orientation des élèves : décrochage lié à une orientation « subie » ou à la difficulté de trouver une entreprise d'accueil en apprentissage.

Les difficultés pour trouver une entreprise d'accueil sont d'autant plus importantes que la connaissance de la diversité des métiers est faible dans la cellule familiale (majoritairement composée d'ouvriers et d'employés). Cela est d'autant plus vrai que les jeunes estiment manquer de réseau professionnel.

Le dispositif « SOS rentrée » vise à informer les jeunes sortis du système scolaire ou qui ont besoin d'être accompagnés dans la définition de leur orientation.

**Réflexion engagée quant aux opportunités offertes en termes de choix professionnels aux jeunes des quartiers par la mise en œuvre d'une plate-forme de stages de 3<sup>ème</sup> en partenariat avec les entreprises du territoire.**

- La remobilisation des élèves décrocheurs de plus de 16 ans.

Elle s'organise autour des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) qui ciblent les jeunes de plus de 16 ans sans diplôme et sans solution.

Ils peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans leur volonté de retour dans une formation, un processus de qualification et/ou d'accès à l'emploi. La PSAD réunit les partenaires locaux et ainsi propose des solutions adaptées aux profils des jeunes décrocheurs : sous la responsabilité du CIO, les deux missions locales du territoire et autres acteurs locaux sont engagés dans cette démarche.

## Soutenir la parentalité

On constate d'une manière générale dans les quartiers en QPV, une concentration de familles fragiles (monoparentalité, familles nombreuses, primo-arrivants). C'est pourquoi, les collectivités ont développé de nombreuses interventions en matière de soutien à la parentalité qui ont vocation à renforcer la fonction éducative des parents, leur compréhension et leur implication dans l'institution scolaire, et à faciliter l'accueil des enfants dans un cadre structuré.

Plusieurs dispositifs ont été développés sur le territoire :

- Espaces parents-enfants (centre social G. POMPIDOU à Taverny, passage à Montigny) ;
- Accompagnement personnalisé dans le cadre du PRE ;
- Conférence-débats ; espaces de rencontres des familles (Espace Fontaines...).

En complément de ces dispositifs, certaines communes souhaitent développer la médiation familiale.

**La lutte contre l'illettrisme participe également du soutien à la parentalité** compte tenu de son rôle structurant dans le parcours d'intégration des habitants des quartiers prioritaires. En effet, l'apprentissage de la langue française et des savoirs de base participe également au soutien à la parentalité et contribue à lutter contre les discriminations. **Sur le territoire une attention particulière est accordée aux femmes qui sont souvent plus éloignées de l'emploi et qui cumulent d'autres difficultés telles que la garde des enfants : bain de langue, ateliers de savoirs sociolinguistiques sont proposés au sein des communes abritant des quartiers en politique de la Ville.**

## SPORTS- CULTURE- NOUVELLES TECHNOLOGIES

### Favoriser l'accès à la culture, au sport et aux nouvelles technologies

**Le diagnostic fait apparaître que le territoire intercommunal est bien doté en équipements culturels, sportifs. L'objectif premier est de mieux faire connaître cette offre et de faire en sorte qu'elle puisse profiter à l'ensemble de la population de la communauté d'agglomération.**

**La valorisation des ressources culturelles, sportives et des nouvelles technologies du territoire auprès des publics qui en sont le plus éloignés, est essentielle** et leur permet d'accéder davantage aux structures existantes au service du lien social et d'ouverture vers l'extérieur.

Les perspectives envisagées passent par un décloisonnement des pratiques (manifestations collectives, activités hors les murs, découvertes des activités), la participation des habitants à la valorisation de leurs cultures, connaissances, de façon à créer des échanges interculturels, intergénérationnels.

Deux axes de travail ont d'ores et déjà été dégagés : ouvrir la pratique de la natation (un élève de 6<sup>ème</sup> sur deux ne sait pas nager ; former les animateurs communaux à l'encadrement des activités nautiques), développer la pratique sportive féminine dans les quartiers.

## SANTE

La santé n'est pas simplement l'absence de maladie mais "un état de complet bien-être physique, mental et social". Elle est à corréluer avec les paramètres sociaux.

La convention interministérielle prévoit la réalisation d'un état des lieux de l'accès et recours aux droits, d'actions en faveur d'un meilleur recours aux droits, de diagnostics locaux de santé partagés ainsi que l'élaboration de plans d'actions pour renforcer l'accès aux soins de proximité et les initiatives de prévention dans les quartiers.

### Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires

La région Île-de-France se caractérise par un bon niveau global de santé et d'offre de soins. Le département du Val d'Oise affiche des indicateurs sociodémographiques moins favorables que la moyenne francilienne, avec quelques zones de fragilité. L'environnement est hétérogène, l'offre en structures quantitativement satisfaisante.

La communauté d'agglomération du Parisis confirme cette particularité avec des disparités notables entre les territoires notamment en matière d'offre de soins généralistes. Deux communes présentent des IDH2 (indicateurs de développement humain) inférieurs à 0.50 (Montigny-les Corneilles et Pierrelaye) illustrant une précarité plus accrue au sein même des territoires prioritaires. Le diagnostic PLH a mis en exergue un phénomène important de vieillissement de la population installée sur le territoire et une accentuation de ce phénomène dans les années à venir.

**Au regard de ces premiers constats, la communauté d'agglomération souhaite engager un travail de réflexion et contractualisation avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) via un diagnostic local de santé et d'un contrat local de santé en vue d'identifier plus finement les problématiques de santé, et de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.**

Le diagnostic local de santé s'inscrit dans une démarche globale de santé et converge avec le projet de territoire à développer dans le cadre de la politique de la Ville sur les quartiers prioritaires.

Les éléments de diagnostic, permettront l'élaboration du Contrat Local de Santé porté à l'échelle intercommunale qui précisera un plan pluriannuel de prévention et de promotion de la santé et déterminera les problèmes à prendre en charge prioritairement, les partenariats et ressources à mobiliser ainsi que les actions à mettre en œuvre.

L'offre de soins sur le territoire et démographie médicale... un indicateur de santé publique.

**L'offre de soins** est convenable sur l'ensemble de l'agglomération toutefois elle est relativement hétérogène. Les communes de Franconville et Sannois disposent chacune de centres de santé médicaux municipaux et dentaires, la commune de Taverny dispose elle d'un centre de soins infirmiers. Trois cliniques<sup>20</sup> (Taverny, Herblay, Cormeilles-en-Parisis) et deux hôpitaux (Argenteuil, Pontoise), un hôpital de suite et de réadaptation (Taverny) desservent le territoire. En matière d'accueil des personnes âgées, l'agglomération dispose d'onze établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (2 Franconville, 1 Herblay, 2 Taverny, 2 Montigny-lès-Cormeilles, 4 Cormeilles-en-Parisis). Il existe par ailleurs, trois instituts médico-éducatifs (Franconville, Herblay, Montigny-lès-Cormeilles), trois centres médico psychologiques dont deux sur les communes relevant de la géographie prioritaire (Herblay, Sannois), deux unités de services et soins d'aide à domicile (Sannois, Taverny) ainsi que trois établissements et services d'aide par le travail et six foyers logement sur le territoire.

**La densité médicale et paramédicale** (sauf pour les infirmiers et masseurs kinésithérapeutes) est globalement plus faible que celle du département du Val d'Oise. L'offre libérale médicale reste acceptable pour le moment mais menacée à court terme, en effet 72.3% des médecins généralistes ont plus de 50 ans et 22.61 % ont plus de 60 ans pour les communes de la géographie prioritaire (71 % de médecins généralistes ont plus de 50 ans pour l'ensemble du territoire et 26 % plus de 65 ans). Ceci pourrait participer à terme à une diminution de l'offre de soins, notamment en raison des départs à la retraite.

**Tableau comparatif des densités médicales pour 10 000 hab (source : Système Informationnel de l'Assurance Maladie 2013)**

	Franconville	Herblay	Montigny	Pierrelaye	Sannois	Taverny	Beauchamp	Bessancourt	Cormeilles	La Frette	Moyenne densité communes QPV	Moyenne densité CA Le Parisis	Densité département
<b>Médecins généralistes</b>	7,4	4,8	5,6	7,3	7,7	5,7	7,9	7,2	6,7	4,3	6,42	6,46	7,6
<b>Médecins spécialistes</b>	6,8	3,7	4,6	0	2,6	4,9	13,6	0	10,9	2,2	3,77	4,93	7,9
<b>Chirurgiens-dentistes</b>	4,4	3,7	3	2,4	4,4	4,1	7,9	4,3	2,9	2,2	3,67	3,93	4,5
<b>Infirmiers</b>	5	7,8	2	8,6	2,9	8,7	5,7	10,1	3,8	13	5,83	6,76	5,5
<b>Masseurs-kiné</b>	5,9	10,4	6,1	11	8,1	9,1	2,3	5,8	7,1	2,2	8,43	6,8	6,7
<b>Laboratoires</b>	0,6	0,4	1	0	0,7	0,8	0	0	0,4	0	0,58	0,39	0,7
<b>Pharmacies</b>	3	3,3	2,5	2,4	3,3	3,8	2,3	2,9	3,4	4,3	3,05	3,12	3,4

<sup>20</sup> Etablissements de soins de suite

## Améliorer l'accès aux droits sociaux, à la couverture maladie universelle (CMU) et à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) : un engagement partenarial

L'accès aux droits sanitaires, aux droits sociaux, aux soins, à l'éducation à la santé et à la prévention, représente un enjeu majeur dans les quartiers populaires. La convention interministérielle ouvre des perspectives en matière de lutte contre les inégalités et en faveur des droits, tout en favorisant la recherche et la consolidation des partenariats.

Dans ce cadre, l'Agence Régionale de Santé, la CPAM et les collectivités doivent travailler en synergie pour contribuer à l'amélioration de l'accès aux droits et à l'articulation des politiques publiques.

Des problèmes sociaux rendent difficile l'accès au droit et à la prévention. Les populations vulnérables sont d'autant plus touchées par le non recours et renoncement aux soins, une part importante de ce public rencontre parfois des difficultés financières et administratives, toutefois le non-recours aux droits sociaux et renoncement aux soins tient aussi son origine de la méconnaissance ou absence de lieux ressources identifiés. On note une sous mobilisation des aides CMU et CMU-C par les territoires comparativement au reste du département. Les taux de bénéficiaires par communes oscillent entre 4.5 % et 8.4% pour la CMU-C et n'atteignent pas les 2% en matière de CMU et d'ACS. S'agissant d'accès à la CMU-C, la proportion hommes-femmes reste quasi équivalente, on peut noter toutefois en moyenne que les femmes bénéficient légèrement plus de la CMU-C comparativement aux hommes. Cette tendance rejoint une caractéristique des quartiers prioritaires où les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes (sauf pour les 15-29 ans des quartiers des carreaux, Sarment et les Pins).

L'assurance maladie concourt grandement à l'expertise médico-économique du territoire aux cotés de l'ARS. La CPAM met en œuvre un accompagnement des publics précaires et une promotion de la santé afin de faciliter l'accès aux services et aux droits en matière de santé des populations notamment au travers d'outils tels que les télé services, de conventions de partenariat avec les CCAS des communes. La commune d'Herblay a d'ores et déjà établi une convention de partenariat afin de favoriser la délivrance des droits aux bénéficiaires potentiels de la CMUC et de l'ACS (parfois AME).

**La CA Le Parisis souhaite engager un partenariat accru avec les partenaires notamment la Caisse Primaire d'Assurance Maladie afin de lever les premiers freins, éviter les points de rupture dans le parcours santé, renforcer l'accès aux droits et favoriser le maillage entre les communes et les partenaires intervenant sur le champ de la santé.**

DEMOGRAPHIE PAR COMMUNES DES POPULATIONS EN SITUATION DE PRECARITE (CPAM DU VAL D'OISE- 31/12/2013)

	PARC ZONE OUEST	AME: bénéficiant de l'Aide Médicale Etat								
	PARC ZONE EST	ACS: bénéficiant de l'Aide à la Complémentaire Santé								
	PARC ZONE SUD	CMU Base: bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle de Base seulement								
	ACCUEIL SUR RDV	CMU Complémentaire: bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle plus Complémentaire								
	EFFECTIFS				PART DANS LA POPULATION DE LA COMMUNE					
	Population protégée par la CPAM	AME	ACS	CMU Base	CMUC	AME	ACS	CMU Base	CMUC	% Total CMUC / au département
Franconville	29474	142	354	438	1613	0,5%	1,2%	1,5%	5,5%	1,9%
Sannois	22955	92	327	304	1527	0,4%	1,4%	1,3%	6,7%	1,8%
Hierblay	22904	59	188	320	1187	0,3%	0,8%	1,4%	5,2%	1,4%
Taverny	22116	65	296	214	1006	0,3%	1,3%	1,0%	4,5%	1,2%
Cormeilles-en-Parisis	19360	43	139	175	659	0,2%	0,7%	0,9%	3,4%	0,8%
Montigny-lès-Cormeilles	18045	79	347	346	1523	0,4%	1,9%	1,9%	8,4%	1,8%
Beauchamp	7486	18	50	101	353	0,2%	0,7%	1,3%	4,7%	0,4%
Pierrelaye	6880	41	90	101	525	0,6%	1,3%	1,5%	7,6%	0,6%
La Frette-sur-Seine	3870	1	28	31	62	0,0%	0,7%	0,8%	1,6%	0,1%
Bessancourt	5647	26	73	48	257	0,5%	1,3%	0,9%	4,6%	0,3%
<b>Total / à l'aggrégé</b>	<b>158737</b>	<b>566</b>	<b>1892</b>	<b>2076</b>	<b>8712</b>	<b>0,4%</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,3%</b>	<b>5,5%</b>	<b>10,1%</b>

### Développer des actions de préventions et de promotion de la santé

On note sur le territoire une désertion des campagnes de prévention (obésité, cancer du sein, programme MT Dents, vaccination contre la grippe, ...) qui sur l'ensemble des communes connaissent des baisses notables de fréquentation. La sensibilisation du public aux questions de santé constitue pourtant un élément essentiel à la réussite de programmes globaux de santé. Les communes identifient des fragilités sur l'éducation à l'hygiène, à l'alimentation et à la santé des habitants.

La prévention des addictions et la santé mentale constituent également des préoccupations majeures pour les collectivités et les bailleurs sociaux qui ne sont pas aujourd'hui outillés pour répondre aux problématiques que cela soulève en termes de tranquillité et de sécurité. La définition d'un programme partenarial de prévention et de promotion de la santé, pourrait s'inscrire dans le cadre du diagnostic.

### CITOYENNETE

#### Renforcer le lien social et la participation des habitants

Les conseils citoyens font appel à l'expertise d'usage et à la capacité d'agir des habitants.

La mise en place des conseils citoyens conduit à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de Ville à travers, notamment, leur participation à l'ensemble des instances de pilotage de ces contrats. Les habitants et les acteurs locaux sont ainsi appelés à mobiliser leur expertise et à contribuer, conjointement avec l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier.

La mise en œuvre des conseils citoyens est portée par les communes qui gardent une certaine latitude pour en définir le format. La communauté d'agglomération mettra en place une ingénierie

## **commune avec l'appui de l'université Paris XIII pour la mise en place et le fonctionnement des conseils citoyens.**

Le conseil régional d'Ile de France s'engage <sup>21</sup> à associer davantage les citoyens à la détermination des enjeux et à leurs conditions de vie par la création d'une « assemblée des quartiers populaires ». Cette assemblée sera une instance de dialogue, d'analyse et de proposition sur la situation des quartiers en politique de la Ville. Elle associera habitants, acteurs associatifs, professionnels et chercheurs. L'assemblée des quartiers populaires sera destinataire d'un bilan annuel transversal des interventions régionales de droit commun et spécifiques, mobilisées en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Au sein de la plateforme régionale de débat public, un espace de saisine sera réservé aux "tables locales de quartier" afin de mettre en valeur leurs travaux et faciliter l'échange entre ces dispositifs et l'instance régionale.

Par ailleurs, le conseil régional souhaite soutenir les initiatives citoyennes locales relevant d'une démarche participative et de co-construction de la politique de la Ville avec la reconduction de l'appel à projet "Construire ensemble la politique de la Ville".

### **Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République**

La citoyenneté se définit par des valeurs de civilité, de civisme et de solidarité. La République indivisible, laïque, démocratique et sociale tient ses fondements des principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Le respect des valeurs de la République est un préalable pour bien vivre ensemble. Aussi, la laïcité, la participation citoyenne et l'éducation à la diversité et à la tolérance constituent des enjeux forts pour œuvrer en faveur la cohésion de la nation et susciter l'adhésion à ses valeurs. L'Etat républicain est l'expression et le garant de ces valeurs pour tous les citoyens.

C'est dans cette perspective qu'il s'engage en direction des territoires fragilisés dans lesquels se concentrent de nombreuses difficultés au travers entre autre du contrat de ville. La promotion de la citoyenneté et des valeurs républicaines ne peut en effet se faire sans combattre les inégalités, sans favoriser la mixité sociale et renforcer le sentiment d'appartenance à la République.

Les inégalités peuvent parfois tenir leur source de la méconnaissance de la langue française ou de l'illettrisme de certains publics pour autant, la langue est un vecteur indispensable pour accéder à la citoyenneté, participer à la vie de la cité, suivre la scolarité de ses enfants et travailler, de plus, outre l'exercice de la citoyenneté, la maîtrise de la langue française apparaît comme un préalable à l'accès et à l'exercice d'autres droits : travail, santé, logement, éducation... Le contrat de ville offre un espace privilégié pour œuvrer à l'amélioration de l'apprentissage de la langue française et la transmission des valeurs républicaines. La maîtrise de la langue relève par ailleurs d'un enjeu de cohésion sociale en permettant aux personnes de s'ouvrir à la société et d'éviter le repli sur soi améliorant ainsi le vivre ensemble.

---

<sup>21</sup> Délibération CR 23-15 du 12 février 2015, article 5.

La lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, l'égalité entre les femmes et les hommes, la participation des habitants et la mobilisation en faveur des valeurs républicaines et de la laïcité constituent le socle de notre société et animent les politiques publiques partagées.

L'action publique ne suffit à elle seule à engager ces travaux ; les interventions sur les territoires prioritaires nécessitent celles des habitants et les mobiliser est un enjeu fort du contrat. La société civile et les énergies citoyennes œuvrent chaque jour à renforcer le lien social, les solidarités et créer un sentiment d'appartenance collective. Le contrat de ville s'attache à promouvoir la citoyenneté active par le soutien de l'engagement citoyen, mais également en favorisant l'entraide et les solidarités.

Dans une logique de co-construction, le contrat de ville donne ou redonne la parole aux habitants : les conseils citoyens qui émergent créeront des espaces d'expression, de réflexion, de développement de l'expertise d'usage et permettra d'assurer la représentation des habitants dans toutes les instances du contrat de ville.

# ENJEUX PAR THEMATIQUES

## THEMATIQUE EDUCATION

- Renforcer la réussite éducative
- Soutenir la parentalité
- Prévenir et lutter contre le décrochage

## THEMATIQUE SPORT / CULTURE

- Développer les pratiques sportives
- Valoriser l'accès aux pratiques culturelles et nouvelles technologies

## THEMATIQUE SANTE

- Réaliser un diagnostic territorial de santé
- Améliorer l'accès aux soins et aux droits sociaux
- Développer des actions de prévention et de promotion de la santé

## THEMATIQUE CITOYENNETE

- Renforcer le lien social et l'implication des habitants
- Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République

## CADRE DE VIE ET RENOUVELEMENT URBAIN

*L'objectif prioritaire de ce pilier vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers et réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires. Cela passe à la fois par une action:*

- *en direction des personnes (mixité et insertion sociales) ;*
- *en direction des lieux (mixité fonctionnelle, intégration urbaine des quartiers).*

**Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la politique de la Ville avec le ministère en charge des Transports** qui engage à améliorer la desserte des quartiers par les transports collectifs et développer les services à la mobilité des habitants.

**Convention d'objectifs du 18 juin 2014 entre l'Etat et la Caisse des Dépôts** portant sur l'accompagnement des projets de renouvellement urbain, le développement économique et la cohésion sociale, le développement économique et la transition écologique

**Cadre National d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires** de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine, signée le 29 avril 2015

### HABITAT

Comme précédemment, le parc HLM est prédominant dans les quartiers prioritaires ville et se répartit sur l'ensemble des secteurs entre de nombreux bailleurs: COOPERATION&FAMILLE, DOMAXIS, EFIDIS, ERIGERE, France Habitation, I3F, LOGIREP, LSVO, NOVIGERE, OPIEVOY, OSICA, VOH, VILOGIA.

Il faut noter également la présence de trois structures d'hébergement dans le périmètre du contrat de Ville:

- Montigny, Espérance (COALLIA): 313 places
- Sannois, Gambetta (ADOMA): 296 places
- Ermont, Molière (ADOMA): 280 logements

Ainsi que la présence de quatre copropriétés :

- Parmi lesquelles deux copropriétés en plans de sauvegarde à Montigny : Les Sources et Diderot Marmontel dans le quartier des Frances
- Deux copropriétés dont une en cours de constitution (vente de logements HLM) dans le secteur des Carreaux à Sannois : Tuileries et Square Pico (patrimoine Logirep 65/112 logements vendus)

### Maintenir la cohésion territoriale

Cette cohésion passe par la recherche d'un meilleur équilibre de l'occupation du parc social visant à rétablir la mixité sociale au sein des quartiers prioritaires. Cela passe nécessairement par une réflexion sur les attributions et les politiques de peuplement portée à l'échelle intercommunale dans le cadre du programme local de l'Habitat en cours d'élaboration. La future conférence intercommunale du logement pourra être l'occasion d'aborder collectivement les enjeux et de les traduire au travers de la convention intercommunale de mixité sociale.

L'article 8 de la loi de cohésion sociale rend obligatoire l'élaboration d'une convention de mixité sociale dans les intercommunalités signataires d'un contrat de Ville. Ce document a vocation à construire une **politique concertée d'attribution et de parcours résidentiel** afin d'agir sur les phénomènes de ségrégation sociale et le sentiment « d'assignation à résidence » des habitants des quartiers prioritaires.

## Poursuivre la rénovation des quartiers

Les quartiers en politique de la Ville connaissent des phénomènes de spécialisations sociale et fonctionnelle. Ils sont le plus souvent insérés dans un ensemble où l'habitat social est prédominant.

Source INSEE, RP 2011, exploitation principale

	Nombre de résidences principales	...dont RP occupées par des propriétaires	...dont locations HLM vides	...dont autres locations (parc privé + HLM meublés)	...dont locations gratuites
<b>FRANCONVILLE</b>	13 849	58,7%	21,6%	18,3%	1,4%
<i>Mare des Noues</i>					
IRIS 952520103 - Mare des Noues	905	51,6%	40,2%	7,8%	0,3%
<i>Montédour</i>					
IRIS 952520109 - Montédour	693	0,4%	97,4%	1,9%	0,4%
<i>Fontaine Bertin</i>					
IRIS 952520111 - Fontaine Bertin	889	33,0%	58,0%	8,6%	0,5%
<b>HERBLAY</b>	9 963	71,6%	13,1%	13,5%	1,8%
<i>Les Naquettes</i>					
IRIS 953060108 - Les Naquettes-Les Bourmouvières	1 021	36,6%	55,9%	7,2%	0,3%
<b>MONTIGNY-LES-CORMELLES</b>	6 690	55,0%	33,1%	10,3%	1,6%
<i>Les Frances</i>					
IRIS 954240301 - Frances-Copistes 1	813	63,2%	29,1%	6,1%	1,5%
IRIS 954240302 - Frances-Copistes 2	763	34,5%	56,0%	8,1%	1,4%
IRIS 954240302 - Frances-Copistes 3	997	34,5%	62,5%	2,5%	0,5%
Quartier de veille active <i>Gare</i>					
IRIS 954240401 - République	1 318	48,1%	36,0%	14,6%	1,2%
Quartier de veille active <i>La Tuile</i>					
IRIS 954210102 - Village 2	1 065	72,8%	14,4%	9,4%	3,4%
<b>PIERRELAYE</b>	2 897	53,4%	25,7%	18,3%	2,6%
<i>Clos Saint-Pierre</i>					
IRIS 954880101 - Le Clos Saint-Pierre	972	32,9%	52,0%	13,8%	1,3%
<b>SANNOIS</b>	10 388	55,3%	26,4%	16,3%	1,9%
<i>Bas des Aulnaies - Carreaux fleuris</i>					
IRIS 955820101 - Les Carreaux	879	28,1%	65,0%	5,7%	1,2%
IRIS 955820108 - Les Loges	947	62,6%	23,2%	11,7%	2,5%
IRIS 955820107 - Poirier Baron	954	66,9%	19,2%	12,8%	1,0%
Quartier de veille active <i>Moulin Vert</i>					
IRIS 955820102 - Le Moulin	889	43,7%	46,1%	5,3%	4,9%
Quartier de veille active <i>Bellevue</i>					
IRIS 955820103 - Gabriel Peri	1 031	53,7%	18,3%	26,6%	1,5%
Quartier de veille active <i>Buissons</i>					
IRIS 9558201056 - Pasteur II	777	63,3%	26,7%	8,9%	1,1%
<b>TAVERNY</b>	10 191	67,6%	15,3%	15,0%	2,1%
<i>Les Pins</i>					
IRIS 956070107 - Les Pins-Jules Cesar	663	47,5%	41,1%	7,9%	3,5%
<i>Les Sarments et les Nérins</i>					
IRIS 956070111 - Les Sarments	790	45,7%	39,3%	13,8%	1,1%
Quartier de veille active <i>Jean Bouin</i>					
IRIS 956070110 - Bois des Aulnaies	975	51,2%	42,7%	5,1%	1,1%
<b>CA Le Parisis</b>	70 892	63,2%	19,5%	15,5%	1,7%
<b>Val d'Oise</b>	441 783	57,9%	23,4%	16,7%	2,0%

Deux sites ont bénéficié d'une opération isolée ANRU : La Fontaine Bertin et Les Frances.

Plusieurs patrimoines ont fait l'objet de programmes de réhabilitation, résidentialisation :

- Val d'Oise Habitat et I3F, résidentialisations sur le quartier des Frances à Montigny ;
- Coopération & Famille, résidentialisation des Naquettes à Herblay ;
- Val d'Oise Habitat et OPIEVOY, résidentialisation de Montédour à Franconville
- Efidis et la commune sur le quartier des Sarments-Nérins
- OSICA et la Commune sur le quartier des Pins

Afin d'améliorer les conditions de vie des habitants ainsi que l'attractivité et l'image des quartiers, il convient de poursuivre les actions de requalification du cadre bâti et des espaces publics, de diversification de l'habitat, de renforcement des services et équipements à la population.

Aucun site n'a été retenu dans la liste des projets PNRU II d'intérêt national. Les communes de Sannois et Franconville ont présenté des projets de renouvellement urbain respectivement pour le quartier des Carreaux (destruction d'un parking silo / construction d'un programme de logements) Bas des Aulnaies (construction, résidentialisation, réhabilitation) et celui de la Fontaine Bertin (poursuite de la requalification urbaine) et attendent leurs inscriptions dans le programme d'intérêt régional<sup>22</sup>.

Le conseil régional d'Ile de France vient de s'engager<sup>23</sup> à soutenir les projets inscrits dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) qu'ils soient d'intérêts national ou régional. Les aides du conseil régional seront prioritairement orientées vers les projets contribuant au développement économique, à l'emploi, à l'amélioration du cadre de vie et au respect des trajectoires résidentielles des habitants. Elles seront conditionnées à la mise en œuvre d'une concertation avec les habitants, à la reconstitution de l'offre (en cas de démolition) à l'échelle de la commune /de l'intercommunalité ou à défaut du département, à l'intégration d'une clause d'insertion professionnelle et d'objectifs de performance sociale ou environnementale.

En matière de renouvellement urbain<sup>24</sup>, les bailleurs souhaitent réaffirmer leur capacité à intervenir dans les Projets d'Intérêt Régional et préconisent en cas de démolition une reconstitution de l'offre en maîtrise d'ouvrage directe. Ils attirent tout particulièrement l'attention de leurs partenaires sur le durcissement des réglementations liées à l'amiante qui allongent considérablement les délais et les coûts de travaux et sur les réhabilitations énergétiques qui doivent être étudiées finement pour ne pas produire de contre-performances sociales et économiques.

### **Améliorer la qualité des services aux habitants**

La qualité de vie urbaine est un objectif fort des contrats de ville. Les organismes HLM en sont co-responsables aux cotés des collectivités locales, de l'Etat et de l'ensemble des acteurs amenés à intervenir dans les quartiers.

Les enquêtes de satisfaction mettent en évidence des points de difficulté accentués pour les habitants des quartiers en ZUS dans trois domaines: le traitement des réclamations, la propreté (dont la gestion des déchets) et l'état des logements lors de la remise en location.

---

<sup>22</sup> Sous réserve d'inscription du projet CPER et de validation par le Préfet de Département du projet urbain

<sup>23</sup> Délibération CR 23-15 du 12 février 2015.

<sup>24</sup> Contribution AORIF à l'élaboration du Contrat de Ville intercommunal du Parisis.

La loi étend le dispositif d'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie sur les logements sociaux situés dans les zones urbaines sensibles (ZUS), à l'ensemble des logements en géographie prioritaire. Dès 2016, l'abattement de 30% de la TFPB s'appliquera aux logements dont le propriétaire est signataire, dans les quartiers concernés, du contrat de Ville.

L'adaptation de la mise en œuvre et du suivi du dispositif d'abattement de la TFPB introduit une démarche reposant sur :

- Un programme d'actions articulé avec les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité portées par les collectivités,
- Un bilan annuel précis des actions réalisées
- L'implication des locataires dans le choix des actions et la mesure de la satisfaction

Cet outil fiscal constitue un levier financier non négligeable, exemple du montant de l'abattement consenti aux bailleurs dans les périmètres de ZUS en 2014 : 105.000 € pour la Fontaine Bertin et 176.000 € pour Les Francs.

C'est pourquoi le ministère de la ville et l'Union Sociale pour l'Habitat ont défini le 29 avril 2015 un cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine.

Plusieurs modalités ont été évoquées dans le cadre des groupes de travail pour améliorer la qualité de service et l'attractivité des quartiers: la généralisation de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), l'amélioration de la qualité de service aux habitants (définition d'un référentiel de services QPV, Charte qualité de service), le développement de dispositifs d'accompagnement des locataires dans leurs travaux d'entretien et de mise en état des logements.

Deux conventions GUP ont été élaborées en appui des projets de renouvellement urbain à Montigny et à Franconville. Les bailleurs<sup>25</sup> sont prêts à se mobiliser sur de nouvelles démarches de GUP au côté des collectivités mais soulèvent des prérequis nécessaires au fonctionnement de la démarche :

- Un pilotage fort et structuré
- La formalisation des engagements en termes d'action, d'animation et d'investissement dans une convention cadre intercommunale définissant le rôle et les objectifs de chacun, déclinée à l'échelle des territoires
- L'association des habitants dans la mesure du possible et en fonction de l'existence d'amicales de locataires.

## **MOBILITE**

### **SOUTENIR LA MOBILITE DES HABITANTS**

La mobilité constitue l'une des conditions de l'intégration sociale et économique des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

---

<sup>25</sup> Contribution AORIF au Contrat de Ville Intercommunal du Parisis

Les habitants des quartiers en politique de la Ville, ayant un taux de motorisation peu élevé sont plus dépendants de l'offre publique de transports. Ainsi en Ile de France, 56,1% des ménages résidant en zones urbaines sensibles disposent d'une voiture contre 67,9% des ménages en moyenne régionale.

### **Renforcer la desserte des quartiers par les transports collectifs**

Cela nécessite de développer la desserte des quartiers, mais aussi d'adapter les fréquences et les amplitudes horaires aux besoins des habitants.

Il ressort du pré-diagnostic effectué par la Direction des Transports et de l'Aménagement de la communauté d'agglomération que la situation des quartiers est relativement hétérogène en termes d'isolement géographique, d'enclavement et de desserte par les transports publics.

Certains quartiers bénéficient d'une situation géographique en centralité urbaine (Les Francs, Clos Saint Pierre), d'une relative proximité avec le centre-ville ou un quartier à fort potentiel (Naquettes/ Les Bayonnes), d'une desserte satisfaisante en transports en commun. D'autres au contraire cumulent des ruptures urbaines et des dessertes en transports collectifs inexistantes ou inadaptées (Carreaux, Mare des Noues, et Bas des Aulnaies). Le diagnostic transports a permis de dégager des axes d'amélioration et sera complété par une étude sur les fréquentations aux points d'arrêt.

### **Développer des services à la mobilité des habitants**

En complément des transports en commun, la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la politique de la Ville 2013/2015 avec le ministère des Transports invite à développer des actions de soutien à la mobilité: plateforme de mobilité, transports à la demande, transports micro-collectif, prêt de véhicules, apprentissage de la mobilité, auto-école sociale, covoiturage, auto-partage, plan de déplacements interentreprises.

Quelques expériences sont aujourd'hui en projet sur le territoire intercommunal à l'initiative de partenaires (VOH à Montigny).

Le dispositif EVA (Entrée dans la Vie Active) du conseil général du Val d'Oise est mobilisable pour financer un projet de permis de conduire ou l'achat d'un équipement (moyens de déplacement). Dans ce cadre, le conseil général du Val d'Oise peut délivrer une aide financière de 1500 € aux jeunes de 16 à 25 ans.

## ENJEUX PAR THEMATIQUES

### THEMATIQUE HABITAT

- Améliorer la qualité de services rendus aux habitants et l'attractivité des quartiers
- Construire la mixité et les parcours résidentiels
- Poursuivre la requalification urbaine et fonctionnelle des quartiers

### THEMATIQUE TRANSPORT

- Soutenir la mobilité des habitants

*L'objectif prioritaire de ce pilier vise à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes en intégrant la lutte contre les discriminations*

Différentes conventions interministérielles ont été signées afin de converger vers cet objectif de réduction d'écart de taux d'emploi :

**Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social** qui vise notamment à favoriser et accompagner les créations d'entreprise, mobiliser les dispositifs d'accompagnement afin de lever les freins à l'insertion professionnelle, garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi...

**Convention avec les ministères de l'artisanat, du commerce et du tourisme** qui se donnent l'ambition de promouvoir la formation en alternance et de renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise...

**Convention avec le ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation** qui souhaite en particulier soutenir la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics...

L'accès à l'emploi constitue une priorité dans le domaine de la politique de la Ville. Ainsi différents moyens sont mobilisables notamment en terme d'accueil aussi une présentation des structures existantes sur le territoire sera effectuée.

Ces structures sont spécialisées dans l'accompagnement à l'accès à l'emploi ou l'insertion professionnelle, tant individuelle que collective, et selon les besoins de façon renforcée. Ainsi divers dispositifs sont sollicités dans cette perspective.

L'objectif de ces structures est également la mise en relation entre les chercheurs d'emploi et les employeurs. Aussi déploient-elles des actions permettant la rencontre de ces derniers.

Pour ce faire, différents services et aides contribuent à lever les freins notamment en termes de mobilité, d'accès aux soins, de soutien financier, (notamment en s'appuyant sur les politiques régionales et départementales) ...

### EMPLOI

Bien que le territoire de la CA Le Parisis soit dynamique sur le plan économique, les habitants des quartiers prioritaires du territoire en sont peu bénéficiaires. Le taux de chômage des quartiers Politique de la Ville reste significativement supérieur à l'unité urbaine du Parisis : 12%<sup>26</sup> pour L'EPCI, toutes catégories confondues contre des taux allant jusqu'à 15,7% pour Montigny-Lès-Cormeilles. Seules les communes de Herblay et Taverny voient ce taux réduire avec respectivement 10,8% et 11,7%. Le taux de chômage des demandeurs d'emploi de catégorie A de la CA LE PARISIS se situe à 8,8% avec une part moins importante pour les communes précitées. Ceci est d'autant plus accentué par la période d'instabilité économique qui pèse tant sur le quotidien des ménages et sur celui des entreprises et institutions. Les étrangers sont encore plus touchés. En ce sens, il est possible d'établir un lien entre la catégorie socio-professionnelle des habitants des quartiers en majorité employés et ouvriers avec la

<sup>26</sup> Pole emploi 2013, traitement INSEE

part des populations sans diplôme (ou diplôme étranger sans équivalence): paramètre d'autant plus marqué sur les quartiers prioritaires.

Les femmes, bien que légèrement moins touchées par le chômage connaissent une précarité significative liée à une activité professionnelle à temps partiel supérieure à la moyenne communale voire de l'EPCI.

Le taux de chômage des jeunes<sup>27</sup>, sur les communes avec des quartiers en politique de la Ville, oscille entre 14,1% pour Taverny, 17,8% pour Montigny-Lès-Cormeilles et Pierrelaye, 17,7% pour Herblay alors que sur l'ensemble de l'EPCI le taux est de 15,3%. Sur les quartiers de Montédour et des Pins, il est de 31,3% et 25,5%.

**Il convient donc de rétablir un équilibre entre les ressources économiques présentes sur le territoire et les potentialités des habitants de ces quartiers prioritaires.**

Indicateurs chômage (Pole emploi 2013, traitement INSEE)

	Chômeurs de Catégorie A, B ou C						Chômeurs de catégorie A	Indice de chômage
	Femmes	Indice de chômage	Hommes	Indice de chômage	Ensemble	Indice de chômage		
<b>FRANCONVILLE</b>	<b>1091</b>	<b>12,8%</b>	<b>1076</b>	<b>12,5%</b>	<b>2167</b>	<b>12,7%</b>	<b>1598</b>	<b>9,3%</b>
<i>Mare des Noues</i>								
IRIS 952520103 - Mare des Noues	66	10,6%	85	13,7%	151	12,1%	108	8,7%
<i>Montédour</i>								
IRIS 952520109 - Mondetour	99	21,3%	95	21,3%	194	21,3%	156	17,1%
<i>Fontaine Bertin</i>								
IRIS 95252011 - Fontaine Bertin	113	15,5%	114	17,6%	227	16,5%	166	12,1%
<b>HERBLAY</b>	<b>692</b>	<b>10,6%</b>	<b>757</b>	<b>11,1%</b>	<b>1449</b>	<b>10,8%</b>	<b>1028</b>	<b>7,7%</b>
<i>Les naquettes</i>								
IRIS 953060108 - Les Naquettes-Les Bournouviers	109	13,2%	146	18,9%	255	16,0%	204	12,8%
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	<b>728</b>	<b>15,3%</b>	<b>805</b>	<b>16,1%</b>	<b>1533</b>	<b>15,7%</b>	<b>1147</b>	<b>11,7%</b>
<i>Les Frances</i>								
IRIS 954240301 - Frances-Copistes 1	89	15,4%	93	15,8%	182	15,6%	148	12,7%
IRIS 954240302 - Frances-Copistes 2	95	15,6%	107	19,7%	202	17,5%	147	12,8%
IRIS 954240302 - Frances-Copistes 3	126	17,1%	113	14,8%	239	15,9%	180	12,0%
Quartier de veille active <i>Gare</i>								
IRIS 954240401 - République	166	18,2%	217	20,5%	383	19,4%	282	14,3%
Quartier de veille active <i>La Tuile</i>								
IRIS 954210102 - Village 2	72	10,2%	119	14,3%	191	12,4%	141	9,2%
<b>PIERRELAYE</b>	<b>255</b>	<b>12,5%</b>	<b>314</b>	<b>14,5%</b>	<b>569</b>	<b>13,5%</b>	<b>409</b>	<b>9,7%</b>
<i>Clos Saint-Pierre</i>								
IRIS 954880101 - Le Clos Saint-Pierre					Données non disponibles			
<b>SANNOIS</b>	<b>829</b>	<b>12,3%</b>	<b>927</b>	<b>13,5%</b>	<b>1756</b>	<b>12,9%</b>	<b>1295</b>	<b>9,5%</b>
<i>Bas des Aulnaies - Carreaux fleuris</i>								
IRIS 955820101 - Les Carreaux	120	17,2%	187	23,2%	307	20,4%	235	15,6%
IRIS 955820108 - Les Loges	97	13,2%	76	10,8%	173	12,0%	142	9,9%
IRIS 955820107 - Poirier Baron	80	14,5%	101	16,1%	181	15,4%	121	10,3%
Quartier de veille active <i>Moulin Vert</i>								
IRIS 955820102 - Le Moulin	84	13,5%	78	13,3%	162	13,4%	118	9,8%
Quartier de veille active <i>Bellevue</i>								
IRIS 955820103 - Gabriel Peri	86	14,5%	79	12,5%	165	13,5%	131	10,7%
Quartier de veille active <i>Buissons</i>								
IRIS 9558201056 - Pasteur li	56	11,3%	53	10,2%	109	10,7%	73	7,2%
<b>TAVERNY</b>	<b>784</b>	<b>11,9%</b>	<b>778</b>	<b>11,5%</b>	<b>1562</b>	<b>11,7%</b>	<b>1102</b>	<b>8,3%</b>
<i>Les Pins</i>								
IRIS 956070107 - Les Pins-Jules Cesar	82	21,1%	78	20,4%	160	20,7%	120	15,6%
<i>Les Sarments et les Néirins</i>								
IRIS 956070111 - Les Sarments	89	18,6%	98	21,3%	187	19,9%	130	13,9%
Quartier de veille active <i>Jean Bouin</i>								
IRIS 956070110 - Bois des Aulnaies	75	11,0%	79	12,5%	154	11,7%	113	8,6%
<b>CA Le Parisis</b>	<b>5459</b>	<b>11,9%</b>	<b>5833</b>	<b>12,2%</b>	<b>11292</b>	<b>12,0%</b>	<b>8219</b>	<b>8,8%</b>

<sup>27</sup> Source : pole emploi 2013, traitement INSEE

## **Renforcer la mise en réseau et la coordination des partenaires de l'emploi<sup>28</sup>**

### **Différents opérateurs et dispositifs liés à l'accès à l'emploi sont mobilisés sur le territoire**

Le territoire apparaît couvert par une large représentation des acteurs du service public de l'emploi.

Deux missions locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire : celle de la Vallée de Montmorency (les communes ayant des territoires en QPV : Franconville, Herblay, Montigny-lès-Cormeilles, et Sannois) et celle de Taverny (les communes avec des territoires en QPV : Taverny et Pierrelaye).

Cinq agences pôles emploi accueillent la population active du territoire : agence Pôle emploi de Herblay (communes de Cormeilles en Parisis, Herblay, la Frette, Montigny, lès-Cormeilles, Pierrelaye); agence Pole emploi de Taverny (communes de Bessancourt, Beauchamp et Taverny) ; agence Pole emploi d'Ermont (Sannois et Franconville) et deux agences « cadre » sur Saint-Gratien et Cergy.

Deux services complémentaires accueillent sur des Points emploi des tabernaciens et franconvillois.

D'autre part, le territoire compte une antenne de l'école de la 2<sup>ème</sup> chance sur Montigny-Lès-Cormeilles

**L'intervention principale réside dans l'optimisation d'un pilotage stratégique territorial et local des acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi pour permettre :**

- **une meilleure coordination et lisibilité des dispositifs, de l'offre de service et les échanges de pratique : une réflexion sur le transfert de la compétence emploi à la CA Le Parisis est engagée.**
- **Une meilleure mise en réseau des différents acteurs du territoire par des rencontres régulières.**
- **De la même manière un travail partenarial pour assurer une continuité dans l'accompagnement des habitants, en fonction des domaines de compétences des différents acteurs (institutionnels, professionnels et associatifs) est réaffirmé et souhaité.**

L'objectif étant en effet de permettre aux habitants des quartiers d'en être directement bénéficiaires.

### **Rapprocher l'offre et la demande...**

La réduction des inégalités passe par une meilleure coordination des Services Public de l'Emploi (SPE) de même que la coordination des dispositifs d'accompagnement afin de mettre en adéquation les offres et les demandes potentielles.

Il convient donc de rapprocher les qualifications et compétences des actifs des quartiers prioritaires avec les besoins des entreprises du territoire. Plusieurs politiques publiques œuvrent à cet objectif :

- Le Conseil Régional Île-de-France dispose d'un système de formation professionnelle ouvert à tous qui apporte une aide prioritaire aux jeunes. Soucieuse d'offrir à chacun l'opportunité de se former, elle facilite l'insertion dans la vie active et le parcours de formation

En outre, le dispositif Avenir Jeune s'adresse aux 16-25 ans sortis du système scolaire sans qualification et rencontrant des difficultés à s'insérer durablement dans la vie active. Unique

---

<sup>28</sup> Le pilotage stratégique du service public de l'emploi territorial et local est géré par les instances que sont les SPEP, SPED, SPER

en son genre, ce dispositif dispense un accompagnement modulaire (plusieurs parcours possibles), et est adaptable aux perspectives d'avenir du bénéficiaire. Entièrement financé par la Région, il est prescrit par les missions locales, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les bureaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les CIDJ, les centres d'information et d'orientation (CIO), les points information jeunesse, les Cap emploi et les agences Pôle emploi

- La CA Le Parisis contribue à définir avec les entreprises du territoire leurs besoins et à rendre lisible l'ensemble de l'offre présente sur le territoire auprès des habitants des quartiers Politique de la Ville : une plateforme collaborative Parisis Emploi 95 (PEM 95) a été mise en place et vise à répertorier toutes les offres d'emploi, de stage et de contrats en alternance disponibles sur les dix communes.

Par ailleurs le Forum pour l'Emploi du Parisis est également un outil au service des demandeurs, jeunes et adultes, favorisant la rencontre de ces derniers avec les différents acteurs économiques et institutionnels.

Un fort partenariat est également engagé en faveur des publics jeunes notamment au travers de l'E2c avec un travail de promotion du dispositif auprès des entreprises dans le cadre de la recherche de stage des jeunes formés.

- L'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble du Service Public de l'Emploi favorisent l'accès à la formation et à l'emploi des publics et notamment des jeunes par le biais de contrats aidés et des contrats en alternance mobilisés par les acteurs du service public de l'emploi, leviers d'ajustements entre l'offre et la demande.

D'autres dispositifs sont mobilisés assurant un accompagnement spécifique et renforcé des décrocheurs et des publics prioritaires (Pôle emploi<sup>29</sup> avec le PPAE, CIO, les missions locales en particulier avec le dispositif ANI, CIVIS, l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance, les clubs de prévention ou même des dispositifs tels que l'Epide).

L'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance est également un acteur incontournable sur les questions d'accompagnement à l'emploi ou à la formation avec notamment un levier de mobilisation des publics en offrant à la fois un enseignement des savoirs de base et nouvelles technologies et une alternance tout au long du parcours avec des stages professionnels.

### **Lever les freins à l'emploi ou à la formation**

La levée des freins connexes à l'emploi est favorisée par la complémentarité des services des différents acteurs qui développent leurs partenariats locaux et territoriaux. Le contrat de Ville a pour objet de créer une synergie entre les différents acteurs pour œuvrer ensemble à la levée des freins connexes à l'emploi. La complémentarité des offres de services des différents acteurs représente un facteur clef de succès face à cette problématique.

---

<sup>29</sup> Poursuivant sa stratégie 2015 et conformément à sa stratégie 2020, PE intensifie ses accompagnements en faveur des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin et particulièrement pour ceux domiciliés dans les QPV. A ce titre, PE a augmenté ses accompagnements renforcés, développe un partenariat avec le Conseil départemental afin de mettre en place l'accompagnement global, a mis en place l'accompagnement intensif des jeunes. Dans cette dynamique, PE est en cours de renouvellement de ses partenariats avec les Missions locales, les Cap emploi et les PLIE et développe ses partenariats nationaux, régionaux, territoriaux et locaux afin de compléter son offre de service au bénéfice des DE. De plus, PE mobilise la Politique de l'emploi et plus particulièrement en faveur des DE issus des QPV.

Il convient d'investir les champs du quotidien tels que la barrière de la langue, les difficultés de mobilité, les discriminations à l'embauche, la difficulté d'accès à la formation, d'insuffisance de moyens en termes de soutien à la parentalité et la question des inégalités entre les sexes qui constituent de véritables obstacles : différentes associations présentes notamment sur les quartiers peuvent être mobilisées (ABC à Franconville...)

Diverses aides sont également mobilisées et restent à rendre plus visibles pour les habitants des quartiers prioritaires grâce à une communication et une présence renforcée sur ces territoires :

Des aides régionales à la recherche d'emploi : pour se déplacer à moindre frais, la carte Solidarité transport, les chèques mobilité, la gratuité pour les stagiaires de la formation professionnelle âgés de moins de 26 ans ; pour la garde d'enfants (chèques emploi-service pour les parents seuls élevant des enfants).

Ce point est à considérer de façon particulière dans la mesure où cette question de la monoparentalité et de manque de ressources contraint souvent les femmes à des choix qui ne vont pas dans le sens d'une insertion professionnelle.

### **Une réflexion est amorcée sur les moyens de garde.**

Une aide départementale avec le dispositif EVA<sup>30</sup> qui peut prendre la forme d'une aide au financement du permis de conduire sur l'axe mobilité. Elle est également mobilisable sur l'axe formation, logement, initiative. Sur le territoire de la CA Le Parisis, 121 aides EVA ont été attribuées à des jeunes domiciliés sur l'agglomération du Parisis depuis la création du dispositif en juillet 2011.

Il est à noter que pour la formation il peut s'agir du financement de la formation même et/ou, plus rarement, du financement de frais annexes à la formation (achat de matériel, frais de transports ...). Pour le volet initiative, il s'agit du financement de projets de création d'activité.

Le Fonds d'aide aux jeunes d'urgence sociale recentré est également une aide départementale et consiste en une aide financière destinée aux jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité sociale et professionnelle et en danger d'exclusion (3 types d'aides : secours temporaire de faible montant, aide à la réalisation d'un projet d'insertion, actions d'accompagnement dans une démarche d'insertion).

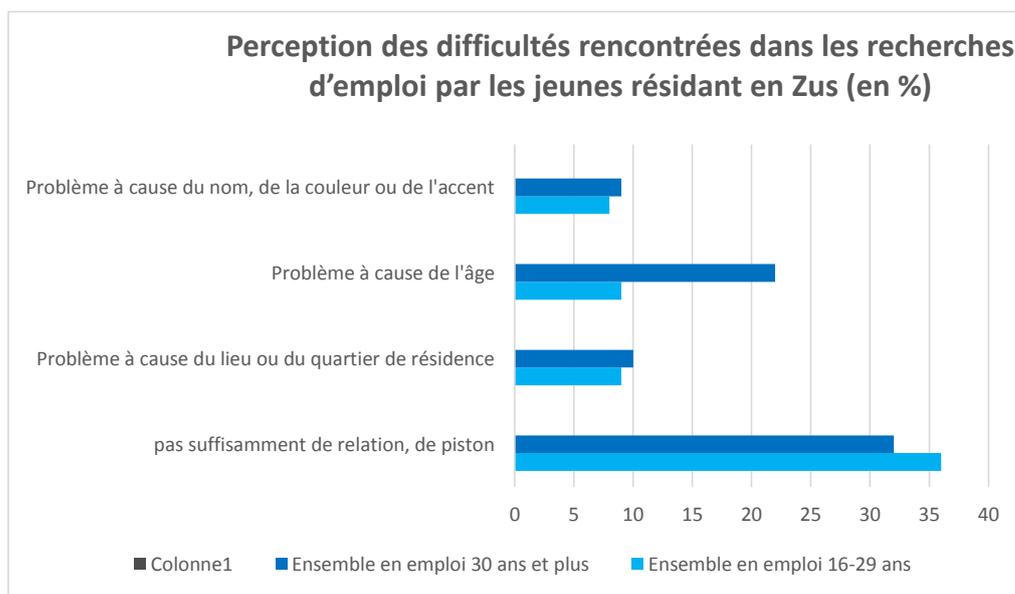
Des formations linguistiques sont également proposées dans le cadre d'ateliers sociolinguistiques au sein des centres sociaux du territoire par exemple, et dans le cadre de parcours en mission locale. Des actions de coaching constituent des leviers qui restent à renforcer : le dispositif de parrainage vers l'emploi en est un exemple. Il est un outil largement mobilisé par les missions locales implantées au sein de la CA Le Parisis afin de lutter contre tous les types de discriminations, notamment celles liées au sexe, au lieu de résidence, à l'âge, et agit également comme levier en terme de réseau professionnel... La mobilisation des acteurs associatifs locaux est un levier sur lequel s'appuyer en termes de détection des difficultés et orientation vers les acteurs ciblés.

---

<sup>30</sup> le dispositif Entrée dans la Vie Active a été créé par délibération du 11 juillet 2011. Il vise à favoriser l'entrée dans la vie active des jeunes Val d'Oisiens de 16 à 25 ans (révolus) en les soutenant dans la réalisation de leur projet professionnel à travers 4 leviers : la formation, la mobilité, le logement et la création d'activité (correspondant aux 4 "volets" de l'aide). L'idée de ce dispositif est de lever le dernier frein à l'emploi. cette aide peut aller jusqu'à 1500 € ; elle est mobilisable une seule fois par le jeune ; elle est cumulable avec d'autres aides financières.

## Perception des difficultés rencontrées dans les recherches d'emploi par les jeunes résidant en ZUS (en %)

Source : PPV 2011.



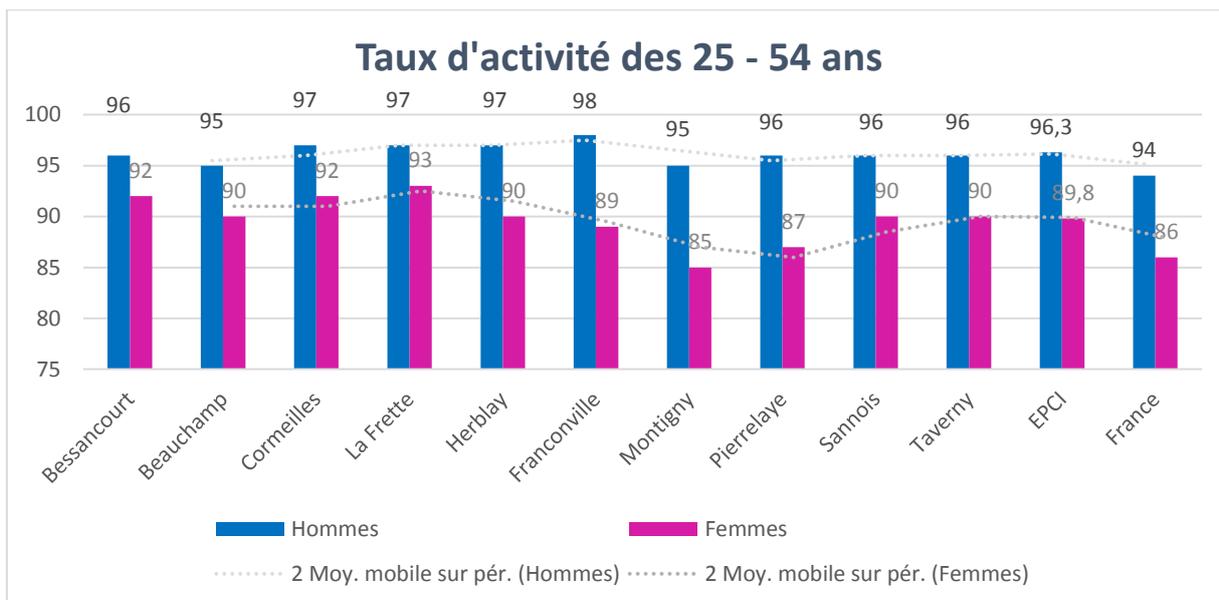
Traitement : Onzus.

## Egalité femme/homme

*Des inégalités sont particulièrement persistantes dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique. L'emploi des femmes est moins fréquent et plus précaire dans les territoires prioritaires de la politique de la Ville que dans les agglomérations environnantes. En 2012, 41,8 % des femmes de 25 à 64 ans sont inactives en Zus contre 25 % hors Zus. Lorsqu'elles travaillent, leur niveau de responsabilité est plus faible que celui de la moyenne des femmes et elles sont plus souvent en contrat à durée déterminée.*

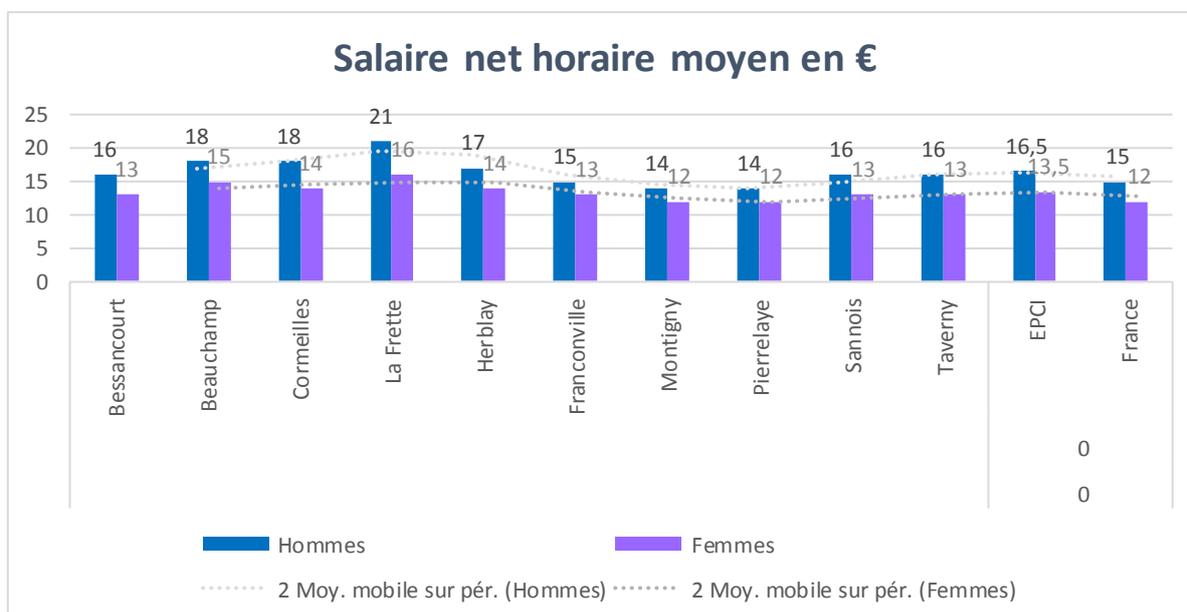
*De plus, les jeunes femmes de 25 à 34 ans vivant en ZUS sont plus souvent en charge de famille et sont davantage exposées à la monoparentalité (Données recueillies par l'ONZUS - emploi des femmes dans les Zus - Mars 2014).*

Le taux d'activité des 25-54 ans, rapporte la population active de cet âge à la population totale. La population active comprend les actifs occupés et les demandeurs d'emploi. Cet indicateur mesure le degré de participation sur le marché du travail. La fourchette 25-54 permet d'éviter les situations d'étude pour les plus jeunes et de pré-retraite pour les plus âgés



Eléments tirés du comparateur élaboré par le [Compas](#), en partenariat avec [la Gazette des communes](#) et [l'Observatoire des inégalités](#). L'objectif vise à présenter de façon très synthétique la situation des inégalités entre les femmes et les hommes au sein de chaque commune de France

Concernant, la CA Le Parisis, les salariés à temps partiels représentent 13,2% de l'ensemble des salariés. Néanmoins, la part des femmes salariées à temps partiel dans les quartiers prioritaires est entre 2 à 3 fois supérieure à celle des hommes et sensiblement supérieure à celle de la commune de référence.



Eléments tirés du comparateur élaboré par le [Compas](#), en partenariat avec [la Gazette des communes](#) et [l'Observatoire des inégalités](#). L'objectif vise à présenter de façon très synthétique la situation des inégalités entre les femmes et les hommes au sein de chaque commune de France

Le salaire net horaire moyen, en euros, est une mesure du niveau de rémunération. Il ne prend pas en compte le nombre d'heures. Compte tenu du poids du temps partiel chez les femmes, les écarts de rémunération totale sont plus importants. En outre, les primes sont plus élevées chez les hommes.

Nous pouvons noter que sur l'ensemble, les femmes habitant les communes avec des quartiers en politique de la Ville ont un revenu net inférieur à celui des hommes à l'exception de la commune de Herblay.

Cet élément est peut-être à mettre en relation avec le niveau de formation des femmes dans la mesure où la part des femmes ayant un niveau inférieur au CAP (sans diplôme, BEPC) est supérieure à celle des hommes sur l'ensemble des communes et est d'autant plus marquée sur les quartiers prioritaires. Elles sont également moins nombreuses à détenir un niveau V<sup>31</sup>.

## **FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Soutenir la création d'entreprise**

Au-delà de l'accompagnement vers l'emploi, il est nécessaire de soutenir le potentiel des habitants des quartiers à travers la création d'entreprise et renforcer l'activité économique dans nos quartiers Politique de la Ville.

L'axe développement économique est une dimension investie sur la CA le Parisis notamment par le service développement économique de l'agglomération en lien avec différents partenaires notamment EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) pour l'information et la formation à la création d'entreprise (en information collective ou en session individuelle) et Initiative 95 pour la recherche de financements, réseau entreprendre notamment pour ce qui concerne les prêts d'honneur, l'AFACE 95 (branche de la CCI)...Ces interventions sont basées sur les communes de Beauchamp au sein de l'agglomération, Taverny au Point Emploi et Franconville à l'Espace Fontaines et à la Maison de l'Europe. Ce type de service est également dispensé au sein des agences pôles emploi.

Par ailleurs, un accompagnement à l'implantation des nouveaux créateurs est dispensé par le service du développement économique.

Ce type de démarche permet aux potentiels créateurs de se positionner sur la création effective de leur entreprise ou bien au contraire lorsque le projet n'est pas considéré viable économiquement de se repositionner sur une recherche d'emploi avec un travail sur le projet professionnel ou non. Dans ce cadre, le chargé de mission du service développement économique est alors sollicité afin de faire le lien entre le porteur de projet et les structures publiques de l'emploi.

Il est à noter que des rencontres thématiques, PLATO, sont organisées afin de mettre en réseau les entreprises et rompre leur isolement tout en apportant l'expertise d'un coach du réseau.

Par ailleurs, une réflexion est actuellement amorcée avec la CMA sur la question de la reprise d'activité compte tenu du vieillissement de la population et par conséquent des chefs d'entreprise.

Ainsi, un maillage construit autour de la création d'activité est solidement ancré au sein du Parisis, reste encore à ce qu'il soit appréhendé par les habitants des quartiers prioritaires.

A ce stade, la contribution de l'AORIF et des groupes de travail menés sur le thème du développement économique organisés ont permis de mettre en exergue un grand manque de disponibilité de locaux pour les Très Petites Entreprises. Un travail avec les organismes du territoire peut être envisagé pour

---

<sup>31</sup> Niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (deux ans de scolarité au-delà du premier cycle de l'enseignement du second degré) et du certificat d'aptitude professionnelle. Provisoirement, formation du niveau du brevet des collèges acquis.

proposer des solutions au sein du parc social et favoriser ainsi l'installation d'activités économiques dans les quartiers (AORIF – Délégation Départementale du Val d'Oise Janvier 2015).

**Une réflexion est d'ores et déjà amorcée afin de choisir le meilleur canal de sensibilisation des potentiels créateurs émergeant de ces quartiers.** En effet, les supports de communication informatiques ou journaux ne font pas forcément l'objet d'une appropriation selon les publics. Ce dernier point renvoie également à la question de la transversalité de l'usage de l'outil informatique.

**Un enjeu reste la création d'emplois pour les habitants des quartiers en Politique de la Ville en s'appuyant notamment sur les dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement à la création d'entreprise et en favorisant également le développement de l'Economie Sociale et Solidaire.**

### **Soutenir le développement de l'Economie sociale et Solidaire et la Généralisation des clauses d'insertion**

L'ESS apparaît dans les années 70, dans un contexte de chômage de masse, de montée des exclusions et de recherche d'un nouveau mode de développement. C'est ainsi qu'apparaissent et se développent notamment le commerce équitable, l'agriculture biologique et les circuits courts du producteur au consommateur, les systèmes d'échange locaux (SEL), les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE)...

Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire fait référence aux entreprises et associations dont la finalité est davantage tournée vers la plus-value sociale ou environnementale. Cette utilité sociale, difficilement évaluable, est au cœur du projet économique des organisations de l'ESS.

Ainsi, La loi Economie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 vise à encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire dans tous ses aspects, afin de construire avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement. Il apparaît donc pertinent de favoriser la connaissance de ce type structure dite d'utilité sociale au sein des quartiers afin d'en assurer son développement.

L'ESS en quelques chiffres c'est :

- 9,9% de l'emploi français
- 2,3 millions de personnes salariées
- 53,1 milliards d'euros de rémunérations brutes
- 215 000 établissements employeurs
- Plus de 100 000 emplois créés chaque année

A titre informatif, l'ESS représente 8,4% des établissements employeurs sur le département du Val d'Oise, 6,3% des effectifs<sup>32</sup>.

L'ESS peut s'incarner sous différentes formes

- SIAE, Structures d'Insertion par l'Activité Economique
- ESAT, Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- et plus largement les associations à but non lucratif dites d'utilité sociale...

---

<sup>32</sup> Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après INSEE – CLAP 2012

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique occupent un champ important de l'économie sociale et solidaire.

Leur métier est de remettre des personnes, qui connaissent des difficultés particulières d'accès à la vie professionnelle, en capacité d'occuper tout emploi relevant de leurs compétences.

Si toutes exercent leur métier pour une finalité commune, elles présentent néanmoins des spécificités qui tiennent à la nature des activités qu'elles développent et aux cadres réglementaires et juridiques dont elles dépendent.

Ces éléments conditionnent en grande partie l'offre d'insertion qu'elles proposent à leurs salariés. Ils font de ces structures des outils complémentaires et variés, qui offrent des possibilités de parcours multiples aux personnes accueillies.

On regroupe sous le terme de SIAE : les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), les régies de quartier (RQ), les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Ainsi, sur le territoire des structures comme Paris Service<sup>33</sup> (Association intermédiaire), AGOIE<sup>34</sup> (Association pour la gestion d'outils d'insertion par l'économie, ACI), Ariane<sup>35</sup> (AI), Ser'ins<sup>36</sup> (ETTI),

---

<sup>33</sup> Aide à domicile : Bricolage, réparation – Courses – Jardinage – Ménage – Peinture – Repassage  
Mise à disposition de personnel : Entretien des espaces verts – Manutention, distribution – Nettoyage/ Zone d'activité : Cormeilles, Herblay, La Frette, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye

<sup>34</sup> Bâtiment second-œuvre : peinture – plâtrerie – revêtement de sol (carrelage, parquet, etc.), chape de béton, petits travaux d'électricité et de plomberie – menuiserie  
– Entretien des espaces verts : désherbage, débroussaillage, fauchage, taille, tonte  
– Aménagement paysager : plantation, engazonnement, mise en place de terre végétale au moyen d'engins – pose de clôture, de mobilier urbain  
– Informatique : récupération, reconditionnement – vente de matériel auprès des adhérents et dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Général du Val d'Oise au profit des bénéficiaires du RSA – maintenance des parcs informatiques de partenaires associatifs, mise en réseau, etc. – tri des composants inutilisables pour recyclage auprès d'entreprises agréées DEEE./ Zone d'activité : Val d'Oise

<sup>35</sup> Aide à domicile : bricolage, réparation – jardinage – ménage – peinture – pose de papier peint – repassage – manutention (déplacement de meuble, petit déménagement...)  
– Mise à disposition de personnel : nettoyage – entretien des espaces verts – manutention, distribution./ Zone d'activité : Beauchamp, Bessancourt, Béthemont, Chauvry, Franconville, Frépillon, Le Plessis Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Prix, Taverny

<sup>36</sup> Activité : Mise à disposition de personnel  
Zone d'activité : Val d'Oise avec une Agence Sur le Plessis Bouchard et une antenne sur Goussainville

Ami Services<sup>37</sup> (AI), les Jardins d'Auteuil<sup>38</sup> (EI) sont identifiés comme tels et proposent des actions diverses en faveur de l'insertion professionnelle.

Certaines structures IAE, comme Parisis Services (Herblay), interviennent en début de parcours pour accueillir et amener vers une insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi grâce à des missions ponctuelles. D'autres comme AGOIE (Montigny-lès-Cormeilles), au travers d'un contrat de travail (CDDI), engagent leurs salariés à la mise en place d'un projet professionnel en vue d'un accès à l'emploi plus durable.

**Un des enjeux serait de créer une synergie entre les différents acteurs du territoire afin de contribuer à détecter et à satisfaire les besoins du territoire notamment avec les bailleurs, les collectivités... Il s'agit ainsi de permettre, grâce à leur savoir-faire spécifique en matière d'accompagnement et de formation, de répondre à la fois aux besoins de recrutement des autres acteurs économiques du territoire et à la fois à la demande d'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires.**

**Il apparaît essentiel dans ce contexte de précarité économique de s'emparer de l'ensemble des outils générateurs d'emplois afin d'en faire bénéficier les habitants des quartiers prioritaires et de s'engager dans une démarche d'information et de sensibilisation à ces différents leviers d'accès à l'emploi.**

**En ce sens, il semblerait qu'un fort potentiel d'emplois en direction des publics éloignés de l'emploi reste encore inexploité sur La CA Le Parisis, les clauses sociales**

Depuis 1993, des clauses sociales peuvent conditionner l'attribution des marchés publics. Ces clauses constituent un formidable levier pour promouvoir l'insertion des publics en difficulté.

La commande publique, à la fois des collectivités locales et de l'Etat, représente au total un marché de près de soixante milliards d'euros par an. Des achats de biens et de services qui, depuis 2006, doivent, selon l'article 5 du code des marchés publics, prendre en compte des objectifs du développement durable, c'est-à-dire le respect de l'environnement d'une part, le progrès social et la cohésion sociale d'autre part.

Pour respecter ces obligations, les collectivités ont la possibilité d'insérer dans leurs appels d'offre des clauses environnementales, mais aussi des clauses sociales auxquelles peuvent répondre les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Les clauses sociales dans les marchés publics ont émergé d'abord dans les collectivités territoriales et ont progressivement été introduites dans le code des marchés publics (CMP) depuis 2001.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'Etat en a fait un élément de sa politique de développement durable et l'a formalisé par une circulaire du Premier Ministre du 3 décembre 2008, qui définit la politique de « l'Etat exemplaire ».

Les clauses sociales d'insertion représentent donc une réelle possibilité d'accéder à l'emploi pour les bénéficiaires (demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires du RSA, travailleurs handicapés, jeunes sans formation). Ce levier est notamment mobilisé par les bailleurs du territoire.

---

<sup>37</sup> – Services à la personne : Ménage, repassage, courses-sorties accompagnées, préparation des repas, tâches administratives

– Bâtiment : Manœuvre, employé du bâtiment

– Petit bricolage : Papier-peint, peinture, nettoyage caves /grenier, manutention

– Espaces verts : Jardinage, taille/Zone d'activité : Andilly, Deuil-la-Barre, Eaubonne, Enghien-les-Bains, Epinay-sur-Seine, Ermont, Groslay, Margency, Montlignon, Montmagny, Montmorency, Soisy-sous-Montmorency, Saint-Gratien, Sannois, Villetaneuse

<sup>38</sup> **Activité** : Espaces verts

**A ce stade, recourir à la clause d'insertion doit en effet s'accompagner d'une réflexion sur la mise en place d'une cellule d'ingénierie sociale locale qui réalisera entre tous les acteurs concernés un travail d'interface afin de permettre à chacun de comprendre la globalité des enjeux et de contribuer à l'efficacité du dispositif. Pour ce qui concerne le territoire du Parisis il existe un facilitateur départemental basé à Beaumont-sur-Oise pour favoriser la bonne mise en œuvre de ce dispositif néanmoins son champ d'intervention reste vaste pour une approche au plus près des besoins de la CA Le Parisis.**

**Articuler les besoins du territoire avec les différents leviers existants sous-entend aussi l'identification des besoins, l'appropriation par les différents acteurs de ces outils.**

Œuvrer pour l'emploi et le développement économique c'est aussi :

- permettre une meilleure intégration des populations et un accès aux transports, au logement, à la santé et au bien-être, ainsi qu'aux loisirs tout en levant les freins s'y opposant
- de même un maillage partenarial large incluant les partenaires économiques, institutionnels, collectivités, bailleurs...

## ENJEUX PAR THEMATIQUES

### THEMATIQUE EMPLOI

- Renforcer la coordination et la mise en réseau des partenaires de l'emploi
- Lever les freins à l'emploi

### THEMATIQUE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Favoriser la création d'entreprise
- Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire

## Sécurité et prévention de la délinquance... des éléments fondamentaux de la réduction des inégalités territoriales et sociales.

Trois conventions interministérielles en lien avec les ministères du droit des femmes, de l'intérieur et de la justice traduisent de manière opérationnelle la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine en faveur des droits des femmes, de la sécurité, et de prévention de délinquance. Elles prévoient entre autre la déclinaison sur les territoires prioritaires du plan d'action interministériel pour l'égalité hommes-femmes(ministère du droit des femmes), mais visent également à mobiliser le contrat de Ville sur la prévention de la récidive et la lutte contre la délinquance spécifique aux quartiers prioritaires (ministère de l'intérieur) ainsi qu'à rapprocher les services de la Justice de la politique de la Ville et conforter la justice de proximité dans les quartiers de la politique de la Ville (ministère de la justice).

La loi du 15 août 2014 relative à la prévention de la récidive et à l'individualisation des peines participe à réformer la politique de prévention de la récidive en confortant le droit des victimes tout en garantissant la réinsertion des personnes condamnées.

Les actes de délinquance tendent à accentuer le sentiment d'abandon des populations des territoires vulnérables, déjà fragilisées par une insécurité économique et sociale. Or, les manifestations de la violence se caractérisent par des phénomènes nouveaux ou d'une acuité plus grande : progression de la délinquance juvénile sur les territoires (entre 26 et 50% des actes impliquent des mineurs), affrontement de bandes rivales, développement des incivilités... et engendrent une progression du sentiment d'insécurité. L'émergence des problèmes de violences urbaines (jets de projectiles, feux de poubelles, affrontements entre bandes, rodéos...), de trafics de stupéfiants et leurs effets sur le cadre de vie constituent également une préoccupation majeure au même titre que les menaces de radicalisation qui apparaissent sur certains territoires.

L'outil statistique mis à disposition par la DDSP ne permet pas de caractériser la situation des quartiers prioritaires villes. Les limites des dispositifs statistiques actuels rendent difficiles l'interprétation des chiffres de délinquance à un niveau territorial fin. Toutefois on note au niveau intracommunautaire que les communes d'Herblay, Montigny-lès-Cormeilles et Pierrelaye semblent enregistrer une baisse en matière de faits de délinquance sur leurs territoires respectifs, bien que les quartiers prioritaires enregistrent une légère augmentation. La commune de Taverny semble elle connaître une certaine stabilité. Des phénomènes de délinquance s'accroissent sur les quartiers prioritaires des communes de Franconville (Montédour et de la Mare des noues, Fontaine Bertin), Sannois. Les violences faites aux femmes sont en baisse sur le territoire, elles nécessitent cependant une attention particulière quand elles existent.

Près de 350 jeunes ont fait l'objet en 2014 d'un suivi personnalisé par les services de prévention spécialisée. Le nombre de mesures suivies par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

(DPJJ) a baissé de 6% entre 2013 et 2014 sur l'ensemble des communes QPV avec des tendances diverses selon les communes (augmentation significative pour Sannois et Herblay; diminution pour Taverny, Montigny et Franconville). Le service pénitentiaire de probation et d'Insertion (SPIP) souligne que Franconville est la 3ème commune du département en nombre de mesures suivies.

## Garantir la sécurité et tranquillité publiques

**La sécurité est une compétence régalienne qui incombe principalement à l'Etat**, la CA le Parisis fait face à un morcellement administratif au niveau des polices nationales. Le territoire relève de deux districts de police (Cergy, Argenteuil) et de cinq circonscriptions (Cergy, Ermont, Taverny, Argenteuil, Herblay). Cette particularité complexifie et augmente les difficultés tant pour les habitants, les acteurs locaux et publics dans la mise en œuvres des politiques de sécurité, prévention de la délinquance et d'accès aux droits et d'aide aux victimes.

Les communes en complémentarité avec l'Etat ont déployé une politique municipale par la mise en place de polices municipales et système de video protection (neuf d'entre elles dotées de services de polices municipales sauf Montigny), les communes de Franconville et Sannois disposent d'un système de vidéo protection et ont mutualisé le déploiement de leur dispositif avec un CSU commun. Certains sites vulnérables restent également dotés de vidéo protection (gares..).

La mobilisation de l'ensemble des acteurs autour d'enjeux partagés, dans le respect des compétences de chacun, est essentielle à l'opérationnalité d'une stratégie et des actions.

Les politiques locales de prévention, de sécurité et de tranquillité publique s'opèrent en particulier par le biais des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), tout en introduisant la notion de stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, dont la mise au point est encouragée au sein de ces instances. A l'exception de Taverny, toutes les communes de plus de 10000 habitants se sont dotées d'un CLSPD. La commune animait néanmoins une cellule de veille sur chaque quartier prioritaire réunissant l'ensemble des acteurs locaux afin de favoriser les échanges entre acteurs, suivre les évolutions sociales et urbaines du quartier et de prévenir des risques de dégradation.

**Les bassins de délinquance dépassant souvent l'échelon communal, l'échelon intercommunal représente un véritable atout dans l'approche des problèmes sécuritaires en articulation étroite avec les maires pivots des politiques locales de sécurité et de prévention et les services de police. Une réflexion sera engagée dans le cadre de la création d'un contrat intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance qui permettra entre autre d'affiner les analyses de la délinquance sur le territoire et établir un plan d'actions répondant aux problématiques identifiées et partagées.**

**En matière de tranquillité résidentielle, les professionnels du logement social** sont des acteurs et partenaires essentiels des stratégies de prévention. Dans ce contexte et en accord avec leurs obligations légales, les bailleurs se mobilisent afin de trouver des réponses aux problèmes rencontrés sur les sites notamment par la mise en place de référents « sûreté » au sein des organismes. D'autres mesures sont privilégiées des bailleurs telles que la formation des personnels, le renforcement des procédures, le recours à la médiation ou encore le développement de la vidéosurveillance et plus

généralement de la prévention situationnelle. Ils restent dans les situations d'urgences et de violences intrafamiliales ou conjugales des acteurs importants pour le relogement des victimes.

Le renforcement des relations partenariales avec les forces de l'ordre, la justice et les collectivités participe à lutter efficacement contre les troubles du voisinage, la gestion du stationnement ou encore l'insécurité par l'amélioration du traitement des faits de délinquance (médiation d'un tiers de la commune au titre des pouvoirs de police du Maire, simplification des dépôts de plainte auprès du procureur et des procédures...).

**Au côté des services de police et des collectivités, les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement comme les bailleurs restent des acteurs privilégiés dans la prévention situationnelle et l'amélioration du vivre ensemble. Les bailleurs peuvent par ailleurs identifier et proposer des leviers importants dans la lutte contre les violences intrafamiliales, en facilitant notamment la décohabitation et le relogement des victimes de violences conjugales.**

### Prévenir la délinquance et la récidive

La première priorité de la stratégie nationale de prévention de la délinquance (2013-2017) est d'éviter le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance. Les jeunes âgés de 11 à 24 ans représentent près de 18% de la population des communes, les adolescents et les jeunes majeurs sont ainsi au cœur des enjeux des politiques jeunesse et de prévention de la délinquance. La prévention spécialisée participe à cet objectif par le biais des suivis individualisés en direction des jeunes les plus exposés à la délinquance.

Le rapport cadre du Conseil Départemental du 24/11/2014 confirme pour 2015/2018 les trois axes d'intervention de la prévention spécialisée en faveur des jeunes les plus en difficulté: intervention auprès des "11 /15 ans" afin de prévenir les processus de décrochage, accompagnements éducatifs des "16/25" ans axé sur l'insertion sociale et professionnelle, prévention du décrochage social lourd et de la délinquance sur le territoire local. Le quatrième axe d'intervention posé par le Département vise à impliquer pleinement les associations de prévention spécialisée comme acteurs de l'expertise locale et force de proposition. Par ailleurs, à travers le dispositif Actions éducatives, le Département contribue à la sensibilisation des jeunes au sein des collèges aux problématiques de prévention et de citoyenneté, et participe à la mobilisation des établissements scolaires contre le décrochage scolaire.

Sur le territoire intercommunal deux associations de prévention spécialisée interviennent (Aiguillage, ADPJ) et disposent de neuf postes d'éducateurs spécialisés (2 postes à Taverny, 3.5 à Montigny, 3.5 à Franconville).

Les orientations nationales en matière du FIPD invitent à développer dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités les peines alternatives. Le développement de ce type de dispositifs nécessite la relance d'une politique judiciaire de la ville territorialisée.

**Au côté de la justice, les services de prévention spécialisée participent de la synergie des forces du territoire et concourent à assurer et améliorer les actions de suivi et d'accompagnement individualisé des jeunes en voie de marginalisation, le développement des réponses pénales de proximité et la mise en place de dispositifs d'exécution de peines de proximité.**

## Développer un réseau d'accès au droit et d'aide aux victimes

L'aide à l'accès au droit contribue à réduire les tensions sociales et les risques d'exclusion en permettant aux personnes d'être mieux informées, orientées, d'être assistées dès que surgissent des difficultés juridiques et de bénéficier de la possibilité de résoudre à l'amiable les conflits.

Cinq maisons de la justice et du droit sont compétentes sur les communes du Parisis (Argenteuil, Cergy, Ermont, Sarcelles, Garges), aucune n'est aujourd'hui située sur le territoire intercommunal. En complément et pour compenser l'éloignement géographique, certaines communes ont mis en place de manière complémentaire des permanences d'accès au droit dans des structures de proximité (CCAS de Taverny, Mission Locale de Franconville).

La promotion de l'accès aux droits est ainsi indispensable pour garantir une égalité de service aux habitants et les accompagner dans leur parcours de vie. La médiation et l'accès au droit sont des outils qui interagissent et permettent de trouver des solutions adaptées aux problématiques rencontrées.

L'aide aux victimes est un enjeu majeur partagé par le département et l'Etat pour soutenir, informer et accompagner dans leurs démarches les victimes et leurs proches. La réforme pénale adoptée en août 2014 ainsi que l'ensemble de la politique publique d'aide aux victimes améliorent les droits des victimes (information, accueil dans les tribunaux, indemnisation, soutien et accompagnement). Elle prévoit une meilleure prise en compte des droits des victimes tout au long de l'exécution de la peine, un soutien plus fort aux associations d'aide aux victimes avec une augmentation du budget qui leur est consacré, ainsi que la généralisation des bureaux d'aide aux victimes et la réassociation du Conseil national de l'aide aux victimes comme une instance de concertation.

**La CA Le Parisis, souhaite porter la mise en place d'un schéma intercommunal d'accès aux droits et d'aide aux victimes en partenariat avec le conseil général, le Conseil Départemental d'accès aux droits (CDAD) et le réseau associatif existant (CIDFF-CIDAV, Du côté des femmes, AFAVO).**

## ENJEUX PAR THEMATIQUES

### THEMATIQUE SECURITE ET PREVENTION

- **Garantir la sécurité et la tranquillité publiques**
- **Prévenir la délinquance et la récidive**

### ACCES AU DROIT - AIDE AUX VICTIMES

- **Développer un schéma intercommunal d'accès au droit et d'aide aux victimes**

## V- LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Au-delà du cadre de référence qu'il représente, le Contrat de ville est porteur de champs d'action thématiques au travers desquels sont déclinées des actions, des engagements et des modalités de travail partagées. Il convient donc de suivre l'ensemble de ces composantes.

Des fiches programme sont donc abordées selon le plan suivant afin de décliner les enjeux définis

### PILIER COHESION SOCIALE

#### THEMATIQUE EDUCATION

- **Orientation stratégique 1 : Renforcer la réussite éducative**  
Objectifs opérationnels :
  - ✓ Développer un accompagnement à la scolarité
  - ✓ Favoriser l'accès aux loisirs éducatifs
  - ✓ Développer des actions de prévention pour améliorer le climat scolaire
  - ✓ Soutenir l'innovation pédagogique
- **Orientation stratégique 2 : Soutenir la parentalité**  
Objectifs opérationnels :
  - ✓ Accompagner les parents les plus fragilisés dans leur rôle d'éducation de leur enfant
  - ✓ Développer les temps d'échanges collectifs
- **Orientation stratégique 3 : Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire**  
Objectif opérationnel :
  - ✓ Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire tout au long de la scolarité de l'élève

#### THEMATIQUE SPORT /CULTURE

- **Orientation stratégique 1 : Développer les pratiques sportives**  
Objectifs opérationnels :
  - ✓ Démocratiser les pratiques sportives en garantissant l'égalité homme/femme
  - ✓ Favoriser la pratique de la natation
- **Orientation stratégique 2 : Valoriser l'accès aux pratiques culturelles et nouvelles technologies**  
Objectif opérationnel :
  - ✓ Développer et faciliter l'accès aux domaines culturel et numérique

#### THEMATIQUE SANTE

- **Orientation stratégique 1 : Réaliser un diagnostic territorial de santé en vue d'un contrat**  
Objectif opérationnel
  - ✓ Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé
- **Orientation stratégique 2 : Améliorer l'accès aux soins et aux droits sociaux**  
Objectif opérationnel
  - ✓ Renforcer l'accès aux droits sociaux
- **Orientation stratégique 3 : Développer les actions de prévention et de promotion de la santé**  
Objectif opérationnel :

- ✓ Prévenir les risques en matière de santé publique et développer des actions d'éducation pour la santé
- ✓ Promouvoir la santé mentale et prévenir les addictions

## THEMATIQUE CITOYENNETE

- **Orientation stratégique 1 : Renforcer le lien social et l'implication des habitants**  
Objectif opérationnel :
  - ✓ Renforcer le pouvoir d'agir des habitants
- **Orientation stratégique 2 : Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République**  
Objectifs opérationnels :
  - ✓ Favoriser l'autonomisation des jeunes par leur mise en action et leur responsabilisation et leur valorisation
  - ✓ Favoriser l'expression citoyenne et le partage des valeurs de la République

### PILIER CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN

## HABITAT

- **Orientation stratégique 1 : Améliorer la qualité de services rendus aux habitants**  
Objectifs opérationnels
  - ✓ Développer la démarche de Gestion urbaine de Proximité
  - ✓ Favoriser le bien vivre dans son logement
- **Orientation stratégique 2 : Construire la mixité et les parcours résidentiels**  
Objectif opérationnel :
  - ✓ Construire une politique concertée d'attribution
- **Orientation stratégique 3 : Poursuivre la requalification urbaine et fonctionnelle des quartiers**  
Objectifs opérationnels
  - ✓ Quartier de la Fontaine Bertin
  - ✓ Gymnase Herblay
  - ✓ Quartier des Carreaux

## TRANSPORT

- **Orientation stratégique 1 : Soutenir la mobilité des habitants**  
Objectifs opérationnels
  - ✓ Renforcer la desserte des quartiers par les transports en commun
  - ✓ Développer des services à la mobilité des habitants

### PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

## EMPLOI

- **Orientation stratégique 1 : Renforcer la coordination et la mise en réseau des partenaires de l'emploi**  
Objectifs opérationnels :

- ✓ Optimiser le pilotage territorial et local des acteurs de proximité
- ✓ Rapprocher l'offre et la demande
- **Orientation stratégique 2 : Lever les freins à l'emploi**  
Objectif opérationnel :
  - ✓ Accompagnement vers l'emploi pour tous

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Orientation stratégique 1 : Favoriser la création d'entreprise**  
Objectif opérationnel :
  - ✓ Soutenir le potentiel des habitants par le développement de l'activité économique
- **Orientation stratégique 2 : Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire**  
Objectifs opérationnels :
  - ✓ Développer les outils créateurs d'emploi
  - ✓ Développer le recours aux clauses d'insertion

PILIER SECURITE \_ ACCES AU DROIT \_ AIDE AUX VICTIMES

### SECURITE ET PREVENTION

- **Orientation stratégique 1 : Garantir la sécurité et la tranquillité publique**  
Objectif opérationnel :
  - ✓ Coproduire la sécurité et la tranquillité résidentielle
- **Orientation stratégique 2 : Prévenir la délinquance et la récidive**  
Objectifs opérationnels :
  - ✓ Renforcer l'insertion sociale et professionnelle des personnes sous main de justice
  - ✓ Réduire le risque d'exposition des jeunes à la délinquance

### ACCES AU DROIT- AIDE AUX VICTIMES

- **Orientation stratégique 1 : Développer un schéma intercommunal d'accès au droit et d'aide aux victimes**  
Objectif opérationnel :
  - ✓ Redéployer les dispositifs existants pour un meilleur maillage du territoire intercommunal

THEMATIQUE INGENIERIE \_ PILOTAGE

### INGENIERIE - PILOTAGE

- **Orientation stratégique 1: Consolider une démarche unique et intégrée**  
Objectifs opérationnels
  - ✓ Mettre en place un observatoire social et urbain
  - ✓ Faire vivre un contrat unique et intégré
  - ✓ Garantir la mobilisation du droit commun au bénéfice des quartiers en politique de la ville

## 1. Renforcer la réussite éducative

**OBJECTIF**  
**1.1** Développer un accompagnement à la scolarité
**> Publics cibles**

Scolaires QPV

Familles

**> Acteurs**

Education nationale

Communes

CCAS

Association de  
proximité

Missions locales

Conseil  
départemental

APFEE

CAF

**> Dispositifs**

Politique de la ville

CLAS

PRE

**PROBLEMATIQUE**

De nombreuses familles sont en difficulté pour suivre la scolarité de leurs enfants du niveau élémentaire, au niveau de l'enseignement secondaire voire supérieur (situation familles nombreuses/monoparentales, logements non adaptés, situation financière difficile, difficultés de langues).

**ENJEUX**

- Lutter contre l'échec scolaire
- Renforcer les apprentissages scolaires et le suivi des devoirs
- Favoriser l'accès aux services éducatifs nécessaires à la réussite scolaire et à l'épanouissement de l'enfant
- Impliquer les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants

**PLAN D' ACTIONS**

Selon les territoires :

- Intégrer prioritairement les publics des QPV dans le dispositif CLAS
- Mettre en place des ateliers de soutien scolaire, d'aide aux devoirs et d'activités culturelles et sportives

**PILOTE(S)**

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

**RESULTATS ATTENDUS**

- Augmentation de la couverture de l'accompagnement (nb de places par rapport au nb d'élèves en difficulté scolaire)
- Augmentation du taux de réussite aux évaluations nationales
- Augmentation des Passages en classe supérieure
- Diminution du nombre de redoublements

## 1. Renforcer la réussite éducative

## OBJECTIF Favoriser l'accès aux loisirs éducatifs

## 1.2

## &gt; Publics cibles

Jeunes moins de 25 ans

Familles QPV

## &gt; Acteurs

Communes

Associations de prévention

Association de proximité

Fédérations

Clubs sportifs

## &gt; Dispositifs

Politique de la Ville

VVV

PRE

## PROBLEMATIQUE

De nombreuses familles des QPV rencontrent des difficultés financières pour emmener en vacances leurs enfants ou les faire participer aux séjours/activités proposés par la commune ou par des associations.

Malgré la mise en place du quotient familial, peu de familles profitent de cette politique tarifaire pour faire partir leurs enfants en séjour ou les inscrire aux accueils de loisirs.

Certains enfants peuvent ainsi se retrouver sans supervision, sans occupation ludique, pédagogique.

## ENJEUX

-Développer des activités participant à l'autonomie, à la responsabilisation, et à l'épanouissement de l'enfant/du jeune

-Favoriser les activités socio-éducatives, créatrices de lien social et de mixité sociale

## PLAN D' ACTIONS

Selon les territoires :

-Développer des animations socio-éducatives : séjours éducatifs, chantiers éducatifs, ludomobile, opérations estivales de loisirs...

-Mobiliser les fédérations et clubs sportifs

## PILOTE(S)

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

## RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation du nombre d'enfants (répartition par âge, sexe) partis en séjours éducatifs

- Augmentation du nombre d'enfants participant aux activités municipales ou associatives proposées

## 1. Renforcer la réussite éducative

**OBJECTIF** Développer des actions de prévention pour améliorer le climat scolaire  
**1.3**
**> Publics cibles**Elèves du  
secondaire

Parents

**> Acteurs**Etat – Education  
nationale

Communes

Conseil  
départementalAssociations de  
prévention  
spécialisée**> Dispositifs**

Mallette des parents

Ecole ouverte

**PROBLEMATIQUE**

- Un certain nombre de parents ont un rapport compliqué avec les établissements scolaires et la scolarité de leur enfant.
- Des phénomènes de violences constatés au sein et aux alentours des établissements scolaires entraînent une dégradation du climat scolaire, pouvant altérer la réussite scolaire des élèves, et pouvant contribuer à leur l'absentéisme.

**ENJEUX**

- Prévenir les violences en milieu scolaire et toute forme de discrimination
- Favoriser les conditions d'un climat scolaire serein
- Agir sur le climat scolaire en favorisant une coéducation avec parents, élèves et l'établissement scolaire
- Lutter contre les inégalités dans les apprentissages par la préservation d'un bon environnement scolaire

**PLAN D' ACTIONS**

Selon les territoires :

- Développer le partenariat avec les écoles, les collèges, les parents en s'appuyant sur les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) pour mettre en place des actions de prévention (lutte contre le harcèlement, le racket, actions de renforcement de l'estime de soi, respect des différences....)
- Développer des outils de communication avec les parents, les élèves et l'établissement scolaire (newsletter, espace collaboratif numérique, mallette des parents, école ouverte...)

**PILOTE (S)**

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

**RESULTATS ATTENDUS**

- Diminution des phénomènes de violences au sein et autour des établissements scolaires
- Diminution de l'absentéisme
- Réduction des inégalités scolaires
- Hausse de la participation des parents dans les actions participant au suivi scolaire de leurs enfants
- Hausse des moyens donnés aux parents pour mieux assurer le suivi de la scolarité de leurs enfants
- Amélioration des indicateurs de réussite scolaire

## 1. Renforcer la réussite éducative

## OBJECTIF Soutenir l'innovation pédagogique

1.4

## &gt; Publics cibles

Enfants du  
secondaire

Jeunes – 25 ans

## &gt; Acteurs

Etat – Education  
nationale

Associations

Communes

Conseil  
départemental

Fondations

## &gt; Dispositifs

Projet éducatif Local

Classe orchestre

Projets éducatifs  
territoriaux (PEDT)

## PROBLEMATIQUE

Les élèves des QPV participent peu aux activités culturelles existantes sur le territoire. Il est constaté une faible fréquentation des équipements ludiques, culturels comme le conservatoire de musique, le théâtre.

Certains établissements scolaires des QPV rencontrent des difficultés de discipline avec leurs élèves.

## ENJEUX

- Favoriser des initiatives innovantes en matière de méthodologie, pédagogie scolaire

- Initier les élèves à de nouvelles pratiques culturelles participant à leur épanouissement, au développement de leurs capacités de concentration, et de participation à une dynamique collective

## PLAN D' ACTIONS

Selon les territoires :

- Développer/créer des classes orchestre
- Développer l'usage des ressources informatiques dans les classes
- Soutenir l'émergence de pratiques pédagogiques innovantes

## PILOTE (S)

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

## RESULTATS ATTENDUS

- Amélioration des publics jeune dans les équipements structurants municipaux
- Amélioration des résultats scolaires des élèves participant aux actions innovantes
- Diminution de l'absentéisme
- Augmentation du taux d'équipements en matériel informatique pédagogique (tablettes, tableau numérique etc.)

OBJECTIF 2.1 ACCOMPAGNER LES PARENTS LES PLUS FRAGILISES DANS LEUR RÔLE D'EDUCATION DE LEUR ENFANT

> Publics cibles

Parents et enfants

> Acteurs

Etat – Education Nationale

Conseil Départemental (services sociaux et PMI)

CAF

Communes

Associations locales notamment :  
- ADPJ  
- Essivam  
- Médiation Val d'Oise

> Dispositifs

REAAP

PRE

Politique de la Ville

PROBLEMATIQUE

Dans un contexte social difficile et dans une société en mutation entraînant la perte de certains repères, de nombreuses familles se retrouvent démunies face à l'éducation de leur enfant. Cela provoque parfois des situations de souffrance. La rupture de la communication parent/enfant peut engendrer une carence affective et/ou éducative.

Les fragilités socioculturelles de certains parents ne facilitent pas leur implication dans la scolarité de leur enfant (barrière de la langue, fracture numérique, monoparentalité...) et nécessite un accompagnement spécifique.

ENJEUX

- Conforter les parents dans leur rôle central d'éducateur de leur enfant.
- Soutenir les parents isolés et fragilisés

PLAN D' ACTIONS

Selon les territoires :

- Développer un réseau de veille pour repérer et accompagner les parents isolés et fragilisés
- Proposer des actions individuelles ou collectives répondant aux problématiques repérées du type :
  - médiation familiale et soutien psychologique aux familles
  - sensibilisation aux usages numériques et aux nouvelles technologies afin de permettre aux parents de mieux comprendre le monde dans lequel évolue leur enfant,
  - actions favorisant les temps de loisirs en famille afin de consolider le lien parents/enfants et permettre à certains publics d'accéder à certaines activités éducatives et culturelles...

PILOTE(S)

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

RESULTATS ATTENDUS

- Amélioration de la relation parent/enfant
- Structuration du réseau d'acteurs sociaux et éducatifs local et une meilleure lisibilité de ce réseau
- Hausse de l'implication des parents

## OBJECTIF 2.2 Développer les temps d'échanges collectifs

## 2.2

## &gt; Publics cibles

Parents et enfants

## &gt; Acteurs

Etat – Education nationale

Conseil départemental (services sociaux et PMI)

CAF

Communes

Associations locales  
Notamment :

- ADPJ

- Médiation Val d'Oise

## &gt; Dispositifs

REAAP

PRE

Politique de la Ville

CLAS

## PROBLEMATIQUE

La relation parents-professionnels de l'éducation est une composante essentielle afin d'assurer un bon parcours scolaire des enfants, quel que soit leur âge.

Les acteurs locaux dressent le constat du comportement difficile des enfants qui ne parviennent pas à se concentrer et qui n'ont pas intégré les règles fondamentales de vie en collectivité.

Les parents ont parfois un rapport compliqué avec l'école lié à leur parcours personnel et certains se trouvent démunis face aux remarques des enseignants ; ils ont du mal à appréhender les difficultés qu'ils rencontrent avec leur enfant.

## ENJEUX

- Favoriser l'expression des parents et les conforter dans leur rôle central d'éducateur de leurs enfants
- Soutenir l'implication des parents dans la scolarité de leur enfant

## PLAN D' ACTIONS

Selon les territoires :

- Mise en place de temps d'échanges et de débats permettant aux parents de se connaître, d'échanger sur leur quotidien et de partager leurs expériences.
- Favoriser de façon ponctuelle, un nouvel échange parents/enseignants plus convivial et informel que les rencontres traditionnelles et donc favoriser un climat serein.

## PILOTE(S)

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

## RESULTATS ATTENDUS

- Meilleure implication des parents dans leur rôle d'éducateur
- Amélioration du comportement des enfants en collectivité
- Amélioration du lien parent/école

## 3. Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

## Objectif 3.1 Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire tout au long de la scolarité de l'élève

### > Publics cibles

Enfants et Jeunes de 3 à 16 ans

Jeunes de plus de 16 ans sans diplôme et sans solution

Parents

### > Acteurs

Etat – Education Nationale

Communes

Associations – ADPJ

Conseil Départemental

Missions Locales

Conseil Régional

E2C

Epede

### > Dispositifs

Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs

Foquale

PRE

Politique de la Ville

### PROBLEMATIQUE

Le diagnostic a révélé une part des jeunes âgés de 15 à 17 ans non scolarisée, élevée sur les QPV. En parallèle, les équipes pédagogiques de l'enseignement primaire et secondaire font part de leur difficulté à mobiliser certains élèves sur leur scolarité et à nouer un lien avec les parents.

Le décrochage revêt différentes formes selon le profil des élèves :

- comportement inadapté en classe,
- élève passif et discret considéré comme en décrochage « à bas bruits »,
- élève absentéiste...

Ces élèves ne voient plus l'intérêt de l'école et ont de réelles difficultés scolaires. Leur présence au collège se justifie parfois seulement par le fait qu'ils y retrouvent leurs camarades.

Il s'agit donc de remobiliser ces jeunes sur leur scolarité en prenant en compte leur contexte scolaire, social et familial.

### ENJEUX

- Repérage précoce des élèves décrocheurs
- Renforcement du lien parents-enfant- établissement scolaire
- Prise de conscience des élèves décrocheurs de l'intérêt d'une scolarité
- Accompagnement des élèves et de leur famille dans l'orientation scolaire

### PLAN D' ACTIONS

Selon les territoires :

- Mise en place d'un dispositif de repérage et prise en charge de collégiens décrocheurs
- Accueillir les élèves exclus temporairement des établissements scolaires du secondaire (au sein des services municipaux, associations locales).
- Intégrer les parents dans les dispositifs de prise en charge des élèves décrocheurs et exclus.

Mis en place d'un dispositif de prise en charge des décrocheurs de plus de 16 ans

### PILOTE(S)

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

### RESULTATS ATTENDUS

- Une amélioration de la situation scolaire des élèves pris en charge dans les différentes actions menées
- Une amélioration du niveau d'implication des parents

## 1. Développer les pratiques sportives

**OBJECTIF** Démocratiser les pratiques sportives en garantissant l'égalité homme/femme  
**1.1**
**> Publics cibles**

Enfants (QPV)  
 Jeunes (QPV)  
 Parents /Adultes (QPV)

**> Acteurs**

Etat – Education nationale  
 Conseil départemental  
 Communes  
 CA LE PARISIS  
 CCAS  
 Associations sportives locales  
 Comités départementaux

**> Dispositifs**

Politique de la ville  
 CNDS

**PROBLEMATIQUE**

Le territoire accueille un réseau dense et diversifié d'équipements sportifs et d'associations sportives.  
 Le constat porte sur une plus grande pratique sportive chez les garçons que chez les filles avec une faible représentation des habitants des QPV sur les pratiques sportives.  
 Par ailleurs, on constate une faible pratique sportive des jeunes des quartiers à l'exception du football.

**ENJEUX**

- Renforcer et adapter l'offre d'activités sportives
- Sensibiliser les habitants des QPV aux dispositifs d'accès aux pratiques sportives
- Rendre accessible la pratique sportive pour tous et en particulier le public féminin

**PLAN D' ACTIONS**

- Selon les territoires
- Développer les actions de découverte de nouvelles pratiques sportives
  - Etablir un diagnostic sur les pratiques sportives
  - Développer le partenariat visant à favoriser l'accès de tous aux activités sportives
  - Développer l'accès aux activités sportives des filles
  - Lever les freins économiques aux pratiques sportives

**PILOTE(S)**

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

**RESULTATS ATTENDUS**

- Evolution du nombre d'adhésions aux associations sportives du territoire
- Evolution de la part des filles des QPV en terme de pratique sportive
- Evolution de la part des enfants et des femmes des QPV pratiquant une activité sportive

## 1. Développer les pratiques sportives

## OBJECTIF Favoriser la pratique de la natation

## 1.2

## &gt; Publics cibles

Publics 6 à 12 ans  
QPV ne sachant pas nager

## &gt; Acteurs

CA LE PARISIS

Communes

Fédération Française  
de Natation

## &gt; Dispositifs

Savoir nager

## PROBLEMATIQUE

Un enfant sur 2 arrive en 6ème sans savoir nager, ce qui pose notamment la question des activités proposées aux enfants lors des sorties scolaires ou extra-scolaires et la possible d'exclusion de ce type d'activité lorsque les savoirs de base en natation ne sont pas acquis.

## ENJEUX

- Permettre d'acquérir un savoir nager minimal pour sécuriser et permettre la pratique des activités les actions aquatiques et nautiques proposées.
- Favoriser le développement des compétences des personnels
- Promouvoir une offre sportive encadrée

## PLAN D' ACTIONS

Selon les territoires :

- Mettre en place l'action d'initiation à la natation prioritairement sur les QPV
- Permettre aux animateurs de se former
- Qualifier les personnels communaux à l'encadrement d'activités aquatiques

## PILOTE(S)

CA LE PARISIS

## RESULTATS ATTENDUS

Evolution du nombre d'enfants ayant suivi l'action  
Evolution du nombre de personnels ayant suivi une formation

## 2. Valoriser l'accès aux pratiques culturelles et nouvelles technologies

## OBJECTIF 2.1 Développer et faciliter l'accès aux domaines culturel et numérique

## &gt; Publics cibles

Tous les habitants des QPV

## &gt; Acteurs

Etat – Education nationale

Conseil départemental

CAF

Communes

Associations locales

## &gt; Dispositif

Politique de la Ville

## ETAT DES LIEUX/PROBLEMATIQUE

Le peuplement des QPV au sein des communes du Parisis se caractérise par des similitudes quant à :

- La faible fréquentation des lieux culturels (sous-représentation des habitants des QPV dans les usagers des équipements culturels), notamment pour les enfants, hors cadre scolaire obligatoire (Bibliothèque, Ecole de Musique, Théâtre...)
- Des contraintes environnementales, sociales et culturelles mais également des barrières psychologiques (sentiment d'illégitimité) pouvant constituer un frein au domaine culturel
- Déficit d'accès à la culture chez les jeunes et les femmes
- Des inégalités d'accès aux nouvelles technologies, privilégiées par la jeunesse malgré un manque de maîtrise de ces outils. La fracture numérique est plus forte chez les adultes et seniors.

Selon les territoires, on observe aussi :

- Des tarifications qui limitent l'accès aux lieux de culture
- Des difficultés d'accès par rapport à ces lieux dédiés (éloignement géographique, problème de mobilité, transport...)

## ENJEUX

- Faciliter l'accès aux pratiques culturelles par un accompagnement et inciter le public des QPV à faire tomber les barrières psychologiques et territoriales afin de dépasser les limites du quartier et fréquenter les équipements culturels des communes
- Réduire la fracture numérique, en initiant et en sensibilisant les publics aux bons usages des nouvelles technologies

## PLANS D' ACTIONS

Selon les territoires :

- Renforcer l'offre d'activités culturelles et éducatives, et plus particulièrement auprès des jeunes, par la mise en place d'ateliers participatifs, stages de découverte...
- Développer ou renforcer les passerelles entre les établissements culturels/scolaires/socio-éducatifs/de proximité
- Développer des actions de sensibilisation aux bons usages des NTIC auprès de tous les publics

Selon les territoires :

- Maintenir une tarification sociale d'accès aux loisirs et à la culture

Développer l'accès aux loisirs culturels/éducatifs des femmes/filles

## PILOTES

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

## RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation de la fréquentation des lieux dédiés
- Tendre vers une égalité Hommes/femmes d'accès aux domaines culturel et numérique
- Meilleure maîtrise des outils numériques/Réduction de la fracture numérique

## 1. REALISER UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTE EN VUE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE

OBJECTIF Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé  
1.1**> Publics cibles**

Territoire intercommunal avec attention particulière aux territoires prioritaires et communes de Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye

**> Acteurs**

Etat – ARS  
CA LE PARISIS  
Communes – CCAS  
CPAM  
Conseil départemental  
Centres municipaux de santé  
Associations, et structures de proximité  
Habitants  
Etablissements et services sanitaires, sociaux et médicaux sociaux  
Professionnels de santé  
PMI  
Missions locales  
PRE

**> Dispositifs**

CLS

**PROBLEMATIQUE**

Le territoire affiche des indicateurs sociodémographiques moins favorables que la moyenne francilienne, avec des zones de fragilité et des disparités notables entre les territoires notamment en matière d'offre de soins généralistes. Deux communes présentent des IDH2 inférieurs à 0.50 (Montigny-lès-Cormeilles et Pierrelaye) illustrant une précarité plus accrue au sein même des territoires prioritaires.

**ENJEUX**

Outil de planification s'inscrivant dans une démarche de projet, le diagnostic territorial de santé, s'intègre dans une logique participative et opérationnelle. Les éléments de diagnostic en plus d'améliorer la connaissance socio-sanitaire du territoire, permettront d'identifier les besoins et enjeux de santé (soutien de la démographie médicale, offre de soins, accès aux droits, prévention et promotion de la santé...) ainsi que les actions en vue de l'élaboration du Contrat Local de Santé intercommunal qui précisera un plan pluriannuel de prévention et de promotion de la santé.

**PLAN D' ACTIONS**

Selon les territoires  
Disposer d'une analyse globale, précise des problématiques de santé

- Recenser les ressources locales et leviers d'action
- Générer à partir de ces constats un consensus sur les problèmes à résoudre, les enjeux d'action publique et solutions envisageables.
- Mobiliser les ressources locales
- Elaboration d'une programmation d'actions
- Elaborer l'architecture d'une politique intercommunale de santé dont la signature d'un contrat local de santé
- soutien et création de lieux d'exercice groupés (centre municipal de santé, maison de santé...)

**PILOTE(S)**

CA LE PARISIS- Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

**RESULTATS ATTENDUS**

- Collecte de données démographiques, sociales, sanitaires, environnementales - --
- Identification des ressources et des problématiques
- Mobilisation de partenaires
- Organisation de réunion, entretiens individuels et collectifs (collecte, analyse et instances de suivi de pilotage)
- Programmation de santé et signature d'un Contrat Local de Santé

## 2. AMELIORER L'ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS SOCIAUX

## OBJECTIF Renforcer l'accès aux droits sociaux

## 2.1

## &gt; Publics cibles

Tous publics

## &gt; Acteurs

Etat

CA LE PARISIS

Communes

CCAS

ARS

CPAM

Conseil  
départementalCentres municipaux  
de santéAssociations, et  
structures de  
proximités

## &gt; Dispositifs

Convention de  
partenariat CPAM

Adultes relais

## PROBLEMATIQUE

Des problèmes sociaux rendent difficile l'accès au droit et à la prévention. Les populations vulnérables sont d'autant plus touchées par le non recours et renoncement aux soins dus parfois aux difficultés financières et administratives mais également à la méconnaissance ou absence de lieux ressources identifiés.

## ENJEUX

On note une sous mobilisation des aides CMU et CMU-C par les territoires comparativement au reste du département. De même, le territoire se caractérise par une faiblesse du partenariat avec la CPAM afin de favoriser la formation des professionnels accueillant ces publics et la délivrance des droits aux bénéficiaires potentiels de la CMUC et de l'ACS.

## PLAN D' ACTIONS

Selon les territoires:

- Mobiliser le droit commun afin de lever les premiers freins d'accès aux droits et éviter les points de rupture dans le parcours santé
- Renforcer et faciliter l'accès aux droits
- Former les professionnels travaillant au contact du public
- développer le partenariat et le maillage entre les communes et les partenaires intervenant sur le champ de la santé
- Développer des systèmes locaux de complémentaire santé

## PILOTE(S)

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

## RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation du recours à la CMU, CMU-C et ACS
- Augmentation du nombre de convention Communes (CCAS)- CPAM
- Augmentation du nombre de professionnels formés

## 3. DEVELOPPER LES ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

**OBJECTIF** 3.1 Prévenir les risques en matière de santé publique et développer des actions d'éducation pour la santé

Tous publics

**> Acteurs**

Etat - ARS

CA LE PARISIS

Communes - CCAS

CPAM

Conseil  
départementalCentres municipaux  
de santéAssociations, et  
structures de  
proximités

Habitants

Etablissements et  
services sanitaires,  
sociaux et médicaux  
sociauxProfessionnels de  
santé

PMI

Missions locales

CODES

**> Dispositifs**

PRE

CLS

**PROBLEMATIQUE**

On note sur le territoire une désertion des campagnes de prévention (obésité, cancer du sein, programme MT Dents, vaccination contre la grippe, ...) qui sur l'ensemble des communes connaissent des baisses notables de fréquentation. Des fragilités sur l'éducation à l'hygiène de vie, à l'alimentation et à la santé des habitants sont identifiées sur les territoires.

**ENJEUX**

- Sensibiliser le public aux questions de santé en faveur de la réussite des programmes globaux de santé.
- Définir un programme partenarial de prévention et de promotion de la santé

**PLAN D' ACTIONS**

Selon les territoires :

- Développer des actions d'éducation à la nutrition et à l'hygiène de vie et bucco-dentaire
- Développer des actions d'éducation et de prévention à la vie relationnelle, affective et sexuelle
- Promouvoir les activités sportives

**PILOTE(S)**

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

**RESULTATS ATTENDUS**

- Augmentation du nombre d'actions (campagne, réunions collectives...)
- Augmentation du nombre de bénéficiaires
- Amélioration de la prise en compte des enjeux de santé par les publics
- Amélioration de la santé des habitants

## 3. Développer des actions de prévention et de promotion de la santé

## OBJECTIF 3.2 Promouvoir la santé mentale et prévenir les addictions

> **Publics cibles**

Tous publics QPV et quartiers de veille

> **Acteurs**

Etat - ARS

CA LE PARISIS

Communes - CCAS

CPAM

Conseil départemental

Centres municipaux de santé

Associations, et structures de proximité

Habitants

Etablissements et services sanitaires, sociaux et médicaux sociaux

Professionnels de santé

PMI

Missions locales

AORIF, bailleurs

> **Dispositifs**

PRE

MILDECA

**PROBLEMATIQUE**

Le territoire affiche des fragilités en matière d'offre-médicale en lien avec la santé mentale. Parallèlement on note une augmentation importante du nombre de personnes présentant des troubles d'ordre mental, et une hausse des conduites addictives et des consommations de substances psychoactives en particulier chez les jeunes. Fort de ces constats, la santé mentale et les addictions sont un enjeu majeur des communes, des bailleurs et des politiques de santé publique.

**ENJEUX**

La prévention des addictions et la santé mentale constituent des préoccupations majeures pour les collectivités et les bailleurs sociaux qui ne sont pas aujourd'hui outillés pour répondre aux problématiques que cela soulève en termes de santé de tranquillité et de sécurité.

**PLAN D' ACTIONS**

Selon les territoires

- Développer des actions de prévention en matière de la santé mentale notamment celle des jeunes en situation d'insertion
- Développer les dispositifs de repérage, d'orientation, de prise en charge et l'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques, psychologiques et psychiatriques
- Renforcer les compétences psychosociales des professionnels et acteurs de terrain
- Prévenir les addictions et la consommation de produits psychoactifs

**PILOTE(S)**

CA Le Parisis, Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

**RESULTATS ATTENDUS**

- Augmentation et amélioration de la prise en charge (accueils et d'entretiens) des publics
- Augmentation des actions de prévention
- Amélioration de la formation de professionnels et d'acteurs

## 1. Renforcer le lien social et l'implication des habitants

## OBJECTIF Renforcer le pouvoir d'agir des habitants

## 1.1

## &gt; Publics cibles

Tous les habitants des QPV

## &gt; Acteurs

Communes

Associations locales

Bailleurs sociaux

Conseils Citoyens

Conseils de Quartier

## &gt; Dispositif

Fond d'aide aux initiatives locales des bailleurs et communes

Politique de la Ville

## PROBLEMATIQUE

- Initiatives souvent dépendantes des structures municipales
- Mise en sommeil des associations de locataires
- Participation restreinte des habitants des QPV aux réunions publiques
- Sentiment d'isolement et tendance au repli communautaire

## ENJEUX

- Lutter contre l'isolement et l'exclusion
- Développer le pouvoir d'agir des habitants
- Favoriser le « bien vivre ensemble »

## PLAN D' ACTIONS

Selon les territoires :

- Développer les actions créatrices de lien social et d'une dynamique sociale collective
- Développer la médiation interpersonnelle dans les problématiques de voisinage
- Soutenir les projets d'habitants et les initiatives locales
- Maintenir les actions d'information dans le quartier (réunion publiques...)
- Mettre en œuvre les conseils citoyens (le cas échéant en articulation avec les conseils de quartier)

## PILOTE(S)

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

## RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation du nombre d'initiatives locales annuelles et typologies des habitants participant (secteur d'habitant, genre, âge)
- Implication des conseils citoyens
- Augmentation de la participation des habitants dans la mise en œuvre des actions

## 2. Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République

### OBJECTIF

Favoriser l'autonomisation des jeunes par leur mise en action et leur responsabilisation et leur valorisation

### 2.1

#### > Publics cibles

Jeunes moins de 30 ans

#### > Acteurs

Communes

Conseil départemental

CIO

Missions locales

Associations locales

Bailleurs sociaux

Etat

Associations de prévention spécialisée

PJJ

#### > Dispositif

FIPD

VVV

Politique de la Ville

#### PROBLEMATIQUE

- Les QPV concentrent une plus forte proportion de jeunes que le reste de la ville
- Certains jeunes issus de familles très modestes et fragiles présentent des problématiques multifactorielles (difficultés d'ordre scolaire, éducative, insertion professionnelle ou sociale)
- Difficulté à mobiliser les jeunes des quartiers sur des projets de moyen terme et de les impliquer dans l'élaboration de leurs loisirs

#### ENJEUX

- Favoriser l'autonomisation des jeunes
- Faciliter l'accès à l'information et aux pratiques culturelles, sportives et éducatives des jeunes
- Valoriser la jeunesse
- Permettre l'expression des jeunes au sein de la commune

#### PLAN D' ACTIONS

Selon les territoires:

- Adapter l'offre d'animation socioéducative, culturelle et sportive
- Mise à disposition de moyens communaux (locaux, matériel)
- Mise en place des chantiers éducatifs
- Développer des instances participatives de la jeunesse (Conseil municipal des jeunes, comité consultatif des jeunes adultes)
- Développer l'information jeunesse par la mise en place d'un Point Information Jeunesse

#### PILOTE(S)

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

#### RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation de la part du Public touché (âge, sexe, situation)
- Augmentation de la part des jeunes issus des QPV dans le public du PIJ

## 2. Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République

**OBJECTIF** Favoriser l'expression citoyenne et le partage  
 2.2 des valeurs de la République
**> Publics cibles**

Jeunes – 25 ans

Adultes

Primo –arrivants QPV

**> Acteurs**

Communes

Associations locales

Etat

Conseils citoyens

Education nationale

**> Dispositif**

Politique de la Ville

BOP 104

**PROBLEMATIQUE**

Constat de méconnaissance et / ou perte des droits et devoirs des citoyens.  
Tendance au repli et isolement communautaire

**ENJEUX**

- Sensibiliser et informer le public
- Favoriser la prise de parole et impliquer les habitants dans la vie citoyenne locale
- Mettre en valeur les démarches citoyennes

**PLAN D' ACTIONS**

Selon les territoires :

- Organisation de temps d'échanges et de débats sur les valeurs de la République (tables rondes, assises de la citoyenneté, rencontres débat...)
- Mettre en œuvre et ou développer les conseils municipaux des jeunes
- Cérémonie de remise du DILF (diplôme d'intégration à la langue française) et ou certificat de nationalité
- Mise en place de la semaine de la citoyenneté
- Proposer des actions d'éducation à la citoyenneté en direction des enfants et des jeunes
- Former tous les acteurs locaux de terrain aux sujets tels que les valeurs de la République, l'inter culturalité, laïcité

**PILOTE(S)**

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

**RESULTATS ATTENDUS**

Augmentation de l'implication des jeunes et adultes des QPV dans les différentes instances participatives locales et les actions citoyennes mises en œuvre

# 1. Améliorer la qualité de services rendus aux habitants

## OBJECTIF 1.1 Développer la démarche de Gestion Urbaine de Proximité

### > Publics cibles

Tous les habitants des QVP et quartiers de veille

### > Acteurs

CA LE PARISIS

Communes

AORIF  
Bailleurs sociaux

Conseils citoyens

### > Dispositifs

Abattement de TFPB

Politique de la ville

#### PROBLEMATIQUE

Les quartiers en politique de la ville manquent d'attractivité et souffrent d'une image dégradée en matière de gestion courante.  
Il convient de pérenniser les travaux de réhabilitation/ requalification et de prévenir les effets d'écart pour les quartiers qui sortent des dispositifs prioritaires (quartiers de veille).

#### ENJEUX

Deux conventions GUP élaborées en appui de projets de renouvellement urbain à Montigny et Franconville.

- Générer une démarche partenariale associant les collectivités locales, les bailleurs sociaux et l'Etat tendant à :
  - assurer une cohérence des actions menées en termes de qualité de vie
  - encourager l'appropriation des espaces communs et publics par les habitants
- Participer à l'animation sociale des quartiers

#### PLAN D' ACTIONS

Selon les territoires :

- élaboration d'une convention cadre intercommunale « GUP"
- définition d'une « Charte qualité de service » pour les quartiers en Politique de la Ville
- mobilisation de l'expertise d'usage des habitants par le développement des instances de concertation et les diagnostics en marchant (marches exploratoires)

#### PILOTE(S)

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny, CA Le Parisis

#### RESULTATS ATTENDUS

- Amélioration de l'entretien des espaces publics et privés des quartiers
- Amélioration du travail partenarial entre les acteurs locaux

## 1. Améliorer la qualité de services rendus aux habitants

## OBJECTIF Favoriser le bien vivre dans son logement

## 1.2

## &gt; Publics cibles

Tous les habitants des QPV et quartiers de veille

## &gt; Acteurs

CA LE PARISIS

Communes

AORIF  
Bailleurs sociaux

Conseils citoyens

## &gt; Dispositifs

Abattement TFPB

Politique de la Ville

## PROBLEMATIQUE

La remise en état des logements avant location apparaît souvent insatisfaisante. On constate un défaut d'entretien et des dégradations liées à un mauvais usage des locataires et à l'insuffisance de travaux de mise aux normes.

Impact sur la qualité de vie et l'attractivité du quartier.

## ENJEUX

- Favoriser le bien vivre dans son logement
- Informer les locataires qui n'ont pas toujours connaissance des travaux qui leur incombent et les aider à se doter des moyens (techniques, financiers) de les assumer.
- Assurer l'attractivité des logements par un entretien renforcé des bailleurs

## PLAN D' ACTIONS

Selon les territoires :

- Définir une charte de Qualité de Services pour les quartiers en politique de la ville ;
- Améliorer l'information à l'entrée dans le logement sur les droits et devoirs des locataires (accompagnement dans état des lieux entrée et sortie) ;
- Soutenir le développement de dispositifs de solidarité (échange de services) ou boîtes à outils permettant de réaliser les travaux d'amélioration locative ;
- Intégrer un volet spécifique rénovation des logements sociaux des QPV dans les

## PILOTE (S)

CA LE PARISIS, communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

## RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation du nombre de logements rénovés et volume des travaux entrepris (montants annuels)
- Diminution du nombre de réclamations
- Augmentation des indicateurs d'insalubrité/ mauvais entretien (outils de veille à définir)

## 2. Construire la mixité et les parcours résidentiels

## OBJECTIF 2.1 Construire une politique concertée d'attribution

## &gt; Publics cibles

Locataires du parc social

## &gt; Acteurs

CA LE PARISIS

Communes

DDCS

AORIF  
Bailleurs sociaux

## &gt; Dispositifs

PLH

## PROBLEMATIQUE

Comment répondre aux attentes et aux besoins des ménages tout en limitant les effets de ségrégation ?

Comment assurer l'accueil et l'intégration des ménages modestes, en particulier fragiles et vulnérables, sur le territoire tout en rééquilibrant l'occupation du parc social ?

## ETAT DES LIEUX - ENJEUX

Des ménages vulnérables qui sont en priorité et en majorité relogés dans les quartiers les plus paupérisés.

Des parcours résidentiels bloqués et des catégories de demandes de logement non satisfaites (isolés, jeunes, grandes familles...).

Une inadéquation entre la demande et l'offre de logements très sociaux  
Des dispositifs d'accès au logement, complexes et au pilotage dispersé.

## PLAN D' ACTIONS

Selon les territoires :

- Définir des indicateurs de fragilité sociale permettant de caractériser la situation de chaque patrimoine en politique de la ville (cf. fiche programme Observatoire social et urbain) ;

- Elaborer, au sein de la future conférence intercommunale du logement, une **convention intercommunale de mixité sociale** (article 8 Loi Lamy)

## PILOTE (S)

CA LE PARISIS, communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

## RESULTATS ATTENDUS

- Améliorer la mobilité résidentielle dans le parc social

## 3. Poursuivre la requalification urbaine et fonctionnelle des quartiers

### OBJECTIF 1.3 Améliorer la vie du quartier de la Fontaine Bertin et de ses habitants

#### > Publics cibles

Habitants du quartier prioritaire Fontaine Bertin

#### > Acteurs

Commune Franconville

Région

#### > Dispositifs

ANRU

#### PROBLEMATIQUE

Le quartier de la Fontaine Bertin est un quartier d'habitat social construit en 1973. Dans le cadre de l'ANRU 2006, plusieurs opérations d'aménagement et de création d'équipements ont eu lieu (réalisation des travaux entre 2008 et 2011 : réhabilitation des espaces extérieurs, parkings, voirie, éclairage, rénovation aire de jeux, création de terrain multisports et un centre social). Une opération de construction de logements et commerces de proximité est actuellement en cours d'achèvement.

#### ENJEUX

- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Pérenniser les investissements déjà réalisés dans la première phase de renouvellement urbain du quartier
- Poursuivre la réhabilitation des espaces extérieurs, des circulations et des parkings
- Renforcer l'ouverture du quartier afin de le relier au centre ville
- Requalifier le quartier situé en entrée de ville

#### PLAN D' ACTIONS

- Rénovation du parc de logements en diversifiant les statuts et typologie des bâtiments et des logements
- Réorganisation de la voirie et des espaces de stationnement aérien et en sous-sol
- Création d'une voirie traversante permettant de recevoir deux arrêts de bus
- Réorganisation des circulations internes pour permettre un meilleur accès au centre ville

#### PILOTE (S)

Commune de Franconville

#### RESULTATS ATTENDUS

Un urbanisme plus aéré  
 Une offre de logements diversifiée pour une meilleure mixité sociale  
 Un stationnement aérien adapté aux besoins et des parkings en sous-sols fermés et sécurisés  
 Une meilleure connexion avec l'ensemble du réseau de transports en commun améliorant la mobilité des habitants  
 Des accès améliorés au centre-ville et aux commerces de proximité  
 Banaliser le quartier dans l'ensemble urbain franconvillois

## 3. Poursuivre la requalification urbaine et fonctionnelle des quartiers

## OBJECTIF | Reconstruire un équipement sportif de proximité sur le quartier Les Naquettes

## &gt; Publics cibles

Tous publics

## &gt; Acteurs

Etat

Commune Herblay

Conseil  
départemental

## &gt; Dispositifs

ANRU

CNDS

## PROBLEMATIQUE

Le quartier prioritaire Les Naquettes dispose à proximité immédiate dans le quartier vécu d'un gymnase provisoire (1600m<sup>2</sup>) à vocation sportive dans un état général dégradé (pas de chauffage, pas d'isolation thermique/phonique, pas de sanitaires et ni de vestiaires). Cette situation entraîne donc une occupation très saisonnière.

Pourtant, pour préserver son utilisation de proximité et développer son occupation notamment en direction des publics féminins, il est indispensable de reconstruire ce gymnase. A ce jour, elle est utilisée par les établissements scolaires (40%) et par les associations (60%) notamment par l'association de quartier Sports et Loisirs pour la pratique de sports collectifs (foot, handball, basketball...). Or, un nouvel éco quartier est en cours de construction juste à proximité des Naquettes, ce qui pourrait développer de nouveaux publics en attente d'offre d'équipements, de services publics.

## ENJEUX

- Améliorer l'offre d'équipements en direction des habitants, des associations de proximité du quartier et les autres acteurs locaux.
- Proposer un nouvel équipement sportif de proximité encourageant le sport notamment du public féminin du quartier prioritaire et des autres quartiers avoisinants dans un souci de mixité sociale.
- Améliorer le cadre de vie et l'attractivité résidentielle de ce quartier

## PLAN D' ACTIONS

Reconstruire un nouvel équipement de proximité à vocation ludo-sportive.

## PILOTE (S)

Commune Herbay

## RESULTATS ATTENDUS

- Haugmentation de la fréquentation de la structure toute saison (nb participants fille/garçon)
- Augmentation du taux d'occupation de l'équipement par les associations sportives et autres acteurs locaux
- Augmentation du nombre de créneaux d'activités, et du choix d'activités.

## 3. Poursuivre la requalification urbaine et fonctionnelle des quartiers Carreaux

### RAPPEL DU CONTEXTE

#### COMMUNE DE SANNOIS

#### 1°/ Le bailleur social

ERIGERE (ex-SAVO devenue PSR-SAVO puis ERIGERE) est une ESH faisant partie du Réseau BATIGERE qui gère 47 000 logements. Le patrimoine propre d'ERIGERE est d'environ 7200 logements dont près de 3000 dans le Val-d'Oise. ERIGERE est le premier bailleur social Sannois avec près de 900 logements.

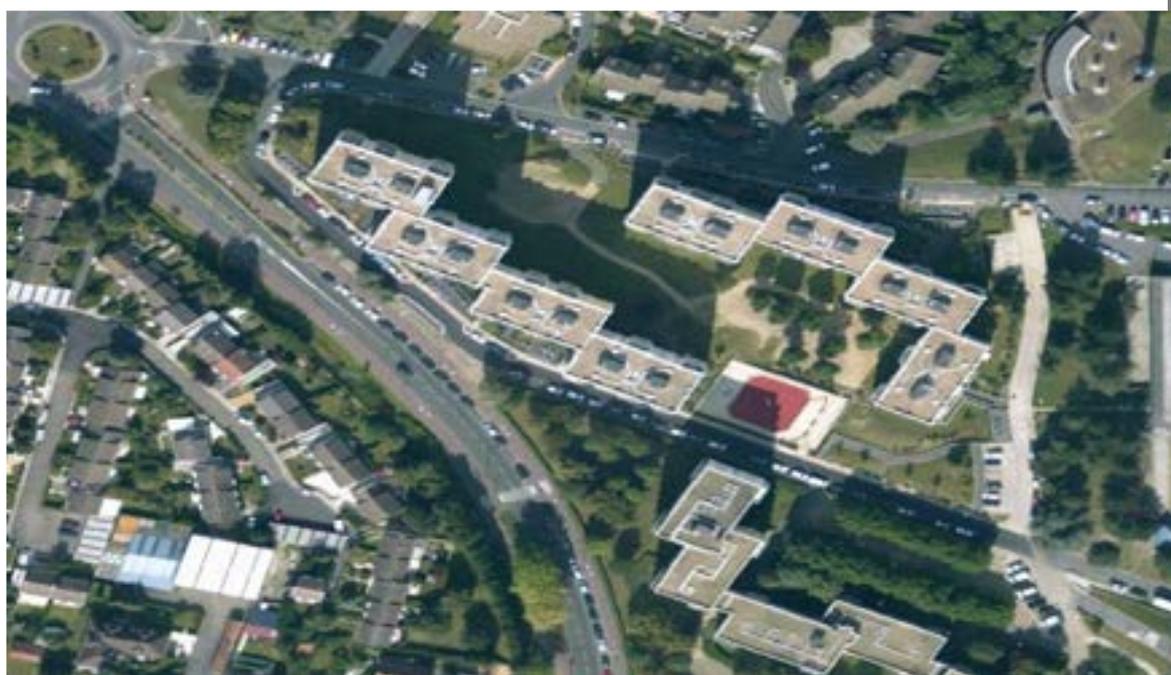
#### 2°/ Le quartier des Carreaux

Le quartier des Carreaux s'insère dans le quartier Ouest qui bénéficiait d'un CUCS et qui fait, aujourd'hui, partie de la géographie prioritaire réglementaire dans un ensemble constitué par les quartiers de la Fontaine Bertin à Franconville et du Bas des Aulnaies à Sannois. Outre le site ERIGERE situé dans sa partie Nord, le quartier des Carreaux regroupe des résidences des bailleurs sociaux OSICA (143 logements) et LOGIREP (80 logements), une importante copropriété et un foyer ADOMA. Sa population est de l'ordre de **2600 habitants**. Fortement enclavé par deux routes départementales et par l'autoroute A 115 qui le borde à l'est, le quartier est replié sur lui-même.

#### 3°/ L'ensemble immobilier ERIGERE

L'ensemble immobilier ERIGERE, typique de l'architecture des années 70, est constitué de huit immeubles de R+4 à R+11 organisé en deux groupes de quatre au milieu desquels se situe un espace vert traversé par un cheminement piétonnier mal entretenu.

Il comprend **272 logements**. Au nord du site, près de l'autoroute A 115, un **parking-silo semi-enterré** offre sur deux niveaux, en structure béton aveugle, **267 places de parking et boxes**. Le toit du parking-silo offre une aire de jeux.



<b>ENJEUX</b>	<p>Du fait de ses caractères excentré et dégradé et de trafics divers qui se développent à l'intérieur et dans l'environnement immédiat du parking-silo, cette structure n'est plus guère utilisée que par une minorité d'habitants. Des dégradations, incendies de véhicules, dépôts d'immondices ont encore aggravé le phénomène d'abandon. La conséquence est que le stationnement est reporté en surface où il se fait de manière anarchique.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<p><b>LE PROJET DEVELOPPE PAR LE BAILLEUR ET SOUTENU PAR LA MUNICIPALITE VISE A:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. supprimer les dysfonctionnements urbains,</li> <li>2. restaurer la sécurité du site,</li> <li>3. améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants,</li> <li>4. désenclaver le quartier et à favoriser la mixité sociale.</li> </ol>
<b>LEVIERS</b>	<p><b>SUR QUELLES DYNAMIQUES PEUT S'APPUYER CE NOUVEAU PROJET ?</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La destruction du parking-silo et la construction, sur l'emprise foncière ainsi libérée d'un nouveau bâtiment, d'environ 80 logements avec des parkings en sous-sol - cette construction comprendra des logements en accession à la propriété à coûts maîtrisés et en locatif intermédiaire pour améliorer la mixité sociale – En pied d'immeuble pourront être aménagés des locaux d'activité, associatifs ou un équipement public;</li> <li>2. la reconstitution partielle de l'offre de stationnement en surface avec la création de plusieurs poches de parking résidentielisées et qualifiées;</li> <li>3. la reconstitution d'une aire de jeux selon les attentes des habitants;</li> <li>4. la requalification de la voirie existante (r. des Fossés trempés) et la création d'une voie nouvelle (entre la rue des Fossés trempés et la rue des Carreaux) pour désenclaver le quartier – l'aménagement d'un cheminement piétonnier traversant le site ;</li> <li>5. la résidentialisation du site et la requalification des parties communes</li> </ol>
<b>SUITES A DONNER A COURT TERME</b>	<p><b>COMMENT APPROFONDIR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE NOUVELLE PHASE DE PROJET ?</b></p> <p>Le constat de dégradations répétées et le climat d'insécurité sur cet ensemble immobilier ont entraîné la mise en œuvre de plusieurs actes significatifs de gestion locative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre de la vidéo-protection, en phase test, sur un hall d'entrée d'immeuble</li> <li>▪ Condamnation de la totalité des caves et de leur accès pour stopper, en partenariat avec la police nationale et municipale, les trafics de stupéfiants qui y étaient constatés</li> <li>▪ Renforcement de la gestion de proximité par la mise en place d'un deuxième gardien</li> <li>▪ Travail sur le redimensionnement et le traitement des halls d'entrée pour limiter les phénomènes de squat et de regroupement</li> </ul>

### 3. Poursuivre la requalification urbaine et fonctionnelle des quartiers Bas des Aulnaies

#### RAPPEL DU CONTEXTE

##### COMMUNE DE SANNOIS

#### 1°/ Le bailleur social

L'ESH LOGIREP (Groupe POLYLOGIS) a son siège à Suresnes (92). Elle gère 63 000 logements situés pour l'essentiel en Ile-de-France dont plus de 3800 dans le Val-d'Oise. LOGIREP produit annuellement entre 800 et 1000 logements neufs.

Son patrimoine sannoisien est localisé dans le quartier des Carreaux (80 logements au square du Piccolo) et au Bas des Aulnaies (217 logements).

#### 2°/ Le quartier et la cité du Bas des Aulnaies

Mieux reliée au reste de la commune que le Quartier des Carreaux car située plus près du centre-ville et en –deçà de l'autoroute A 115, la « Cité verte », livrée en 1973, qui a conservé sa dénomination d'origine malgré une réhabilitation intervenue à partir de 1992, présente une configuration immobilière typique des années 70.

Elle est constituée de 6 bâtiments R+4 à R+10 situés allées Boileau Pascal, Racine, La Bruyère regroupant **217 logements**. Le diagnostic social fait ressortir la fragilité socio-économique de la population (part importante des personnes âgées, des familles monoparentales, faibles revenus...). Y demeurent environ **800 habitants**.

#### ENJEUX

Les enjeux de cette rénovation portent sur la mixité sociale par la diversité de l'offre de logements, sur la gestion et la sécurisation à travers la clarification des espaces, sur la maîtrise des charges et apport qualitatif à l'image de la résidence.

#### OBJECTIS

##### LE PROJET DEVELOPPE PAR LE BAILLEUR ET SOUTENU PAR LA MUNICIPALITE VISE A :

1. améliorer le cadre de vie et le confort des habitants,
2. sécuriser les immeubles, les parkings et leurs accès,
3. réduire la facture énergétique,
4. améliorer la mixité sociale.

##### LES ACTIONS MENEES VISERONT A :

- réhabiliter les logements (pose de fenêtres double-vitrage, sols, sanitaires et électricité...), requalifier les parties communes des immeubles et isoler l'enveloppe bâtementaire pour réaliser des économies d'énergie ;
- résidentialiser l'ensemble du périmètre ainsi que les parkings ;
- requalifier les espaces extérieurs qui appartiennent actuellement à la commune et dont la propriété sera dévolue au bailleur pour lui permettre de mener à bien son opération ;
- construire un nouvel immeuble d'une cinquantaine de logements sur une aire de jeux existante et, bien sûr, recréer cette aire de jeux en lieu et place d'un parking actuellement squatté par les véhicules extérieurs à l'ensemble HIm.

- L'offre nouvelle de logements aura pour effet de favoriser la décohabitation et les parcours résidentiels tout en améliorant la mixité sociale du quartier.

## LEVIERS

### SUR QUELLES DYNAMIQUES PEUT S'APPUYER CE NOUVEAU PROJET ?

La dynamique de ce projet porte sur le traitement des volets urbains et sociaux avec :

- La construction de 47 logements
- La résidentialisation
- La réhabilitation pour une meilleure maîtrise des charges

## SUITES A DONNER A COURT TERME

### COMMENT APPROFONDIR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE NOUVELLE PHASE DE PROJET ?

Les anomalies urbaines détectées doivent être traitées en profondeur afin de lutter contre les activités de mécanique sauvage et de trafic sur les parkings et de favoriser le bien vivre ensemble. A ce titre, il faut :

- Identifier et sécuriser les accès et les circulations du site
- Améliorer la qualité visuelle de ces espaces
- Créer des lieux pour accueillir les enfants et entretenir le lien intergénérationnel
- Rendre les bâtiments accessibles à une population de plus en plus âgée et à mobilité réduite
- Organiser la collecte des déchets par des bornes enterrées

## 1. Soutenir la mobilité des habitants

## OBJECTIF 1.1 Renforcer la desserte des quartiers par les transports en commun

## &gt; Publics cibles

Habitants QPV

## &gt; Acteurs

CA LE PARISIS

STIF

Les cars Lacroix

Conseil  
départemental

## &gt; Dispositif

## PROBLEMATIQUE

Les QPV ne sont pas systématiquement bien desservis par les transports en commun alors même que leurs habitants sont plus fréquemment dépendants des TC.

Le développement des transports et le soutien à la mobilité conditionnent très souvent l'efficacité des politiques publiques (emploi, insertion sociale et professionnelle, santé, culture, éducation...)

La CA LE PARISIS consciente de cette situation contrastée souhaite y remédier au cours du contrat de ville 2015 – 2020

## ENJEUX

- Désenclaver les quartiers prioritaires
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transport en commun (gares, centre-ville, centres commerciaux)

## PLAN D' ACTIONS

Selon les territoires :

- Développer l'offre de transport pour la desserte des quartiers
- Améliorer l'offre de service :
  - renforcer la présence humaine dans les espaces transport
  - aménager des espaces publics et des points d'arrêt (abords des gares),
  - poursuivre la politique de tarification sociale

## PILOTE(S)

CA LE PARISIS

## RESULTATS ATTENDUS

- Une desserte améliorée du clos St Pierre à Pierrelaye par la ligne 95 19 (création d'un arrêt)
- Renforcement de la desserte du quartier des Pins à Taverny (ligne 30 10)
- Renforcement de la desserte du quartier des Naquettes à Herblay (ligne 30 07)
- Renforcement de la desserte du quartier des Frances à Montigny (lignes 30 05 et 95 19)
- Renforcement de la desserte du quartier Bas des Aulnaies à Sannois (lignes 95 19 et 30 22)
- Evolution du service transport (moyens humains...+ CF fiche 2 sur l'élaboration d'indicateurs)

## 1. Soutenir la mobilité des habitants

## OBJECTIF 1.2 Développer des services à la mobilité des habitants

> **Publics cibles**

Habitants QPV

> **Acteurs**

CA LE PARISIS

Communes

STIF

Les cars Lacroix

Conseil  
Départemental> **Dispositifs****PROBLEMATIQUE**

Pour répondre au besoin des habitants des QPV, il est nécessaire en complément des TC, de développer des actions de soutien à la mobilité pour leur permettre d'accéder aux emplois, services et équipements publics lorsque ces derniers ne sont pas desservis par des lignes régulières ou de manière insuffisante/inadaptée.

**ENJEUX**

- Prise en compte des objectifs de la politique de la ville en matière de désenclavement des QPV dans le cadre de la planification en termes de transports

**PLAN D' ACTIONS**

Selon les territoires :

- Informer et sensibiliser les autorités organisatrices de la mobilité au développement d'actions de soutien à la mobilité
- Inciter au développement d'actions en direction des services à la mobilité (mode doux)
- Diagnostic de la desserte des QPV et des zones d'emploi et recherche de solutions
- Décliner des indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre des actions et de contrôler l'atteinte des objectifs pour les quartiers concernés

**PILOTE(S)**

CA LE PARISIS

**RESULTATS ATTENDUS**

Augmenter les actions de soutien à la mobilité

## 1. Renforcer la mise en réseau et la coordination des partenaires de l'emploi

**OBJECTIF**  
**1.1** Optimiser le pilotage territorial et local des acteurs de proximité
**> Publics cibles**

Acteurs de proximité

Habitants QPV

**> Acteurs**

CA LE PARISIS

Communes

Direccte

Missions Locales

Bailleurs

SPE

SIAE

Associations de proximité

**> Dispositifs****PROBLEMATIQUE**

Une diversité d'acteurs intervient sur le territoire de la communauté d'agglomération Le Parisis avec une méconnaissance des champs d'intervention ou des services proposés.

**ENJEUX**

Renforcer la coordination et la concertation des acteurs locaux

**PLAN D' ACTIONS**

- Réflexion sur le transfert de la compétence emploi à l'agglomération le Parisis
- Favoriser les instances d'échange de pratique et de mutualisation des ressources pour une intervention ciblée et optimisée

**PILOTE(S)**

CA LE PARISIS, communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelave, Sannois, Taverny

**RESULTATS ATTENDUS**

Evolution du taux de chômage dans les QPV

Meilleure coordination des acteurs et de leur offre de services

## 1. Renforcer la mise en réseau et la coordination des partenaires de l'emploi

## OBJECTIF Rapprocher l'offre et la demande

## 1.2

## &gt; Publics cibles

Habitants QPV  
 Entreprises  
 Organismes de formation  
 Etablissements scolaires

## &gt; Acteurs

CA LE PARISIS

Communes

Dirrecte

Pole emploi

Missions locales

E2C

EPIDE

Dirrecte

Conseil Régional

Conseil  
 Départemental

Chambres consulaires

Etablissements  
 scolaires

Entreprises

## &gt; Dispositifs

Contrats aidés  
 Parrainage  
 Avenir Jeunes (CRIF)

## PROBLEMATIQUE

La réduction des inégalités passe par une meilleure coordination des Services Public de l'Emploi (SPE) de même que la coordination des dispositifs d'accompagnement afin de mettre en adéquation les offres et les demandes potentielles.

Il convient donc de rapprocher les qualifications et compétences des actifs des quartiers prioritaires avec les besoins des entreprises du territoire.

## ENJEUX

Mobilisation des dispositifs régionaux de droit commun prioritairement en direction des habitants des quartiers

Lever les freins à l'emploi par un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi

Favoriser l'insertion sociale par l'emploi pour tous en orientant prioritairement les dispositifs, contrats aidés, formations mobilisés par le SPE en direction des résidents QPV. notamment des ieunes

## PLAN D' ACTIONS

- Maintenir et développer les dispositifs de repérage, d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des public en s'appuyant sur le travail en réseau des acteurs de proximité et des professionnels de l'insertion par l'économie
- Anticiper les besoins des entreprises pour adapter l'offre de formation
- Mettre en place des formations courtes (BAFA) pouvant donner accès à un premier emploi ainsi qu'une autonomie financière relative.
- Mobiliser l'offre de formation existante
- Promouvoir l'alternance et favoriser la mise en relation entreprises candidats
- Encourager et valoriser les premières expériences dans le monde du travail (stages, service civique, emplois aidés...)
- Développer une plateforme d'offre pour les stages d'observation de 3è
- Favoriser l'accès à l'emploi des nouveaux diplômés
- Encourager la mixité à tous les stades (formation, emploi)

## PILOTE(S)

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny, CA Le Parisis

## RESULTATS ATTENDUS

Augmentation du nombre d'actions favorisant la mise en relation demandeurs et offreurs

Actions de formations mises en place

Nombre de stages réalisés par les élèves de 3è issus des QPV

Nombre de jeunes diplômés issus des quartiers parrainés (par NQT)

## 2. Lever les freins à l'emploi

## OBJECTIF 2.1 Accompagnement vers l'emploi pour tous

## 2.1

## &gt; Publics cibles

Personnes éloignées  
de l'emploi des QPV  
Chercheurs d'emploi

## &gt; Acteurs

CA LE PARISIS

Communes

Directe

Pôle emploi

Missions locales

Associations de  
proximité

Bailleurs

Associations de  
prévention

Conseil  
départemental

Epidé

E2c

SIAE

Conseil Régional

CAF

CCAS

## &gt; Dispositifs

EVA  
Contrats aidés  
Avenir Jeunes (CRIF)  
Clauses sociales  
Contrats en  
alternance

**PROBLEMATIQUE**

Les habitants des quartiers prioritaires rencontrent des freins d'accès à l'emploi :  
La part des familles monoparentales est globalement supérieure sur les QPV que sur l'ensemble du territoire.

Le taux de chômage y est supérieur,

Le travail partiel des femmes y est fortement représenté

La part des personnes non diplômées y est marquée

Une demande de mobilité nécessaire liée à une embauche relativement faible sur le territoire

Une faible maîtrise de la langue parlée ou écrite, manque de maîtrise du téléphone ou de l'outil informatique...

**ENJEUX**

- Mobiliser le SPE et les structures de proximité pour garantir un accès plus systématique des publics résidant en QPV à la politique de l'emploi.

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle ainsi que l'autonomie des personnes

- Favoriser un égal accès à l'emploi des hommes et des femmes

- Lever les freins à l'emploi par un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi.

- Développer la mobilité des habitants en QPV

- Mobiliser les nouvelles réponses pour l'accès à l'emploi des jeunes

**PLAN D' ACTIONS**

Selon les territoires:

- Développer les actions à visée linguistique comme préalable à l'emploi

- Former les professionnels et les publics à la maîtrise de l'outil informatique ainsi qu'aux nouvelles techniques de recherche d'emploi.

- Développer et diversifier les actions visant le soutien aux modes de garde

- Développer l'insertion professionnelle et sociale des personnes illettrées par la mise en place de parcours individualisés sur l'acquisition des savoirs de base ou de remise à niveaux.

- Développer des actions de détection et d'orientation des résidents des QPV par et vers le Service Public de l'emploi et autres acteurs de proximité

**PILOTE(S)**

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

**RESULTATS ATTENDUS**

-Réduction du nombre de personnes en situation d'illettrisme

-Augmentation du nombre de personnes dans une démarche d'accès à l'emploi dans les QPV

-Nombre de professionnels formés

-Evolution du taux d'emploi sexué dans les QPV

## 1. Favoriser la création d'entreprise

**OBJECTIF** Soutenir le potentiel des habitants par le développement de l'activité économique  
**1.1**
**> Publics cibles**

Habitants QPV de plus de 18 ans

**> Acteurs**

CA LE PARISIS  
 CDC  
 Chambres consulaires  
 Réseau EGEE  
 INITIACTIVE 95  
 ADIE  
 AFACE  
 Conseil Régional  
 Département  
 Direccte  
 Pole emploi  
 Missions locales  
 E2C  
 CAF  
 CCAS  
 Structures de proximité  
 BAILLEURS  
 Réseau entreprendre

**> Dispositifs**

EVA  
 Contrats aidés  
 Avenir Jeunes (CRIF)  
 Clauses sociales  
 NACRE  
 Micro-crédit

**PROBLEMATIQUE(S)**

Les habitants des quartiers prioritaires rencontrent des freins d'accès à l'emploi. Par ailleurs, ils ne bénéficient pas d'un soutien à l'amorçage de projet, étape souvent décisive dans l'aboutissement d'une démarche de création d'activité, ni de la connaissance des dispositifs existants, un maillage territorial plus fort autour de la création d'activité reste à amorcer

**ENJEUX**

- Développer la capacité d'entreprendre des habitants résidants dans les QPV du territoire
- Dynamiser le tissu économique du territoire

**PLAN D' ACTIONS**

- Développer et soutenir des actions de sensibilisation à la création et à la reprise d'activité
- Poursuivre les actions d'accompagnement à la création et reprise d'activité
- Mobilisation renforcée des dispositifs de financement
- Mener une étude développement économique sur les QPV

**PILOTE(S)**

CA LE PARISIS

**RESULTATS ATTENDUS**

- Augmentation de la part d'habitants QPV reçus dans le cadre du service d'amorçage de projet
- Augmentation de la part d'habitants QPV accueillis en accompagnement à la création d'entreprise

## 2. Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire

## OBJECTIF 2.1 Développer les outils créateurs d'emploi

## 2.1

> **Publics cibles**

Habitants QPV de plus de 18 ans

> **Acteurs**

CA LE PARISIS

Communes

Chambres consulaires

CDC

Dirrecte

Réseau EGEE

INITIACTIVE 95

ADIE

AFACE

Etat

Conseil Régional

Conseil

départemental

Pole emploi

Missions locales

E2C

SIAE

Associations de proximité

Centres sociaux

BAILLEURS

> **Dispositifs****PROBLEMATIQUE**

L'économie sociale et solidaire est une alternative durable et un levier vecteur d'innovation et d'emplois. Malgré un poids économique certain, il reste à faire connaître les alternatives offertes par l'économie sociale et solidaire en matière d'emploi, de création et de reprise d'activité.

**ENJEUX**

L'ESS s'incarne sous différentes formes : Structure d'Insertion par l'Activité économique, ESAT, associations à but non lucratif dites d'utilité sociale.

Un grand nombre de structures IAE sur le territoire interviennent sur des secteurs d'activités variés.

**PLAN D' ACTIONS**

Mettre en place une cellule d'ingénierie sociale locale permettant de :

- Identifier les besoins du territoire et les satisfaire
- La mise en réseau avec pour objectif l'émergence d'activités nouvelles créatrices d'emploi et de développement
- Sensibiliser le public à cette alternative et à ses modalités de mise en place (création d'activité)

**PILOTE(S)**

CA LE PARISIS

**RESULTATS ATTENDUS**

- Augmentation du nombre d'actions de sensibilisation
- Augmentation du nombre de personnes ayant développé une activité relevant de l'Economie Sociale et Solidaire

## 2. Soutenir l'Economie sociale et solidaire

## OBJECTIF

## 2.2

## &gt; Publics cibles

Public de plus de 18 ans résidant en QPV éloigné de l'emploi

## &gt; Acteurs

CA LE PARISIS

Communes

Etat

Bailleurs

Directe

Pole emploi

Missions locales

SIAE

Associations de proximité

Facilitateur

CDC

## &gt; Dispositifs

## Développer le recours aux clauses d'insertion

## PROBLEMATIQUE

L'offre IAE est adaptée aux profils et aux besoins des habitants des QPV les plus éloignés de l'emploi. Ceux-ci constituent un des publics cibles pour les structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

La mobilisation des clauses est génératrice d'emploi pour les publics en difficulté néanmoins, elles restent sous-exploitées.

## ENJEUX

- Renforcer la coordination de l'ensemble des acteurs locaux
- Faciliter la mise en œuvre des clauses
- Améliorer l'information du public et le repérage des bénéficiaires potentiels des clauses

## PLAN D' ACTIONS

Selon les territoires :

- Présentation des clauses sociales aux services marchés des communes
- Accompagner les entreprises retenues dans le cadre d'un marché contenant une clause en les mettant en relation avec les structures du territoire
- Favoriser la mutualisation des heures d'insertion et anticiper les besoins en matière de formation des publics en insertion
- Sensibiliser les entreprises et promouvoir les clauses
- Construire une politique intercommunale de l'utilisation des clauses

## PILOTE(S)

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny, CA Le Parisis

## RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation de l'intégration des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés
- Répondre aux besoins de recrutement et de demande d'insertion
- Permettre un suivi régulier et à long terme des bénéficiaires des clauses

## 1. Garantir la sécurité et la tranquillité publique

## OBJECTIF 1.1 Coproduire la sécurité et la tranquillité résidentielle

### > Publics cibles

Tous les habitants des QPV et quartiers de veille

### > Acteurs

CA LE PARISIS

Communes

TGI

Bailleurs

Transporteurs

Police municipale et nationale

Associations de prévention spécialisée

Conseils citoyens

### > Dispositifs

FIPD

#### PROBLEMATIQUE

Le traitement des phénomènes d'insécurité et des actes de délinquance appelle une intervention coordonnée et concertée qui intègre tous les leviers et niveaux de prévention sur les quartiers.

Le rôle des maires a été renforcé en matière de sécurité et de prévention par la loi du 5 mars 2007 qui rend par ailleurs obligatoire les Conseils Locaux de sécurité et de prévention de la délinquance « dans les communes de plus de 10.000 habitants et dans celles comprenant une zone urbaine sensible ».

#### ENJEUX

- Sécuriser l'espace public urbain
- Agir contre les incivilités
- Définir une stratégie globale et concertée en matière de sécurité

#### PLAN D' ACTIONS

- Intégration des enjeux QPV dans les conventions de coordination Police nationale/police municipale et renforcement de l'ilotage PM/PN
- Mise en place d'un C.I.S.P.D déclinés par bassins intercommunaux et d'instances de veille territoriale
- Déclinaison d'outils communs : fiche de signalement, dépôt de plainte simplifiée, charte relative au partage d'informations.
- Actions de sensibilisation pour lutter contre les incivilités, conduites routières dangereuses
- Sensibilisation des professionnels en charge de la conception/exploitation/ gestion/ aux enjeux en matière de prévention situationnelle.
- Déploiement du dispositif de vidéo protection intercommunal, selon demande de la commune d'implantation.
- Mise en place de marches exploratoires avec les bailleurs et les transporteurs.

#### PILOTE(S)

CA LE PARISIS ou communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny selon les actions

#### RESULTATS ATTENDUS

- Réduire la délinquance et les incivilités
- Réduire le sentiment d'insécurité

## 2. Prévenir la délinquance et la récidive

## OBJECTIF 2.1 Renforcer l'insertion sociale et professionnelle des personnes sous main de justice

### > Publics cibles

Mineurs et majeures sous main de justice

### > Acteurs

SPIP

TGI

Missions locales

DDCS

Préfecture

DTPJJ

Communes

CA LE PARISIS

Conseil départemental

E2C

Bailleurs

Transporteurs

Associations de prévention spécialisée

### > Dispositifs

FIPD

#### PROBLEMATIQUE

Le suivi des mineurs et jeunes majeurs délinquants est primordial afin de prévenir tout risque de désocialisation et de récidive. Le public sous main de justice apparaît souvent en grandes difficultés sur plusieurs plans : la formation, l'emploi, les relations familiales et sociales, le logement, la santé ce qui nécessite la mobilisation du droit commun dans le cadre d'un large partenariat pour œuvrer à sa réinsertion.

#### ENJEUX

- Développer des actions favorisant la prévention de la récidive.
- Mettre en place des actions visant à favoriser des perspectives d'insertion aux mineurs et jeunes majeurs placés sous main de justice, préparer les sorties de détention, accompagner les sortants de prison

#### PLAN D' ACTIONS

- Déploiement de postes de travail d'intérêt général et de réparation pénale
- Développement des dispositifs d'accueil en service civique
- Création de plateformes de prise en charge des mineurs et jeunes majeurs sous main de justice

#### PILOTE(S)

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny, CA Le Parisis

#### RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation des conventions d'accueil en TIG, mesure de réparation et service civique
- Augmentation du nombre de jeunes suivis et accueillis

## 1. Prévenir la délinquance et la récidive

## OBJECTIF 2.2 Réduire le risque d'exposition des jeunes à la délinquance

### > Publics cibles

Jeunes sous obligation scolaire

Jeunes de 16 à 25 ans sortis sans qualification du système scolaire

Parents

### > Acteurs

Communes

Missions Locales

Associations de Prévention spécialisée

Police nationale

Education nationale

DTPJJ

Conseil régional

Epede

E2C

### > Dispositifs

FIPD

#### PROBLEMATIQUE

Peu d'actions sont aujourd'hui ciblées sur les publics en risque de délinquance et ne prennent pas suffisamment en compte les objectifs d'individualisation de l'accompagnement et une prise en charge dans la durée.

#### ENJEUX

- Repérer les jeunes en risque (éducation spécialisée, équipe éducative, animateurs de quartier) ;
- Construire une plateforme d'échanges d'informations nominatives et d'interventions globales ;
- Obtenir l'adhésion des jeunes et de leurs familles pour une inscription dans un parcours individualisé d'insertion ou d'accompagnement.

#### PLAN D' ACTIONS

Selon les territoires,

- Mise en place d'un Conseil des droits et devoirs des familles
- Elaboration de programmes de remobilisation (chantier passerelle, parcours citoyen, permis de conduire, stages sportifs...)
- Développement d'espaces d'accueil et d'écoute.

#### PILOTE (S)

Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

#### RESULTATS ATTENDUS

- Reconstruction de lien entre le jeune et les professionnels de l'action sociale, de l'insertion, de l'éducation
- Cessation des comportements troublant l'ordre public en inscrivant le jeune dans une dynamique positive d'insertion

## 1. Développer un schéma intercommunal d'accès au droit et aide aux victimes

**OBJECTIF** Redéployer les dispositifs existants pour un meilleur maillage du territoire intercommunal  
**1.1**
**> Publics cibles**

Habitants des QPV et quartiers de veille

**> Acteurs**

Procureur

Défenseur des droits

DDSP

Communes

CDAD

Conseil départemental

CIDFF/CIDAV

Du Coté des Femmes

AFAVO

Ordre des avocats

Missions locales

Associations de prévention spécialisée

**> Dispositifs**

FIPD

Politique de la Ville

**PROBLEMATIQUE**

L'accès aux droits et l'accompagnement des victimes notamment de discriminations constitue un enjeu majeur dans les quartiers en politique de la ville. C'est une condition pour rétablir la confiance des citoyens envers les institutions.

Les dispositifs existants en matière d'accès au droit, d'aide aux victimes, conciliation civile et médiation sont inégalement mobilisés par les habitants des quartiers prioritaires. Le lieu d'implantation est un élément décisif de la fréquentation des permanences d'accueil.

**ENJEUX**

- 5 Maisons de Justice et du Droit couvrent le territoire intercommunal sans qu'aucune d'elles ne soit aujourd'hui implantée sur le périmètre du Parisis;

- Plusieurs espaces organisent des permanences d'accès au droit ou d'aide aux victimes sur le territoire: CCAS, mission locale, commissariats;

**PLAN D' ACTIONS**

Selon les territoires

- Elaborer un diagnostic des dispositifs existants : localisation, fréquentation, organisation...
- Redéployer et développer les structures et permanences d'accès au droit et d'aide aux victimes pour un meilleur maillage du territoire
- Maintenir les permanences de proximité d'accès au droit (permanences juridiques, écrivain public)
- Mettre en cohérence le périmètre d'intervention des MJD avec la carte intercommunale

**PILOTE(S)**

CA LE PARISIS, Communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

**RESULTATS ATTENDUS**

- Evolution du taux de fréquentation des permanences par les habitants en politique de la ville

## 1. Consolider une démarche unique et intégrée

**OBJECTIF** 1.1 Mettre en place un observatoire social et urbain
**> Publics cibles**

Habitants QPV et quartiers de veille

**> Acteurs**

Signataires du contrat de ville

**> Dispositifs****PROBLEMATIQUE**

Comment objectiver la situation des quartiers et évaluer l'impact des politiques menées sur chaque territoire ?

**ENJEUX**

- Construire une appréhension commune des difficultés et des atouts des territoires en politique de la Ville
- Organiser une remontée annuelle d'indicateurs d'activité et de bilan
- Organiser le recueil et le traitement de données permettant de comparer la situation des quartiers et leur évolution.

**PLAN D' ACTIONS**

- Définition d'indicateurs pertinents afin d'observer la situation sociale et urbaine des quartiers ;
- Traitement des données statistiques (habitat, santé, emploi, économie, démographie...) et analyse collective.
- Approche qualitative des enjeux et des évolutions

**PILOTE (S)**

CA LE PARISIS

**RESULTATS ATTENDUS**

Mobilisation des données disponibles.

## 1. Consolider une démarche unique et intégrée

## OBJECTIF Faire vivre un contrat unique et intégré

## 1.2

## &gt; Publics cibles

Habitants QPV et  
quartiers de veille

## &gt; Acteurs

Signataires du  
contrat de ville

## &gt; Dispositifs

## PROBLEMATIQUE

La mise en œuvre de la démarche d'élaboration intercommunale n'a pas été précédée d'une phase de détermination des principes d'articulation et de gouvernance entre les collectivités.

Débat sur la légitimité et le rôle de chacun dans la définition des politiques publiques.

## ENJEUX

Définir de nouveaux modes de gouvernance et d'animation du contrat de ville dans un souci de mise en synergie et de recherche de cohérence globale sur le territoire.

## PLAN D' ACTIONS

- Uniformiser les conventions de partenariat et les indicateurs d'évaluation
- Définir les instances de gouvernance à même de porter le fonctionnement d'un contrat unique et intégré: comité de pilotage, comité technique et comité de validation de la programmation annuelle
- Définir des principes et modalités de coordination, mutualisation.

## PILOTE(S)

CA LE PARISIS, communes Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny

## RESULTATS ATTENDUS

- Améliorer et consolider les instances de coordination communes – CA Le Parisis
- Renforcer la visibilité des actions structurantes sur le territoire

## 1. Consolider une démarche unique et intégrée

OBJECTIF  
1.3

## Garantir la mobilisation du droit commun au bénéfice des quartiers en politique de la ville

## &gt; Publics cibles

Habitants QPV et quartiers de veille

## &gt; Acteurs

Signataires du contrat de ville

## &gt; Dispositifs

**PROBLEMATIQUE**

La mobilisation des politiques de droit commun est au cœur de la réforme de la politique de la Ville. Comment renforcer les moyens de droit commun dans une logique d'équité territoriale ? Comment adapter les différentes politiques publiques en pensant les changements dans les organisations (partenariat inter-institutionnel et coordination entre professionnels) ? Comment poursuivre la dynamique engagée dans la phase d'élaboration du contrat de ville pour maintenir la mobilisation optimale des acteurs de droit commun ?

**ENJEUX**

- Inégalité dans l'accès à une offre de services comparables et nécessité d'adapter l'offre de services publics et collectifs pour stimuler les parcours résidentiels ascendants des habitants
- Difficulté à décliner à l'échelle locale les conventions interministérielles et à identifier l'allocation territoriale des budgets publics.
- Premiers éléments d'appréciation des écarts dans les politiques communales de droit commun.

**PLAN D' ACTIONS**

- Identification des politiques de droit commun à l'échelle des quartiers prioritaires et de veille
- Définition de ratios d'appréciation de la mobilisation du droit commun.
- Adaptation qualitative et quantitative de l'offre de services publics et collectifs afin de stimuler des parcours socio-résidentiels ascendants

**PILOTE (S)**

Les signataires du contrat de ville

**RESULTATS ATTENDUS**

- Réduire les écarts entre les publics des quartiers politique de la ville et les autres

## VI-ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

### Animation du contrat de ville

Chaque organisme s'engage à mobiliser les moyens à sa disposition pour un fléchage de son intervention au bénéfice des quartiers prioritaires.

Les signataires s'engagent à désigner une personne en charge de :

- Représenter sa structure aux différentes instances de vie du contrat
- Assurer l'interface technique pour la mise en œuvre du contrat
- Transmettre et partager les données relatives au suivi des actions en direction des QPV

### Œuvrer pour un pilotage et un dialogue renforcé pour un fonctionnement concerté et partagé sur la durée du contrat de ville

Dans le cadre du renforcement du rôle de pilotage de l'intercommunalité dans les nouveaux contrats de ville, il est essentiel que la communauté d'agglomération Le Parisis et les communes puissent poursuivre le dialogue engagé.

L'objectif étant de permettre à l'EPCI d'intégrer l'enveloppe financière dédiée à la politique de la ville à un schéma d'intervention plus concerté, de donner une meilleure lisibilité sur les projets qu'il souhaite soutenir selon ses compétences et priorités.

Les communes et l'agglomération Le Parisis continueront à apporter une expertise de terrain sur les projets municipaux, associatifs et intercommunaux présentés.

- Engagements du parquet de Pontoise
- Engagements de la Communauté d'agglomération Le Parisis
- Engagements de la ville de Franconville
- Engagements de la ville d'Herblay
- Engagements de la ville de Montigny-lès-Cormeilles
- Engagements de la ville de Pierrelaye
- Engagements de la ville de Sannois
- Engagements de la ville de Taverny
- Engagements de la Région Ile-de-France
- Engagements du Département du Val d'Oise
- Engagements de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
- Engagements de la Caisse des dépôts
- Engagement de l'Agence Régionale de Santé
- Engagements de la Caisse d'allocation familiale
- Engagements des organismes HLM : *Coopération & Famille, Domaxis, Efidis, Erigère, France habitation, Immobilière 3F, Logirep, Novigere, Logis Social du Val d'Oise, Opievoy, Osica, Val d'Oise Habitat, Vilogia*
- Engagements de la DIRECCTE
- Engagements de Pôle emploi
- Engagements de la Mission locale de Taverny
- Engagements de la Mission locale de la Vallée de Montmorency
- Engagements de l'EPIDE



## **ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX :**

Le parquet de Pontoise sera représenté par Bernard AUGONNET, procureur de la République-adjoint.

## **ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES**

### SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE, ACCES AUX DROITS ET AIDE AUX VICTIMES

Le parquet de Pontoise à travers sa participation aux 16 CLSPD, 7 CISPD, 4 ZSP ainsi qu'à plusieurs GLTD, a acquis une connaissance fine des situations locales qu'il propose de partager avec les autres signataires.

Soucieux d'améliorer la prise en charge des jeunes exposés à la délinquance, il soutient les opérations de sensibilisation de ceux-ci aux conséquences judiciaires de leurs actes notamment par les stages de citoyenneté et un recours accru à des postes de TIG et de TNR,

Afin de renforcer la prévention en matière de violences faites aux femmes, il assure le déploiement et le développement du « téléphone grand danger » et favorise le développement de groupes de parole pour les auteurs de violences intra familiales,

Afin de lutter contre les trafics de stupéfiants, il veille au respect des interdictions de séjour dans les quartiers,

Afin de lutter contre la petite délinquance et les incivilités, il exerce grâce aux maisons de justice et du droit une politique soutenue des alternatives aux poursuites.



#### **ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX :**

Au titre du contrat de ville 2015-2021, la Communauté d'Agglomération Le Parisis s'engage à doter le territoire intercommunal d'outils de pilotage et d'ingénierie permettant de mobiliser le droit commun et consolider une démarche unique: observatoire social et urbain, animation d'instances de gouvernance.

Elle s'engage également à intégrer les spécificités des quartiers prioritaires et renforcer sa fonction de solidarité dans ses politiques publiques structurantes – Développement économique, Transports, Cadre de Vie- et son projet de territoire.



## **ENGAGEMENTS GENERAUX :**

La ville de Franconville met en place depuis plusieurs années des actions visant à réduire les inégalités sociales. La Municipalité s'engage à assurer le développement et la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à renforcer le mieux vivre des habitants des quartiers prioritaires et ainsi à réduire toute forme de discriminations.

## **ENGAGEMENTS SPECIFIQUES**

### **1/ COHESION SOCIALE**

- réussite éducative
- soutien à la parentalité
- accès à la culture, aux sports et aux nouvelles technologies
- santé
- renforcer la lutte contre les inégalités sociales.

### **2/ CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

- développer le partenariat existant avec les bailleurs sociaux afin de permettre une amélioration de qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires, en concertation avec la population.

### **3/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

Une attention particulière est portée aux habitants des quartiers prioritaires pour lever les freins à l'emploi et préparer le retour à l'emploi en particulier en favorisant la maîtrise de la langue française, l'accès aux nouvelles technologies.

### **4/ SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE, ACCES AUX DROITS ET AIDE AUX VICTIMES**

- lutter contre la délinquance par la mise en place d'espaces d'accueil structurés ainsi que le maintien et l'amélioration du système de vidéo protection.

## **ENGAGEMENTS GENERAUX :**

A travers le contrat de ville 2015-2020, la ville d'Herblay s'engage à mener une politique de la ville pour réduire les inégalités dans les territoires les plus en difficulté, améliorer le quotidien de leurs habitants autour des trois piliers prévus par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la commune mobilisera prioritairement le droit commun. Elle s'appuiera sur de multiples acteurs concernés et structures de proximité pour agir dans les différents champs thématiques du contrat de ville : éducation, sport, culture, santé, citoyenneté, habitat, transport, emploi, développement économique, sécurité, accès aux droits, aide aux victimes.

## **ENGAGEMENTS SPECIFIQUES**

### **1/ COHESION SOCIALE**

- Favoriser les conditions de réussite éducative en veillant à l'égalité filles-garçons ;
- Encourager les actions de soutien à la parentalité et aux familles monoparentales ;
- Développer l'accès aux pratiques culturelles, sportives autour de valeurs de citoyenneté, et aux nouvelles technologies ;
- Prévenir les jeunes et les adultes des comportements addictifs.
- Organiser des actions de proximité, de promotion des valeurs citoyennes, de lutte contre les discriminations.

### **2/ CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

- Accompagner les acteurs locaux concernés et le bailleur dans l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier à travers des actions de prévention situationnelle, de préservation des espaces communs, de désenclavement, et de reconstruction d'équipements de proximité pour les besoins d'activités ludo-sportives;
- Favoriser la participation des habitants (notamment des femmes), les démarches de médiation, les actions intergénérationnelles dans le respect des diversités culturelles afin de renforcer le vivre ensemble et améliorer la tranquillité résidentielle.

### **3/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

- Améliorer l'insertion sociale des habitants du quartier prioritaire en favorisant l'accès à l'emploi, en réduisant les freins à l'emploi ;
- Développer l'entreprenariat, la mise en réseau, du coaching pour augmenter les compétences des porteurs de projets (auto-entrepreneurs, création d'entreprises etc.).

### **4/ SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE, ACCES AUX DROITS ET AIDE AUX VICTIMES**

- Renforcer l'îlotage police municipale-police nationale (convention de coordination) ;
- Décliner le plan local de prévention de la délinquance à l'échelle du quartier prioritaire.



## **ENGAGEMENTS GENERAUX :**

Poursuivre les actions déjà engagées, en développer de nouvelles envers notre quartier prioritaire en veillant à faire bénéficier ses habitants de toutes les actions sociales, éducatives, sportives, culturelles en portant une attention particulière à la réduction de la pauvreté, à la réussite éducative, aux jeunes, aux femmes, en intégrant la lutte contre les discriminations comme priorité et en améliorant les conditions de vie dans le quartier. Afin, d'assurer la cohérence de nos actions, la mixité sociale sera développée via les actions inter quartiers.

## **ENGAGEMENTS SPECIFIQUES**

### **1/ COHESION SOCIALE**

#### **Education :**

- Renforcer la réussite éducative, améliorer le taux de réussite des élèves des quartiers prioritaires
- Accompagner les enfants dans leur parcours éducatif
- Maintenir l'accueil spécifique des moins de 3 ans (école Paul Bert)
- Intégrer les publics des QPV dans le dispositif CLAS (maintien des « ateliers méthodologiques » en parallèle aux « soutiens aux devoirs »)
- Lutter contre le risque de décrochage scolaire (accueil et accompagnement des élèves exclus et leur famille)
- Poursuivre l'action « mon collègue en poche » et les ateliers « coup de pouce clé »
- Œuvrer pour intensifier les relations entre les établissements scolaires et les familles, (café des parents)
- Soutien à la parentalité (PRE)
- Accompagner les familles dans la maîtrise du français et la compréhension du fonctionnement et des enjeux de l'école (ESSIVAM)
- Poursuivre le développement du numérique à l'école

#### **Sport, culture :**

- Améliorer le bien-être des enfants et des jeunes en facilitant une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée et adaptée aux besoins des enfants et adolescents ainsi qu'en aidant aux différentes pratiques.

#### **Santé :**

- Diagnostic territorial de santé : recenser les ressources locales et leviers d'activités
- Se mobiliser sur le problème du handicap
- Développer des actions de prévention en matière de santé
- Développer des dispositifs de repérage, d'orientation, de prise en charge

## 2/ CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- Eduquer, sensibiliser à l'environnement et à son cadre de vie
- Développer les modes de transports partagés adaptés au milieu urbain. Favoriser la mobilité des séniors (navette)
- Finalisation des résidentialisations des résidences QPV

## 3/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- Faciliter l'insertion des jeunes par un soutien à la formation
- Encourager et valoriser les premières expériences dans le monde du travail (stages, emploi d'avenir...)
- Renforcement du partenariat avec la mission locale (permanence au sein du PIJ)
- Création d'un point information jeunesse
- Favoriser l'emploi des 16/25 ans
- Cap sur l'emploi, job d'été, BAFA citoyen
- Faciliter l'accessibilité des services de garde d'enfants pour développer l'emploi féminin
- Développer le partenariat avec les associations de prévention spécialisées

## 4/ SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE ACCES AUX DROITS ET AIDES AUX VICTIMES

- Soutenir la pratique de l'accompagnement éducatif
- Développer la médiation sociale et de nouveaux modes de régulations des conflits en soutenant des initiatives visant par une présence de proximité à prévenir et résoudre les conflits de la vie quotidienne
- Mobiliser et coordonner le partenariat local pour la prévention (bailleurs, GUP)
- CLSPD
- Développer les instances participatives, créer un lien générationnel
- Eduquer les jeunes à la citoyenneté (conseil municipal des jeunes)
- Soutenir le développement de projets individuels ou collectifs des jeunes du quartier
- Développer la vidéo protection
- Eduquer au devoir de mémoire



## **ENGAGEMENTS GENERAUX :**

La Ville de Pierrelaye s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions visant à renforcer le mieux vivre des habitants du quartier prioritaire et à réduire toute forme de discriminations.

## **ENGAGEMENTS SPECIFIQUES**

### **1/ COHESION SOCIALE**

- soutien de la parentalité
- réussite éducative
- accès à la culture
- accès à la pratique sportive
- renforcement de la citoyenneté de tous  
en veillant à intégrer la jeunesse dans ces différents axes.

### **2/ CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

- accompagner les bailleurs dans leurs projets de réhabilitation de l'habitat
- veiller à valoriser le quartier en concertation avec les habitants.

### **3/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

Une attention particulière sera portée aux habitants du quartier prioritaire pour lever les freins à l'emploi et préparer le retour à l'emploi en particulier en favorisant la maîtrise de la langue française, l'accès aux nouvelles technologies

### **4/ SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE, ACCES AUX DROITS ET AIDE AUX VICTIMES**

La Ville s'engage à travers la commission citoyenneté à tout mettre en œuvre pour assurer la tranquillité publique dans la tolérance et le respect mutuel des habitants, à poursuivre toutes les actions de prévention des incivilités et à renforcer la participation des habitants aux actions qui les concernent.



## **ENGAGEMENTS GENERAUX**

La Ville de Sannois s'engage à mobiliser les moyens à sa disposition pour un fléchage de son intervention au bénéfice des quartiers prioritaires, à mettre en œuvre les conseils citoyens, se mobiliser aux côtés de l'agglomération, des villes et des partenaires signataires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.

## **ENGAGEMENTS SPECIFIQUES**

### **Thématique « Développement Economique et Emploi »**

- Maintenir ou développer les actions de soutien en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans en situation de précarité, d'insertion, en marge des structures institutionnelles de l'emploi en partenariat avec les acteurs de proximité dont la Mission Locale, notamment,
- Accompagner les familles monoparentales, les jeunes mères inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle,
- Développer les clauses d'insertion sociales dans les marchés publics,
- Contribuer aux côtés de l'EPCI à lever les freins à l'emploi et permettre l'accès des jeunes et des seniors.

### **Thématique « Cohésion sociale»**

- Développer des projets de soutien à la fonction parentale,
- Lutter contre le décrochage scolaire,
- Favoriser l'autonomie des jeunes,
- Développer des actions d'expression citoyenne,
- Faciliter la découverte et l'accès des activités culturelles, sportives, artistiques,
- Lutter contre l'isolement et la précarité des personnes les plus vulnérables,
- Faciliter l'accès aux droits sociaux,
- Lutter contre toutes formes de discrimination.

### **Thématique « Sécurité, Prévention de la délinquance, Accès aux droits et Aides aux victimes »**

- Développer des permanences d'accès aux droits et de médiation familiale,
- Mettre en place un Conseil des Droits, des Devoirs et des Familles,
- Développer des actions d'ilotage dans les quartiers,
- Pérenniser l'accueil des TIG,
- Maintenir les réunions de veille éducative,
- Continuer les actions des commissions thématiques du CLSPD,
- Participer à la mise en œuvre du CISPD.

### **Thématique « Cadre de vie et Renouvellement Urbain »**

- Définir les actions à financer dans le cadre de l'abattement de la TFPB en collaboration avec les bailleurs sociaux et l'Etat,
- Renforcer la Commission « Tranquillité publique » du CLSPD afin de travailler davantage avec les services de police (nationale et municipale), les bailleurs sociaux, le syndicat Emeraude pour maintenir le « bien vivre ensemble » dans les quartiers en PV,
- Mettre en œuvre des projets dans le cadre de la gestion urbaine de proximité,
- Accompagner les projets de rénovation urbaine et de développement de zones commerciales dans les quartiers en politique de la ville et en quartier de veille.



## **ENGAGEMENTS GENERAUX :**

La ville de Taverny s'engage à cofinancer et mettre en œuvre des dispositifs et projets « Politique de la ville », mettre en œuvre les conseils citoyens, œuvrer aux côtés de l'agglomération, des autres villes et signataires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.

## **ENGAGEMENTS SPECIFIQUES**

### **1/ COHESION SOCIALE**

Cofinancement et mise œuvre d'actions spécifiques favorisant :

- la réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire,
- le soutien à la parentalité,
- l'accès de tous aux activités sportives, culturelles et éducatives,
- l'autonomie des jeunes, leur responsabilisation et leur valorisation,
- l'expression citoyenne et le partage des valeurs républicaines,
- le pouvoir d'agir des habitants et la lutte contre l'isolement,
- l'accès aux soins et aux droits sociaux,
- la prévention et la promotion de la santé.

La ville de Taverny, sur la durée du contrat, s'engage à mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes et un Point Information Jeunesse dans le cadre du droit commun.

### **2/ CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

- entretenir les bâtiments, voiries et espaces publics d'intérêt communal,
- cofinancer et assurer la mise en œuvre des conventions de Gestion Urbaine de Proximité en lien avec les acteurs locaux,
- renforcer les outils de veille partagée et mobiliser l'expertise d'usage des habitants par le développement d'instances de concertation et de diagnostics en marchant,
- définir annuellement les actions à financer dans le cadre de l'abattement de la TFPB en concertation entre le bailleur social et l'Etat et à l'issue du bilan partagé de l'année N-1.

La ville de Taverny souhaite poursuivre la rénovation urbaine des QPV en incitant et accompagnant les projets de requalification des centres commerciaux des QPV et la réhabilitation des logements des résidences d'habitat social.

### 3/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- Développer les clauses sociales dans les marchés publics,
- Maintenir et développer les dispositifs de repérage, d'accueil et d'orientation des publics en marge des structures institutionnelles de l'emploi, notamment les jeunes, en s'appuyant sur les acteurs de proximité,
- Contribuer aux côtés de l'EPCI et des services publics de l'emploi, à lever les freins à l'emploi et favoriser l'accès à l'emploi notamment des publics jeunes.

### 4/ SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE, ACCES AUX DROITS ET AIDE AUX VICTIMES

- Participer à la mise en œuvre d'un CISPD aux côtés de l'agglomération,
- Contribuer à la mise en place d'outils communs en matière de signalement d'incidents sur les QPV,
- Maintenir les dispositifs de réparation pénale et d'accueil des personnes sanctionnées d'un TIG
- Maintenir sur le territoire communal les permanences d'accès aux droits,
- Mettre en place un Conseil des Droits et des Devoirs des Familles.
- Développer des actions de prévention des incivilités.

## **ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX :**

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.



#### **ENGAGEMENTS :**

Le Département est garant des solidarités sociales et territoriales.

Il s'investit dans le cadre de ses compétences obligatoires (petite enfance, collèges, prestations d'aides sociales...) mais également dans des domaines jugés prioritaires et qui représentent un enjeu pour tous les valdoisiens (développement économique et emploi, développement culturel et promotion du sport, aménagement et développement urbain, prévention/sécurité).

Il intervient notamment au travers du Guide des aides aux communes et aux groupements de communes pour les investissements.

## **ENGAGEMENTS GENERAUX :**

La direction académique des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) s'engage à promouvoir et à soutenir une politique volontariste en faveur de la réussite éducative des élèves, de leur ouverture culturelle et de leur insertion dans la société. Elle met à la disposition des écoles et des établissements scolaires du second degré les moyens mobilisables par le droit commun. Les élèves fréquentant des structures scolaires situées en quartier politique de la ville doivent pouvoir bénéficier d'une allocation progressive des moyens, afin de compenser les inégalités socio-spatiales par une politique d'équité éducative. Parmi les dix collèges concernés figurent un réseau d'éducation prioritaire (REP) et trois collèges en typologie 3, c'est-à-dire dans la typologie la plus proche de l'éducation prioritaire. L'allocation des moyens déterminée par la DSDEN permet à ces établissements de fonctionner avec des effectifs d'élèves par classe réduits par rapport aux autres établissements.

## **ENGAGEMENTS SPECIFIQUES**

### **COHESION SOCIALE**

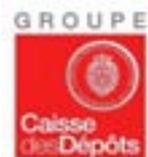
Le réseau d'éducation prioritaire bénéficiera des dispositions prévues par la réforme de l'éducation prioritaire et par la refondation de l'Ecole de la République.

L'allocation des moyens continuera par ailleurs de permettre un allègement des effectifs d'élèves par classe dans les établissements qui en bénéficient déjà.

La lutte contre le décrochage scolaire passe par une meilleure identification et une meilleure prise en charge des jeunes concernés. Les structures dépendant de l'Education nationale travailleront de conserve avec leurs partenaires pour réduire encore le nombre de jeunes en situation de décrochage scolaire.

Les écarts entre les taux de réussite des élèves issus de familles de PCS défavorisées et les taux de réussite globaux doivent être réduits au minimum et constituer un objectif fondamental de tous les projets d'école et d'établissement scolaire. La finalité est de permettre à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, de réussir leur scolarité.

Partout où cela est nécessaire, l'appui et l'expertise de la DSDEN et du rectorat favoriseront l'apaisement du climat scolaire, afin de permettre des conditions d'accueil des élèves favorables au travail et à la réussite de chacun.



## ENGAGEMENTS GENERAUX :

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'agglomération Le Parisis.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

## ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.



## **ENGAGEMENT GENERAUX :**

**L'ARS s'engage à mobiliser le droit commun sur les domaines d'intervention qui sont les siens dès lors que les axes prioritaires du Contrat Ville le nécessitent et que les objectifs opérationnels et actions menées respectent les priorités du Programme Régional de Santé et les différents cahiers des charges afférents aux domaines de l'ARS**

*Exemple :*

*Soutien des demandes de subvention pour le développement d'interventions en Prévention-Promotion de la Santé présentées par les collectivités et/ou associations agissant en faveur des populations des quartiers sous réserve du respect du Programme Régional de Santé et des critères du Guide du Promoteur édité annuellement.*

*Fourniture des informations et données disponibles et exploitables pour une meilleure connaissance de l'état de santé de la population....*

## **ENGAGEMENTS SPECIFIQUES**

### **1/ COHESION SOCIALE**

#### **Santé**

Accompagnement financier à l'élaboration d'un diagnostic partagé sur les communes en IDH2 inférieur à 0,52, territoires prioritaires de l'ARS (Pierrelaye (0,39) et Montigny-les-Cormeilles (0,43)) pouvant être étendu aux quartiers politique de la ville des autres communes de la CA Le Parisis.

Etudier la faisabilité d'un Contrat Local de Santé Intercommunal.



## **ENGAGEMENT GENERAUX :**

La politique de la ville poursuit des objectifs partagés par la Branche Famille dans le cadre des engagements pris dans sa convention d'objectifs et de gestion pour la période 2013-2017.

L'Etat a confié quatre missions au réseau des CAF :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Accompagner les familles dans les relations avec l'environnement et le cadre de vie
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

Ces missions entrent en résonance avec les ambitions des contrats de ville.

## **ENGAGEMENTS SPECIFIQUES**

### **1/ COHESION SOCIALE**

Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles de ces quartiers, notamment celles suivies par des travailleurs sociaux CAF, dans le cadre de nos offres de service en travail social (bénéficiaires de RSA-isolés avec un enfant de moins de trois ans, séparation, décès, naissance, départ en vacances).

Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité (CLAS, LAEP, réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents, médiation familiale) en portant une attention particulière à l'existence et à la diversité des offres proposées dans les Quartiers Politique de la Ville et à la connaissance de ces dispositifs par les familles.

### **2/ CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

Poursuivre le soutien des structures d'animation de la vie sociale en contribuant à leur financement et à l'animation du réseau des centres sociaux.

### **3/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

Pour permettre aux parents qui travaillent de concilier vie familiale et vie professionnelle et aux parents qui n'ont pas d'activité professionnelle de se réinsérer sur le marché du travail, favoriser :

- l'émergence de projets d'accueil collectif, adaptés aux besoins des familles au sein des Quartiers Politique de la Ville - via les experts de la Branche famille pour accompagner les porteurs de projet et ses financements pour contribuer à solvabiliser les projets.
- la rencontre entre l'offre et la demande en accueil individuel – via les Relais Assistantes Maternelles, les Points Conseil Petite Enfance.

Ces actions sont menées en lien avec le Conseil départemental.

#### 4/ SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE, ACCES AUX DROITS ET AIDE AUX VICTIMES

Pour contribuer à la structuration d'une offre jeunesse adaptée aux besoins des quartiers, soutenir :

- Les projets menés par les centres sociaux associatifs en direction des adolescents
- Le départ en vacances des enfants et des jeunes (seuls ou en famille) – via les aides aux vacances enfants et familles et via l'action de nos travailleurs sociaux pour accompagner les familles dans leur projet de départ.

Les axes d'intervention « accueil du jeune enfant » et « soutien à la parentalité » se feront en lien avec le futur Schéma de Services aux Familles co-signés à partir de 2015 par le Préfet, le Président du Conseil départemental et le Directeur de la CAF.

Par ailleurs, l'ensemble des engagements de la CAF pourra être traduit plus précisément dans des Conventions Territoriales Globales signées avec les villes concernées.



## ENGAGEMENTS DES ORGANISMES HLM

Coopération & Famille, Domaxis, Efidis, Erigère, France habitation, Immobilière 3F, Logirep, Novigere, Logis Social du Val d’Oise, Opievoy, Osica, Val d’Oise Habitat, Vilogia

### ENGAGEMENTS GENERAUX :

Les bailleurs sociaux signataires s’engagent collectivement à participer au développement d’un partenariat approfondi avec l’ensemble des acteurs œuvrant sur les territoires de la géographie prioritaire, pour mener des politiques coordonnées et efficaces.

Les organismes Hlm s’engagent notamment à participer aux différentes instances de vie du contrat de ville, ainsi qu’à transmettre et partager, dans le respect des dispositions de la CNIL, les données relatives au suivi des actions en direction des QPV.

Enfin, les organismes s’engagent à partager des indicateurs d’observation, de suivi et d’évaluation, et à contribuer, dans le respect des dispositions de la CNIL en matière de transfert de données, à l’alimentation et la mise à jour régulière du futur observatoire social et urbain, ainsi qu’à l’analyse collective des données.

### ENGAGEMENTS SPECIFIQUES sur les axes prioritaires dégagés sur le contrat de ville du Parisis

#### 1/ COHESION SOCIALE

En termes de cohésion sociale, les organismes Hlm s’engagent à :

- participer au développement de dispositifs de repérage de personnes souffrant de troubles psychiques, psychologiques et psychiatriques
- développer des actions créatrices de lien social et les actions favorisant le « vivre ensemble » dans les quartiers
- participer au développement d’une médiation interpersonnelle pour la résolution des troubles de voisinage, avec l’appui des collectivités territoriales et une meilleure coordination des dispositifs existants
- participer à la future conférence intercommunale du logement et à la construction partenariale de la future convention intercommunale de mixité sociale telle que visée à l’Article 8 de la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine.

## 2/ CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

En termes de cadre de vie et de renouvellement urbain, les organismes s'engagent :

- à être maîtres d'ouvrage de leurs projets de rénovation et de restructuration intégrés au présent contrat
- dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité et de sa mise en œuvre sur le territoire, ils s'engagent à co-construire des conventions et des démarches GUP avec les collectivités ainsi qu'à définir de façon concertée avec l'Etat et les communes un plan d'action pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, en accord avec le cadre national.
- à participer à la création d'une charte « Qualité de service » pour les quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération.
- continuer de communiquer auprès des locataires entrant sur leurs droits et leurs devoirs vis-à-vis de leur logement, en termes d'entretien et de respect du vivre ensemble.
- communiquer auprès des locataires en tant que de besoin sur les dispositifs de solidarités ou boîtes à outils permettant de réaliser les travaux d'amélioration locative.
- communiquer à la Communauté d'Agglomération les plans de travaux ou les informations des plans stratégiques de patrimoine relatives à la rénovation des logements situés en QPV

## 3/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Concernant le développement économique et l'emploi dans les quartiers prioritaires de la ville, les organismes Hlm s'engagent, en s'appuyant sur les associations locales de soutien à la jeunesse et/ou dédiées à l'insertion, à participer à leur niveau au développement de l'activité économique par différents moyens : étudier l'installation d'activités en pied d'immeuble, recourir aux clauses d'insertion sociale, mettre en place des chantiers éducatifs.

## 4/ SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE, ACCES AUX DROITS ET AIDE AUX VICTIMES

Les organismes Hlm s'engagent en matière de sécurité et de prévention de la délinquance à participer aux réflexions partenariales sur la mise en place d'un CISPD et le déploiement d'outils communs (fiches de signalement, dépôt de plainte simplifiée).



Le pilier « développement économique et emploi » des contrats de ville a pour objectif, sur la durée du contrat de ville, de réduire de moitié l'écart de taux d'emploi entre les Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville (QPV) et les autres territoires.

En matière d'emploi la Direccte mobilise déjà un ensemble de moyens opérationnels sur le territoire du Parisis au travers :

De structures d'accompagnement vers l'emploi :

- 3 agences Pôle Emploi (Herblay, Taverny, Ermont) ; 2 agences « Cadres » situées à Saint Gratien et Cergy.
- Les Missions Locales de Taverny et de la Vallée de Montmorency
- Cinq structures d'insertion par l'activité économique : AGOIE (ACI), Paris Service(AI), ARIANE (AI), Jardins d'Auteuil (EI)
- Deux Entreprises Adaptées : ANAIS (Pierrelaye), TH Oise (Taverny)

De dispositifs d'accès à l'emploi /remise à niveau/aide à la création d'entreprise :

- Les contrats aidés (en 2013 13% des Contrats d'Accès à l'Emploi ont concernés les résidents de ZUS; 6% des Contrats d'Insertion en Emploi et 6% des Emplois d'Avenir Jeunes).
- Une Ecole de la deuxième chance
- Les structures d'accompagnement à la création d'entreprises référencées NACRE sur le département

Le présent document entend réaffirmer la participation renforcée de l'Etat par la mobilisation ciblée des dispositifs de droit commun à destination des habitants des quartiers prioritaires, dans les domaines de l'accès à l'emploi, de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, du développement économique local.

Cette mobilisation renforcée intègre les enjeux transversaux relatifs à :

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La jeunesse
- La prévention et la lutte contre les discriminations

Cette ambition forte se traduit au travers de la déclinaison des objectifs suivants ; chaque objectif fera l'objet d'un engagement de l'Etat en articulation avec ses partenaires et précisera les critères d'évaluation retenus.

**Objectifs 1 : Favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant dans les quartiers prioritaires :**

- Mobiliser le service public de l'emploi pour augmenter significativement la part de ces publics dans les dispositifs de droit commun :
  - o Désignation d'un correspondant contrat de ville dans chaque mission locale.
  - o Mobilisation des conseillers spécialisés dans la relation avec les entreprises de Pôle emploi pour identifier les offres de postes.
  - o Mobilisation de la référente relation entreprises de l'association des missions locales afin d'identifier les offres d'emploi en contrats aidés ou en alternance.
  - o Diffusion régulière de l'information sur les dispositifs d'aide à l'emploi auprès des différents partenaires locaux (travailleurs sociaux, associations, entreprises...)
  - o Renforcement de la coordination de l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans les démarches d'insertion
  
- Aider à lever les freins à l'emploi
  - o Développer la garantie jeunes en faveur des jeunes des quartiers prioritaires : il s'agit d'un accompagnement global comprenant le volet social et une garantie de ressource (équivalente au RSA).
  - o Renforcer la part des jeunes résidents des quartiers prioritaires dans les contrats d'insertion dans la vie sociale(CIVIS). Ce contrat concerne les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle et dont le niveau de qualification est inférieur ou égal au bac. Ce contrat assure au jeune un accompagnement personnalisé par un référent unique de la mission locale. Il permet un rattachement au régime général de la sécurité sociale. En 2014 5% des CIVIS de la mission locale Vallée de Montmorency ont été signés avec des habitants de ZUS.
  - o Favoriser l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification avec les Ecoles de la deuxième chance.
  - o Renforcer le réseau de Parrainage et le nombre de jeunes parrainés.

**Objectif 2 : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle**

Afin de faciliter l'embauche des publics particulièrement éloignés du marché du travail, l'Etat mobilise des dispositifs d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle au travers des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) d'une part et des contrats aidés d'autre part.

- Développer la part des habitants des quartiers prioritaires dans les SIAE et favoriser l'implantation des actions des SIAE à proximité de ces quartiers :
  - o Renforcer l'objectif quantitatif d'accueil des publics résidents des quartiers prioritaires dans les SIAE.

- Définir en CDIAE une stratégie départementale de développement de l'IAE qui acte le caractère prioritaire de certains territoires et notamment les quartiers retenus dans le cadre de la Politique de la Ville du Parisis.
  - Faciliter le développement d'action des SIAE à proximité des quartiers politiques de la ville.
  - Accompagner les SIAE dans l'accès aux marchés publics et privés notamment dans le cadre des grands projets du Grand Paris.
- Augmenter la part des habitants des quartiers prioritaires dans les contrats aidés :
    - Définir des objectifs quantitatifs semestriels concernant la part des publics résidant dans les quartiers prioritaires dans les contrats aidés.
    - Réaliser un suivi mensuel de la part des jeunes résidents des quartiers prioritaires dans les contrats Emploi d'Avenir (EAV) lors des réunions des cellules opérationnelles avec la mission locale et Pôle emploi.
    - Renforcer l'appui à la formation des bénéficiaires des emplois d'avenir durant la durée du contrat.
    - Réaliser un suivi mensuel du nombre de contrats aidés CUI-CAE et CUI-CIE signés concernant les résidents des quartiers prioritaires.
    - Développer l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 30 ans dans les entreprises par le déploiement des Contrats Starters.
    - Mobiliser les contrats de génération notamment pour les jeunes diplômés résidant dans les quartiers prioritaires
  - Développer l'accès aux contrats en alternance dans les quartiers prioritaires :
    - Promouvoir les contrats en alternance auprès des entreprises et de leurs réseaux notamment dans la perspective de départs à la retraite des salariés
    - Faire connaître l'aide supplémentaire de l'Etat de 1000 euros aux entreprises de moins de 250 salariés qui recrutent un nouvel apprenti. Cette aide se cumule avec les avantages déjà existants (exonérations de cotisations salariés selon la taille de l'entreprise, crédit d'impôt de 1600 euros,...)
    - Faire connaître le dispositif Erasmus et Volontariat International en Entreprises (VIE) auprès des missions locales et CFA afin de favoriser une première expérience à l'international pour les jeunes issus des quartiers prioritaires.

### **Objectif 3 : Dynamiser et développer le tissu économique local**

- Soutenir la création et la reprise d'entreprises
  - Augmenter la part des résidents des quartiers prioritaires dans le dispositif d'aide à la création /reprise d'entreprise financée par l'Etat : Nouvelle Aide à la Création ou Reprise d'Entreprise (NACRE). Il s'agit d'un accompagnement personnalisé en trois phases : finalisation du projet de création, appui au financement et mise en œuvre du projet de création (appui durant 3 ans post création). L'objectif global de l'Etat est de doubler la part des résidents des quartiers prioritaires dans le

dispositif. Ce dispositif d'aide est couplé à un prêt à taux zéro porté par la Caisse des dépôts et consignation.

- Développer des modes de coopération locale avec des réseaux d'aide à la création d'associations.
  
- Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire:
  - Veiller au développement du recours aux clauses sociales et à la mobilisation des acteurs sur Service Public de l'Emploi pour les recrutements
  - Soutenir la mobilisation des structures de l'Insertion par l'Activité Economique et l'émergence de nouveaux projets



### **ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX :**

POLE EMPLOI désigne Claudine MAZE, directrice du pôle emploi d'Herblay pour représenter les 3 agences pôle emploi concernées par le territoire du Parisis (agences d'Herblay, d'Ermont et de Taverny). Elle sera l'interlocutrice POLE EMPLOI aux différentes instances de vie du contrat, d'assurer l'interface technique pour la mise en œuvre du contrat et de transmettre et partager les données relatives au suivi des actions prévues sur les fiches programmes POLE EMPLOI.

### **ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES**

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

Lutter contre les discriminations en sortant des critères habituels de recrutement, et la sur-sélectivité du marché du travail. (cf fiche 1 – MRS)

Sécuriser l'accès à l'emploi durable des jeunes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'intégration au marché du travail (cf fiche 2 accompagnement intensif des jeunes)

Promouvoir les candidats issus des QPV avec les conseillers à dominante entreprise qui ont une démarche proactive au niveau des entreprises (cf fiche 3 recruter autrement).



## **ENGAGEMENTS GENERAUX :**

- Capter les jeunes, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui rejettent les institutions en travaillant en synergie avec les partenaires locaux.
- Améliorer l'orientation des jeunes afin qu'ils puissent bénéficier de l'offre de services de la Mission Locale.
- Favoriser l'intégration de ces jeunes aux dispositifs (POP, Parrainage, Contrats Uniques d'Insertion (CUI), emplois d'avenir, garantie jeunes, Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS), contrat « starter », ...).
- Favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun (Atelier de recherche d'emploi, action alternance, suivi du projet, stage en entreprise, suivi de la demande d'emploi, suivi dans l'emploi).
- Faciliter l'accès aux services du Point Santé et logement.
- Développer le partenariat et le maillage entre les partenaires intervenant sur le champ de l'insertion et les missions locales du territoire.

## **ENGAGEMENTS SPECIFIQUES**

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

- lever les freins à l'emploi
- Rapprocher l'offre et la demande
- Favoriser la création d'entreprise
- Favoriser le recours aux clauses d'insertion
- Optimiser le partenariat local

### **SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE, ACCES AUX DROITS ET AIDE AUX VICTIMES**

- Prévenir la délinquance et la récidive : renforcer l'insertion sociale, réduire les risques liés à la délinquance.
- Faciliter l'accès aux droits et aux dispositifs d'aide aux victimes

### **CITOYENNETE**

- Favoriser l'autonomisation des jeunes

### **SANTE**

- Promouvoir la santé et renforcer l'accès aux droits
- Développer des actions d'éducation à la santé
- Réduire les inégalités sociales

### **EDUCATION**

- lutter contre le décrochage scolaire
- Développer un accompagnement à la scolarité



## **ENGAGEMENTS GENERAUX :**

- Capter les jeunes, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui rejettent les institutions en travaillant en synergie avec les partenaires locaux.
- Améliorer l'orientation des jeunes afin qu'ils puissent bénéficier de l'offre de services de la Mission Locale.
- Favoriser l'intégration de ces jeunes aux dispositifs POP, Parrainage, Contrats Uniques d'Insertion (CUI), emplois d'avenir, garantie jeunes, Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS), contrat «starter», ...).
- Favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun (Atelier de recherche d'emploi, action alternance, suivi du projet, stage en entreprise, suivi de la demande d'emploi, suivi dans l'emploi).
- Faciliter l'accès aux services du Point Santé et logement.
- Développer le partenariat et le maillage entre les partenaires intervenant sur le champ de l'insertion et les missions locales du territoire.

## **ENGAGEMENTS SPECIFIQUES**

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

- lever les freins à l'emploi
- Rapprocher l'offre et la demande
- Favoriser la création d'entreprise
- Favoriser le recours aux clauses d'insertion
- Optimiser le partenariat local

### **SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE, ACCES AUX DROITS ET AIDE AUX VICTIMES**

- Prévenir la délinquance et la récidive : renforcer l'insertion sociale, réduire les risques liés à la délinquance.
- Faciliter l'accès aux droits et aux dispositifs d'aide aux victimes

### **CITOYENNETE**

- Favoriser l'autonomisation des jeunes

### **SANTE**

- Promouvoir la santé et renforcer l'accès aux droits
- développer des actions d'éducation à la santé
- Réduire les inégalités sociales

### **EDUCATION**

- lutter contre le décrochage scolaire
- Développer un accompagnement à la scolarité



## **ENGAGEMENTS GENERAUX :**

L'EPIDE est un établissement public d'insertion d'Etat dont la tutelle de premier rang est assurée par les ministères chargés de la ville et de l'emploi. Il est financé par l'Etat et Fonds Social Européen (FSE).

Les centres EPIDE, et notamment celui de Margny-lès-Compiègne auquel vous êtes abonné, sont des instruments d'Etat mis à la disposition des préfetures et des collectivités territoriales, actrices de la politique de la ville.

Ils ont pour mission d'assurer, au moyen d'un projet éducatif global, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes gens volontaires majeurs de moins de 25 ans, sans qualification ni emploi, cumulant difficultés familiales, sociales et professionnelles et en voie de désocialisation.

## **ENGAGEMENTS SPECIFIQUES**

Nos cibles :

- des hommes et femmes, volontaires, âgés de 18 à 25 ans révolus lors de leur admission dans le centre,
- sans qualification professionnelle, ni emploi
- pouvant être en échec scolaire majeur aux limites de l'illettrisme,
- médicalement aptes à la pratique du sport et à la vie en collectivité,
- de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour régulier leur permettant d'accéder à l'emploi.

Notre programme est personnalisé et peut durer de 8 à 24 mois, en pratique sur 8 à 10 mois réels, il comprend, quatre modules indissociables :

- une levée des obstacles à l'insertion sociale, professionnelle et personnelle,
- une formation civique et comportementale,
- un enseignement général personnalisé adapté au volontaire et à son projet professionnel,
- la construction d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi.

Notre programme est dispensé en internat obligatoire du dimanche soir au vendredi après-midi et les volontaires portent une tenue uniforme.

La philosophie des centres EPIDE est de donner une deuxième chance à ceux qui veulent la saisir : le règlement intérieur est conçu pour que les volontaires ne soient pas déstabilisés lors de leurs premiers pas dans l'emploi.

La motivation du jeune et son aptitude à respecter le règlement intérieur montrent qu'il pourra accepter les règles en milieu de travail. L'ensemble de l'offre de service est gratuite pour les volontaires et les prescripteurs.

61% des jeunes admis au centre de Margny-lès-Compiègne en sortent insérés par l'activité professionnelle ou une formation professionnelle qualifiante.

Seuls les frais de transport domicile/gare de Compiègne et gare de Compiègne/domicile du week-end restent à la charge des jeunes. Il est souhaitable que ces frais soient pris en charge par le CCAS de la collectivité d'origine du volontaire soit sous forme de bon soit sous forme de secours.

L'Etat alloue aux volontaires assidus une allocation de 300 € /mois, dont 210 € versés mensuellement auxquels s'ajoute une prime capitalisée de 90 € /mois remise à l'issue du parcours en cas de sortie positive.

## COHESION SOCIALE

Le centre EPIDE de Margny-lès-Compiègne dispose de 180 places pour accueillir les volontaires à l'insertion ; les jeunes issus des contrats de ville nouvelle génération disposent d'une priorité forte pour accéder à ce dispositif, 60 % des places leur sont réservées.

Dans le cadre du contrat de ville nouvelle génération, en tant qu'instrument au service des acteurs de la politique de la ville, le centre de Margny-lès-Compiègne qui assure votre soutien peut vous réserver au titre des quartiers sensibles de l'agglomération du Parisis : 20 places sur une base annuelle indicative pour la durée du présent contrat et 20 places supplémentaires spécialement réservées pour les quartiers sensibles d'Herblay et de Pierrelaye.

## VII- OBSERVATION, SUIVI ET EVALUATION

La géographie prioritaire permet de repérer des concentrations de pauvreté mais elle ne dit rien de leur typologie, de leurs interactions dans le bassin de vie. Elle ne dit rien non plus des autres parties du territoire qui nécessitent non seulement une “attention” mais également des moyens d’intervention. Là est tout l’enjeu d’une démarche d’observation et de diagnostic territorial qui a pour objet de caractériser les territoires et de définir les échelles d’intervention, dans lesquelles les “quartiers prioritaires” ont vocation à prendre place ; leur développement contribuant à irriguer l’ensemble du territoire.

Concernant, l’observation du territoire, des données socio-démographiques, notamment sexuées, ont été mises à disposition par le CGET et ont été mobilisées dans le diagnostic territorial.

Ainsi ce dernier a vocation à être actualisé au cours du contrat.

L’animation du Contrat de ville passe par différentes phases pour ensuite entreprendre l’étape des ajustements nécessaires liés au suivi, évaluation, et adaptation des actions proposées dans le cadre des orientations définies.

C’est bien ce regard d’observation et d’évaluation des actions menées sur les quartiers prioritaires qui va guider et orienter ce contrat de ville notamment en mesurant l’évolution des écarts entre ces derniers et leur commune d’appartenance.

La finalité du contrat de ville reste de réduire les inégalités existantes pour se rapprocher des « indicateurs de référence des communes ».

L’évaluation du contrat de ville s’appuiera sur le suivi des engagements des signataires en apportant un regard particulier sur la mobilisation du droit commun sur les quartiers prioritaires et quartiers en veille.

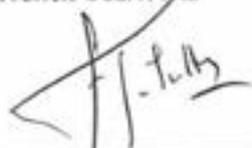
Cette évaluation sera programmée annuellement et fera l’objet d’une présentation en comité de pilotage en intégrant les axes transversaux que sont la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l’égalité femme-homme.

Il est à noter que l’évaluation citoyenne, au moyen des représentants des conseils citoyens au niveau intercommunal, sera prise en compte. Ainsi, l’appréciation des habitants sur l’impact et l’efficacité des actions menées sur les quartiers en politique de la ville fera l’objet d’une attention particulière dans les analyses menées.

Le préfet du Val d'Oise,  
M. Yannick BLANC



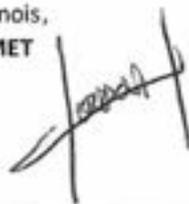
Le Sénateur-Maire de Franconville,  
M. Francis DELATTRE



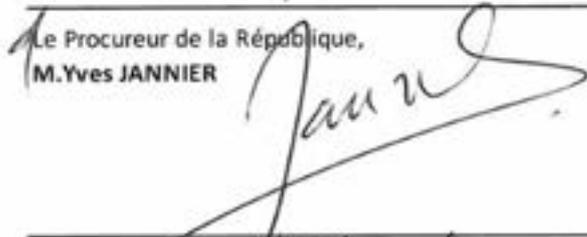
Le Député-Maire de Montigny-Lès-Cormeilles,  
M. Jean-Noël CARPENTIER



Le Maire de Sannois,  
M. Bernard JAMET



Le Procureur de la République,  
M. Yves JANNIER



Le Président du Conseil Départemental du Val d'Oise,  
M. Arnaud BAZIN



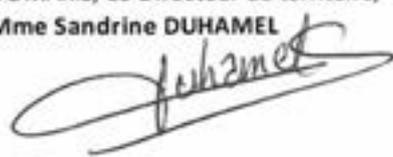
La Déléguée Territoriale du Val d'Oise de l'Agence  
Régionale de Santé,  
Mme Anne-Lyse PENNEL



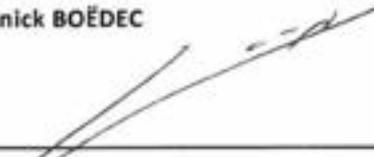
Le Directeur général de la Caisse d'Allocations  
Familiales du Val d'Oise  
M. Pascal DELAPLACE



DOMAXIS, Le Directeur de territoire,  
Mme Sandrine DUHAMEL



Le Président de la Communauté d'Agglomération  
Le Parisis,  
M. Yannick BOËDEC



Le Maire d'Herblay  
M. Philippe ROULEAU



Le Maire de Pierrelaye,  
M. Michel VALLADE



Le Maire de Taverny,  
Mme Florence PORTELLI



Le Président du Conseil Régional d'Ile de France,  
M. Jean-Paul HUCHON



L'inspecteur d'Académie et Directeur académique  
adjoint des services de l'Éducation Nationale,  
M. Jean HUBAC



Le Directeur Régional Ile de France de la Caisse des  
Dépôts et Consignations,  
M. Régis PELISSIER



Coopération et Famille, Le Président du Directoire,  
M. Eric MADELRIEUX



EFIDIS, Le Président du Directoire,  
Monsieur Pierre-François GOUIFFES



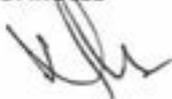
ERIGERE, Le Directeur Général,  
**M. Claude KNAPIK**



France Habitation, Le Directeur Général  
**M. Pascal VAN LAETHEM**



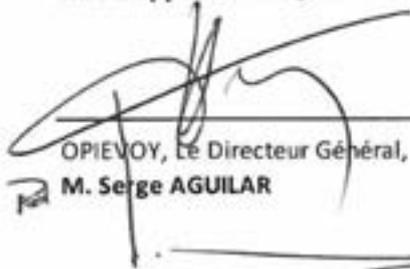
Immobilière 3F, Le Directeur Départemental,  
**M. Patrick DAROLLE**



LOGIREP, Le Directeur du Patrimoine,  
**M. Eddy BORDEREAU**



NOVIGERE, Le membre du directoire et  
chargé de la Direction Générale  
**M. Philippe HANNEQUIN**



Logis Social du Val d'Oise, Le Directeur Général  
**M. Jean-Baptiste CAMPAGNE**



OPIVOY, Le Directeur Général,  
**M. Serge AGUILAR**



OSICA, Le Directeur Général,  
**M. Jean-Alain STEINFELD**



Val d'Oise Habitat, La Directrice Générale,  
**Mme Raphaëlle GILABER**



VILOGIA, Le Directeur général  
**M. Philippe REMIGNON**



Pôle Emploi, La Directrice Territoriale,  
**Mme Joëlle CASORLA**



Le Président de la Mission Locale de Taverny  
**M. Alain BERGER**



Le Sénateur-Maire, Président de la Mission Locale  
de la Vallée de Montmorency  
**M. Francis DELATTRE**



E2C, Le Président  
**M. Bernard BADIGNON**



EPIDE, Le Directeur de centre  
**M. Bernard BELIN**



